

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XIII<sup>e</sup> Législature

---

2<sup>e</sup> séance du vendredi 16 novembre 2007



COMPTES RENDUS  
DE  
COMMISSIONS ÉLARGIES

(Application de l'article 117, alinéa 2, du règlement de l'Assemblée nationale)



JOURNAUX  
OFFICIELS

<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE GÉNÉRAL

---

Commission élargie du mardi 6 novembre 2007 : Développement et régulation économique ..... 3

Commission élargie du mardi 6 novembre 2007 : Solidarité, insertion et égalité des chances ..... 33

Commission élargie du mercredi 7 novembre 2007 : Aide publique au développement ; compte spécial : Prêts à des Etats étrangers..... 55

Commission élargie du jeudi 8 novembre 2007 : Gestion des finances et des ressources humaines; fonction publique ; régimes sociaux et de retraite ; comptes spéciaux : pensions ; gestion du patrimoine immobilier de l'Etat ; prêts et avances à des particuliers..... 71

Commission élargie du jeudi 8 novembre 2007 : Recherche et enseignement supérieur ..... 95

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE

**COMMISSION ÉLARGIE**

**MARDI 6 NOVEMBRE 2007**

(APPLICATION DE L'ARTICLE 117 DU RÈGLEMENT)

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008

**DÉVELOPPEMENT ET RÉGULATION ÉCONOMIQUES**

## SOMMAIRE

M. Didier Migaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Axel Poniatowski, président de la commission des affaires étrangères.

M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire.

M. Jean-Pierre Gorges, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan pour le développement et la régulation économiques.

M. Pascal Terrasse, rapporteur spécial de commission des finances, de l'économie générale et du plan pour le tourisme.

M. Olivier Dassault, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan pour le commerce extérieur.

M. Jean-Paul Bacquet, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire pour les PME.

M. Jean-Michel Couve, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire pour le tourisme.

M. Jean Gaubert, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire pour la consommation.

M. Alfred Trassy-Paillogues, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire pour les communications électroniques et La Poste.

Le président de la commission des affaires étrangères.

Le président de la commission des affaires économiques.

M. Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.

Réponse du secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur aux questions de MM. Nicolas Forissier, le rapporteur pour avis pour la consommation, Daniel Paul, Alain Cousin, Alain Rousset, Serge Letchimy, le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, Mme Geneviève Fioraso, MM. le rapporteur spécial pour le commerce extérieur, le président de la commission des affaires économiques.

## COMPTE RENDU

M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme.

M. le président de la commission des affaires économiques.

Réponses du secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme et du secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur questions de M. Serge Poignant, Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont, M. Daniel Paul, Mme Pascale Got, MM. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques pour la consommation, Michel Bouvard, François Brottes, le président de la commission des finances.

Le président de la commission des finances.

### PRÉSIDENCE DE M. DIDIER MIGAUD, DE M. PATRICK OLLIER ET DE M. AXEL PONIATOWSKI

(La réunion de la commission élargie commence à neuf heures.)

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Nous avons le plaisir d'accueillir M. Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur, et M. Luc Chatel, secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme. Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, nous demande de bien vouloir excuser son absence en raison de son départ, ce matin, pour New York, où elle accompagne le Président de la République.

**M. Daniel Paul.** *Back home !*

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. Sur la mission « Développement et régulation économiques », les premières interventions seront consacrées aux questions des trois rapporteurs spéciaux, MM. Jean-Pierre Gorges, Pascal Terrasse et Olivier Dassault, puis du rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères pour le commerce extérieur, M. Jean-Paul Bacquet, enfin des rapporteurs pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, MM. Jean-Paul Charié, Jean-Michel Couve, Jean Gaubert et Alfred Trassy-Paillogues.

Ce nombre important de rapporteurs provient du fait que nous devons examiner ce matin plusieurs programmes.

Après les interventions des rapporteurs et les réponses de MM. les secrétaires d'État, les porte-parole des groupes poseront une première série de questions, puis tous les députés qui le souhaitent, une seconde série, MM. les secrétaires d'État répondant à l'issue de chaque série de questions. Les rapporteurs spéciaux et les rapporteurs pour avis pourront naturellement intervenir de nouveau au cours du débat, l'objectif des commissions élargies étant d'être les plus vivantes possibles afin de permettre à MM. les secrétaires d'État de répondre au plus près aux questions que vous leur poserez.

La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

**M. Axel Poniatowski**, président de la commission des affaires étrangères. Je tiens seulement à rappeler que la commission des affaires étrangères est, comme à l'accoutumée, saisie pour avis des crédits du commerce extérieur et qu'elle procédera cet après-midi au vote de ces crédits en réunion de commission.

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire.

**M. Patrick Ollier**, président de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire. Je souhaite simplement indiquer que la commission des affaires économiques s'est particulièrement intéressée à la question du développement économique, ce que chacun comprendra. M. Charié traitera la question du développement des entreprises et M. Couve, celle du tourisme dont la part, dans le projet de budget – je tiens à le préciser au Gouvernement –, me paraît très insuffisante et nullement proportionnée à son poids économique réel. C'est un sujet important pour notre commission. M. Gaubert traitera quant à lui de la consommation et M. Trassy-Paillogues des communications électroniques. Je rappelle également que la commission des affaires économiques procédera au vote de ces différents avis à l'issue de la commission élargie.

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. Je tiens moi aussi à préciser que la commission des finances a fait des observations sur la nomenclature du projet de budget. C'est la raison pour laquelle le Premier ministre, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et moi-même sommes convenus d'évoquer notamment la question de la création d'une mission « Tourisme », laquelle paraît remporter une large adhésion dans nos différentes commissions.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le développement et la régulation économiques.

**M. Jean-Pierre Gorges**, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le développement et la régulation économiques. M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur, je souhaite vous poser deux premières questions.

La première concerne la fiscalité : quelles dispositions sont prises, en application de l'audit de modernisation, pour l'évaluation des dépenses fiscales d'aide aux entreprises et pour l'amélioration de leur efficacité ?

La seconde question, relative à la simplification administrative, est essentielle pour l'avenir de nos PME.

Aujourd'hui, la complexité des obligations administratives engendre des coûts de gestion considérable et stérilise le temps et l'énergie des chefs d'entreprises. Des groupes de travail constitués sous votre égide devraient rendre assez rapidement leurs conclusions. À l'époque d'Internet et des

technologies de l'information et de la communication, quel objectif de résultat à court terme comptez-vous assigner à l'administration sur ce chantier absolument prioritaire ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Si vous avez d'autres questions, monsieur le rapporteur spécial, je vous demanderai de bien vouloir d'ores et déjà les poser.

**M. Jean-Pierre Gorges**, *rapporteur spécial*. Plusieurs questions se posent au sujet de la DGCCRF – la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes –, qui est une administration centrale dynamique qui s'efforce d'améliorer en permanence ses performances tout en maîtrisant ses effectifs, ce qui nous a été confirmé lors des auditions. Tout d'abord, s'il est nécessaire qu'un contrôle vigilant des produits et des pratiques commerciales soit exercé dans les secteurs traditionnels de la consommation, il paraît souhaitable de développer les interventions de la DGCCRF dans des secteurs de consommation croissante du budget des ménages, notamment le loisir, le voyage, les services en ligne et les télécommunications. Monsieur le secrétaire d'État, quel est votre avis sur la question ? Ne serait-il pas nécessaire, évidemment à effectifs constants, de mettre en œuvre des systèmes de contrôle délégués, comme cela a pu être le cas de la métrologie dans le domaine des carburants ? Des réflexions sont-elles conduites en ce sens et dans ce cas quelles solutions sont envisagées ?

Par ailleurs, un système d'intéressement aux résultats a d'ores et déjà été mis en place. Quelles solutions sont-elles envisagées pour accroître le volume de l'intéressement et pour l'individualiser en fonction des performances ?

En outre, de l'aveu même des parties, les relations entre la direction des enquêtes nationales de la DGCCRF et le Conseil de la concurrence sont bonnes. Toutefois, on constate que les délais de décision du Conseil pourraient être réduits. Quelles solutions sont-elles envisagées pour que 90 % des affaires soient traités en moins de deux ans et non dans un délai de trois ans et plus, comme c'est encore trop souvent le cas aujourd'hui. Du reste, les services ont manifestement des idées sur le sujet.

En ce qui concerne l'action en faveur des PME, je tiens à rappeler que les jeunes diplômés sont nombreux à favoriser les grandes entreprises pour leur premier emploi et pour les contrats de volontariat international en entreprise, alors que les PME ont un besoin urgent de collaborateurs qualifiés, dynamiques et mobiles. Quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il de prendre en vue d'améliorer les liens entre les grandes écoles, l'université et les PME, sachant que des expériences pilotes ont été réalisées dans le passé par certaines DRIRE – les directions régionales de l'industrie de la recherche et de l'environnement – en matière de stages en entreprises ? Comment multiplier, voire mutualiser le VIE – volontariat international en entreprise – au service des PME ?

Sans empiéter sur l'intervention d'Olivier Dassault, je tiens en outre à souligner que les entreprises souhaitent une simplification du système d'aide à l'exportation. Où en est la restructuration d'UbiFrance ? Quand et comment sera mis en place le réseau des guichets uniques d'aide à l'exportation dont les PME ont besoin ? L'accès des PME aux marchés publics se révèle dans la pratique très difficile. Après référencement les PME, notamment locales, devraient pouvoir accéder à des marchés négociés en dessous d'un certain seuil, comme cela se fait pour les grandes entreprises du secteur privé : elles peuvent travailler librement après avoir été

référéncées. Un modèle qui fonctionne dans le privé devrait vous inspirer, monsieur le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur ! (*Sourires.*) Quelles mesures prévoira le futur projet de loi de modernisation économique en vue de faciliter l'accès des PME aux marchés publics ?

L'expérience révèle que les PME ignorent souvent quelles sont les activités des entreprises du même territoire, alors qu'il existe des moyens simples et peu onéreux de favoriser les interactions entre elles. Le Gouvernement serait-il favorable au lancement d'un projet national de Salon du savoir-faire et de forums locaux d'échanges interentreprises ? Une expérience en ce sens fonctionne déjà à Chartres.

Par ailleurs les chambres de commerce et d'industrie ne sont pas toujours suffisamment implantées dans les grandes agglomérations. Elles pourraient également mutualiser certains de leurs moyens avec les chambres de métier. Que préconise le Gouvernement pour améliorer le fonctionnement des chambres de commerce et de l'industrie et rapprocher leurs services des entreprises ? Quels types de rapprochements pourraient être effectués entre les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers, dans le respect de leur identité mais en vue de diminuer leurs coûts de fonctionnement tout en accroissant leur présence sur le terrain ?

Le FISAC – fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce – pose quant à lui deux questions : celle de ses ressources et celle de son recentrage sur son rôle originel. Quelles sont les conclusions du groupe de travail sur la réforme de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat, la TACA ? Quelles réformes du FISAC sont-elles à l'étude et dans quelles directions ?

Par ailleurs quel bilan peut-on dresser des pôles de compétitivité ? Comment favoriser l'accès des PME aux programmes et aux subventions de recherche et de développement dont bénéficient les pôles de compétitivité ? Y a-t-il lieu d'en réduire le nombre ? Comment simplifier la gouvernance en la matière ? Il ne faudrait pas en effet rajouter des étages administratifs au-dessus des entreprises, car cela ne ferait qu'accroître encore la complexité du pôle de compétitivité.

La croissance des PME est une question-clé pour leur compétitivité, leur présence sur le marché étranger et le développement de l'emploi. Le mouvement important de transmission des entreprises qui interviendra dans les prochaines années pourrait représenter une occasion de favoriser les fusions et d'accélérer l'augmentation de la taille des entreprises, comme le souhaite le Président de la République. Le Gouvernement est-il favorable à cette proposition ? Des études sont-elles actuellement conduites sur l'utilisation de l'outil fiscal comme levier d'action pour favoriser la fusion de PME lors de transmissions ?

En outre, comment pourrait être renforcée la prééminence des schémas de cohérence territoriale – les SCOT – en matière d'aménagement commerciale ? Aujourd'hui l'ambiguïté la plus totale règne entre les SCOT, les CDEC et les CNEC.

Quelle est par ailleurs la philosophie des mesures proposées par le projet de loi de développement de la concurrence au service des consommateurs ? Les mesures proposées constituent-elles une étape dans la libéralisation de la concurrence ou bien un point d'arrivée pour la législation en cours ? Le Gouvernement entend-il accroître la concurrence dans le secteur des télécommunications mobiles ? Quelles disposi-

tions entend-il prendre pour favoriser les candidatures à une quatrième licence UMTS ? Enfin, comment faire baisser les coûts de la terminaison d'appel et à quelle échéance ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Il s'agit de questions lourdes !

**M. Jean-Pierre Gorges**, *rapporteur spécial*. J'en ai encore quelques-unes, monsieur le président ! (*Sourires.*)

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Nous sommes confrontés à une situation difficile, du fait que huit rapporteurs doivent s'exprimer sur des sujets vastes et importants.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le tourisme.

**M. Pascal Terrasse**, *rapporteur spécial de commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le tourisme*. Monsieur le président, messieurs les secrétaires d'État, messieurs les présidents des commissions des finances, des affaires économiques et des affaires étrangères, mes chers collègues, je tiens à indiquer d'entrée de jeu que je partage totalement l'analyse du président de la commission des finances s'agissant de la maquette budgétaire et du périmètre laissé au tourisme. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer cette question avec vous, monsieur le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme. Le tourisme pèse dans notre économie un poids important que, manifestement, la volonté exprimée par le Gouvernement ne traduit pas dans le projet de budget. M. le président de la commission des finances souhaiterait passer d'une action à une mission. J'en prends acte. Je défendrai quant à moi un amendement tendant à passer d'une action à la création d'un programme. C'est la première des choses. La création d'une mission serait évidemment plus positive encore.

Par ailleurs, si beaucoup de progrès ont été accomplis depuis trois ans, du fait que 80 % des questions du rapporteur ont reçu une réponse dans les délais, on ne saurait oublier, monsieur le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme, que la LOLF prévoit un taux de réponse de 100 % et non de 80 % ! J'espère que vous en tiendrez désormais compte.

Je poserai trois questions rapides, bien que le projet de budget soit relativement stable.

La première concerne les vacances pour tous, dont le Gouvernement a fait l'un des six objectifs prioritaires de sa politique touristique, ce que vous avez rappelé le 26 septembre dernier, monsieur le secrétaire d'État. Or les crédits que le projet de budget pour 2008 consacre à cet objectif n'atteignent que 1,54 million d'euros en autorisations d'engagement et 1,87 million en crédits de paiement, dont 700 000 euros seulement pour le soutien à l'action du secteur associatif en faveur de l'accès des plus démunis aux vacances. Comment le Gouvernement compte-t-il réaliser cet objectif prioritaire compte tenu de la modicité, pour ne pas dire de l'indigence des moyens budgétaires qu'il y consacre ?

Ma deuxième question porte sur l'ouverture des chèques vacances à tous les salariés des entreprises de moins de cinquante salariés ; les PME et les PMI comme les toutes petites entreprises. C'est à trois reprises déjà, monsieur le secrétaire d'État, que la commission des finances a proposé à l'unanimité de ses membres, c'est-à-dire toutes tendances confondues, des amendements en ce sens, mais chaque fois votre prédécesseur, lors de la présentation de ces amendements en séance, a renvoyé cette mesure à des études en

commission ou à des missions, en vue de l'éluider. J'attends aujourd'hui une réponse précise : c'est oui ou c'est non, mais on ne saurait continuer à amuser les parlementaires sur un sujet auquel je sais que M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques, comme M. Bouvard, sont également très attentifs. Vous engagez-vous à ouvrir les chèques-vacances à tous les salariés, notamment à ceux des PME et PMI ?

Ma troisième question concerne toujours les chèques vacances. L'Agence nationale pour les chèques-vacances – l'ANCV –, qui vient de fêter ses vingt-cinq ans, a connu ces dernières années des bouleversements qui ont suscité des inquiétudes, notamment chez les salariés. L'arrivée d'un nouveau directeur a, semble-t-il, stabilisé la situation, ce dont je me réjouis. Toutefois, le Gouvernement souhaite-t-il laisser l'ANCV sous statut public ou entend-t-il au contraire la privatiser et ouvrir à d'autres prestataires la possibilité de délivrer des chèques-vacances ?

Je vous poserai une dernière question qui concerne directement les départements : la loi de 2005 sur le handicap a précisé les conditions d'aménagement des lieux publics, en particulier des hôtels alors que, vous le savez, un grand nombre d'établissements familiaux ne sont plus aujourd'hui aux normes ni en matière de sécurité ni en ce qui concerne l'accès aux handicapés. Il ne s'agit pas de remettre ici en cause la réglementation actuelle qui a été voulue par le législateur, bien au contraire ! Toutefois, vous en conviendrez, monsieur le secrétaire d'État, des accompagnements financiers sont nécessaires.

Dois-je rappeler que promesse a été faite, un jour, aux restaurateurs, de baisser la TVA dans leur secteur à 5,5 % ? En l'occurrence, il s'agirait plutôt, je le répète, d'un accompagnement financier. Un certain nombre de collectivités territoriales, comme le département de l'Ardèche, sont disposées à aider ces établissements familiaux, mais il serait normal que l'État qui, sur décision du législateur, impose ces modifications, participe également à cet accompagnement financier.

D'après les informations qui me sont communiquées par les syndicats des hôteliers, à défaut d'aide en sa direction, c'est près de la moitié de l'hôtellerie familiale qui pourrait disparaître d'ici à 2015, alors que, chacun le sait, ces petits hôtels dégagent en milieu rural comme dans certaines zones urbaines une importante valeur ajoutée : ils jouent un véritable rôle social notamment en créant des emplois et en contribuant au développement touristique.

J'attends, monsieur le secrétaire d'État, des réponses à toutes ces questions. Je tiens à rappeler que je présenterai deux amendements.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Afin d'éviter tout malentendu, je tiens à préciser que je n'ai pas employé le mot « mission » à propos du tourisme au sens de la LOLF ! C'est évidemment sur un programme que s'est faite l'unanimité. Il convient en effet de rester raisonnable dans nos demandes, afin de rester dans l'esprit de la LOLF.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le commerce extérieur.

**M. Olivier Dassault**, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le commerce extérieur*. Monsieur le secrétaire d'État chargé des entre-

prises et du commerce extérieur, Jean-Pierre Gorges a déjà soulevé l'une des questions que je souhaitais évoquer, mais je me permettrai de la poser de nouveau.

Les indicateurs de performance relatifs au crédit du commerce extérieur paraissent purement administratifs au regard de leur objectif – stimuler la capacité d'exportation de nos entreprises, en particulier des PME – puisqu'ils concernent le nombre des entreprises clientes de prestations payantes d'Ubifrance et leur taux de satisfaction. Or, alors que les résultats de ces deux indicateurs sont satisfaisants, le solde de notre commerce extérieur se dégrade et le nombre de PME exportatrices diminue. Monsieur le secrétaire d'État, pensez-vous que les indicateurs actuels aient une signification et ne vous paraît-il pas indispensable d'en établir de nouveaux ?

Deuxième question : le dispositif français d'aide au commerce extérieur, qui repose sur l'action de plusieurs acteurs – direction du Trésor, Ubifrance, réseau des missions économiques, COFACE, directions régionales du commerce extérieur –, n'est compréhensible que pour les familiers de notre administration et non pour la plupart des chefs de petites entreprises qui ne disposent pas de service dédié à l'exportation. Monsieur le secrétaire d'État – la question vous a déjà été posée par Jean-Pierre Gorges – que pensez-vous de l'idée de créer un guichet unique pour les exportateurs au sein des chambres de commerce et d'industrie ?

Troisième question : le réseau des missions économiques à l'étranger fait actuellement l'objet d'un redéploiement, avec la fermeture de plusieurs postes en Europe occidentale et la création de nouveaux postes en Asie, notamment en Chine. Pouvez-vous nous indiquer les perspectives d'avenir de ce réseau ainsi que les zones géographiques qui connaîtront des ouvertures ou des fermetures de missions ?

Quatrième question : serait-il possible de tenir compte, dans la nomination des ambassadeurs et des consuls de France dans des régions commerciales stratégiques, de leurs connaissances, de leurs compétences, voire de leur motivation sur les questions économiques ? Depuis près de vingt ans que je travaille sur le sujet, je dois reconnaître que de grands progrès ont été accomplis, mais beaucoup reste à faire. Je voudrais être certain de votre motivation en la matière, monsieur le secrétaire d'État.

Enfin, le Gouvernement dispose-t-il d'une étude permettant d'évaluer les conséquences du taux de change entre l'euro et le dollar ? D'un côté, si l'euro fort réduit notre facture énergétique – il ne faut pas l'oublier –, de l'autre, il porte atteinte à nos exportations dès lors que des marchandises produites en zone euro sont exportées en zone dollar. Quels sont les secteurs les plus touchés par ce taux de change ?

Au-delà de cet aspect conjoncturel, ne pensez-vous pas que l'Union européenne devrait avoir une vraie politique monétaire et qu'en conséquence la politique de taux de change de la Banque centrale européenne ne devrait pas se limiter à la seule prévention de l'inflation mais prendre également en considération la croissance et l'emploi ? Sans doute me répondrez-vous que M. Trichet ne fait qu'appliquer le traité européen, mais, dans ce cas, le Gouvernement ne devrait-il pas envisager de proposer à nos partenaires européennes une modification du traité européen pour élargir le périmètre d'action de la BCE ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

**M. Jean-Paul Bacquet**, *rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères*. Mme Lagarde avait annoncé dans son allocution sur les résultats du commerce extérieur en 2005, année durant laquelle nous avions battu tous les records de déficit, que 2006 serait un bon cru. Certes, les analyses ont changé et je me réjouis de ce que M. Hervé Novelli, devenu secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur, n'ait pas repris les arguments qu'il avait utilisés l'année dernière dans le débat parlementaire : aujourd'hui, on regarde avec un peu de recul la valeur de l'euro par rapport à celle du dollar ou le poids du prix du pétrole dans le déficit de notre commerce extérieur. Il faut également regarder ce que pèsent les investissements directs étrangers – IDE – et pas seulement prêter attention aux importations et aux exportations. Toutefois des questions demeurent en la matière. Messieurs les secrétaires d'État, quelles sont d'après vous les causes de l'aggravation du déficit de notre commerce extérieur et pensez-vous que la diminution des crédits d'Ubifrance sera de nature à l'enrayer ?

J'aimerais également savoir quels moyens vont accompagner la modernisation du réseau international des missions économiques : l'État s'engage-t-il à compenser intégralement le transfert des personnels des missions économiques à Ubifrance par une augmentation de la subvention ? Les fonds exceptionnels de labellisation d'Ubifrance seront-ils reconduits à un niveau équivalent ou diminueront-ils alors même qu'Ubifrance devrait en grande partie équilibrer elle-même son budget ?

Par ailleurs, comment justifiez-vous votre opposition à la création de relais régionaux d'Ubifrance alors que son enquête sur le taux de satisfaction révèle que 50 % des clients viennent du bouche à oreille et 3 % seulement des chambres de commerce et de l'industrie ? Ces résultats montrent pourtant bien la nécessité d'une intervention régionale d'Ubifrance au sein des chambres de commerce et de l'industrie. Du reste, la délocalisation d'Ubifrance à Marseille, qui se justifie pour des raisons hautement économiques – chacun en est persuadé ! – a au moins permis une augmentation du commerce extérieur à partir de cette région, grâce à des actions de proximité. L'implantation régionale sur des agences locales favorise donc bien le commerce extérieur.

Monsieur le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur, vous avez fixé l'objectif d'un doublement du nombre des VIE. On ne peut que s'en réjouir, mais comment pensez-vous convaincre les entreprises de les financer, alors que la quasi-totalité d'entre elles considère cette procédure comme trop coûteuse ?

Les entreprises qui ont décidé d'exporter se heurtent souvent à des difficultés de financement de leurs projets, en particulier aux réticences de leurs établissements bancaires, et la COFACE reconnaît elle-même qu'elle ne peut pas exercer pleinement son activité du fait que les banques ne jouent pas le jeu. Quelles mesures comptez-vous prendre en la matière ?

Par ailleurs, même si les chiffres du commerce extérieur sont mauvais, on ne saurait évaluer l'efficacité d'une politique sur le court terme : en matière de commerce extérieur, il faut parfois dix ans pour qu'une implantation locale donne des résultats. Dans ces conditions, pourquoi demander à Ubifrance de produire des indicateurs de performance immédiats ? De même, « Force 5 » sera-t-il un nouveau « Cap export », c'est-à-dire un catalogue de mesures dont on parle beaucoup mais qui ne peuvent donner de résultat si elles ne s'inscrivent pas dans la durée ?

Je m'interroge enfin sur la pertinence de la politique des « pays cibles » et « pays pilotes ». Olivier Dassault a rappelé qu'on investissait beaucoup sur un certain nombre de pays comme la Chine tandis qu'on supprimait des postes dans d'autres pays, ce dont je m'inquiète. En effet, si les grands groupes n'ont pas de difficulté à exporter rapidement vers les cinq pays cibles déterminés, il est non moins certain que l'exportation commence d'abord par la proximité. Dans l'exportation, c'est l'accompagnement de l'entreprise sur le long terme qui compte avant tout.

Je conclurai en notant que si, partout, nous avons des acteurs dont l'efficacité est redoutable et des moyens performants, c'est la coordination régionale qui fait défaut. L'exemple que j'ai donné des 3 % de clients d'Ubifrance venant des chambres de commerce et d'industrie et des 50 % par le bouche à oreille devrait nous faire réfléchir : quels sont les intervenants entre les régions, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de commerce à l'étranger, Ubifrance, la COFACE ou les directions régionales du commerce extérieur ? Voilà une belle usine à gaz, pour ne pas dire un beau bazar !

Il faudrait, monsieur le secrétaire d'État, avant que de créer des plans supplémentaires, comme « Force 5 » après « Cap export », d'abord rationaliser la politique conduite en faveur du commerce extérieur. Quelques régions prennent aujourd'hui en charge la totalité d'un nombre déterminé de VIE répondant à des besoins. Des missions économiques, comme celle de Washington, ont fait un travail exceptionnel à partir des crédits dont elles disposaient dans le cadre de « Cap export ». Malheureusement, ce ne sont là que des opérations parcellaires et locales, en raison d'un manque absolu de cohérence dans la politique du commerce extérieur, notamment dans le travail des différents intervenants. Je suis persuadé que les missions économiques, en particulier, renferment des personnels de très haute compétence : encore faudrait-il les utiliser à bon escient.

**M. Jean-Paul Charié**, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire pour les PME. Très bien !

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire pour les PME.

**M. Jean-Paul Charié**, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire pour les PME. Messieurs les secrétaires d'État, je ne vous poserai pas de question sur la satisfaction exprimée hier par M. Michel-Edouard Leclerc sur le perron de l'Élysée, saluant le fait que les pratiques de sa centrale d'achat contre les fournisseurs seraient enfin légalisées, voire encouragées. Non, je ne vous poserai pas cette question, bien qu'elle se révèle particulièrement importante pour le développement des PME.

Compte tenu du nombre impressionnant des rapporteurs qui m'ont précédé, je préfère insister sur un seul sujet, à savoir l'action des DRIRE dans nos régions pour mettre en œuvre les plans de développement des PME, dont j'ai pu constater le caractère exemplaire notamment en Champagne-Ardenne, dans les Pays-de-Loire et dans le Centre.

Alors que nous entendons à juste titre déplorer un taux de croissance nettement inférieur à nos voisins, pourquoi, avec les mêmes concurrents, les mêmes marchés, les mêmes évolutions de société et la même monnaie, la France est-elle moins performante que l'Allemagne, par exemple ? Nos

entreprises ne sont pas en cause puisque l'ingéniosité de nos PME est reconnue dans le monde entier et que la France est leader mondial dans la quasi-totalité des secteurs d'activité. En fait, alors que le taux de croissance d'une nation dépend pour 45 % à 60 % du développement de ses PME, si nous réussissons moins bien que nos partenaires, c'est en partie à cause de nos attitudes, notamment, comme vient de le rappeler le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, en matière de coordination.

Les DRIRE ont parfaitement vu que les entreprises ne travaillent pas suffisamment ensemble. Je n'en donnerai que trois exemples, alors que le rapport que je rendrai en fin de semaine en contient une quarantaine.

En Loire-Atlantique, il a suffi qu'Aker Yards, le repreneur des Chantiers de l'Atlantique, travaille avec 150 entreprises de fournisseurs et d'équipementiers, pour permettre la création de 300 emplois quand on avait peur d'en perdre 1 500. Si tous les donneurs d'ordre agissaient de la même façon, la France irait mieux.

En Champagne-Ardenne, il a suffi qu'une vingtaine d'entreprises, ayant découvert grâce à la DRIRE qu'elles faisaient toutes plus de 20 % de leur chiffre d'affaires avec le secteur aéronautique, se regroupent, pour créer des emplois, développer leur chiffre d'affaires et augmenter leur productivité.

Enfin, il a suffi que, dans le Loiret, Dior, Shisheïdo, les laboratoires Servier et la laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel, bien qu'appartenant à trois secteurs d'activités totalement différents – la cosmétique, la pharmacie et l'agroalimentaire –, se rassemblent, pour mettre au point une véritable stratégie de développement commune.

Ma question est simple, messieurs les secrétaires d'État : alors que chacun ressent aujourd'hui une certaine forme de gâchis tout en reconnaissant que les salariés et les directions sont capables d'entreprendre, mais que le problème, j'insiste, bien connu des DRIRE, est de faire travailler ensemble les entreprises, que comptez-vous faire pour soutenir l'action exemplaire des DRIRE, pour pousser les organismes consulaires à mieux accompagner les actions collectives et inciter les acteurs locaux, de droite ou de gauche – je le dis à dessein à l'approche des élections municipales – à s'entendre ?

Quand on sait que M. Fillon, alors président de la région Pays de Loire et aujourd'hui Premier ministre, et M. Ayrault, président de la communauté d'agglomération de Nantes et président du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche de l'Assemblée, ont créé ensemble le pôle d'excellence Biothérapie qui, en moins de cinq ans, a permis de créer plus de quarante entreprises et quelque 1 500 emplois, ne pensez-vous qu'il serait urgent pour la France tout entière de suivre un tel exemple ?

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire pour le tourisme.

**M. Jean-Michel Couve**, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour le tourisme. Permettez-moi tout d'abord, monsieur le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme, avant de vous poser trois questions qui pèsent lourdement sur l'actualité économique et sociale du tourisme, de vous souhaiter une pleine réussite dans l'exercice de vos attributions.

Chacun reconnaît que le tourisme est un pilier de notre économie nationale qui profite à presque tous nos territoires. Il est fortement créateur d'emplois et bénéfique à notre image. Il représente le premier solde de la balance des paiements et la France serait la première destination mondiale. Notre histoire, il est vrai, ainsi que notre culture et notre géographie représentent autant d'atouts pour la métropole comme pour les DOM-TOM, si bien qu'il n'y a pas de domaine ou presque dans lequel la France ne doive occuper la première place sur un marché mondial estimé aujourd'hui par l'Organisation mondiale du tourisme à 4 000 milliards de dollars et qui devrait passer à 6 000 milliards dans dix ans. Il ne fait donc aucun doute que la France n'a rien à perdre mais au contraire tout à gagner à la mondialisation du tourisme.

Toutefois, il faut bien reconnaître que, depuis dix ans, l'industrie touristique n'a pu se développer dans les meilleures conditions, sa part dans le PIB diminuant chaque année, puisqu'elle est passée de 6,8 % en 2000 à 6,5 % en 2004 et 6,3 % en 2006. Les hébergements de tourisme et de loisirs n'ont pas, quant à eux, bénéficié des rénovations attendues par les clientèles, notamment étrangères, et un Français sur trois ne part toujours pas en vacances.

Depuis plusieurs années nous sommes nombreux à regretter l'insuffisance des crédits alloués au ministère chargé du tourisme alors que les crédits mis à la disposition des différentes activités liées à ce secteur sont abondants : ils s'élèvent en effet à 3,6 milliards d'euros si on comptabilise ensemble ceux des autres ministères, les aides fiscales, les crédits européens et ceux des collectivités locales et des partenaires privés. Ce ne sont donc pas les moyens qui manquent au tourisme, mais plutôt une meilleure organisation générale permettant une meilleure coordination des financeurs et des acteurs pour une meilleure rentabilisation des investissements.

Le projet de budget pour 2008 permet de poursuivre les actions engagées par votre prédécesseur et vous avez déjà défini des orientations prioritaires qui confirment l'intérêt que vous portez à l'évolution de cette industrie. Il est toutefois urgent de mettre en œuvre certaines réformes réglementaires ; j'en citerai quatre : le classement des stations de tourisme, le classement hôtelier ainsi que la réforme du code des débits de boisson et celle du décret de plage, lequel pénalise beaucoup, dans sa forme actuelle, les communes littorales.

Je vous poserai trois questions.

D'abord l'article 56 du projet de loi de finances remet en cause l'engagement pris envers le secteur de la restauration de baisser la TVA à 5,5 %. Selon le texte, les entreprises de plus de vingt salariés seront pénalisées et celles de plus de trente salariés ne bénéficieront plus d'aucune mesure d'aide à l'emploi : les groupes hôteliers et de restauration seront donc particulièrement touchés, un tiers de l'effectif salarié du secteur étant concerné, à savoir 200 000 personnes sur 600 000. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour éviter qu'au travers de l'aide à l'emploi et du contrat de croissance l'amélioration des conditions de travail des salariés de ces entreprises soit remise en question, alors qu'elles ont obtenu, depuis 2004, la disparition du SMIC hôtelier, des augmentations de salaire de 3 % par an en moyenne, l'amélioration de leur régime de prévoyance sociale et la cinquième semaine de congés payés ? Ce secteur a quand même créé 50 000 emplois depuis 2004 !

Ma deuxième question concerne les dettes de l'État relatives aux contrats de plan État-régions 2000-2006 et le programme de réhabilitation des hébergements à caractère social.

S'agissant des financements inscrits dans le précédent contrat de plan et au-delà des 4,5 millions d'euros que vous inscrivez pour 2008 au titre de l'apurement d'une partie de la dette, 21,3 millions resteront encore à couvrir au bénéfice d'opérations pour la plupart déjà réalisées. Quelles dispositions comptez-vous prendre pour apurer cette dette dans les années à venir ?

De plus, pour terminer le programme de rénovation de l'hébergement social, qui avait bénéficié en 2007, grâce à un amendement parlementaire, d'un fond de concours de 2,8 millions d'euros, aucune inscription budgétaire n'est prévue pour 2008. Vous indiquez que l'ANCV devrait dorénavant couvrir de tels besoins, son conseil d'administration ayant du reste voté à cet effet une enveloppe de 10 millions d'euros au printemps dernier. Quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir qu'à l'avenir l'agence aura les moyens statutaires et financiers d'assurer cette mission au bénéfice de la solidarité nationale et ce alors que, selon mes dernières informations, la dette de l'État s'élèverait encore à 30,8 millions d'euros pour des opérations déjà exécutées ?

Enfin quelles dispositions comptez-vous prendre pour étendre le bénéfice des chèques-vacances aux salariés des PME et des PMI, aux travailleurs indépendants, aux agriculteurs et aux retraités ?

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire pour la consommation.

**M. Jean Gaubert**, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la consommation. Messieurs les secrétaires d'État, le budget de la consommation diminue de 8 millions d'euros, soit 2,5 %, mais 4,5 % en euros constants, ce qui représente une baisse certaine. Est-ce la faiblesse de ce budget – telle sera ma première question – qui conduit à faire traîner le remplacement du directeur de la DGCCRF ? Est-on tenté de faire quelques économies de ce côté-là ? (*Sourires.*)

Il est difficile de comprendre, année après année, le changement de périmètre de votre département. La LOLF devant, semble-t-il, nous conduire à examiner les crédits par objectif, j'ai cherché à connaître les nouveaux objectifs de la DGDDI – la direction générale des douanes et des droits indirects – qui, assurément, ne dépendent pas de vous alors que, jusqu'en 2007, elle participait à l'objectif de protection, notamment aux frontières, du consommateur. Or, à partir de 2008, un tel objectif ne paraît plus être de son ressort puisque cette direction a été détachée de vos services.

Sans doute aura-t-elle désormais pour seul objectif d'encaisser les taxes d'importation et d'exportation pour l'État et, accessoirement, pour l'Union européenne, ce qui justifie peut-être un peu la diminution des effectifs, laquelle, toutefois, n'est pas aussi importante que celle à laquelle Nicolas Sarkozy, durant la campagne présidentielle, avait souhaité procéder, puisqu'il avait donné en exemple de services devenus obsolètes le service des douanes ! Heureusement, au rythme actuel de baisse des effectifs, il faudra trente ans pour se passer complètement de ce service, ce qui serait à mes yeux, et aux vôtres sans doute, une grave erreur, d'où ma deuxième question, monsieur le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme :

partagez-vous l'opinion du Président la République selon laquelle il conviendrait de se passer désormais du service des douanes ?

Avant de procéder à une analyse plus approfondie de ce budget, j'ai voulu savoir à quoi il sert. Disposant de trop peu de temps pour tout vérifier, j'ai suivi différents problèmes que nous avons connus cette année, par exemple avec les jouets importés ou la protection aux frontières des consommateurs en matière alimentaire. C'est pourquoi je me suis rendu aux points d'entrée du Havre, de Marseille et de Roissy.

Ce qui m'a d'abord surpris, c'est le nombre des services qui interviennent : DGCCRF, DGAL – direction générale de l'alimentation –, DGDDI et les services de protection des végétaux. Quatre services en tout ! Certes, ils nous disent qu'ils s'entendent bien, mais un tel nombre d'intervenants n'est-il pas nuisible à l'efficacité du contrôle aux frontières ? Du reste, la réelle motivation et le professionnalisme indubitable des personnels ne permettent pas de combler toutes les lacunes du système. Ainsi, au Havre, pour contrôler quelque 200 000 conteneurs d'alimentation, il n'y a que deux postes de vétérinaires, dont un seul est pourvu ! Je reviendrai sur la question lors de l'examen du budget de la sécurité sanitaire, mais chacun aura d'ores et déjà compris que, pour protéger réellement le consommateur et lui certifier que les produits entrant sur le territoire français répondent aux mêmes exigences sanitaires que ceux qui y sont produits, il y a encore beaucoup à faire.

Si la capacité des services à assurer le contrôle des documents – donc la perception des taxes, qui est en dehors de mon périmètre –, ne pose pas de problème, en revanche le contrôle physique ne peut plus se faire en raison de la faiblesse des moyens et de l'augmentation du volume à vérifier : Le Havre est ainsi passé cette année de 2,7 millions à 3 millions de conteneurs avec le même personnel. Il y a là une difficulté d'autant plus insurmontable que nos services sont soumis à la pression des transitaires et des autorités portuaires que frappe de plein fouet la concurrence de grands ports où le dédouanement serait plus facile et les contrôles plus légers, ce qui permet de laisser entrer des produits dans des conditions moins favorables au consommateur dans le reste de l'Union européenne qu'en France. Dès lors la question est la suivante : le Gouvernement favorisera-t-il la fluidité des échanges au détriment du contrôle des produits importés ?

Par ailleurs, qu'entendez-vous faire à partir de juillet 2008 dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne pour harmoniser les contrôles aux entrées, qui sont différents selon les pays de l'Union ? On m'a cité le cas de mangues refusées au port de Marseille et qu'on a retrouvées sur le marché d'Aix-en-Provence après un détour par l'Italie. Cela montre l'importance du travail à fournir pour que nos consommateurs aient la certitude que les produits qui leur sont proposés méritent toute leur confiance.

En ce qui concerne les crédits prévus à l'action 5, ceux qui sont consacrés à la sécurité du consommateur diminuent de 3,7 millions d'euros, ce qui révèle bien qu'il ne s'agit plus d'une priorité du Gouvernement. Les crédits inscrits pour la protection économique des consommateurs diminuent également de 3,5 millions d'euros. Ceux de la CRE sont abondés – ce qui nous procure une légère satisfaction – mais le périmètre d'action a été très étendu par les lois que votre majorité a votées durant la précédente législature.

En ce qui concerne les associations de consommateurs, sachant, monsieur le secrétaire d'État, combien vous y êtes attaché, j'ai été surpris de constater que, loin d'être « réévalués », comme cela avait été annoncé, les crédits qui leur sont destinés sont en diminution ; il est vrai que le mot « réévaluation » signifie désormais « dévaluation » ! En effet, alors que, depuis 2004, ils atteignaient 7,4 millions d'euros par an, ils sont ramenés à 7,3 millions d'euros. La baisse est assurément légère, mais elle pèsera sur des associations dont on a pourtant de plus en plus besoin dans le contexte de libéralisation poussée au maximum qui est le credo du Président de la République et sans doute le vôtre. Les moyens dont vous dotez les associations ne leur permettront pas d'assurer leur fonction de contre-pouvoir, d'autant plus qu'à la libéralisation de l'énergie s'ajoute la hausse des prix, qui n'est plus cachée aujourd'hui.

Enfin – mais peut-être cette question n'attend-elle pas de réponse – je vous demande, monsieur le secrétaire d'État, à la suite de Jean-Paul Charié, si le Gouvernement compte sur le seul Michel-Edouard Leclerc pour améliorer le pouvoir d'achat des Français. (*Exclamations.*)

**M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis.** Ai-je dit cela ?

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour les communications électroniques et La Poste.

**M. Alfred Trassy-Paillogues, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour les communications électroniques et La Poste.** Messieurs les secrétaires d'État, mes questions porteront successivement sur la quatrième licence UMTS, l'Internet à haut débit, la téléphonie mobile et La Poste.

Pour l'attribution de la quatrième licence UMTS, l'ARCEP – l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes – a refusé l'offre de Free. Le Gouvernement compte-t-il se satisfaire de trois opérateurs, comme c'est bien souvent le cas à l'étranger ? Envisage-t-il de rendre plus attrayantes les conditions financières d'attribution de cette licence ? Si tel n'est pas le cas, qu'advient-il des fréquences libérées ? Un réseau commun entre les différents opérateurs est-il envisagé ?

À ce jour, 98 % de la population semblent desservis par l'Internet à haut débit, dont 64 % dans des conditions concurrentielles, mais le monde rural continue de se sentir négligé. La technologie WIMAX avait laissé supposer un progrès en la matière. Or certains opérateurs traînent les pieds pour réaliser les infrastructures nécessaires. Le Gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures autoritaires, voire coercitives, comme le retrait de la licence, pour exiger l'installation effective des équipements ? (*Exclamations.*) Par ailleurs, ne peut-on inciter, notamment pour le haut débit, à la mutualisation de certaines infrastructures, notamment les fibres optiques ? Plusieurs opérateurs, dont la SNCF et les sociétés d'autoroute, ont des équipements, mais ne semblent pas prêts à les partager facilement.

En matière de téléphonie mobile, des zones blanches existent encore. La mutualisation de l'itinérance peut-elle être envisagée ? Et l'itinérance n'est-elle pas en soi un frein à l'investissement, puisque tout opérateur qui réalise des infrastructures sait qu'il le fait aussi au bénéfice immédiat de ses concurrents ?

Sur un autre plan, le Gouvernement et l'ARCEP se rendent-ils suffisamment compte que des réseaux qui étaient bons se détériorent, du fait même que certains opérateurs

n'assurent pas la maintenance nécessaire au bon fonctionnement des équipements ? J'ai dans ma circonscription des exemples de zones naguère parfaitement couvertes et qui ne le sont plus à l'heure actuelle parce que certains opérateurs pensent qu'il vaut mieux guérir que prévenir !

**M. Daniel Paul.** Très juste !

**M. Alfred Trassy-Paillogues, rapporteur pour avis.** Dans ces conditions, la maintenance des équipements ne doit-elle pas faire l'objet de contrôles renforcés ?

En ce qui concerne la couverture du territoire par la nouvelle génération de téléphonie mobile à 1,8 gigahertz, elle approchera les 70 %. Envisage-t-on d'utiliser les ressources hertziennes libérées par le passage à la télévision numérique pour étendre ce taux de couverture à l'ensemble du territoire ? Enfin, les effets de la loi de mars 2007 sur le marché de la téléphonie mobile sont-ils déjà connus ?

S'agissant de La Poste, la nouvelle directive postale permettra-t-elle de préserver la spécificité de la poste française, à savoir la distribution du courrier six jours sur sept...

**M. Daniel Paul.** Non !

**M. Alfred Trassy-Paillogues, rapporteur pour avis.** ... et le prix unique du timbre sur l'ensemble du territoire ?

**M. Daniel Paul.** Non plus !

**M. François Brottes.** Le Gouvernement le sait très bien !

**M. Alfred Trassy-Paillogues, rapporteur pour avis.** La progressivité de l'ouverture à la concurrence d'ici à 2011 du portage et de la distribution des plis de moins de cinquante grammes a été étudiée. Monsieur le secrétaire d'État, quelles précisions pouvez-vous nous donner en la matière ?

Enfin, nous souhaitons tous développer l'emploi, notamment les services à la personne, sur l'ensemble du territoire national comme dans chacune de nos circonscriptions. Or l'entreprise La Poste est celle qui dispose du réseau de proximité le plus dense et le plus performant qui soit. Ne pourrait-on l'inciter à aller plus loin dans le service à la personne et à exploiter cette proximité qu'elle a avec les Françaises et les Français ?

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

**M. Axel Poniatowski, président de la commission des affaires étrangères.** Monsieur le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur, je me contenterai d'un constat et d'une question.

Le constat est le suivant : le tissu de nos entreprises en France est tel que les très grandes entreprises réussissent assez bien tandis qu'un nombre très important de petites entreprises éprouvent des difficultés, le tissu intermédiaire des moyennes entreprises étant quasiment inexistant par rapport à ce qu'il est dans les autres pays européens.

Les plus grandes de nos entreprises, je le répète, se débrouillent bien – elles sont parmi les meilleures sur le plan international –, du fait qu'un grand nombre d'entre elles a mis au point une stratégie de « politique domestique » en installant des filiales dans les pays étrangers, où elles développent leurs activités, s'appuyant pour cela sur le réseau extérieur de la France, notamment sur nos ambassades dont elles reçoivent une aide assez importante. En

revanche, la stratégie des petites entreprises étant différente de celle des grandes entreprises, elles exportent peu et mal car beaucoup d'entre elles ne savent pas le faire.

Monsieur le secrétaire d'État, la première difficulté qu'elles rencontrent étant en matière de prospection, s'il est bon de doubler le nombre des VIE, est-il certain que ces postes bénéficieront en premier lieu aux PME ? On peut du reste regretter que l'action des conseillers économiques dont la France dispose dans le monde entier soit assez peu efficace car assez peu organisée, d'où ma question : ne faut-il pas aider davantage sur le plan financier les petites entreprises à faire leurs premiers pas en matière de prospection ? En effet, une fois que certaines d'entre elles auront pris pied sur les marchés étrangers, elles pourront voler de leurs propres ailes. Ubifrance a du reste un rôle à jouer dans ce domaine.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques.

**M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques.** Je partage le point de vue de M. Poniatowski ; aussi ne répéterai-je pas ce qu'il a dit, préférant me limiter à trois thèmes d'intervention.

Monsieur le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur, quand aurons-nous enfin le courage d'instaurer un guichet unique ? La question a été évoquée : j'y souscris totalement. Il faut simplifier les démarches et regrouper les actions pour faciliter l'activité de nos petites et très petites entreprises, comme l'ont suggéré M. Olivier Dassault et M. Axel Poniatowski. Une action d'autorité me paraît nécessaire en la matière.

Du reste, stimuler la capacité d'exportation de nos entreprises est à ce point nécessaire que l'année dernière j'ai demandé la création d'une mission d'information sur le développement du commerce extérieur de la France, dont M. Alain Cousin, le rapporteur et M. Jean Gaubert, le président – tous deux ici présents – appartiennent, chacun le sait, à deux groupes différents. Monsieur le secrétaire d'État, à quoi servent les rapports parlementaires si les recommandations de la mission d'information ne sont pas suivies d'effet ? (*Exclamations.*)

**M. François Brottes.** C'est méchant pour le Gouvernement !

**M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques.** Non, monsieur Brottes, mais cela fait trop longtemps que nous nous intéressons à ces problèmes pour faire semblant d'ignorer qu'ils existent !

**M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. François Brottes.** Je suis d'accord avec vous.

**M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques.** C'est la raison pour laquelle je suis tout prêt à recevoir M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur à la commission des affaires économiques pour discuter avec lui des propositions avancées dans ce rapport, lesquelles constituaient une véritable mine. Que sont-elles en effet devenues ? J'aimerais d'autant plus le savoir que la commission des affaires économiques m'a demandé un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations dans le cadre du contrôle parlementaire.

Je partage le constat de M. Didier Migaud, président de la commission des finances, et de M. Axel Poniatowski, président de la commission des affaires étrangères : si le déséquilibre de notre commerce extérieur a atteint 30 milliards d'euros en 2006, il convient d'en rechercher les causes

objectives. Or on constate que les Anglo-saxons, notamment, mettent leur diplomatie au service de leur économie, alors que la diplomatie française ferait plutôt l'inverse, en compliquant l'action de ceux qui veulent développer la présence économique française à l'étranger. Cela n'est pas acceptable. Certes, des progrès ont été réalisés et le ministère des affaires étrangères dispose de « missionnaires », mais les changements ne sont pas encore suffisants, d'autant que les entraves à leur action que connaissent nos missions à l'étranger sont d'ordre purement administratif, c'est-à-dire franco-français.

Vous n'êtes évidemment pas chargé des affaires étrangères, monsieur le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur, mais je sais que vous partagez avec nous le souci d'une meilleure coordination. Or, tant que nous n'aurons pas réussi à créer une véritable osmose entre l'action de nos différents services à l'étranger et à faire en sorte que notre diplomatie porte notre économie, nous n'arriverons pas à mettre au point un soutien efficace à nos PME, quelle que soit par ailleurs la dynamique en leur faveur de la part des grandes entreprises. Ferez-vous enfin, monsieur le secrétaire d'État, les réformes qui s'imposent pour une meilleure coordination des efforts, voire leur fusion au plan local, afin que cesse la dichotomie existant entre les uns et les autres, laquelle ressemble trop souvent à de l'adversité ?

Je n'ignore pas l'aspect provocateur de mon propos : il s'agit cependant de questions qui intéressent beaucoup la commission des affaires économiques comme, je le suppose, l'ensemble de la représentation nationale.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.

**M. Hervé Novelli**, *secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, j'étais, en arrivant, très heureux de me retrouver parmi vous puisque j'ai été, par le passé, rapporteur spécial mais, mesurant l'acuité de vos questions, je me demande si ma situation n'est pas plus inconfortable que je l'avais pensé (*Sourires.*) Aussi vais-je tenter de vous répondre au nom de mes nouvelles fonctions de secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur. Luc Chatel se livrera ensuite au même exercice pour les sujets le concernant.

Le fait, du reste, que le commerce extérieur ait été mentionné par tous les rapporteurs montre bien que sa situation est aujourd'hui au centre de la réflexion sur la croissance et le développement économiques, ce dont je me réjouis.

Comme M. Bacquet l'a noté, il existe deux grandes raisons au déséquilibre de nos échanges commerciaux : le taux de change de l'euro et le quintuplement du prix du pétrole depuis 2000. Néanmoins ces deux facteurs ne suffisent pas à expliquer la situation de notre commerce extérieur, sur laquelle je me suis interrogé lorsque je suis arrivé auprès de Christine Lagarde cet été, le mois d'août étant traditionnellement celui où les responsables de ce secteur ont à commenter les chiffres du premier semestre. Or je me suis rapidement aperçu que, si les deux facteurs que j'ai évoqués sont très importants, ils ne constituent pas les seules causes de nos difficultés, d'autant que si l'on fait abstraction de la facture énergétique, le solde de notre commerce extérieur est déficitaire pour la première fois depuis quinze ans, ce qui pose un problème majeur, celui de la situation structurelle

de notre économie. On sait en effet que l'Allemagne, qui est confrontée aux mêmes difficultés macroéconomiques que nous, obtient de bien meilleurs résultats.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité non pas rompre avec la ligne de mes prédécesseurs – ce qui eût été très imprudent – mais cherché à prendre en considération toute la réalité. Je le répète : une analyse approfondie de l'économie allemande nous révèle, comme en creux, les raisons de nos propres difficultés, le tissu des entreprises allemandes étant différent du nôtre.

Ainsi que l'a souligné M. Poniatowski, la France se caractérise par la coexistence de grandes entreprises très internationalisées, voire de champions mondiaux qui connaissent de grands succès, et d'un foisonnement de petites et de très petites entreprises, beaucoup plus nombreuses qu'en Allemagne, ce qu'il ne faut pas regretter, car elles sont le plus souvent florissantes. En revanche, c'est au plan des entreprises moyennes que les choses se compliquent.

Au-delà de 500 salariés, nous avons deux fois moins d'entreprises que les Allemands : 4 000 entreprises de 250 à 2 000 salariés d'un côté contre 2 000 seulement de l'autre. Or, plus on grossit et plus on innove, plus on exporte, ce qui est logique. Les entreprises dont les taux d'innovation sont importants exportent en effet mieux que les autres. Ces considérations auxquelles je me suis livré au mois d'août m'ont donc convaincu qu'il était impératif d'engager une politique structurelle visant à restaurer la compétitivité de nos entreprises, ce que nous avons déjà commencé de faire en menant plusieurs actions.

La croissance économique repose sur trois facteurs : le travail, le capital et l'innovation.

À l'exemple d'autres pays, nous avons commencé de libérer le travail des contraintes administratives et du carcan législatif, parfois autoritaire, qui l'ont trop longtemps bridé. Nous avons également commencé de libérer le capital avec les dispositions de la loi TEPA, en permettant notamment aux contribuables assujettis à l'ISF d'investir dans le capital des PME. Quant à l'innovation, nous avons décidé de « mettre le paquet » en triplant, dans le projet de loi de finances pour 2008, le crédit d'impôt recherche. Hors l'Espagne, je ne connais pas, dans l'OCDE, de dispositif aussi puissant en faveur de la recherche et du développement. Nous avons également ratifié le traité de Londres en vue de diminuer le coût des brevets et intensifié la lutte contre la contrefaçon afin de protéger les droits de la propriété intellectuelle. Nous avons donc commencé de mener des actions d'ordre structurel. Comme a bien voulu le relever M. Bacquet, elles porteront leurs fruits en vue d'en finir avec une dégradation régulière de notre commerce extérieur, mais ce sera à plus ou moins long terme.

J'en viens à nos actions spécifiques de soutien à l'exportation et je tiens à saluer d'emblée la contribution régulière et éminente de M. Dassault à l'analyse de la situation du commerce extérieur. Plusieurs d'entre vous ont déploré la multiplicité des acteurs et l'éparpillement du réseau. À cet égard, monsieur le président Ollier, vous avez évoqué l'excellent rapport de M. Gaubert et de M. Cousin. Ne croyez pas que ces travaux ont été laissés sans suite, puisque M. Alain Cousin vient d'être porté à la présidence du conseil d'administration d'Ubifrance ! (*Exclamations.*)

**M. Patrick Ollier**, *président de la commission des affaires économiques*. C'est une excellente chose, mais ce n'était pas le but du rapport !

**M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.** Certes, mais reconnaissez avec moi, monsieur le président de la commission des affaires économiques, que celui dont vous vous plâtiez il y a quelques minutes à peine à relever l'acuité de l'analyse,...

**M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques.** Et la compétence !

**M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.** ... et la compétence, en effet, se trouve aujourd'hui chargé, avec le directeur général, de la destinée d'un des navires amiraux de notre flotte à l'exportation.

M. Cousin avait insisté dans son rapport sur la multiplicité des acteurs et des réseaux. Je vous annonce ainsi que nous allons la réduire sans faire abstraction de la réalité du terrain. À terme, deux navires amiraux encadreront la flotte de nos exportateurs : la COFACE sera chargée de l'accompagnement financier – assurances, prospection, garantie et caution – et Ubifrance, et elle seule, assurera la promotion par la puissance publique des exportations. Comme le révèlent les chiffres cités par M. Bacquet, Ubifrance reste aujourd'hui insuffisamment connue et trop sollicitée par le seul bouche à oreille. Il convient d'aller plus loin.

Dans les régions, les chambres de commerce et d'industrie deviendront les interlocuteurs privilégiés de toutes les entreprises candidates à l'exportation pour les mener à Ubifrance, ce qui suppose un renforcement considérable du partenariat entre les chambres de commerce et d'industrie et Ubifrance. Du reste, je n'exclus pas qu'à terme les chambres de commerce et d'industrie prennent une part quasiment prépondérante dans le pilotage d'Ubifrance. En outre, nous avons décidé que tous les personnels des missions économiques dans le monde passeront sous le contrôle et la gestion d'Ubifrance.

Il s'agit d'une réforme de grande ampleur, puisque, concernant deux mille personnes en administration centrale, elle vise à rapprocher ces personnels d'une grande qualité professionnelle de la réalité commerciale des différents marchés. Telle est la raison pour laquelle tous les personnels des missions économiques qui sont affectés aux tâches commerciales passeront sous le contrôle et la gestion – j'y insiste – d'Ubifrance. Tels sont les grands traits de la simplification des réseaux que nous souhaitons réaliser.

Le nouveau réseau se présentera donc de la manière suivante : au plan local, les chambres de commerce et d'industrie seront chargées de prendre en main l'accompagnement des primo exportateurs et des exportateurs confirmés vers Ubifrance ; au plan national Ubifrance, avec les renforts des missions économiques, aura pour tâche d'apporter sa capacité d'expertise et d'aide à l'implantation sur les marchés extérieurs. Cette organisation simplifiée, attendue de tous et, vous l'avez rappelé, monsieur le président Ollier, préconisée par le rapporteur de la mission parlementaire, sera, à n'en pas douter, riche d'effets, en particulier pour les plus petits entrepreneurs, qui sont au centre de notre propos. Nous disposions auparavant d'un trousseau de clefs : nous le remplaçons par une clef unique.

Par ailleurs, à l'étranger aussi, je tiens à le rappeler, le réseau se distingue par un trop grand nombre d'acteurs – vous l'avez tous noté – : conseillers au commerce extérieur, missions économiques, chambres de commerce et d'industrie, régions. Cela fait beaucoup !

Faut-il tout fusionner ? Bien sûr que non. Outre le fait que des acteurs privés participent à cette action, toutes les institutions concernées ne relèvent pas des pouvoirs publics, à l'exemple notamment des régions. En revanche,

un regroupement des différents réseaux à l'exportation, dans un cadre souple et informel, me semble nécessaire, afin d'offrir à l'exportateur le réseau le plus pertinent possible pour répondre à ses différents besoins.

Cependant, la réforme de nos réseaux à l'exportation ne suffira pas. À côté des actions structurelles il nous faudra en effet mener des actions ponctuelles. Tel sera le cas avec la réforme, d'ici à la fin de l'année, des modes de financement de la COFACE, notamment pour ce qui concerne les mécanismes d'assurance, de prospection, de crédit et de caution, qui seront également élargis aux services.

Au-delà de cette réforme de nos instruments financiers et de la simplification de nos réseaux à l'exportation, notre ambition porte également sur le volontariat international en entreprise, dispositif dont vous avez fait état les uns et les autres. Aujourd'hui, on compte près de 5 000 VIE dans le monde entier pour 100 000 entreprises exportatrices, nombre, comme l'a souligné M. le rapporteur spécial, Olivier Dassault, qui stagne voire diminue. Là aussi, nous devons « mettre le paquet » afin de faire en sorte que nos entreprises exportatrices soient plus nombreuses, conformément à la politique structurelle dont je parlais à l'instant. J'ai ainsi affiché l'ambition de pouvoir disposer de 10 000 VIE à l'horizon 2009, afin que toujours plus de jeunes Français soient au contact du marché mondial. Il n'y a rien de plus important, sur le plan pédagogique, que de montrer la réalité de la mondialisation à de jeunes Français qui, de leur côté, apporteront leur enthousiasme, leur expertise et leur capacité à innover à nos entreprises. Cet objectif de doublement des VIE, c'est Ubifrance qui sera chargée de l'atteindre.

Confier à l'agence le soin d'être le navire amiral d'accompagnement et de promotion des exportations à l'étranger, nécessite cependant qu'elle soit réformée – car l'accueil de plus d'un millier de personnels implique une fonction de gestion – et que ses missions soient clarifiées. S'agissant des VIE, je suis tenté de penser que l'externalisation de la prospection des entreprises doit être poursuivie, ce qui pourrait permettre à ces dernières d'embaucher ou de contracter avec Ubifrance le recrutement de VIE. Pour ce qui concerne la procédure de labellisation et de promotion de nos exportations, on peut se demander si l'agence doit vraiment continuer, avec l'aide d'architectes et de dizaines de personnes en interne, à organiser des salons, ou si sa vocation en matière de labellisation ne doit pas être élargie. Enfin, après que les missions économiques lui auront été transférées, il conviendra que sa fonction d'expertise et de soutien à l'excellence soit développée. Son président, ici présent, et son futur directeur général, sont chargés de conduire ces différents chantiers. Ubifrance a un grand avenir devant elle.

Vous avez parlé, monsieur Dassault, des indicateurs de performance et du guichet unique : convenez que l'on s'en approche. Cependant, dans la mesure où les indicateurs de performance, ainsi que vous l'avez souligné les uns et les autres, ne concernent qu'Ubifrance, ils ne retracent pas l'intégralité de la situation de notre commerce extérieur. C'est la raison pour laquelle j'ai annoncé, au mois d'août, la mise en place de cinq indicateurs macro-économiques plus pertinents.

Le premier porte sur la compétitivité-coût de nos entreprises par rapport à l'Allemagne, ce qui permettra de constater soit une amélioration soit une dégradation de la situation en la matière.

Le deuxième a trait au nombre des entreprises exportatrices, permettant ainsi de vérifier que leur nombre s'accroît bien comme nous le voulons.

Le troisième concerne nos parts de marché, sachant que l'Allemagne maintient les siennes sur le plan mondial tandis que tous les autres pays en perdent, même si la France reste le cinquième exportateur mondial.

Le quatrième retrace les dépenses de recherche et développement des entreprises, car l'innovation me semble essentielle.

Enfin, le cinquième traite des zones d'exportation afin d'orienter nos actions, ainsi que vous l'avez tous indiqué, vers les zones à forte croissance, ce qui était déjà l'objet de Cap Export qui, je le rappelle à M. Bacquet, fera l'objet d'une évaluation qui sera rendue publique avant la fin de l'année. Nous pourrions ainsi juger, ainsi que cela me l'a été demandé par Christine Lagarde, de la réalité ou non des progrès engendrés par Cap Export.

J'en terminerai – en ayant bien conscience, monsieur le président, de ne pas avoir été exhaustif – par la question des taux de change.

Je ne nie pas leur incidence non plus que l'importance des interventions de la BCE ou que le poids de l'euro fort par rapport notamment à la monnaie américaine et plus encore chinoise, monnaie à l'évidence sous-évaluée compte tenu des excédents commerciaux sans précédent enregistrés par l'économie chinoise. Il y a là un paradoxe auquel nous essayons de rendre sensibles nos amis chinois.

Le commerce extérieur est un domaine que j'ai décidé de prendre à bras-le-corps. Outre le fait que l'action structurelle doit payer à terme, nous ne pouvons plus nous contenter de mesures ponctuelles. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je suis heureux d'être en charge à la fois des entreprises et du commerce extérieur, car seule une action globale permettra de retrouver un solde du commerce extérieur beaucoup plus conforme au rang de notre pays.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Monsieur le secrétaire d'État, je propose que nous en terminions avec les questions relatives au commerce extérieur, d'autant que peu de nos collègues se sont inscrits sur ce sujet, et que M. Poniatowski doit rejoindre une autre réunion.

La parole est à M. Nicolas Forissier.

**M. Nicolas Forissier**. Je me réjouis comme vous, monsieur le secrétaire d'État, que le commerce extérieur ne soit plus considéré comme secondaire, mais qu'il soit enfin reconnu comme un sujet majeur, y compris au niveau le plus élevé.

Je souscris à votre analyse et à vos objectifs : voilà de nombreuses années, en effet, que l'on observe une grande dispersion et un manque de coordination des réseaux sur le plan tant local qu'international, ainsi qu'une inadéquation des dispositifs. Vous en tirez les conséquences en mettant en œuvre une politique très volontaire, et le groupe UMP vous accompagnera dans cette réforme essentielle.

À cet égard, la baisse même très minime des crédits dévolus à Ubifrance n'est symboliquement pas très bonne. Il nous faut, au contraire, renforcer dans les années qui viennent les moyens, y compris budgétaires, destinés à l'effort public en faveur du commerce extérieur. Je prendrai l'exemple des foires et salons, car c'est là que se déroule toute la vie de l'exportateur. Toutes celles et tous ceux qui connaissent l'entreprise le savent : c'est dans ce cadre que celle-ci se lance, qu'elle se développe et même qu'elle se transmet. Or voilà quinze ans que nous sommes nombreux à souligner

que l'effort fourni en faveur des foires et salons est insuffisant par rapport à celui de nos principaux partenaires. Il y a là une priorité, mais je sais, monsieur le secrétaire d'État, que vous en êtes conscient.

Par ailleurs, des soutiens, qu'ils soient labellisés par Ubifrance ou par d'autres institutions publiques, sont parfois insuffisamment adaptés aux besoins concrets des entreprises. Peut-être conviendrait-il de travailler un peu plus à une approche « à la carte ». J'ai, en effet, l'exemple dans ma circonscription d'une entreprise spécialisée dans les réservoirs à hydrogène qui, faute de salons labellisés dans ce domaine par Ubifrance, ne peut bénéficier de l'aide de celle-ci. Cette remarque vaut également pour l'attention à apporter aux petits pays, car, au-delà des vingt-cinq pays cibles prioritaires que vous avez rappelés, il existe nombre de petits marchés qui sont idéaux pour le lancement de primo-exportateurs. Il est, par exemple, plus facile pour une PMI du Sud de la France de se rendre en Croatie plutôt qu'en Chine, où elle ne se rendra d'ailleurs jamais.

S'agissant, enfin, du guichet unique, donc de la lisibilité de nos dispositifs publics à l'export, je souscris à votre choix, monsieur le secrétaire d'État, du partenariat avec les chambres de commerce et d'industrie. Il est facile de les critiquer – de même d'ailleurs que les missions économiques –, mais leur valeur diffère selon les endroits. Ce qui compte, en tout cas, c'est de fournir un cadre clair en la matière, et c'est pourquoi nous soutenons votre action en ce sens.

**M. le président**. La parole est à M. Jean Gaubert.

**M. Jean Gaubert**, *rapporteur pour avis*. Je suis gré au président de la commission des affaires économiques, Patrick Ollier, d'avoir évoqué le rapport que j'avais commis avec Alain Cousin, même si peu de ses préconisations ont été prises en compte.

Le déficit du commerce extérieur, sujet récurrent, ne tient pas simplement à une question de parité entre l'euro et le dollar. Les résultats de nos voisins allemands sont là pour attester que le problème principal n'est pas là. L'analyse de la situation permettrait à cet égard de constater que si les Allemands exportent plus que nous, ils importent surtout beaucoup moins. Les raisons tiennent notamment aux habitudes de consommation de nos voisins et à la force des PME allemandes sur leur propre marché, ce qui conduit d'ailleurs à s'interroger – question qui intéresse plus particulièrement M. Chatel, secrétaire d'État chargé de la consommation – sur notre système de distribution qui est, lui aussi, très différent : son extrême concentration, en particulier, favorise la pénétration des produits étrangers sur notre marché par le biais d'appels d'offres très importants qui s'adressent à de gros opérateurs et non à des PME.

Quant à la relation entre Bercy et les missions économiques extérieures, Alain Cousin et moi-même avons pu constater combien la paperasserie continuait de peser sur ces dernières, et combien la mise en place des réseaux intranet et extranet l'avait favorisée : au lieu de cibler comme hier les quelques missions capables de répondre à la question posée, on adresse aujourd'hui autant de courriels qu'il y a de missions, avec rappel à celles qui ne répondent pas dans les trois jours. Comme ceux qui doivent répondre sont conscients que leur promotion dépend de ceux qui posent la question, ils finissent donc par apporter une réponse même s'ils savent qu'elle n'est d'aucune utilité, cela au détriment des PME qui les sollicitent.

S'agissant de l'action à mener, comment peut-on aider les PME à amorcer une politique d'exportation ? Nous avons déjà dit tout le mal que nous pensions de la suppression du réseau des DRCE, car l'État a besoin, selon nous, d'avoir un levier en la matière. Or le réseau des CCI, personne ne me contredira, est inégal en termes de valeur et d'engagement. Il ne sera donc pas suffisant de s'appuyer seulement sur les CCI ou sur les CRCI, car, pour elles, le commerce extérieur n'est pas toujours la préoccupation principale. La question de l'action de l'État en région doit donc être posée.

Sans que cela soit contradictoire avec ce que j'indiquais au début de mon propos concernant la parité entre l'euro et le dollar et nos différences de résultat avec l'Allemagne sur ce plan, certaines de nos entreprises ne souffrent pas moins terriblement de la situation, notamment – même si cela intéresse plus particulièrement le ministre de l'agriculture – dans le secteur agro-alimentaire, où elles perdent des marchés à l'export notamment en Corée, au Japon et en Chine au profit des exportateurs en dollar, celles des USA.

La question d'un retour aux restitutions a été posée à Bruxelles concernant certains produits agricoles à l'exportation, mais la réponse a été défavorable. Mme Fischer Boël l'a répété ici voilà quinze jours. Il faut monter à nouveau au créneau, car il ne s'agit pas de compenser je ne sais quelle incapacité d'ordre économique à résister au marché, mais une différence de parité. On a bien inventé dans les années quatre-vingt les montants compensatoires monétaires pour combler la différence d'un pays à l'autre à l'intérieur de l'Union européenne. Si l'on n'est pas capable de trouver un système qui permette à nos PME de garder leurs marchés en cette période d'euro fort, on le paiera très cher par la suite.

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Paul.

**M. Daniel Paul.** Si les Allemands importent moins, c'est qu'ils ont conservé un tissu industriel régional fort sur des créneaux susceptibles de rapporter sur le plan industriel et financier. J'imagine, en tout cas, que le rapport de nos collègues MM. Cousin et Gaubert a abordé la question du financement des entreprises qui est différent dans les deux pays : chez nos voisins, les petites et moyennes entreprises trouvent en effet plus facilement l'argent qui leur est nécessaire.

Vous avez évoqué, monsieur le secrétaire d'État, le crédit impôt recherche. Je suis d'accord avec vous : l'innovation est essentielle. Je ne peux donc que regretter que vous ayez supprimé, sans bilan aucun et alors qu'elle était susceptible d'améliorer la situation, l'Agence pour l'innovation industrielle au profit du triplement du crédit impôt recherche, cela sans contrôle réel.

Je soulignerai, en présentant mon rapport pour avis sur le budget de la recherche industrielle au nom de la commission des affaires économiques, qu'aucun chef d'entreprise ne refusera ce crédit impôt recherche, ce qui ne signifiera pas pour autant qu'il mènera un réel travail de recherche et d'innovation. Ce dernier domaine pourrait cependant permettre à notre pays de rééquilibrer la situation en sa faveur, même si nous n'imiterons jamais la Chine en matière de masse salariale, non pas que vous n'essayiez pas ! (*Sourires.*) La France a des atouts qui mériteraient d'être mieux mis en évidence, en particulier en matière d'innovation.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** Vous avez abordé là des questions à la frontière d'autres sujets, ce qui permettra également M. le secrétaire d'État de les aborder dans sa réponse.

La parole est à M. Alain Cousin.

**M. Alain Cousin.** Je me réjouis, comme Nicolas Forissier, que le commerce extérieur ait enfin la place qu'il mérite, d'autant qu'il a un rôle essentiel à jouer dans la recherche du point de croissance qui nous fait tellement défaut.

La difficulté, en la matière, tient moins à l'aval qu'à l'amont. En aval, les structures existantes sont plutôt performantes, même si Olivier Dassault a raison de souligner qu'il serait peut-être bon de choisir des ambassadeurs qui aient le souci de l'aspect économique des secteurs considérés comme stratégiques. Même si nos résultats, ainsi que M. le secrétaire d'État l'a évoqué, ne sont pas bons au regard de ceux de l'Allemagne, ils sont bons par rapport à ceux de nos voisins italiens, britanniques et espagnols, sans oublier le secteur des services qui n'est pas sans importance dans notre pays.

En amont, si nos grandes entreprises, comme le rappelait le président Axel Poniatowski, se débrouillent très bien, nous avons moitié moins de PME que l'Allemagne et nos petites entreprises n'atteignent pas toujours la taille critique pour se lancer à l'exportation. La seule réponse que l'on propose est celle du guichet unique. Pour l'avoir bien connue quand j'animais un comité d'expansion économique dans mon département, je ne suis pas sûr que ce soit la solution. À l'évidence, une convention s'impose avec les chambres de commerce, avec un système d'évaluation.

Il convient en outre, comme on l'a fait en d'autres temps avec les banques, ce qui n'a pas été sans résultats intéressants, d'impliquer plus encore les experts comptables, dont le rôle de conseil – terme qui n'est pas anodin – est essentiel auprès des PME. Ils peuvent, en effet, identifier très vite les entreprises qui ont à la fois la capacité financière et le produit qui peut être exporté. Trop souvent, une PME ne s'intéresse à l'export qu'à la suite de difficultés rencontrées sur son marché domestique, ce qui ne la place pas dans les meilleures conditions pour réussir.

Quoi qu'il en soit, UBIFRANCE restera le navire amiral en matière de commerce extérieur lancé depuis la réforme de la DGTPE. Cette évolution est emblématique de ce que doit être la réforme de l'État : passer d'une culture régaliennne à une culture commerciale. Le chantier est vaste, mais, tous ensemble, nous y parviendrons.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. Alain Rousset.

**M. Alain Rousset.** Le problème de l'exportation tient à l'amont et à la capacité de nos entreprises à se structurer, mais, surtout, à leur taille qui, ainsi que M. le secrétaire d'État et certains collègues l'évoquaient, est beaucoup trop petite. Ce sont donc des questions en termes tout à la fois de fonds propres, d'actions collectives et de regroupement qu'il faut se poser, toutes choses qui ne sont pas si faciles à mettre œuvre. En tout cas, ne considérons pas que notre tissu industriel peut, en l'état, réagir à la situation en matière de commerce extérieur. Il est en effet tout aussi cloisonné que notre système institutionnel.

Si la France ne parvient pas, à la différence de l'Espagne, de l'Italie ou de l'Allemagne, à trouver le point de croissance qui lui manque, c'est parce qu'elle demeure par trop centralisée, à l'inverse de tous les pays qui marchent : les régions, les länders ou les provinces y ont une véritable culture industrielle, contrairement à ce qui se passe dans notre pays. J'entends que l'on défend les DRIRE. Va-t-il falloir payer deux fois ce que la décentralisation a délégué ? Vraiment, il

est grotesque que le projet de budget prévoit une augmentation des moyens des DRIRE au moment même où l'on veut alléger les services de l'État.

Confions plutôt aux régions le rôle de chef de file, y compris sur le plan de l'exportation, sans pour autant en faire un guichet unique. La région, en effet, n'a pas vocation à être l'opérateur des politiques qu'elle met en place. C'est un rôle qui pourra revenir aux chambres de commerce ou encore à des opérateurs privés, encore que, comme l'évoquait l'un de mes collègues, les CCI sont pour le moins, et c'est un euphémisme, très inégales ! Si elles étaient efficaces, tous les chefs d'entreprise les soutiendraient aujourd'hui. Qu'une collectivité ne soit élue que par 18 à 20 % de ses électeurs pose tout de même un problème de légitimité.

S'agissant des organisations consulaires, la difficulté, surtout concernant les chambres de commerce, tient au fait que le niveau régional n'a pas réussi à se structurer. Je vois la différence entre les chambres de commerce et les opérateurs privés lorsque la région Aquitaine, que je préside, finance des opérations à l'export. Cette différence est absolue. La région, renforcée dans son rôle de chef de file du développement économique, doit pouvoir choisir librement l'opérateur avec lequel elle travaillera.

Il appartient à l'État de déterminer, au niveau national, les grandes têtes de réseau : Ubifrance pour l'exportation, OSEO, regroupée avec l'AIL, pour l'innovation, sachant que se pose, pour les fonds propres des entreprises, un réel problème. Pour le reste, décentralisons et arrêtons avec tous ces doublons tellement onéreux !

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Voilà une remarque qui pourrait s'appliquer à d'autres domaines.

La parole est à M. Serge Letchimy.

**M. Serge Letchimy**. Monsieur le secrétaire d'État, j'ai quelque mal, en matière de commerce extérieur, à situer les régions d'outre-mer. Nous exportons bien nos bananes et nos rhums vers la métropole, mais ces exportations ne relèvent pas du commerce extérieur du fait du principe de continuité territoriale. Cette raison ne suffit cependant pas à expliquer à elle seule qu'en Martinique, le taux de couverture des importations par les exportations n'est que de 11 %. On trouve en effet, dans notre proche périphérie, les Caraïbes et leurs 30 millions d'habitants, ainsi que l'Amérique du Sud avec 130 millions d'habitants pour le seul Brésil. Or les actions de commerce extérieur proches représentent moins de 1 % de l'économie locale.

On vient d'évoquer les organisations consulaires, dont les chambres de commerce et d'industrie. À cet égard, le dispositif public d'animation et d'organisation du développement extérieur vis-à-vis de la zone Caraïbe obéit au principe de la *negative list*, selon lequel tout État peut inscrire sur une liste tous les produits qu'il ne souhaite pas voir importés d'autres pays, donc de nos départements d'outre-mer. De plus, on ne compte aucune présence locale – ni martiniquaise, ni guadeloupéenne, ni guyanaise – dans les instances économiques de la Caraïbe, notamment la Caricom.

Dans ces conditions, comment – en dehors des exportations de la banane en Europe, « privilégiées » par les fonds européens – pourrait-on parler de commerce extérieur et de création d'une dynamique de développement local endogène, lorsqu'on ne bénéficie d'aucun dispositif public d'accompagnement ? Il nous arrive ainsi d'importer des matières premières de la manière la plus rocambolesque qui

soit : un produit sort du Brésil pour arriver en France avant de repartir vers les Caraïbes, avec tous les coûts que cela implique. C'est une stupidité économique.

Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre afin que nous nous débarrassions de l'étiquette de pays de consommation et d'importation pour entrer dans le cycle de l'innovation et de l'exportation ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Jean-Paul Bacquet.

**M. Jean-Paul Bacquet**, *rapporteur pour avis*. Monsieur le secrétaire d'État, voici ce que déclarait l'an dernier, en présentant le projet de budget du commerce extérieur, Christine Lagarde :

« J'ai engagé depuis ma nomination une réforme en profondeur de notre dispositif de soutien au commerce extérieur avec un objectif très clair : faire mieux avec moins de moyens, c'est-à-dire exporter plus, exporter mieux, exporter ensemble. C'est ce que j'ai appelé, en m'adressant aux navigateurs qui se trouvent parmi vous, la « navigation en escadre ». »

Comment pourriez-vous donc, monsieur le secrétaire d'État, vous inscrire dans une réforme *a minima* puisque celle-ci est fondamentale ? Je retiens, en tout cas, que vous avez clairement reconnu, au contraire de Mme la ministre, qu'il y avait un problème structurel et non pas uniquement conjoncturel. Je ne puis que me réjouir que vous ayez tenu au mois d'août un discours différent de celui que vous teniez lorsque vous étiez rapporteur dans cette maison.

Pour ma part, je ne puis accepter l'idée que l'on pourrait faire mieux avec moins de moyens car, dans ce cas, que deviendront les crédits de labellisation d'Ubifrance ? Seront-ils reconduits ? De même, le transfert des personnels des missions économiques vers l'agence, s'accompagnera-t-il de transferts financiers similaires voire supérieurs, ce que nous souhaitons ?

Vous avez souhaité deux navires amiraux – ce qui répond à la métaphore maritime de Mme Lagarde ! – avec, d'un côté, Ubifrance et, de l'autre, la COFACE. On ne saurait pourtant oublier que cette dernière ne peut rien faire si elle n'est pas sollicitée. Le premier interlocuteur de la PME, avant même l'expert-comptable, c'est sa banque. Or celle-ci, outre qu'elle fuit souvent ses responsabilités, ne l'oriente jamais vers la COFACE, dont elle ignore même souvent l'existence. Ce navire amiral ne sera efficace que si une action est menée en direction du réseau bancaire.

S'agissant des missions économiques, je suis très réticent quant à leur transfert. Il ne faut pas oublier que c'est parce qu'elles sont trop souvent sollicitées pour des missions régaliennes qu'elles perdent une partie de leur efficacité, en dépit de la très grande compétence de leurs personnels. Par ailleurs, on ne peut leur demander d'atteindre un certain seuil de rentabilité parce que l'investissement, en l'occurrence intellectuel, ne peut être efficace qu'à long terme. Leur action doit continuer à être menée au sein des ambassades, d'autant qu'il serait contradictoire de demander aux ambassadeurs de se préoccuper davantage du développement économique en même temps que l'on sortirait les missions économiques du champ des ambassades pour les rapprocher d'Ubifrance.

Au total, je dirai donc que je suis favorable à la prospection, mais aussi à un accompagnement dans la durée, car si l'on veut que les petites entreprises exportent, il faut les accompagner longtemps.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Geneviève Fioraso.

**Mme Geneviève Fioraso**. Ainsi que l'ont souligné plusieurs intervenants, les entreprises innovantes sont les mieux à même d'exporter, puisque le marché qui s'ouvre alors à elle est international. Or, si le dispositif d'aide à la création de telles entreprises, institué en 1999, fonctionne plutôt bien, il n'existe en revanche rien pour les accompagner au cours de leur croissance et pour aider à ce que les jeunes pousses atteignent une taille critique.

À la différence de notre pays, il existe en Allemagne tout un réseau de PMI-PME de 500 à 800 salariés, qui sont accompagnées par d'efficaces *länder*, souvent plus grands que nos régions françaises. Comme le président de la région Aquitaine, je regrette qu'en France on ne s'appuie pas davantage sur ces dernières, d'autant qu'elles s'impliquent elles-mêmes beaucoup dans les dispositifs d'accompagnement.

Une autre particularité du système allemand tient au lien très étroit qui existe entre les différents instituts du *Fraunhofer-Gesellschaft* et les PMI-PME. Cela évite cette distinction, souvent faite ce matin et qui, pour ma part, me gêne beaucoup, entre les grands groupes et les PMI-PME.

**M. Jean-Paul Charié**, *rapporteur pour avis*. Eh oui !

**Mme Geneviève Fioraso**. Quand les grands groupes vont bien, les PMI-PME aussi, d'autant que les premiers sont leur donneur d'ordres. Je puis en témoigner pour avoir travaillé dans une PMI-PME innovante. Toute volonté de fragmentation en ce domaine est une façon dangereuse et inefficace d'aborder le problème. On voit d'ailleurs apparaître certains dispositifs dans les pôles de compétitivité, tel celui mis en œuvre par Schneider Electric qui conduit le pôle Minalogic dans la région grenobloise.

Sans attendre un *small business act*, qui ne verra sans doute jamais le jour en raison de l'opposition de Bruxelles – vous avez vous-même, je crois, monsieur le secrétaire d'État, quelques doutes quant à sa faisabilité –, cette société a établi un pacte d'accompagnement des nombreuses PMI-PME qui participent à ce pôle en leur ouvrant toutes ses plateformes à l'étranger. C'est une initiative simple et efficace que nous avons accompagnée, et je regrette que ne soit pas aujourd'hui proposé ce type de mesure concrète où les acteurs s'entraident, à l'opposé de toute culture distinguant l'ANVAR de l'API ou, plutôt, faisant absorber la seconde par la première sans avoir dressé le bilan des actions de l'API dans le domaine stratégique en direction des grands groupes.

Il n'est vraiment pas réaliste de vouloir traiter de façon différenciée les PMI-PME des grands groupes. Ceux-ci se débrouillent d'autant mieux qu'ils sont accompagnés par des PMI-PME, lesquelles servent souvent leur croissance externe. C'est en liant le sort des grands groupes et celui des PMI-PME que l'on aidera celles-ci à grandir.

On a évoqué le rôle des banques, qui prennent des risques dans l'immobilier ou dans les NTIC – on l'a vu en 2000 –, mais qui se montrent plus timorées en matière d'innovation par manque de compétences et de connaissances. Un rapprochement entre l'ANVAR, la BDPME – ou ce qu'il en reste – et le secteur bancaire pourrait accompagner efficacement la croissance des PMI-PME innovantes. Celles-ci se heurtent souvent, en effet, à des banques qui ne comprennent pas ce qu'elles font, qui ne connaissent pas les marchés extérieurs, alors que le retour sur investissement, quand cela marche, est tout de même extrêmement intéressant. Il est regrettable de voir certaines banques prendre des risques

inutiles qui mettent en péril les fonds de petits épargnants, alors que d'autres n'en prennent aucun dans le domaine de l'innovation. L'État n'utilise peut-être pas les leviers suffisants pour les inciter à faire davantage.

Enfin, je souhaite obtenir quelques éclaircissements sur le dispositif de défiscalisation en faveur des jeunes entreprises universitaires. Quel sera le lien avec les jeunes entreprises innovantes ? Dans le cas où le dispositif pourrait être étendu à ces dernières, à quelles conditions les aides pourront-elles être obtenues ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Olivier Dassault.

**M. Olivier Dassault**, *rapporteur spécial*. Faute d'avoir pu développer les éléments forts contenus dans mon rapport, comme j'aurais pu le faire en séance publique, je tiens à souligner à quel point je me sens en osmose avec le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur. Je le félicite pour sa détermination, en particulier en ce qui concerne à la fois la simplification des procédures, l'expertise des missions économiques et la labellisation des salons, fort utile au rayonnement de la France et au soutien de nos entreprises face à la très forte concurrence allemande et italienne. Nous ne sommes en effet pas seulement alliés au sein de la de l'Union européenne, mais également concurrents.

S'agissant des personnels des chambres de commerce et d'industrie et de la création d'un guichet unique du commerce extérieur au sein des CCI, Ubifrance doit avoir un rôle d'accompagnement et même de formation afin que les personnels soient mieux à même d'apporter un soutien efficace aux PME à l'exportation. Je ne sais si l'agence devra les former en son sein ou s'il faudra qu'elle détache du personnel en province, mais je tiens à indiquer au président de la région Aquitaine que si nous sommes conscients de la faiblesse de certaines chambres de commerce – nous en sommes les témoins quotidiennement –, cela ne doit pas nous empêcher d'essayer d'aller de l'avant. Si des régions sont très efficaces, cela dépend souvent du dynamisme de l'équipe de leur direction régionale du commerce extérieur, et il faut s'attacher à renforcer la proximité, car la capitale régionale est souvent éloignée de petites communes où se trouvent des petites entreprises.

Si, selon Jean-Baptiste Colbert, le commerce est une « guerre d'argent », il faut se montrer colbertiste dans la détermination afin de se mettre en ordre de bataille, de rassembler nos forces, et d'agir.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques.

**M. Patrick Ollier**, *président de la commission des affaires économiques*. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État, pour vos propositions que nous soutiendrons. J'insiste cependant pour que vous transmettiez au ministre des affaires étrangères notre souhait de voir mettre un terme – car il n'est pas sûr, malheureusement, que le système que nous allons vous aider à mettre en œuvre puisse l'empêcher sur le terrain – à cette dichotomie trop fréquente entre les chancelleries et les missions des chargés d'affaires économiques.

Lorsqu'Alain Juppé était ministre des affaires étrangères, il s'était fixé comme priorité que les ambassadeurs se préoccupent de la compétitivité économique. Je souhaite que M. Kouchner fasse de même. Il ne faudrait pas que nous ayons le sentiment d'une chancellerie qui resterait à côté

d'une organisation qui se met en place sous la houlette du ministère de l'économie et des finances. Ce serait dommageable pour nos intérêts. Nous avons d'ailleurs proposé, à l'occasion d'un rapport, que les ambassadeurs, et les diplomates d'une manière générale, fassent des stages en entreprise. Il serait utile que des personnes qui représentent la France à l'étranger soient un peu mieux imprégnées de la réalité de l'entreprise. Peut-on imaginer que le Gouvernement prenne une décision en ce sens ?

J'aimerais entendre M. Kouchner dire lui-même qu'il accorde la priorité à l'exportation et qu'il apporte le soutien de son ministère à votre action. En matière de politique étrangère, il n'y a pas que l'humanitaire. (*Murmures.*)

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. Nous aurons l'occasion de lui poser la question en d'autres circonstances.

La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.

**M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.** Je rejoins bien évidemment tous ceux, plus spécifiquement Nicolas Forissier et Alain Cousin, qui ont insisté sur la place cruciale du commerce extérieur dans notre économie.

Je reviens, d'abord, sur la référence à l'Allemagne dont Jean Gaubert, notamment, a fait état, en soulignant combien la structure de la croissance est très différente entre nos deux pays. En France, la consommation en est le vecteur clé, compte tenu des particularités de notre économie, et, dès lors qu'elle ralentit, la croissance en pâtit. *A contrario*, la consommation française reflète une fragilité majeure, celle de notre compétitivité. Dès lors, toute mesure qui doperait la consommation sans être accompagnée d'une politique structurelle destinée à rétablir cette compétitivité, constituerait, mécaniquement, un facteur d'aggravation du solde de notre commerce extérieur, puisque ce seraient alors les importations qui en profiteraient. C'est là un facteur discriminant par rapport à l'Allemagne où la consommation joue un moindre rôle et où ce sont l'investissement et les exportations qui tirent la croissance.

En ce qui concerne le rôle local d'Ubifrance, je partage votre jugement à tous sur la nécessité des réseaux, mais vous avez également tous noté qu'il en fallait un sur le plan local. Lorsqu'un petit entrepreneur est confronté à l'internationalisation – j'ai été moi-même dans ce cas –, il se rend spontanément à la chambre de commerce locale, qui, avec ses défauts et ses qualités, est son interlocuteur naturel faute d'autre réseau. Je salue à cet égard l'effort de réforme que le réseau des chambres de commerce a engagé depuis quelques années. Cela devrait uniformiser la qualité sur le territoire et le couvrir de façon exhaustive, les chambres de commerce régionales jouant le rôle de têtes de pont. C'est ce réseau qui, avec l'aide d'Ubifrance, doit aider nos petites et moyennes entreprises à exporter.

Toujours sur le plan local, les DCRE ne disposent au total que de 120 personnes. Est-ce à la mesure de nos ambitions à l'exportation ? À l'évidence, non. En revanche, elles peuvent jouer un rôle régaliens de soutien au niveau régional, que ce soit auprès du préfet de région ou du conseil régional. Les DCRE sont là pour marquer la présence des pouvoirs publics, mais elles ne peuvent jouer un rôle moteur dans le processus d'accompagnement à l'export.

Je ne nie pas que les régions aient un rôle à jouer, mais, monsieur Rousset, votre remarque selon laquelle le réseau consulaire est de valeur variable sur le territoire, vaut égale-

ment, pour les régions, faute d'unicité dans la qualité de leurs actions. Pour les VIE, par exemple, l'effort est très inégal, certaines, et pas seulement la région Alsace, apportant un soutien exemplaire, tandis que d'autres ne font rien. Une telle situation doit tous nous mobiliser pour cette grande œuvre nationale qu'est le commerce extérieur, dont la dégradation pèse sur notre croissance. Après y avoir beaucoup réfléchi, j'estime que s'il nous faut un réseau, ce doit être celui des chambres de commerce, qui va en s'améliorant.

Vous avez fait part, monsieur Bacquet, de votre désaccord concernant les transferts de personnel. En réalité, une partie des personnels des missions économiques continuera à jouer son rôle régaliens, qui est incontournable et indispensable. Les pouvoirs publics doivent pouvoir toujours être au fait de tout aspect régaliens qui peut les concerner dans tel ou tel pays. Les personnels qu'il s'agit de transférer sont ceux des missions économiques affectés à des tâches commerciales. S'il y a bien une action que mènent tous les pays, c'est de soutenir leur effort d'exportation : nous allons faire de même.

Dans quelques semaines, en liaison avec le président du conseil d'administration d'Ubifrance, j'adresserai une lettre de mission au nouveau directeur général afin de fixer très clairement les missions pour les années qui viennent. La réforme sera de grande ampleur, sur le plan à la fois interne, avec la clarification des missions, et externe, qu'il s'agisse des objectifs des personnels en matière d'emploi ou de la fonction expertise et excellence qui valorisera Ubifrance.

Vous avez évoqué, monsieur Gaubert, la paperasserie. Effectivement, quarante-trois procédures administratives peuvent aujourd'hui concerner l'exportation d'un bien, telles les procédures douanières, consulaires, liées à la protection sanitaire, ou encore aux biens à double usage, c'est-à-dire pouvant être également utilisés à des fins militaires. À l'évidence, l'internet et l'extranet, qui ont maintenant été adoptés par les entreprises, doivent être mis au service de la dématérialisation de ces procédures.

À Hong-Kong, où je viens de me rendre, elles ont toutes été dématérialisées, la charge administrative ayant en outre été externalisée : l'entreprise qui exporte envoie un unique document à une plateforme de services qui se charge de tout. Je compte faire de même en France avant la fin de 2008 avec le concours d'entreprises privées, mais aussi d'entreprises à capitaux publics comme France Télécom et sa filiale Orange, afin que les procédures accompagnant l'exportation des biens soient dématérialisées et transférées à une plateforme de services.

Plus généralement, nous étudions la possibilité de procéder de même pour toutes les charges administratives qui s'imposent aux entreprises de notre pays. Imaginez le souffle nouveau que l'on pourrait donner à notre économie si nous pouvions externaliser la plus grande partie de la charge administrative qui pèse aujourd'hui sur les entreprises françaises. Hong-Kong est en train de le faire et le Mexique étudie cette solution. Si nous étions les premiers en Europe, cela constituerait un signal important. Je lancerai prochainement un appel d'offres en la matière.

Je reviens aux entreprises elles-mêmes, en vous priant de bien vouloir m'excuser de ne pouvoir, faute de temps, répondre à toutes les questions. Vous avez, les uns et les autres, parlé des politiques structurelles sans lesquelles il n'y aura pas de rétablissement durable de notre commerce extérieur. J'ai lancé cinq grands chantiers dans le cadre de ce que j'ai appelé « Force 5 ».

Le premier, dont je viens de parler, porte sur la simplification.

Le deuxième concerne l'innovation, facteur clé de la croissance économique mondiale, et même facteur déterminant pour un pays développé comme le nôtre. Je viens de me rendre en Israël. Ce pays, avec la caractéristique qui est, bien sûr, la sienne d'investir beaucoup pour sa sécurité, a mis l'innovation au cœur de sa croissance économique. C'est aujourd'hui un pays développé, avec un haut niveau de vie, qui connaît une croissance supérieure à 5 %. Cela montre qu'il n'y a pas de fatalité à ce que les pays développés soient durablement exclus d'une croissance forte, mais il faut savoir qu'Israël investit plus de 4 % de son PIB en dépenses de recherche et de développement. La France est à 2,2 points. Il faut donc « mettre le paquet » dans ce domaine, et pas seulement avec le crédit d'impôt recherche.

À ce propos, nous avons lancé une mesure très innovante non pas, comme cela a été demandé, pour mettre en place de nouveaux contrôles, car ceux-ci empoisonnent souvent la vie des entrepreneurs, mais pour faire en sorte que les contrôles, qui, certes, doivent avoir lieu, ne soient cependant pas appliqués de façon systématique. À cet égard, l'entreprise doit savoir qu'elle n'aura pas forcément droit, si j'ose dire, à un contrôle en matière de crédit impôt recherche si elle utilise la procédure de rescrit. Au contraire, celle-ci lui apportera la sécurité, car l'administration fiscale aura trois mois pour rendre son avis sur le caractère éligible au crédit d'impôt recherche des dépenses engagées. L'une des conclusions du groupe de travail que j'ai plus particulièrement chargé de la simplification de la réglementation, tend d'ailleurs à généraliser cette procédure de rescrit à trois mois au-delà de ce seul mécanisme.

J'en viens rapidement – car voilà plus de deux heures trente que mon collègue Luc Chatel souhaiterait intervenir ! – aux pôles de compétitivité.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Au moins répondez-vous aux questions qui vous sont posées, monsieur secrétaire d'État.

**M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur**. Les pôles de compétitivité sont certainement la réponse moderne à la nécessité d'une politique industrielle moderne. J'ai toujours été réticent à l'idée de plaquer les concepts de politique industrielle des années soixante au contexte actuel de la mondialisation. En effet, si de grands succès ont été enregistrés après que la puissance publique a choisi telle ou telle grande option comme le nucléaire, des échecs majeurs ont également été subis. L'idée que la puissance publique parce qu'elle est publique saurait, mieux que tout autre, ce qui peut être bon pour notre économie dans dix ou quinze ans, n'a plus de sens, si tant est qu'elle en ait jamais eu.

Les pôles de compétitivité, au contraire, assurent un croisement fécond au niveau territorial entre les entreprises – grandes, petites et moyennes –, les universités, les laboratoires de recherche et les organismes de formation. Ce n'est qu'en facilitant ensuite l'émergence des projets innovants nés sur le terrain que la puissance publique joue son rôle. Elle ne doit pas décider à la place du pôle de compétitivité ce qui est bon.

Cette démarche, qui consiste, à partir du terrain, à encourager l'innovation avec un soutien public fort, est moderne et pertinente, et je ne peux que rendre hommage à Nicolas Sarkozy d'avoir créé en 2004 les pôles de compétitivité. Ceux-ci sont aujourd'hui au nombre de soixante et onze, et nous allons lancer un audit concernant notamment leurs

procédures. Il sera terminé en juin 2008, et nombre d'améliorations seront alors certainement à apporter quant à la place des PME dans les projets financés, à la gouvernance des pôles, à la coopération entre eux et à la simplification.

À propos d'audit, vous avez mentionné, monsieur Gorges, la nécessité d'évaluer les dépenses fiscales. C'est effectivement nécessaire et je compte sur le Parlement pour y contribuer.

Les pôles de compétitivité sont la clé d'une politique industrielle moderne. Encore faut-il les internationaliser et faire plus de place aux petites et moyennes entreprises dans les projets financés.

La fusion des agences, quant à elle, n'entraîne aucune restriction de crédits, au contraire. Ainsi, en fusionnant avec Oseo, l'agence de l'innovation industrielle lui transférera son importante trésorerie, ce qui compense très largement la baisse apparente des crédits budgétaires d'Oseo. Il faut être cohérent, monsieur Paul. On ne peut à la fois regretter la taille et le nombre insuffisants de nos entreprises moyennes par rapport à l'Allemagne, et refuser de recentrer les moyens en faveur de leur financement.

Le paradoxe avec l'AII est qu'elle finançait des entreprises pour lesquelles ce soutien ne donnait pas le sentiment, au vu de leurs résultats trimestriels ou annuels, d'être forcément essentiel à leur politique de recherche et de développement. Elle y a consacré 1,5 milliard en trois ans, soit l'équivalent du budget de Total en matière de recherche et de développement, alors qu'il était un peu paradoxal de soutenir des entreprises qui disposaient des moyens suffisants pour soutenir de leur côté un puissant effort de recherche. Cela étant, l'agence fusionnée soutiendra néanmoins des projets dans des entreprises de taille imposante.

La fusion participe de la clarification qu'il faudra poursuivre en rapprochant nos agences fusionnées du fonds de compétitivité, afin de ne présenter, à terme, qu'une seule option de financement des entreprises innovantes au sein des pôles de compétitivité.

Je peux confirmer à Mme Fioraso que les jeunes entreprises universitaires, qui ne dépendent d'ailleurs pas de notre ministère, auront le même statut que les jeunes entreprises innovantes. Ces jeunes entreprises universitaires, dont Mme Péresse a la charge, bénéficieront des mêmes facilités en termes d'exonération de charges fiscales et sociales.

Je partage votre avis, monsieur Bacquet, selon lequel les banques doivent s'impliquer davantage dans le soutien aux instruments financiers mis en place par la COFACE. Le Président de la République les a réunies, en présence de Luc Chatel et de moi-même, et les a engagées à ne pas s'abstraire de l'aide à la croissance des petites et moyennes entreprises et donc à ne pas restreindre l'accès au crédit.

S'agissant, enfin, des fonds propres des entreprises, nous allons également lancer un effort important pour conforter ceux de nombre de moyennes entreprises innovantes par le biais de France Investissement, organisme mis en place avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations. Nous voulons même aller plus loin en permettant, à côté des investisseurs privés de type I et II, les investissements directs. On ne compte en effet que 4 000 investisseurs privés dits providentiels en France quand il y en a 40 000 en Grande-Bretagne. C'est dire combien il nous faut faire émerger une classe d'investisseurs dans le capital de nos petites et moyennes entreprises afin de conforter leurs fonds propres, car elles sont en effet sous-capitalisées.

Je reviendrai dans un second temps, afin de laisser maintenant la parole à Luc Chatel, sur les importantes questions posées par M. le rapporteur pour avis, M. Trassy-Paillogues, à propos de France Télécom et de La Poste.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Je vais d'abord donner brièvement la parole au président de la commission des affaires économiques.

**M. Patrick Ollier**, *président de la commission des affaires économiques*. Je souhaite simplement, monsieur le président, souligner la nécessité d'examiner pour l'an prochain la possibilité de prévoir deux réunions en commission élargie sur les sujets abordés ce matin. De telles réunions sont en effet passionnantes et enrichissantes ; nos échanges sur le commerce extérieur en sont la preuve. Il est donc regrettable qu'il ne nous reste qu'une heure et demie pour aborder les thèmes de l'entreprise, du tourisme, de la consommation et des communications électroniques. Sachant que le tourisme mériterait à lui seul une telle durée, il conviendrait vraiment de prévoir deux réunions et non plus une.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Cela me paraît effectivement indispensable.

La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme.

**M. Luc Chatel**, *secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme*. Monsieur le président, compte tenu de l'heure, j'aborderai directement, si vous le voulez bien, les questions qui m'ont été posées en essayant d'y répondre de la manière la plus concise et la plus précise possible.

Pour commencer par les sujets liés à la consommation et à la concurrence, vous m'avez interrogé, monsieur Gorges, sur le champ d'intervention de la DGCCRF. Nous souhaitons désengager cette direction de ses activités périphériques, c'est-à-dire de toutes les tâches de gestion qui sont souvent éloignées de son cœur de métier : par exemple, le classement des établissements touristiques, la liquidation des primes à l'aménagement du territoire ou la participation au jury d'examen pour l'accès à la profession de conducteur de taxi. Il s'agit de redéployer ses moyens vers de nouveaux secteurs liés à la consommation.

Il en va ainsi du centre de surveillance du commerce électronique, dont l'existence répond à l'explosion du commerce en ligne, et du contrôle des opérateurs de l'Internet. À la suite des difficultés rencontrées par les consommateurs avec certains fournisseurs d'accès, nous avons en effet mis en place un nouveau dispositif de mise sous surveillance, s'adressant en l'occurrence à Noos Numéricable. Plus généralement, la direction fixe pour l'année, dans le cadre d'une directive nationale d'orientation, huit à dix priorités pour ses contrôles, les principales pour 2008 tournant autour de l'économie numérique, de la sécurité des produits dans le domaine du développement durable, et de l'énergie. Progressivement, nous réaffectons les moyens de la DGCCRF vers les secteurs qui concernent le plus directement nos concitoyens.

Vous avez aussi évoqué, monsieur Gorges, l'éventualité de contrôles délégués, citant l'exemple de la métrologie dans le secteur des stations d'essence. Le Gouvernement conduit une réflexion à ce sujet, puisque, s'agissant notamment du classement des hôtels, un groupe de travail que j'ai mis en place doit me présenter des propositions avant la fin de l'année. L'idée serait de confier ce classement non plus à la DGCCRF, mais à des organismes tiers agréés par l'État. De même, le Sénat a adopté, suite aux accidents tragiques intervenus ces derniers mois, une proposition de loi de M.

Hérisson sur la sécurité des manèges qui transfère la compétence des contrôles techniques à des organismes agréés. Toutefois, les contrôles de la DGCCRF qui peuvent donner lieu à des suites pénales ou administratives, ne seront bien sûr pas délégués. Nous essayons simplement de déléguer les contrôles dans certains secteurs.

Quant à votre question portant sur l'intéressement des agents aux résultats, le ministère de l'économie et des finances a été le premier, en 2006, à mettre en place, comme dans les entreprises privées, un mécanisme d'intéressement, par définition collectif, complété par une prime « en escalier » qui varie de 80 à 150 euros par agent en fonction de la réalisation de douze indicateurs cibles par direction. Ceux retenus à la DGCCRF tiennent, par exemple, à la présence des agents sur le terrain, au délai de réponse apporté aux plaintes des consommateurs, à la suite donnée à certaines affaires ou encore à la bonne orientation des contrôles vers les priorités fixées dans le cadre de la directive nationale d'orientation. Nous réfléchissons cependant aux moyens de renforcer encore l'intéressement des agents, à l'exemple du ministère de l'intérieur.

S'agissant de la réduction du délai des enquêtes, la DGCCRF et le Conseil de la concurrence ont signé, en janvier 2005, une charte d'objectif et de coopération tendant précisément à réduire le délai de traitement des affaires. Celui-ci a progressé, mais de façon insuffisante, puisqu'il a été ramené de cinq ans à deux ou trois ans, cela en dépit du renforcement des moyens du Conseil de la concurrence. Aussi Christine Lagarde vient-elle de donner mission à Mme Marianne Frison-Roche de se pencher sur la façon dont l'État exerce son rôle de régulateur et de formuler des propositions à ce sujet. Elles seront rapprochées des recommandations formulées par la commission Attali relatives à la complémentarité des deux organismes, l'objectif étant de définir l'organisation la plus efficace possible pour renforcer la protection des consommateurs.

Pour ce qui est, monsieur Gorges, du projet de loi relatif à la relation entre clients et fournisseurs – qui a été adopté par le conseil des ministres la semaine dernière et que je viendrai présenter devant votre commission, monsieur le président Ollier, cet après-midi même – il est, pour en dire déjà quelques mots, l'aboutissement de la réforme engagée par Nicolas Sarkozy en 2004 à Bercy lorsqu'il avait réuni distributeurs et industriels,...

**M. Jean Gaubert**. Avec quel succès !

**M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme**. ...réforme qui avait été suivie, à la suite du travail de la mission diligentée par votre commission des affaires économiques, par la loi Dutreil en août 2005. Celle-ci, en autorisant le basculement progressif vers l'avant des marges arrières, a permis, deux ans après, une baisse des prix des produits des grandes marques de 3,47 % (*Exclamations*),...

**M. Jean Gaubert**. Les consommateurs ne s'en sont pas rendus compte !

**M. Daniel Paul**. Chez moi non plus ! C'est la méthode Coué !

**M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme**. ... sans impact négatif ni sur l'emploi dans le secteur du commerce, puisque celui-ci en a créé 20 000 l'année dernière, ni sur la présence de produits de PME en linéaire, qui a même augmenté pendant la période.

Nous voulons aller plus loin et plus vite, conformément au vœu du Président de la République. C'est pourquoi le projet de loi, dont nous débattons en commission des

affaires économiques cet après-midi, tend à autoriser, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, la réintégration de toutes les marges arrières au bénéfice du consommateur que, pendant des années, industriels et distributeurs avaient un peu oubliés. Ainsi nous avons assisté à une augmentation déraisonnable des tarifs des industriels et des marges arrières des distributeurs, ce qui avait conduit à une inflation du prix des produits des grandes marques.

Le projet de loi remédiera à cette situation, sans pour autant que nous évacuions le débat sur la négociabilité possible des conditions générales de vente entre grands industriels et grands distributeurs, suite aux travaux menés par la commission Attali et par d'autres pays européens en matière de droit du commerce. Il conviendra notamment de prévoir un traitement particulier pour les PME de la filière agricole.

Ainsi que le Président de la République l'a annoncé hier en recevant industriels et distributeurs, une mission sur les relations entre industrie et commerce a été confiée à Mme Marie-Dominique Hagelsteen, ancienne présidente du Conseil de la concurrence, sachant que nous aurons un nouveau rendez-vous parlementaire sur toutes les questions touchant au commerce et à la distribution au printemps prochain. Nous aurons, en effet, dans le cadre du projet de loi de modernisation de l'économie, à traiter de questions portant aussi bien sur l'urbanisme commercial que sur les relations entre l'industrie et le commerce et sur la place des PME dans ce cadre.

S'agissant par ailleurs, monsieur Gorges, de la concurrence dans la téléphonie mobile, le Gouvernement souhaite qu'elle soit renforcée surtout après que les trois opérateurs historiques ont été condamnés pour défaut de concurrence, alors que celle-ci doit bénéficier au consommateur. Parmi les verrous que l'autorité de régulation, l'ARCEP, avait identifiés, le premier avait trait à la portabilité. Alors qu'il fallait deux à trois mois pour changer d'opérateur tout en conservant son numéro, un délai de dix jours suffit désormais grâce à la loi de 2005, entrée en application le 21 mai dernier. Selon les chiffres publiés hier, le nombre de consommateurs ayant changé d'opérateur a triplé depuis.

Le projet de loi qui sera soumis le 21 novembre à votre assemblée prévoit d'autres dispositions spécifiques aux Télécom et destinées à renforcer encore la concurrence, qu'il s'agisse du délai de résiliation de dix jours, de la restitution des cautions non plus dans les trois mois mais également dans les dix jours, ou de la durée minimale d'engagement. Le Gouvernement sera, en effet, favorable à un amendement, sur lequel nous discutons avec le rapporteur et les différents groupes, qui devrait faire en sorte que 75 % des consommateurs ne soient plus comme aujourd'hui sous le coup d'un engagement minimal de vingt-quatre mois, ce qui conduit à ne faire jouer réellement la concurrence qu'une fois tous les deux ans.

Vous vous êtes inquiété pour votre part, monsieur Gaubert, de l'avenir de la DGCCRF. Soyez rassuré : son nouveau directeur sera nommé jeudi en conseil des ministres. Le Gouvernement a souhaité, après le départ prématuré de Guillaume Cerruti, prendre le temps de choisir le candidat le plus qualifié en étudiant, comme traditionnellement, des candidatures de hauts fonctionnaires en interne, mais en examinant également la possibilité de recruter des candidats du secteur privé susceptibles de remplir cette mission.

Puisque vous avez parlé d'une baisse du budget de cette direction, permettez-moi de vous préciser que, à la suite du regroupement de ses laboratoires avec ceux de la direction des douanes, la partie budgétaire concernant les laboratoires a été affectée au programme n° 218. À périmètre constant, le budget de la DGCCRF n'est donc pas en recul, mais en progression de 4 %.

Quant aux contrôles en matière de sécurité des produits et au manque, selon vous, de coordination et d'efficacité des moyens de l'État, je vous rappelle, d'abord, qu'un protocole de coopération a été signé en février 2006 entre ces deux mêmes directions. Des harmonisations de contrôles seront ainsi effectuées au début de chaque année. Il convient, ensuite, de tenir compte du regroupement des neuf laboratoires respectifs des deux directions qui a abouti à disposer de onze laboratoires en commun, ce qui permet une mutualisation des moyens et une plus grande efficacité, le tout à moindre coût.

S'agissant, enfin, du nombre des contrôles et de votre inquiétude à voir « lever le pied » en matière de sécurité des produits, sachez que le nombre de prélèvements sur produits effectués par la DGCCRF a été de 42 853 en 2006, contre 40 209 en 2005. Un accent particulier a été mis sur les produits jugés potentiellement défectueux, tels certains jouets en provenance d'Extrême-Orient, ainsi que l'actualité l'a montré cet été.

Peut-être faut-il aller plus loin, notamment dans le domaine du contrôle alimentaire où de nombreux services travaillent, qu'il s'agisse de la direction générale de l'alimentation, de la DGCCRF ou de la DGDDI. En tout cas, une réorganisation éventuelle ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des consommateurs. Je rappelle à ce sujet que c'est sous l'angle de la protection du consommateur que l'épizootie d'ESB, si grave pour notre pays et pour la filière concernée, a été traitée, certes avec difficulté, mais avec beaucoup de courage et de détermination.

Pour ce qui est, monsieur Gaubert, du montant alloué aux associations de consommateurs, celui-ci est d'autant plus stable qu'il fait partie d'un programme triennal 2006-2008 prévoyant justement une telle stabilité. Le seul changement cette année, après que toutes les associations de consommateurs l'ont accepté, est que les subventions sont désormais versées aux associations au niveau national, à charge pour elles de les réaffecter localement. C'est là un gage de simplification, en tout cas pour les services de l'État.

Pour ce qui est, enfin, de la concentration dans le domaine de la distribution, mon collègue Hervé Novelli et moi-même travaillons à une réforme tenant compte à la fois du contentieux qui nous oppose à l'Union européenne à propos de notre législation relative à l'urbanisme commercial, et du fait que, dans certains bassins de vie, il existe indéniablement un manque de concurrence dans le secteur de la distribution.

Puis-je aborder maintenant les questions relatives au tourisme, monsieur le président ?

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** Je vous en prie.

**M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme.** Une première question m'a été posée par le rapporteur spécial, M. Terrasse, ainsi que par vous-même, monsieur le président, sur l'évolution de la maquette budgétaire et sur la raison du passage du budget du tourisme du statut de programme à celui d'action.

Le premier élément de réponse tient au fait que le tourisme, ainsi que M. Couve l'a indiqué, est devenu un élément majeur du développement économique dans notre pays. Il doit d'autant moins être considéré comme une activité marginale qu'il est le premier poste d'excédents de notre balance des paiements et qu'il représente plus de deux millions d'emplois. Même si sa part dans le PIB a tendance à baisser, ce à quoi nous voulons remédier, cette activité reste donc importante, avec plus de 200 000 établissements.

Quel autre marché – je parle sous le contrôle d'Hervé Novelli – va-t-il doubler à l'horizon 2020 au niveau mondial, étant capable de créer de l'emploi diffus non délocalisable sur tout le territoire, et sur lequel la France occupe la première place en volume et la troisième en valeur ? C'est parce que nous voulons traiter le tourisme comme une activité économique à part entière, qu'il a été rattaché au ministère de l'économie et des finances, ce qui explique, par voie de conséquence, son intégration dans le programme dépendant de la mission « Développement et régulation économique ».

Le deuxième élément de réponse porte sur la prétendue perte de lisibilité ou de traçabilité des crédits. Le débat parlementaire – l'échange que nous avons en témoignage – permettra de l'analyser de façon très précise grâce aux indicateurs de performance afférents.

Enfin, le troisième élément de réponse est que cette intégration dans le programme en question permettra une fongibilité des crédits du tourisme. Du fait de crédits de paiement qui n'ont pas été honorés, notamment dans le cadre des contrats de plan État-région, une réaffectation de crédits est en effet possible en fin d'exercice, sachant que le budget du tourisme ne représente que 93 millions d'euros dans un programme qui s'élève à près d'un milliard d'euros au total.

Concernant l'accès aux vacances, monsieur Terrasse, vous avez raison. J'ai d'ailleurs annoncé cet été que le Gouvernement voulait faire de cette question sa priorité. Il n'est pas normal que, depuis vingt ans, le nombre de Français qui ne partent pas en vacances n'ait pas été réduit. Cette année encore, un Français sur trois n'est pas parti en vacances, tandis que 25 % de nos concitoyens ne sont jamais partis en vacances.

Les vacances apparaissent ainsi aujourd'hui comme un accélérateur d'inégalités, alors que si nous mobilisons tous les moyens et les organismes intervenant dans ce secteur, nous pourrions en faire, au contraire, un réducteur d'inégalités. Telle a d'ailleurs été la tonalité de mon discours devant l'assemblée générale de l'UNAT, au mois de septembre dernier. Je réunirai donc à Bercy tous les acteurs qui dépendent entièrement ou partiellement du ministère du tourisme, qu'il s'agisse de l'ANCV, des associations de tourisme comme l'UNAT, ou encore des CAF qui mènent également des actions en matière de tourisme à vocation sociale, afin d'étudier les possibilités de mieux concentrer nos moyens dans ce domaine.

En matière de crédits budgétaires, l'ANCV a utilisé un montant de l'ordre de 15 millions d'euros pour des investissements en faveur de programmes à vocation sociale. Nous souhaitons renforcer cette action, et j'ai rencontré récemment le président et le directeur de l'agence à ce sujet, mais il est nécessaire de clarifier encore certains points.

Il en va ainsi de la structure juridique de l'agence qui pose parfois problème. Ainsi des subventions accordées dans le cadre des aides à la pierre ont été rejetées par le contrôleur d'État, ces dossiers faisant l'objet d'un soupçon de fraude

illégal d'intérêt. La moindre des choses étant que nous assurons à l'agence un statut juridique stabilisé et insoupçonnable, j'ai confié voilà quelques jours à M. Thierry Thuot, conseiller d'État, une mission ayant pour objet la remise à plat de l'environnement juridique de l'ANCV. Ses conclusions devront m'être rendues, non pas dans trois ou dix ans, mais avant Noël.

Quant à la question de l'accès aux vacances, l'attribution de chèques-vacances dans les PME est à étudier. On ne peut en effet se satisfaire d'un système où, comme cela a été mon cas dans une autre vie, le cadre d'une grande entreprise bénéficie de chèques-vacances, tandis que l'immense majorité des salariés n'y ont pas droit dans nos PME alors qu'ils gagnent entre 1 000 et 1 200 euros par mois.

Le Gouvernement souhaite faire du chèque-vacances un outil de renforcement à la fois des projets à vocation sociale – en renforçant la masse financière susceptible de financer des aides à la pierre – et du pouvoir d'achat des salariés des petites et moyennes entreprises. C'est la raison pour laquelle, monsieur Terrasse, je suis d'accord, sur le plan philosophique, avec votre proposition d'attribuer des chèques-vacances dans les PME. Malgré ma détermination à aller vite, je vous demande simplement, étant arrivé il y a peu de temps à la tête de ce secrétariat d'État, d'attendre les résultats de la mission du conseiller d'État, qu'il s'agisse de la diffusion des chèques-vacances dans les PME ou du fonctionnement même de l'ANCV.

Certains d'entre vous ont proposé à cet égard une remise à plat complète de son statut. Je ne sais s'il faut aller jusque-là. Il convient en effet de veiller à la bonne mécanique de financement de l'agence, qui permet notamment l'aide à la pierre, ce à quoi je suis très sensible. D'autres ont envisagé une évolution du réseau de distribution des chèques. Il faut y réfléchir. En tout cas, la mission de Thierry Thuot me permettra d'y voir plus clair sur tous ces sujets, et je vous proposerai d'en rediscuter ensemble, soit dans le cadre de l'examen de la loi de finances rectificative si les éléments de réponse nous sont parvenus d'ici-là, soit un peu plus tard.

Vous avez également abordé, monsieur Terrasse, la question du handicap et de la mise en œuvre par nos établissements hôteliers de la loi de 2005. Aujourd'hui, sur les 200 000 entreprises de tourisme de notre pays, 2 300 – essentiellement des hôtels – sont labellisées Tourisme et handicap. Même si l'on rapporte ce nombre à celui des seuls hôtels, la marge de manœuvre reste grande si l'on veut rendre ces équipements accessibles à tous. Certaines mesures ont déjà été mises en œuvre, qu'il s'agisse de la dotation pour provision d'investissement lorsque les hôteliers veulent mettre aux normes leur établissement, ou encore de la priorité donnée, à ma demande, par l'ANCV à des aides à la pierre privilégiant l'accès des handicapés aux établissements touristiques.

Toutes ces différentes actions en matière de tourisme sont-elles pour autant suffisantes ? Je ne le pense pas, monsieur le député. C'est la raison pour laquelle il nous faut travailler ensemble dans le cadre de l'étude stratégique que je mène pour repositionner l'offre touristique française par rapport à ses concurrents afin de trouver des mécanismes qui nous permettent de moderniser notre parc hôtelier. Cela vaut pour le handicap comme pour le reste.

En matière de normes de sécurité, par exemple, qu'il s'agisse des ascenseurs ou encore du service de garde vingt-quatre heures sur vingt-quatre dans les hôtels, le niveau d'exigence des clients va progressivement monter. Si l'offre touristique française veut rester compétitive, elle doit

donc se moderniser, ce qui passe par la mise en place de mécanismes de financement innovants. J'ai rencontré à cet égard récemment le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations afin d'examiner avec lui comment on pourrait mettre en place des mécanismes dédiés à ces enjeux au profit des PME touristiques.

Vous m'avez interrogé, monsieur Couve, sur l'état d'avancement de plusieurs décrets.

Pour ce qui est de celui relatif au classement des stations – sujet complexe, car il touche à la fois à l'équipement des stations touristiques, à l'image des communes, à leur équilibre financier voire au positionnement des élus eux-mêmes –, je souhaite que le dossier aboutisse dans les plus brefs délais, au plus tard au début de 2008. Le décret lui-même est en cours de rédaction, mais l'arrêté d'application fait encore débat car deux visions s'affrontent : l'une privilégiant l'aménagement du territoire, l'autre la montée en gamme d'une offre touristique fondée sur l'excellence.

Dans le cadre du repositionnement de l'offre touristique France que j'évoquais à l'instant, nous devons en effet avoir bien conscience que le nouveau mode de classement des stations touristiques devra, avant tout, traiter de l'excellence, ce qui pose bien la question de la montée en gamme de l'offre touristique. Il faut donc aller au-delà du dépeçage d'un système qui date de 1919.

S'agissant du décret portant sur la réforme du classement hôtelier, j'ai réuni, voilà une quinzaine de jours, l'ensemble des acteurs de la profession concernés par cette réforme initiée par mon prédécesseur. J'ai ainsi mis en place six groupes de travail qui devront se pencher notamment sur la qualité du service, sur les aspects environnementaux, sur l'accessibilité et sur le handicap, tous critères qualitatifs et quantitatifs de classement, sans oublier d'évaluer l'opportunité d'étendre celui-ci aux chambres d'hôtes. Ces groupes de travail devront me rendre leurs travaux avant la fin du mois de décembre, l'objectif étant de mettre en œuvre la réforme du classement hôtelier avant la fin du premier semestre 2008.

Il s'agit d'une réforme essentielle dans le cadre de la revalorisation de l'offre touristique française, car les étoiles des hôtels ne correspondent plus à grand-chose aujourd'hui. Entre un très bon deux étoiles et un médiocre trois étoiles, la différence est souvent limitée. Il convient donc que des notions qualitatives soient prises en compte dans les critères de classement, contrairement à aujourd'hui où seules interviennent des notions quantitatives.

Concernant la réforme du code des débits de boissons, le Gouvernement avait demandé en 2005 au ministère de la santé et du tourisme d'engager une concertation avec les professionnels, laquelle a abouti à une demande de refonte totale du système. Les problèmes soulevés en la matière sont cependant nombreux et complexes, qu'il s'agisse du nombre et de la qualité des licences, de la procédure des transferts éventuels induits par un nouveau code, de la révision des périmètres protégés – écoles, églises, prisons, etc. – ou encore des ventes des boissons alcoolisées dans les stades et dans les fameuses buvettes d'associations sportives. Il s'agit donc d'un dossier complexe, qui ne peut être traité qu'à l'échelon interministériel. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Gouvernement a émis un avis défavorable à l'amendement du sénateur Collombat, le jugeant trop partiel. Je reprendrai ce dossier pour qu'il soit étudié de manière transversale, en saisissant prochainement ma collègue Roselyne Bachelot puisque nos compétences sont partagées dans tous ces domaines.

Pour ce qui est du décret « Plages » qui vous est cher, monsieur le député-maire de Saint-Tropez, le Gouvernement souhaite aller vers un assouplissement de la réglementation en la matière, conformément à l'engagement pris par le Président de la République lorsqu'il était ministre de l'intérieur, au printemps dernier. Parmi les revendications sur lesquelles il nous faut travailler, les deux principales tiennent aux contraintes liées au démontage des installations, car certaines paillotes et autres établissements existent depuis très longtemps, ainsi que la prise en compte de la donne intercommunale avant d'octroyer des concessions. Comme il s'agit là également d'un sujet interministériel, j'ai l'intention d'organiser une réunion afin qu'ensemble nous tenions l'engagement pris d'assouplir le décret de 2006.

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de croissance, nous avons signé, avec Christine Lagarde et Hervé Novelli, un document qui avait été élaboré par le gouvernement précédent, à savoir la charte du droit des entreprises du secteur des hôtels, cafés et restaurants, qui tend à coordonner les contrôles dans les entreprises. Il s'agit d'éviter que le même restaurant voie trois services de l'État se succéder à quelques heures d'intervalle. Il n'est pas question pour autant de « lever le pied » sur les contrôles, mais, bien plutôt, de faire en sorte que tout le monde travaille en bonne intelligence.

En outre, un décret, très attendu par la profession, a créé le titre de maître restaurateur afin de reconnaître l'excellence de certains professionnels de la restauration traditionnelle et de les rendre éligibles à plusieurs dispositions fiscales avantageuses, telles que le crédit d'impôt en matière d'investissement.

Quant à l'aide à l'emploi dans le secteur de la restauration, qui est plafonnée aux entreprises de moins de trente salariés, elle a été créée par amendement dans le cadre du projet de loi de finances. Le souci du Gouvernement était en effet, dans l'attente de la TVA réduite, de pérenniser cette aide obtenue après un long combat mené à Bruxelles. Toutefois, à partir du moment où elle est pérennisée, le droit européen de la concurrence s'applique à elle. Or, au-delà de 200 000 euros sur trois ans, tout versement aux entreprises est considéré comme une aide d'État, incompatible avec les règles de la concurrence en vigueur au sein de l'Union. C'est pourquoi le seuil de trente salariés nous a paru opportun. En effet, 1 % seulement des entreprises du secteur touristique verront dans ces conditions leur aide diminuée,...

**M. Pascal Terrasse**, rapporteur pour avis. C'est déjà beaucoup !

**M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme.** ...tandis que la mesure concernera 10 à 15 % des salariés. Bien entendu, les entreprises qui emploient trente et un salariés ne seront pas pour autant abandonnées, puisque l'aide s'appliquera jusqu'à trente salariés. Ce n'est qu'au-delà de ce nombre qu'elles ne seront plus accompagnées.

L'effort budgétaire global en faveur de l'emploi dans la restauration progresse, puisqu'il passe de 697 millions d'euros cette année à 716 millions l'année prochaine.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le souligner, monsieur Couve, 4,5 millions d'euros ont été consacrés à l'apurement de la dette de l'État dans le projet de loi de finances pour 2008. C'est un premier pas, mais qui reste insuffisant puisque, à la fin de l'exercice 2008, 21,3 millions d'euros de dettes subsisteront à l'égard des contrats de plan État-région. La fongibilité des crédits, que j'évoquais à propos

de la nouvelle présentation du budget du tourisme, pourrait permettre, dès la fin de cette année, de remédier partiellement à la situation.

S'agissant, enfin, des chèques vacances, sujet qui a également fait l'objet d'une question de M. Terrasse, le Gouvernement veut remettre à plat la structure juridique de l'ANCV, puis examiner les moyens les plus efficaces afin de diffuser les chèques vacances vers ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les salariés des petites et moyennes entreprises.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Mes chers collègues, je suis bien conscient que le programme de la matinée est trop chargé. Nous essaierons, l'année prochaine, d'organiser deux séances au lieu d'une sur ces questions.

Les réunions organisées dans le cadre des commissions élargies sont vivantes, denses et concrètes, et offrent à un plus grand nombre de députés la possibilité d'intervenir tout en permettant aux membres du Gouvernement de répondre plus directement aux questions. Encore faut-il que nous calibrions bien les sujets évoqués, étant entendu que nous pouvons toujours organiser d'autres rencontres autour de ces sujets, en dehors même du temps budgétaire. Tel sera le cas avec l'examen du projet de loi de règlement ou du collectif budgétaire.

La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques, avant que plusieurs de nos collègues posent à leur tour leurs questions.

**M. Patrick Ollier**, *président de la commission des affaires économiques*. Nous sommes en effet, monsieur le président, dans le temps de l'expérimentation, et je vous remercie d'accepter de reconsidérer pour l'an prochain nos conditions d'examen du projet de budget.

M. Chatel, qui a été un rapporteur ô combien efficace et talentueux de notre commission des affaires économiques, sait quels en sont les soucis. À cet égard, je demande au Gouvernement, afin que le budget du tourisme soit beaucoup plus lisible dans le prochain projet de loi de finances, que figure dans ce dernier un programme « Tourisme spécifique ».

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont**. Très bien !

**M. Patrick Ollier**, *président de la commission des affaires économiques*. Cela est forcément possible, et c'est donc une demande que j'exprime de manière officielle. On ne peut, dans le même temps, affirmer que le tourisme est l'un des fers de lance de l'économie française, et ne le considérer que comme une action parmi d'autres au sein de tel programme de telle mission.

Ma seconde préoccupation a trait au Grenelle de l'environnement, dont je préside ici le comité de suivi et dans le cadre duquel nous venons d'effectuer un mois d'auditions et de travaux passionnants. Le Gouvernement réfléchit-il à la possible interaction entre les conclusions du Grenelle concernant les changements climatiques et l'évolution du tourisme en France ? Pour prendre l'exemple de la moyenne montagne, que nous sommes plusieurs ici à représenter, le réchauffement climatique risque-t-il de condamner le tourisme dans certaines zones et ne doit-on pas anticiper des reconversions ? Il n'est peut-être pas raisonnable d'envisager, comme voilà quinze jours dans un département qui m'est cher, l'installation de canons à neige à 1 500 mètres. De même, on peut penser que le tourisme d'été devra évoluer. Enfin, le futur du transport par avion ne va-t-il pas venir perturber les déplacements touristiques ?

Je suis sûr que l'anticipation de tous ces problèmes est un de vos soucis, monsieur le secrétaire d'État au tourisme, mais je serais plus rassuré de vous entendre me le confirmer.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Pour revenir sur le sujet de la nomenclature, il est légitime que le Gouvernement, dans le cadre des pouvoirs qui sont les siens, en présente l'architecture. Pour autant, si nous n'avons pas capacité à proposer des modifications s'agissant des missions – même si nous pouvons toujours faire des suggestions –, nous avons, en revanche, la possibilité de transformer une action en programme, en bonne intelligence, bien entendu, avec le Gouvernement.

La parole est à M. Serge Poignant.

**M. Serge Poignant**. En dépit des nombreuses questions que ce débat soulève, je me limiterai au seul FISAC, ce fonds que M. Hervé Novelli connaît bien s'agissant notamment de la TACA, à propos de laquelle M. Gorges n'a d'ailleurs pas eu de réponse à sa question.

En matière de développement des entreprises, on parle beaucoup des crédits Oseo pour l'accompagnement des mutations industrielles. Or les crédits du FISAC sont aussi de l'aménagement du territoire. À ce sujet, ses dotations atteignent 80 millions d'euros en autorisations de programme et 60 millions en crédits de paiement. Cela signifie-t-il que tous les crédits ne seront pas utilisés ? J'ai, pour ma part, toujours demandé qu'il y ait le plus de crédits déconcentrés possible avec des délais d'utilisation les plus raccourcis possibles.

Enfin, quel est le montant des crédits ouverts en 2007 ? Une réponse à cette question permettrait d'apporter un éclairage aux crédits pour 2008.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont**. Messieurs les présidents, messieurs les secrétaires d'État, si j'ai bien compris nous sommes en procédure expérimentale : eh bien, l'expérimentation n'est pas concluante, une dizaine de députés seulement ayant pu s'exprimer alors que nous sommes présents depuis 9 heures ce matin. Ce n'est pas ainsi que les parlementaires s'impliqueront mieux dans les débats. Il ne faut pas renouveler des commissions élargies sur des missions contenant autant d'actions, d'autant que nous avons des réunions concomitantes. De telles conditions de travail imposées aux députés sont inacceptables.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Vous avez été entendue avant même de vous être exprimée puisque nous souhaitons faire des propositions en ce sens.

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont**. Je vous donne acte que vous avez déminé le terrain. Je tenais toutefois à protester : vous connaissez mon franc-parler !

Monsieur le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme, les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires économiques vous ont déjà interrogé sur des sujets essentiels, et vous leur avez largement répondu. Le président Ollier, quant à lui, vous a demandé si les conséquences des décisions prises au Grenelle de l'environnement en matière de politique touristique ont été anticipées. C'est pourquoi je concentrerai mon intervention sur un seul point : la volonté que vous avez affichée de faire de l'accès aux vacances une priorité.

Les acteurs du tourisme associatif et les élus locaux, qui sont souvent propriétaires de villages ou de centres de vacances, sont inquiets : en effet – d'autres intervenants

l'ont souligné avant moi, mais vous ne leur avez pas clairement répondu –, alors que les besoins de réhabilitation de ce parc sont considérables, le coup d'arrêt porté en 2006 aux crédits de paiement fait planer les plus lourdes hypothèques sur son avenir, d'autant qu'il commence à dater et continue de se dégrader et que les opérateurs se retrouvent financièrement seuls face à des travaux déjà engagés. Dans ces conditions, ils n'ont pas d'autre alternative que de répercuter ces frais sur leurs clients, alors même que ces derniers n'appartiennent pas à la classe de ceux qui ont le pouvoir d'achat le plus élevé.

Toute opération nouvelle, de surcroît, est en suspens. Cela est d'autant plus regrettable que cette forme de tourisme est, pour certain de nos concitoyens, la seule possibilité de partir en vacances et qu'elle joue un rôle non négligeable dans les territoires qui ne sont pas les mieux dotés au plan touristique et ne bénéficient pas en la matière des meilleurs atouts. Alors que vous avez vous-même déploré qu'un Français sur trois ne parte pas en vacances, nous vous faisons part de notre inquiétude : comment le Gouvernement compte-t-il pallier l'absence, pour la troisième année consécutive, de crédits spécifiques en la matière ?

Je regrette également le manque de lisibilité du bleu budgétaire sur le choix de ventilation des crédits entre les différentes priorités qui y sont énoncées.

Enfin, compte tenu de la faible évolution budgétaire de l'action « Tourisme », comment entendez-vous faire de ce secteur une « locomotive pour la croissance de la France », comme vous l'avez déclaré en septembre dernier à Deauville ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Daniel Paul.

**M. Daniel Paul**. Je déplore également l'organisation de cette séance, de même que l'absence de Mme Lagarde, sur un sujet qui la concerne au premier chef. Son déplacement de quarante-huit heures, aux côtés du Président de la République, aux États-Unis, la justifie assurément, mais sa présence était nécessaire puisque ce sont les crédits de son ministère que nous examinons.

Je souhaite aborder la question du prix de l'énergie, laquelle est au cœur du problème.

Où en est, monsieur le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme, le décret sur la tarification sociale du gaz prévu dans le cadre de la loi sur la privatisation de GDF ? Vous n'ignorez pourtant pas les conséquences du coût des charges locatives sur le pouvoir d'achat des ménages, donc sur la consommation.

De même, Mme Lagarde a affirmé qu'elle s'opposerait probablement à l'augmentation du prix du gaz qui sera demandée par GDF au début de 2008, année où cette entreprise devrait, si le processus en cours va à son terme, être totalement privatisée, dans le cadre d'une absorption par Suez. Le confirmez-vous ?

En ce qui concerne l'ANCV, dans un article des *Échos* paru au mois d'août, vous avez annoncé, monsieur Chatel, vouloir ouvrir la distribution des chèques-vacances à un certain nombre de grandes entreprises. Envisagez-vous l'hypothèse d'une privatisation de ces chèques, dans le cadre de la mission que vous avez confiée sur le sujet à un membre du Conseil d'État, donnant ainsi la possibilité à de grandes entreprises – ACCOR ou SODEXO notamment –, qui diffusent déjà d'autres types de chèques, de diffuser également les chèques-vacances ?

Comme M. Trassy-Paillogues l'a rappelé, l'action 4 se situe dans la ligne de l'ouverture à la concurrence du secteur postal votée au Parlement européen le 10 juillet dernier. Cette ouverture mettrait fin au secteur réservé des plus de moins de 50 grammes. Or M. Trassy-Paillogues vous a à juste titre demandé ce qu'il adviendrait de la péréquation tarifaire puisque des moyens seront nécessaires pour la préserver. En effet, si, comme on nous l'annonce, le budget est de plus en plus serré et contraint, comment la péréquation tarifaire pourra-t-elle être assurée ? La question mérite d'être posée dès à présent, même si la décision prise à Bruxelles il y a quelques mois n'entre pas en application avant quelques années.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Pascale Got.

**Mme Pascale Got**. Je souhaite poser trois questions : deux sur le tourisme et une sur l'accompagnement des mutations industrielles.

Monsieur le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme, les nouveaux contrats de projets État-région 2007-2013 prévoient des interventions de l'État à hauteur de 42 millions d'euros pour le volet tourisme alors même que resteront à couvrir, à la fin de 2008, 30 millions d'euros en autorisations d'engagement et 35,5 millions en crédits de paiement et que les engagements antérieurs à couvrir des contrats de plan État-région s'élèveront toujours, fin 2008, à quelque 22 millions d'euros en crédits de paiement. Au total, ce sont 30 millions en autorisations d'engagement et plus de 55 millions en crédits de paiement que le budget du tourisme devra financer dans les cinq ans. Quelles dispositions le Gouvernement peut-il envisager de prendre pour que les engagements de l'État à l'égard des régions dans le cadre de la programmation en cours soient respectés, s'il n'apure pas au plus tôt les dettes du programme 2000-2006 ?

Ma deuxième question concerne la baisse de la TVA dans la restauration.

Le Président de la République, à la suite de son prédécesseur, a pris l'engagement de la ramener à 5,5 %. Où en sont les négociations avec les autres pays de l'Union européenne et peut-on espérer un aboutissement d'ici à 2010 ?

Ma troisième question porte sur les mutations industrielles. L'article 6 vise à anticiper et à accompagner les mutations des territoires et des entreprises. Beaucoup de circonscriptions, dont la mienne, sont concernées puisque les 1 400 salariés du site Ford de Blanquefort, en Gironde, sont en grève afin, non seulement, de faire part de leurs inquiétudes sur leur avenir menacé, mais également et surtout de rappeler l'urgence des projets de substitution. Or les crédits passent, dans le projet de loi de finances, de 17 millions d'euros à 7,92 millions, soit une baisse de 53 %. C'est un véritable abandon, qui est inconcevable, à moins que l'État n'entende se défausser sur les collectivités locales pour accompagner et anticiper les mutations industrielles. Confirmez-vous cette politique de retrait de l'État ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Jean Gaubert.

**M. Jean Gaubert**, *rapporteur pour avis*. Je souhaite pouvoir poser les questions de Guillaume Garot, qui a dû partir.

La TACA est affectée à l'indemnité du départ en retraite des commerçants et des artisans, à l'assurance vieillesse et au FISAC, dont le budget est en baisse de 25 %. Quelle sera précisément la ventilation de la taxe et combien d'artisans et de commerçants ont-ils bénéficié l'année dernière et bénéfici-

cieront-ils cette année de cette indemnité de départ, qui est destinée à contrebalancer la perte de valeur des fonds qui ne se vendent plus ?

Monsieur le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur, la question suivante concerne plus directement le ministre de la santé, mais je tiens toutefois à connaître votre réaction sur un article de presse paru ce matin, qui fait état d'un rapport de l'IGAS sur l'action des visiteurs médicaux. Nous avons en effet le sentiment que nous avons affaire, en l'occurrence, plus au commerce qu'à la santé puisque les dépenses de communication des laboratoires s'élèvent à 3 milliards d'euros, 80 % de cette somme visant à entretenir des réseaux de visiteurs médicaux qui ont pour vocation de faire consommer du médicament dans un pays qui, déjà, en consomme trop ! Certes, on prétend que cette activité sert également à la formation, mais – telle est du moins mon expérience – les commerciaux qui font de la formation sont très intéressés. Quel est, monsieur le secrétaire d'État, votre point de vue sur une telle situation ?

Pour ce qui est de la TVA sur la restauration, je me bornerai à citer Edgar Faure : « L'avantage avec une promesse que l'on n'a pas tenue, c'est qu'elle peut resservir ! » (*Sourires.*)

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances.* Je constate qu'Edgar Faure est souvent cité au cours de nos travaux !

La parole est à M. Michel Bouvard.

**M. Michel Bouvard.** À propos de la maquette budgétaire, compte tenu de l'importance des opérateurs qui interviennent dans le tourisme, il n'est pas logique que celui-ci ne fasse l'objet que d'une action, même s'il est cohérent qu'il entre dans le cadre de l'économie et non dans celui de l'aménagement du territoire. Nous défendons donc un amendement destiné à faire du tourisme un programme, un tel dépôt d'amendement entrant dans le cours normal du débat entre le Parlement et le Gouvernement. On comprend bien que le renouvellement de l'Assemblée et la constitution du Gouvernement ont empêché toute concertation, mais le poids des trois opérateurs que sont l'ANCV, ODIT-France et Maison de la France leur interdit d'être rattachés à une simple action.

En ce qui concerne l'avenir du plan patrimoine, il faut trouver des solutions pour financer la mise à niveau des équipements du tourisme associatif, lequel joue un rôle important, en particulier pour le renouvellement de la clientèle, qui passe, en montagne notamment, par l'accueil des jeunes. Si le tourisme associatif disparaît, on casse le renouvellement des clientèles. Il n'y aura bientôt plus de crédits de l'Union européenne, ce qui nous fait d'autant plus espérer que les choses vont se débloquer avec l'ANCV, y compris pour le passif qui est bloqué en raison de la position du contrôleur général. Peut-être les abondements de crédits nécessaires pourront-ils intervenir à l'occasion du collectif de fin d'année. En tout cas, je ne saurais laisser dire que la fongibilité permettra de remédier à l'insuffisance des crédits de paiement. Ce n'est pas vrai car aucun de vos collègues n'a les moyens de dégager, dans aucune action, les crédits permettant de résoudre les problèmes.

Année après année – permettez-moi ce bref rappel historique –, on a inscrit autorisations de programmes sur autorisations de programmes, avant que la LOLF ne soit l'occasion d'une opération véritable, dans le secteur du tourisme comme dans celui du patrimoine.

Enfin, cela fait déjà cinq ans que nous proposons l'extension aux PME du dispositif des chèques-vacances, que nous déposons chaque année des amendements en ce sens et qu'on nous répond qu'il faut étudier la question. Aujourd'hui, nous avons bien compris qu'un vrai travail va être fait, mais il me paraît honnête, vis-à-vis de la représentation nationale, de prévoir un rendez-vous à l'occasion du collectif budgétaire.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances.* La parole est à M. François Brottes.

**M. François Brottes.** Monsieur le président, nous traitons ce matin de périmètres ministériels considérables et, quel que soit le talent de nos deux invités, on voit mal comment il serait possible d'examiner en une seule séance un travail auparavant réparti entre six ministères et qui nous occupait cinq ou six séances.

J'aborderai trois questions, relatives à la régulation, la stratégie industrielle et le pouvoir d'achat.

M. Chatel nous a dit que le chantier de la régulation était en cours. Croyez-vous encore, messieurs les secrétaires d'État, à l'efficacité de la régulation économique ? Force est en effet de constater que plus on libéralise, plus on dérégule, plus les prix augmentent et plus il faut revenir à des systèmes encadrés. Ainsi, s'agissant de l'énergie – Daniel Paul a déjà abordé le sujet –, on peut se demander si vous allez conforter les tarifs réglementés, permettre aux groupements d'achats d'entrer en activité – je pense aux investissements électro-intensifs – ou sauvegarder les contrats à long terme – toutes questions concrètes.

En ce qui concerne la téléphonie, on voit bien que vous éprouvez la nécessité de lutter contre les abus dans le prix des *hotlines* puisque vous avez indiqué que vous allez reprendre la main sur le sujet. Or c'est bien cela réguler, c'est-à-dire prendre dans le cadre de la loi des mesures contraignantes parce que le marché n'a pas su résoudre les problèmes correspondants. C'est donc un aveu d'incapacité de la concurrence à s'autoréguler en vue de mettre le consommateur au cœur de ses priorités.

Cela m'amène à vous interroger sur votre capacité à garantir le prix unique du timbre sur tout le territoire – la question vous a été posée déjà à deux reprises –, une fois que la nouvelle directive européenne sera entrée en application. Or tous les Français sont attachés à la péréquation tarifaire.

Je n'évoque pas les tables rondes sur la grande distribution ou sur le prix des carburants que vous organisez chaque année, alors que chacun sait fort bien qu'elles ne servent à rien, mais, en matière de stratégie industrielle, vous n'avez pas répondu à la question importante de Mme Fioraso sur l'impossibilité de traiter les difficultés rencontrées par les PME sans prendre en compte le fait que les grands groupes les tirent vers le haut notamment pour les exportations.

Or, alors que, dans des domaines comme l'énergie, les nanotechnologies ou l'aérospatiale, il ne paraît pas possible d'adopter des stratégies purement régionales et qu'il faut conserver une dimension nationale, voire européenne, en raison des investissements nécessaires à l'échelle mondiale, vous n'avez pas évoqué la question des filières.

Pour les nanotechnologies, le fait que le cœur des technologies soit désormais développé aux États-Unis et non plus en France, loin de représenter une avancée, est un échec considérable, puisqu'il signifie qu'on renonce à ce que des filières majeures continuent de se développer en France et en Europe.

Pour l'énergie, vous paraissez plus vigilants et nous vous en savons gré. Nous attendons toutefois que Mme Lauvergeon vienne nous présenter la politique d'Areva, mais son audition semble repoussée aux calendes grecques.

**M. Patrick Ollier**, *président de la commission des affaires économiques*. Le fait que nous parlions du tourisme ne vous autorise pas à invoquer la Grèce : l'audition de Mme Lauvergeon est simplement remise à quinzaine !

**M. François Brottes**. Quoi qu'il en soit, quelle est, monsieur le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur, votre opinion sur la question fondamentale des grandes filières et du rôle de l'État et des différents États à leur égard, car le crédit impôt recherche ne suffira pas à lui tout seul à régler l'ensemble des problèmes de stratégie industrielle.

En ce qui concerne le pouvoir d'achat, vous avez refusé de donner un coup de pouce au SMIC, alors que les familles sont aujourd'hui confrontées à l'augmentation des coûts du loyer, des déplacements, du chauffage, de la cantine et qu'elles ne remplissent plus les caddies qu'à moitié. En disant cela, je ne cherche pas à faire du Zola mais à insister sur le fait que la question du pouvoir d'achat est cruciale pour la grande majorité de nos concitoyens. Que compte faire le Gouvernement avec ce budget pour leur permettre de retrouver un peu de sérénité en matière de pouvoir d'achat après le quinze du mois ? Au-delà des tables rondes et des réflexions sur la réforme des régulations que vous avez évoquées, monsieur Chatel, qu'elles sont vos propositions concrètes ? Les Français en tout cas les attendent avec impatience !

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Afin de prolonger les questions de Daniel Paul et de Geneviève Fiorraso sur la fusion entre AII et Oseo, je tiens à indiquer que c'est parce que nous nous préoccupons d'une utilisation efficace de l'argent public au bénéfice de la création d'activités et d'emplois que nous souhaitons qu'on évalue le travail effectué par AII et par Oseo ainsi que les effets de cette éventuelle fusion. J'insiste : aucune réponse ne pourra être donnée avant une telle évaluation. Dois-je rappeler que nous partageons tous le souci de bien cibler les interventions afin d'utiliser au mieux les deniers publics ?

Le mécanisme du crédit impôt recherche suscite, quant à lui, des inquiétudes dans les PME et dans les entreprises innovantes qui craignent les éventuels effets pervers des nouvelles mesures. C'est également un dossier à suivre.

Monsieur le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme, la Commission européenne doit rouvrir le chantier des taux réduits ciblés de TVA. On sait qu'il a été proposé que ces taux visent certaines activités et certains produits. Où en est-on ? À quelles propositions travaille actuellement le Gouvernement pour peser sur ce débat ?

La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme.

**M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme**. Le président Patrick Ollier a évoqué la question environnementale. C'est un sujet très complexe car, si le tourisme est souvent une réserve considérable de croissance et d'emplois – c'est vrai en France comme dans tous les autres pays, y compris en voie de développement –, il est aussi un vecteur de pollution supplémentaire, pesant de ce fait sur l'environnement. Tout cela est pris en compte au sein du Conseil national du tourisme, dont un groupe de travail réfléchit spécifiquement à la question du tourisme et de l'environnement.

J'ai également annoncé à l'assemblée générale de l'ANEM la création d'un groupe de travail sur le même sujet, afin de pouvoir organiser au printemps avec les professionnels, à la suite des conclusions du groupe qui se réunit sur le réchauffement climatique comme sur d'autres sujets qu'a évoqués Michel Bouvard, notamment la montagne, des assises du tourisme de montagne, car ces régions connaissent des difficultés particulières au sein de l'offre touristique française.

Madame Pérol-Dumont, vous avez évoqué le blocage de certains crédits destinés aux associations de tourisme à vocation sociale, mais celui-ci a été demandé par le contrôleur financier en raison de prises illégales d'intérêt. La priorité est donc d'assurer la situation juridique de ces associations, condition nécessaire pour obtenir le déblocage que vous souhaitez. Toutefois il faudra aussi régler un certain nombre de situations dans lesquelles des décisions validées par les conseils d'administration sont restées en suspens – vous avez été plusieurs à le noter –, les travaux réalisés n'ayant pas été payés. Je le répète : même si ces dossiers étaient à l'heure actuelle de nouveau présentés devant les conseils d'administration, ils ne seraient pas validés puisque les travaux ont été effectués. Cette question figure dans la lettre de mission que j'ai adressée à M. Thierry Thuot

Plus généralement, je suis convaincu que si nous trouvons les moyens d'aller chercher la clientèle qui existe dans les PME pour les chèques-vacances, cela renforcera l'ANCV et lui permettra ainsi de développer l'aide à la pierre en faveur de la rénovation des établissements à vocation sociale, qui en ont bien besoin aujourd'hui.

S'agissant de la faiblesse de la dotation du secrétariat d'État au tourisme, je rappelle qu'il s'agit d'une compétence très largement partagée et qui a été en grande partie décentralisée – ce qu'a noté M. Alain Rousset – dans les régions et les départements, à tel point du reste qu'on peut parler aujourd'hui d'un véritable enchevêtrement des structures. Il suffit de se rendre dans certains pays pour voir que Maison de la France n'est qu'un opérateur parmi d'autres, car il existe à l'étranger des bureaux des régions voire des départements.

Nous allons devoir travailler sur cette question avec l'Association des régions de France et avec l'Association des départements de France, afin d'obtenir une meilleure coordination de nos moyens. Nous avons su, lors de l'opération d'urgence aux Antilles, après le passage du cyclone Dean, mutualiser les moyens de Maison de la France et des comités de tourisme de la Martinique et de la Guadeloupe. Il faudrait généraliser cette pratique.

Madame Got, vous avez évoqué la question de l'ANCV ainsi que celle de la TVA sur la restauration, comme le président de la commission des finances et M. Gaubert. À cet égard le Président Sarkozy a repris l'engagement de son prédécesseur et il a réuni les professionnels avant l'été pour leur annoncer notamment que la Commission européenne, initialement fermée sur le sujet, a entrouvert la porte à une évolution, même si l'échéance de 2009 qu'elle a fixée nous paraît trop lointaine. Le Président s'est engagé à se rendre à Bruxelles en compagnie des professionnels du tourisme pour défendre le dossier avec eux. Le 13 novembre prochain à la demande de la France, le sommet Econfin traitera cette question en vue d'accélérer le délai.

S'agissant de l'ANCV, monsieur Bouvard – je sais que vous avez beaucoup travaillé sur le sujet – je souhaite tenir les engagements forts que j'ai pris en la matière. Aussi la mission que j'ai évoquée n'a-t-elle pas pour objet d'éluider la question – je rappelle que je ne suis chargé du tourisme que

depuis quatre mois – mais de donner véritablement un coup d'accélérateur afin que nous puissions avancer ensemble sur ce projet. Ainsi que je l'ai souligné, la diffusion des chèques-vacances dans les PME permettrait de trouver un équilibre gagnant, car elle assurerait plus de ressources à l'Agence, donc plus d'aide à la pierre pour le tourisme social. Encore faut-il que le dispositif juridique soit clarifié. Toutes les hypothèses peuvent être envisagées et je n'en exclus *a priori* aucune, monsieur Paul, certains de vos collègues ayant proposé une ouverture à la concurrence.

**M. Daniel Paul.** Pas sur nos bancs !

**M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme.** Je le reconnais bien volontiers ! (*Sourires.*)

Il conviendrait également d'améliorer le système de distribution, car on ne peut se satisfaire de ce que 2,3 millions de chèques-vacances sont distribués sans que ce soit nécessairement au bon endroit ni à ceux qui en ont besoin. Le renforcement de l'efficacité du dispositif est en tout cas à notre portée.

Le Gouvernement, monsieur Brottes, entend agir sur deux leviers à la fois.

Le premier est celui du travail parce que nous pensons que la question du pouvoir d'achat est très largement liée à celle de l'emploi. Si nous ramenons le taux de chômage à 5 % à la fin de la législature, cela signifie que 800 000 Français auront retrouvé un emploi et donc vu leur pouvoir d'achat augmenter. Si nous atteignons, comme dans la plupart des grands pays voisins un taux de chômage incompressible, l'incidence sur les salaires sera réelle – c'est du reste l'un des objectifs de la Conférence sur l'emploi et sur le pouvoir d'achat initiée par Christine Lagarde et Xavier Bertrand, laquelle est conçue comme le début d'un cycle de discussions avec les représentants des salariés et du patronat. De plus, la mesure en faveur des heures supplémentaires est un message fort adressé à l'ensemble des salariés.

Le second levier, sur lequel nous désirons agir en vue de compresser certaines dépenses, est constitué par la concurrence et la transparence. C'est l'objectif du projet de loi que la commission des affaires économiques examinera cet après-midi et qui concerne les secteurs de la grande distribution, de la banque et de la téléphonie. Nous voulons donner aux consommateurs plus de moyens pour comparer et pour faire jouer la concurrence en vue de faire baisser les prix. Vous prétendez que les tables rondes ne servent à rien. J'observe au contraire qu'entre la première table ronde sur la grande distribution organisée à Bercy en 2004 par Nicolas Sarkozy et celle d'hier, les prix des produits de grande marque ont diminué de 3,47 %. On ne peut donc pas dire que se réunir et appeler à la responsabilité de chacun ne sert à rien, ce qui n'interdit pas non plus, comme nous l'avons fait en 2005, de faire voter des dispositions législatives.

**M. Didier Migaud,** *président de la commission des finances.* La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur

**M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.** Je répondrai aux questions sur les entreprises en rappelant que, dans mon propos liminaire, j'ai insisté sur l'aspect structurel du redressement de notre commerce extérieur autour de cinq axes : simplification, innovation, financement, allègement de la fiscalité et exportation.

Monsieur Gorges, rapporteur spécial, m'a posé de manière très précise des questions auxquelles je n'ai pas encore répondu. Je souhaite le faire maintenant.

La simplification administrative est en effet un chantier prioritaire. J'ai créé en juillet 2007 trois groupes de travail consacrés à la simplification dans les domaines réglementaire, fiscal et social. Ils ont rendu leurs conclusions, lesquelles comportent une trentaine de propositions dont certaines sont de nature interministérielle, celles qui touchent au social concernent évidemment le ministère chargé du travail et les organisations syndicales. Je n'en citerai que trois que je souhaite développer.

Il s'agit d'abord de la clarification du statut du travailleur indépendant, celui qui n'est ni chef d'une entreprise constituée en société ni salarié. Son statut est comme une plage grise. C'est pourquoi j'ai demandé à François Hurel de me rendre un rapport sur le sujet avant la fin de l'année et nous y reviendrons dans le projet de loi de modernisation économique en vue de clarifier enfin – voilà vingt ans que nous devons le faire ! – le rôle et le statut du travailleur indépendant.

Il s'agit ensuite de la généralisation du rescrit.

Il s'agit enfin de la réduction des effets de seuil. Tous s'accordent en effet à reconnaître qu'ils jouent un rôle important dans l'effondrement des classes d'entreprises passant de dix à onze salariés ou au-delà de cinquante – les effets sont moins perceptibles quand une entreprise passe au-delà de 250 salariés. Ce sont là des faits objectifs sur lesquels nous devons tous réfléchir, y compris les organisations syndicales.

J'ai également évoqué le chantier de la dématérialisation des procédures à l'exportation et sur un plan général ; je tiens à vous dire, monsieur le rapporteur, que je partage vos préoccupations sur le sujet.

Plusieurs orateurs ont souligné combien l'ouverture des marchés publics aux petites et moyennes entreprises est importante pour leur croissance. La France a mené l'offensive pour se faire reconnaître les mêmes droits que les États-Unis, le Canada, le Japon ou la Corée. Nous n'avons pas jusqu'à présent obtenu gain de cause, puisque la Commission européenne a refusé de faire à l'OMC une offre révisée pour nous mettre au moins en situation de réciprocité avec les pays que j'ai cités. Toutefois, Mme Lagarde, lorsqu'elle était au commerce extérieur, et l'actuel Président de la République ont insisté sur le caractère stratégique de cette question pour les PME. La Commission européenne travaille à un *Small business act* à l'européenne dont les principales dispositions seront connues avant que la France ne prenne la présidence de l'Union, ce qui nous permettra, monsieur Gorges, de mener une politique active dans ce domaine.

Comme vous l'avez également souligné, on ne peut faire l'économie d'une réflexion sur le rapprochement des chambres de commerce et d'industrie avec les chambres de métiers. Cette réflexion sera sans nul doute menée dans le cadre de la revue générale des politiques publiques. On ne saurait en tout cas vouloir à la fois rationaliser les missions et s'interdire de réfléchir à telle ou telle solution.

Nombre d'entre vous – notamment M. Gorges en tant que rapporteur spécial, MM. Poignant et Gaubert – m'ont interrogé sur la TACA et le FISAC. Pour en avoir été le rapporteur spécial, je connais bien la question, je vous fais grâce toutefois de son historique.

Il est certain que la TACA n'est utilisée que de façon très imparfaite au service de ses missions premières de soutien au petit commerce de proximité et à l'artisanat. Elle a du reste été modifiée puisqu'elle a, d'une part, intégré la suppression

de la taxe sur l'abattage et, d'autre part, été budgétée, alors qu'elle finançait auparavant directement le FISAC. Or, sur des recettes fiscales de 600 millions d'euros, la dotation qui va au FISAC est de 80 millions en autorisations d'engagement et de 60 millions en crédits de paiement. On le voit, l'assiette de la TACA a été élargie et elle porte aujourd'hui assez mal son nom – taxe d'aide au commerce et à l'artisanat – puisqu'elle a désormais différents usages.

Le FISAC n'a connu aucune diminution d'autorisations d'engagement et la mobilisation de sa trésorerie nous permettra, en crédits de paiement – j'en rappelle le montant : 60 millions d'euros –, de rester dans la ligne de 2007. Le problème du FISAC réside plutôt dans son évolution au fil des années.

Le rapporteur spécial a souligné combien il était nécessaire d'évaluer les dépenses fiscales : cela vaut pour le FISAC, après dix-huit ans d'existence. Tous les responsables de collectivités locales savent du reste fort bien que le FISAC sert à d'autres choses qu'à soutenir le petit commerce ou l'artisanat. C'est pourquoi je souhaite, après évaluation, le recentrer sur son objectif premier car, même si Luc Chatel et moi-même pensons que la concurrence est bonne pour le consommateur en matière de baisse des prix et d'amélioration de la qualité, nous devons également soutenir le commerce de proximité dans les centres villes et les bourgs ruraux.

Je serai très attentif à ce que la fusion entre l'AI et Oseo n'entraîne la disparition ou l'affaiblissement d'aucune action. Quant au crédit d'impôt recherche, actuellement 4 000 entreprises seulement l'utilisent en raison des contrôles fiscaux systématiques. Grâce à la simplification du dispositif que nous engageons et à la procédure de rescrit, son utilisation devrait se généraliser ; du moins l'espérons-nous. On en évalue le montant à 3 milliards d'euros en année pleine. C'est dire l'importance de cet effort.

Madame Got, les crédits d'accompagnement des mutations industrielles ne se trouvent pas uniquement dans l'action du programme « Développement et régulation économiques » que nous examinons aujourd'hui, mais également, pour 70 millions d'euros, dans la mission « Emploi ». Lorsque j'étais rapporteur, j'avais demandé à plusieurs reprises qu'on rapproche l'examen des crédits qui ont la même finalité. Ce serait utile ; c'est déjà le cas en ce qui concerne le ministère chargé de l'emploi. Nous en reparlerons demain lors de l'examen de ses crédits.

Monsieur Brottes, à propos de régulation, il faudrait parler davantage d'agences comme la CRE et l'ARCEP ou du Conseil de la concurrence. Leurs crédits augmentent : on ne peut donc évoquer un désengagement de l'État en la matière. Nous voulons seulement, dans une période de libéralisation qui s'impose, donner aux régulateurs les moyens de s'assurer que des conditions équitables de concurrence sont respectées et de sanctionner éventuellement tel ou tel abus. C'est le rôle des régulateurs partout en Europe et une harmonisation entre eux serait du reste bienvenue.

Pour ce qui est de la stratégie, j'ai déjà mentionné le *small business act*.

Monsieur Charié, vous avez insisté sur la nécessité de coordonner les DRIRE. Or, vous le savez, 80 % de leurs actions relèvent aujourd'hui non plus du ministère de l'industrie, mais du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. S'agissant des 20 % qui restent – je ne cherche pas à éluder votre question –, je reste profondément attaché au rôle des DRIRE dans les régions, car ce sont des interlocuteurs reconnus pour accom-

pagner les entreprises dans les procédures de soutien. Je veux maintenir l'idée que les DRIRE ne servent pas seulement à contrôler les installations classées mais, je le répète, elles doivent également accompagner le développement de nos entreprises.

J'en viens enfin aux télécommunications et à La Poste, pour répondre à M. Trassy-Paillogues, dont je tiens à louer la patience.

Vous avez eu raison de mentionner, monsieur le rapporteur pour avis, la continuité de l'action menée pour moderniser cette très belle entreprise qu'est La Poste et lui permettre d'affronter la concurrence sur tous les segments du marché.

Monsieur Paul, vous l'avez déploré, mais les représentants des gouvernements ont approuvé à l'unanimité la libéralisation du secteur postal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à l'exception du Luxembourg.

**M. Daniel Paul.** Le Parlement européen, lui, n'était pas unanime.

**M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.** Les chefs de gouvernement ont tenu le plus grand compte de sa position majoritaire puisque la libéralisation n'aura pas lieu en 2009 comme le voulait la Commission européenne, mais au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Du reste, je ne partage pas du tout votre inquiétude sur le sujet. J'ai longuement discuté avec les responsables de La Poste, qui disposent désormais de centres de tri ultramodernes où je me suis rendu. Nous avons pu faire accepter par la Commission européenne toutes les demandes de la France en vue d'assurer l'existence d'un service universel. Il permettra d'assurer la péréquation. (*Protestations.*)

**M. Daniel Paul.** Comment ferez-vous ?

**M. François Brottes.** Ce n'est pas vrai !

**M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.** Monsieur Brottes, le service universel, c'est l'assurance qu'il y aura bien un même prix sur tout le territoire dès lors que l'ensemble des opérateurs concurrents financera, au travers d'un fonds qu'ils abonderont, le surcoût du service universel confié vraisemblablement à l'opérateur historique, à savoir La Poste. Le service universel, ce sera non seulement la péréquation tarifaire, mais aussi la distribution six jours par semaine. Telle est ma réponse, qui est conforme à celle de tous les pays qui ont accepté cette libéralisation.

M. Chatel espère que le tourisme sera l'un des principaux créateurs d'emplois dans les vingt ans à venir. Je suis convaincu qu'il en ira de même des nouvelles technologies électroniques liées aux télécommunications, qui seront un relais de croissance extraordinaire si nous le leur permettons !

Il est vrai que, le 9 octobre dernier, l'ARCEP a rejeté la candidature de Free pour la quatrième licence UMPF de téléphonie mobile car cette candidature ne répondait pas à la loi qui a été votée, il y a quelques semaines, dans ce domaine. Ce refus était donc logique. Dans la mesure où elle était la seule, l'appel d'offres a donc été infructueux. Toutes les options restent ouvertes et il appartient à l'ARCEP de lancer un nouvel appel d'offres, un quatrième opérateur pouvant trouver sa place dans notre pays.

Vous m'avez également interrogé de façon précise, monsieur Trassy-Paillogues, sur les sanctions qui pourraient éventuellement frapper les opérateurs de téléphonie.

S'agissant du déploiement du WIMAX, ils ont pris des engagements formels, en vertu desquels 3 500 communes devront être équipées au 30 juin 2008, date à laquelle l'ARCEP dressera un bilan. Si les engagements souscrits n'ont pas été tenus, des sanctions seront prises, qui pourront aller jusqu'au retrait de la licence, mais nous n'en sommes pas encore là !

Pour ce qui est du haut débit, la situation est favorable puisque 98 % de la population est desservie. Il n'en va pas de même pour le très haut débit, dont la généralisation suppose que plusieurs problèmes soient résolus, dont celui de la mutualisation des fourreaux qui contiennent la fibre optique, et celui de l'accès horizontal comme de l'accès vertical dans les immeubles. Nous travaillons à ces questions avec l'ARCEP et les opérateurs.

En ce qui concerne enfin l'attribution du dividende numérique, dans le cadre du transfert de l'analogique au numérique qui dégagera un certain nombre de fréquences, le Premier ministre a installé un comité chargé de lui faire des propositions pour une attribution optimale.

Je vous prie, mesdames et messieurs les députés, de m'excuser de n'avoir pu répondre à toutes vos questions, mais l'ampleur du sujet dépasse les limites horaires imparties à la commission élargie.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Les commissions élargies donnent l'occasion de débats denses et vivants qui plaident en faveur de leur généralisation, mais cette mission est trop lourde et il est impératif de revoir les conditions de son examen. Ses crédits – je le rappelle – seront votés en séance publique le 16 novembre.

Messieurs les secrétaires d'État, je vous remercie, d'autant que la commission élargie constitue pour vous un exercice plus difficile que la participation à une séance publique où, très souvent, le représentant du Gouvernement prononce un discours en ouverture et en clôture de discussion, sans toujours donner les réponses à nos questions. Cette formule doit pouvoir être généralisée à condition, je le répète, que son format puisse être ajusté, la taille d'une mission pouvant excéder l'importance de ses crédits.

*(La réunion de la commission élargie s'achève à douze heures trente-cinq.)*



COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

**COMMISSION ÉLARGIE**

**MARDI 6 NOVEMBRE 2007**

(APPLICATION DE L'ARTICLE 117 DU RÈGLEMENT)

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008**

**SOLIDARITÉ, INSERTION ET ÉGALITÉ DES CHANCES**

## SOMMAIRE

M. Didier Migaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Jean-Marie Binetruy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Mme Valérie Boyer, rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la solidarité, l'insertion et l'égalité des chances.

Mme Bérengère Poletti, rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le handicap et la dépendance.

M. Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.

Mme Valérie Létard, secrétaire d'État chargée de la solidarité.

Martin Hirsch, haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

MM. Guénaél Huet, Christophe Sirugue et Mme Martine Billard.

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles.

Réponses de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports et de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté aux questions de Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont, MM. Yves Bur, Jean-Marc Lefranc, Mmes Martine Carrillon-Couvreur, Catherine Coutelle, MM. Jean-Yves Le Bouillonnet, Alain Néri et Gérard Bapt.

# COMPTE RENDU

## PRÉSIDENTE DE M. DIDIER MIGAUD ET DE M. PIERRE MÉHAIGNERIE.

*(La réunion de la commission élargie commence à seize heures quinze.)*

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Chers collègues, le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales Pierre Méhaignerie et moi-même avons le plaisir d'accueillir, dans le cadre de l'examen en commission élargie, du budget de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », une délégation gouvernementale importante puisque nous comptons parmi nous Xavier Bertrand, ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité ; Roselyne Bachelot, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports ; Christine Boutin, ministre du logement et de la ville ; Valérie Létard, secrétaire d'État chargée de la solidarité ; et Martin Hirsch, haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté. Il s'agit là d'une mission importante tant sur le plan budgétaire que politique.

Xavier Bertrand m'a courtoisement prévenu qu'il nous quitterait autour de dix-huit heures, en fonction de l'avancement d'autres débats. Vous ne pourrez pas tous en faire autant, mesdames les ministres, madame la secrétaire d'État, monsieur le haut-commissaire, puisque vous devrez répondre aux questions des parlementaires. *(Sourires.)*

Nous suivrons la méthode de travail arrêtée en conférence des présidents, avec l'accord du Gouvernement. Il est convenu que nous en venons directement aux observations et questions des rapporteurs. Les ministres répondront aux questions qui les concernent. Ensuite, les orateurs des différents groupes politiques interviendront avant que les députés ne posent leurs questions.

Le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan est Jean-Marie Binetruy et nous avons deux rapporteuses pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : Mme Valérie Boyer pour la solidarité, l'insertion et l'égalité des chances, et Mme Bérengère Poletti pour le handicap et la dépendance.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

**M. Jean-Marie Binetruy**, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Messieurs les présidents, mesdames et monsieur les ministres, madame la secrétaire d'État, monsieur le haut-commissaire, chers collègues, intervenant dans le cadre d'une commission élargie, je n'entrerai pas dans le détail de la mission que nous examinons. Vous disposez d'une note de présentation et le bleu fournit le détail des crédits.

En préambule, je tiens à saluer le travail de mon prédécesseur, Marie-Hélène des Esgaulx, dont l'excellent rapport qu'elle a rédigé l'année dernière m'a permis de m'informer sur une mission qui ne m'était pas familière. Je remercie également le président et le rapporteur général de la

commission des finances pour la confiance qu'ils m'ont accordée, ainsi que les administrateurs dont je souligne la compétence.

La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » ne regroupe pas moins de sept programmes : le n° 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » auquel le retour des grands froids donne toute son actualité ; le n° 106 « Actions en faveur des familles vulnérables », le n° 157 « Handicap et dépendance » qui représente les deux tiers du budget consacré à cette mission, soit plus de 8 milliards d'euros ; le n° 183 « Protection maladie » qui recouvre les actions « Accès à la protection maladie complémentaire » – c'est-à-dire la CMUc –, « Aide médicale d'État » – l'AME – et « Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante » ; le programme n° 137 « Égalité entre les hommes et les femmes » ; le programme support n° 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » qui présente la particularité de centraliser les dépenses de personnel et de fonctionnement de trois missions et un programme – « Solidarité, insertion et égalité des chances », « Santé », le programme « Veille et sécurité sanitaires » et la mission « Sécurité sanitaire ». Il regroupe aussi les dépenses des services déconcentrés de l'administration sanitaire et sociale qui mettent en œuvre la mission « Immigration, asile et intégration » ; enfin, le nouveau programme n° 304 « Lutte contre la pauvreté : expérimentations » sous la responsabilité du haut-commissaire pour les solidarités actives contre la pauvreté.

La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » connaît une évolution notable sous l'effet conjugué de mesures législatives et gouvernementales récentes et d'une nouvelle définition du périmètre des compétences ministérielles dans le gouvernement de François Fillon.

De nombreux textes législatifs ont eu un impact sur cette mission, à commencer par la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007. Il y a eu également la loi relative au droit au logement opposable du 5 mars 2007, la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits, des chances et la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la loi du 4 juillet 2005 relative à l'adoption, ou encore la loi relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes du 23 mars 2006. Je m'en tiens là.

Par ailleurs, l'exécution du budget de cette mission relève de trois ministres, de deux secrétaires d'État et d'un haut-commissaire. Ce doit être un record. Cette mission témoigne de la générosité de la France, mais les crédits sur lesquels la représentation nationale devra se prononcer – 12,044 milliards d'euros en crédits de paiement – ne représentent qu'une partie de l'effort de la nation pour la solidarité puisque s'ajoutent à ce montant les multiples mesures d'exonération fiscale, les efforts remarquables des associations et le financement des collectivités. Lors des auditions, j'ai essayé – sans succès – d'obtenir le montant global de l'effort de la nation pour chacune de ces missions. Sans doute faudrait-il parvenir au moins à une estimation.

Quatre réflexions me viennent à l'esprit : la complexité des dispositifs, la multitude d'intervenants qui risque de nuire à l'efficacité, la difficile conciliation de la solidarité et de l'équilibre budgétaire, nécessaire pour ne pas obérer le futur de nos enfants ainsi que la difficulté des indicateurs à renseigner, d'où la difficulté à apprécier les objectifs.

Monsieur le ministre du travail, madame la secrétaire d'État chargée de la solidarité, la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 s'accompagne de la montée en charge de la prestation de compensation du handicap, laquelle se substitue à d'autres dispositifs tels que ceux pour la vie autonome et l'allocation compensatrice pour tierce personne.

Premièrement, s'agissant spécifiquement de la suppression des crédits alloués aux auxiliaires de vie dans le projet de loi de finances pour 2008, quelles sont les garanties prises pour que le passage à la PCH se fasse sans rupture de charge pour les personnes handicapées ?

Deuxièmement, les personnes handicapées en recherche d'emploi sont deux à trois fois plus nombreuses en proportion que les autres. Elles mettent quatre fois plus de temps pour trouver un emploi. À ce sujet, un rapport d'audit de modernisation relatif à l'allocation d'adulte handicapé, publié en 2006, faisait état de l'absence de stratégie d'insertion dans l'emploi des personnes handicapées. Quelles sont les mesures prises par le Gouvernement ou celles qu'il envisage pour surmonter les obstacles que rencontrent les handicapés ?

Troisième question, plus anecdotique : le défenseur des enfants, mis en place en 2000, joue un rôle très important. Sa présence sur le territoire est assurée par des correspondants territoriaux, généralement au sein des préfectures, qui exercent à titre bénévole et ne bénéficient que d'une indemnité forfaitaire destinée à compenser les frais qu'ils engagent dans le cadre de leur activité. Je m'interroge sur l'opportunité de leur accorder une exonération de charges et d'impôt sur le revenu au titre des indemnités perçues. Cette exonération existe d'ailleurs en faveur des délégués du médiateur de la République. Monsieur le ministre, cette mesure vous paraît-elle légitime ?

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité*. Oui ! Avec un support législatif.

**M. Jean-Marie Binetruy**, *rapporteur spécial*. Madame la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, le projet de loi de finances pour 2008 consacre un point capital, je veux parler de l'apurement de la dette de l'État vis-à-vis de la sécurité sociale, pour plus de 5 milliards d'euros, dont 920 millions d'euros au titre de l'aide médicale d'État au 31 décembre 2006. Dans le prolongement de cet effort inédit de régularisation, la dotation à l'AME pour 2008 connaîtra une hausse importante puisque 180 millions d'euros supplémentaires sont prévus. Le financement total de 413 millions d'euros laisse espérer qu'aucune dette nouvelle n'apparaîtra sur ce poste en 2008, mais cette régularisation ne règle pas le problème de la dette – environ 250 millions – pour l'exercice 2007. Le Gouvernement entend-il prendre des mesures ?

Toujours au sujet de l'AME, les crédits prévus reposent sur une hypothèse d'économies qui passeraient en 2008 par l'extension du contrôle médical aux bénéficiaires de l'AME votée il y a une dizaine de jours dans le cadre du PLFSS pour 2008 ; par une limitation de la prise en charge des médicaments princeps quand les génériques existent – ce sera l'objet de l'article 50 du projet de loi de finances – ; et par l'instauration d'un ticket modérateur, dont le principe

est déjà inscrit dans la loi, mais qui n'a reçu à ce jour aucune application. Le décret que nécessite cette mesure d'économie sera-t-il adopté en 2008, alors même que le rapport d'audit de modernisation mené par l'IGF et l'IGASS sur la gestion de l'AME exprime des réserves sur l'opportunité d'appliquer un ticket modérateur aux bénéficiaires de l'AME ?

Monsieur le haut-commissaire, conformément aux dispositions de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, le projet de loi de finances pour 2008 prévoit une dotation de 25 millions d'euros pour l'expérimentation du revenu de solidarité active. Le choix des départements candidats pour la seconde vague d'expérimentation devait être arrêté au 1<sup>er</sup> novembre et vous avez déjà signé plusieurs contrats, notamment hier à Creil avec M. Yannick Turpin. Monsieur le Haut-commissaire, pouvez-vous nous faire part de l'état d'avancement du dispositif, et nous exposer ses différentes étapes ?

Par ailleurs, le Président de la République vous a également confié l'organisation d'un Grenelle de l'insertion. Quels sont les axes prioritaires de ce chantier ? Quel en est le calendrier prévisionnel ?

Enfin, madame la ministre du logement et de la ville, l'année 2008 consacre l'entrée en vigueur d'un droit important, le droit au logement opposable, mis en place par la loi du 5 mars 2007. Le plan d'action renforcé en faveur des sans-abri sera poursuivi. Votre engagement est remarquable, mais je me permets de relayer l'inquiétude manifestée par certaines associations qui considèrent que les engagements ne sont pas respectés, s'agissant notamment des moyens budgétaires alloués au logement et à l'hébergement. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point ?

Par ailleurs, j'aimerais souligner une difficulté spécifique rencontrée par les maisons relais créées avant 2007 qui reçoivent un financement moindre. Qu'en est-il, madame la ministre, des efforts du Gouvernement ?

Enfin, et parce que c'est une piste qu'il me semble essentiel d'explorer, quelles sont les voies envisageables pour stimuler le financement privé en matière d'hébergement ?

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales*. Avant de laisser la parole à Mme Valérie Boyer, rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, je la remercie d'avoir choisi d'approfondir un thème, à savoir la couverture maladie universelle et la couverture maladie universelle complémentaire. Sinon, on n'évite pas les répétitions.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme la rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la solidarité, l'insertion et l'égalité des chances.

**Mme Valérie Boyer**, *rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la solidarité, l'insertion et l'égalité des chances*. Mesdames et messieurs les ministres, messieurs les présidents, chers collègues, conformément à l'habitude prise à la commission des affaires sociales, j'ai centré mon rapport sur un thème particulier : cette année la couverture maladie universelle, notamment les mesures de contrôle existantes ou envisageables, les échanges d'informations entre administrations pour lutter contre les abus et les fraudes.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 comprend lui-même des dispositions de cette nature et il a été complété par plusieurs amendements d'origine parlementaire. Pour certains, j'en ai pris l'initiative, et j'en

ai cosigné d'autres. Nous avons notamment acté le principe de l'inscription obligatoire des bénéficiaires de la CMU complémentaire dans le parcours de soins, au même titre que les autres assurés.

Je ne présenterai pas le rapport qui est en cours de finalisation, même s'il a été distribué comme de coutume. L'objectif aujourd'hui est d'entamer le débat et d'interroger le Gouvernement.

Il reste encore à faire tant en termes législatifs que réglementaires. À cet égard, avant d'évoquer les points particuliers sur lesquels mon attention a été appelée lors des auditions que j'ai menées, je m'interroge sur la lutte contre les fraudes sociales. De nombreux parlementaires y ont travaillé, des missions d'information y ont été consacrées, notamment celle de la commission des affaires sociales sur les fraudes à l'assurance chômage. Je suis convaincue que l'Assemblée nationale devrait être associée en amont à l'élaboration du plan de lutte confié à Éric Woerth. Quelle est l'opinion du Gouvernement à ce sujet ? Et comment faire ?

S'agissant spécifiquement de la CMU complémentaire, ne faudrait-il pas rompre le lien automatique avec le RMI ? En effet, des dérives sont constatées compte tenu d'une organisation administrative défaillante. La CMUc est proposée par les caisses primaires d'assurance maladie, dès qu'elles reçoivent une demande de RMI à la caisse d'allocations familiales, mais, ensuite, elles ne sont pas systématiquement informées si, finalement, le RMI n'est pas accordé. La CMUc peut donc être attribuée à des personnes, au demeurant de bonne foi, qui ne bénéficieront pas du RMI. Il faudrait au moins prévoir un retour d'informations en cas de refus. Il y va de la crédibilité des organismes prestataires.

Par ailleurs, plusieurs mesures législatives et réglementaires pourraient faciliter l'établissement et le contrôle des déclarations de ressources pour l'accès à la CMU. Je pense en particulier à trois mesures.

Premièrement : autoriser les caisses des régimes de base maladie qui gèrent l'essentiel de la CMUc, à accéder directement *a priori*, comme les caisses d'allocations familiales, aux fichiers du fisc pour apprécier les ressources des demandeurs. Or, actuellement, l'article L. 114-14 du code de la sécurité sociale ne prévoit cette possibilité que dans le cadre des opérations de contrôle.

Deuxièmement : harmoniser les périodes de référence pour la déclaration des revenus et la CMUc en retenant l'année civile au lieu des douze derniers mois.

Troisièmement : revoir les dispositions réglementaires permettant d'obtenir des prestations, dont la CMUc, sur présentation d'une déclaration sur l'honneur. Je sais qu'une circulaire sur les pièces justificatives est prévue, mais il me semble qu'il serait possible d'aller plus loin et de mettre en conformité certaines dispositions réglementaires avec l'article L. 161-1-4 du code de la sécurité sociale. Selon cet article, les organismes de sécurité sociale sont tenus, pour le service de toute prestation, de demander des pièces justificatives, les seules dérogations étant les cas de force majeure et les situations où les organismes sont en mesure d'effectuer des contrôles par d'autres moyens, notamment en accédant aux fichiers d'autres administrations.

Comment le Gouvernement envisage-t-il de rendre l'aide à la complémentaire santé, l'ACS, plus accessible et plus généreuse, conformément au souhait exprimé par le Président de la République ?

Si nous sortons du seul champ de la CMU pour envisager l'ensemble des minima sociaux, la question des effets de seuil et des trappes d'inactivité dues à l'accumulation d'avantages divers, appelés droits connexes, ne me paraît toujours pas résolue, même si elle est dorénavant beaucoup mieux connue et bien cernée grâce aux travaux menés notamment par la secrétaire d'État Valérie Létard.

En matière d'aide sociale, les dispositifs nationaux et locaux se superposent. S'agissant de ces derniers, un travail de l'INSEE en a révélé 250 différents dans dix localités seulement. Il s'agit de mesures à la générosité très variable puisqu'elles peuvent, selon les communes et la situation de famille, majorer de 6 % à plus de 60 % les transferts nationaux destinés aux plus démunis. Un préalable nécessaire ne serait-il pas d'obliger, peut-être d'abord les zones d'expérimentation du RSA, puis les autres collectivités, à répertorier ces aides ?

Par ailleurs, une réflexion administrative est engagée sur les conditions de prise en compte du patrimoine, en particulier du logement, pour l'évaluation des ressources fictives. Le système du forfait logement peut en effet conduire à des situations abusives, voire incohérentes. Peut-on aller plus loin dans cette réflexion ?

Enfin, l'expérimentation du RSA m'intéresse d'autant plus que Marseille est concernée. Je voudrais en savoir davantage sur sa mise en œuvre sur le terrain.

Pour conclure, je remercie toutes les personnes que nous avons auditionnées et l'équipe des administrateurs.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme la rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le handicap et la dépendance.

**Mme Bérengère Poletti**, *rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le handicap et la dépendance*. Messieurs les présidents, mesdames et messieurs les ministres, chers collègues, les rapporteurs ont coutume d'intervenir sur un sujet qui les intéresse. En ce qui me concerne, j'ai choisi de faire le point sur la maladie d'Alzheimer avant l'annonce du plan préparé par la commission présidée par Joël Ménard. Il y a un risque de chevauchement entre le PLF et le PLFSS, mais il faudra sans doute, dans les années à venir, améliorer la lisibilité de la dépendance.

Les crédits du handicap et de la dépendance sont pour l'essentiel dévolus au versement de l'allocation adulte handicapé, l'AAH, pour 5,7 milliards d'euros, et à l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans une entreprise ou une société de services d'aide par le travail, soit 2,3 milliards d'euros, sur un total de 8,1 milliards d'euros. Ces crédits financent une troisième action importante, la compensation du handicap, par le canal de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la CNSA, – qui a bénéficié notamment des reliquats de crédits de la première année de mise en place de la solidarité vieillesse –, et des compléments départementaux.

La revalorisation de 2,1 % de l'AAH se fera en deux temps : en janvier et en septembre. Le Gouvernement envisage-t-il dans les prochaines années de poursuivre la revalorisation ? Comment parviendra-t-il à tenir l'engagement du Président de la République d'augmenter de 25 % les ressources des handicapés ?

S'agissant de la maladie d'Alzheimer, la France est, me semble-t-il, le seul pays d'Europe à avoir pris conscience à ce point de l'importance de l'enjeu. En effet, le sujet n'est

pas neuf et deux plans ont été d'ores et déjà mis en place : le premier en 2001 et le second, dans son prolongement, en 2003. Il reste beaucoup à faire et les propositions de la commission Ménard sont attendues avec impatience.

La maladie d'Alzheimer n'atteint pas seulement le malade. Elle plonge dans la détresse ceux qui gravitent autour de lui. Cette maladie devient un véritable problème de santé publique. Les proches d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer, ou d'une maladie cérébrale dégénérative, voient diminuer leur espérance de vie, sont plus souvent malades et victimes de dépression nerveuse. En tant que responsables politiques, nous devons aussi nous occuper des aidants, souvent au bord de l'épuisement. C'est ce qui n'a pas été fait suffisamment dans les deux premiers plans, selon les témoignages que nous pouvons recueillir.

Comment parvenir à un diagnostic plus rapide de la maladie, sans ignorer le problème éthique sous-jacent puisqu'on n'a pas de traitement ? Néanmoins un dépistage plus précoce peut aider à déceler des maladies qui nécessitent des traitements différents. Comment mettre en place en aval un accompagnement immédiat du malade et des aidants ? Comment le Gouvernement entend-il organiser l'information et la formation des familles ? Quelles sont ses propositions pour améliorer la prise en charge à domicile ? Par des soins à domicile, en ménageant des phases de répit pour les aidants, ou encore en augmentant les places en accueil de jour et en accueil temporaire ? Y aura-t-il un fléchage des crédits destinés à ces structures, dégagés notamment par la mise en place des franchises médicales ?

Actuellement, dans les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes – les EHPAD –, les personnes que nous avons auditionnées nous ont dit que les deux tiers, voire les trois quarts des lits étaient occupés par des personnes atteintes à des degrés divers de dégénérescence cérébrale. Quels seront les efforts consentis par l'État en faveur de ces établissements, afin d'améliorer et d'adapter l'environnement, d'assurer une meilleure formation des personnels, qui est indispensable, et de mieux accompagner les familles en détresse ?

Certains experts contestant l'efficacité des quatre molécules utilisées dans les traitements, l'espoir réside donc dans la recherche. Faute d'un effort indispensable, en 2020, 1,3 million de personnes seront touchées. C'est considérable. Quels sont donc les projets du Gouvernement en la matière tant au niveau national qu'europpéen car la coordination me semble nécessaire ?

Enfin, et j'en reviens à mon point de départ, pour rendre l'intervention de l'État plus lisible, et pour répondre financièrement à la problématique de la dépendance, où en est la réflexion du Gouvernement sur la création d'un cinquième risque ? Fera-t-il des propositions en 2008 ? Si oui, lesquelles ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Avant de donner la parole aux membres du Gouvernement, je vais leur demander de faire preuve de concision.

La parole est à M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité.

**M. Xavier Bertrand**, *ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité*. Oui, monsieur le rapporteur spécial, je suis favorable à une exonération en faveur des correspondants territoriaux du défenseur des enfants, mais il nous faut un vecteur juridique. Une exonération fiscale des charges sociales a été décidée par le ministre du budget. Le PLF n'étant pas le cadre *ad hoc*, il faudrait soit une propo-

sition de loi soit un projet de loi. Jouons cartes sur table : l'enjeu tourne autour de 100 000 euros par an, ce qui est tout à fait supportable au regard du rôle déterminant de ces correspondants. Il faudra voir qui de nous prendra l'initiative, mais nous devrions pouvoir régler le problème dans le courant de l'année 2008.

Madame Boyer, vous avez mis en cause le forfait logement, mais des progrès ont été réalisés, notamment son harmonisation dans le calcul de l'API et celui du RMI, sur la base la plus élevée.

Quant à la lutte contre la fraude qui vous préoccupe, la procédure de prise en compte du train de vie lorsqu'il est totalement déconnecté des déclarations effectuées permettra de sanctionner les comportements les plus abusifs. Je pense en particulier aux occupants de logements fastueux ou aux propriétaires de résidences secondaires. En revanche, une réforme d'ensemble aurait des conséquences majeures pour un grand nombre d'allocataires si bien qu'elle ne peut être conduite que parallèlement à la réflexion d'ensemble sur le RSA que mène Martin Hirsch, et en collaboration avec Christine Boutin. Tout est lié.

Quant à la lutte contre les fraudes, elle est coordonnée par Éric Woerth. La semaine dernière, nous présidions avec Roselyne Bachelot le comité national de lutte contre les fraudes que j'avais installé dans mes précédentes fonctions il y a un peu plus d'un an. Notre idée, c'est-à-dire le renforcement des pouvoirs de contrôle des administrations et des sanctions, s'est traduite dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale qui vient d'être voté. Nous envisageons également le croisement des fichiers ainsi que la mise en place au niveau de la CNAF d'un fichier national des allocataires. Il est d'ailleurs en cours de constitution. En outre, j'ai demandé au directeur général de la CNAF que les contrôles, notamment sur l'allocation de parent isolé, soient désormais inopinés. Jusqu'à maintenant, les allocataires étaient prévenus qu'un contrôle aurait lieu à leur domicile. Je vous laisse juges de l'efficacité de la procédure sur celles et ceux qui fraudent.

Néanmoins il est indispensable d'aller plus loin. Au-delà de la délégation nationale de lutte contre les fraudes, voulue par le Président de la République, il faut décliner le comité national de lutte contre les fraudes sur le terrain. Autrement dit, dans le ressort des CPAM, des CAF et des centres des impôts, les gens doivent travailler ensemble et se parler. Sur de très nombreux sujets, le ressort de l'action ne se situe pas au niveau législatif. Il s'agit surtout de méthodes de travail et il y a beaucoup à faire.

Quand j'étais ministre de la santé, j'ai engagé la lutte contre les fraudes, mais, avec le recul, j'ai le sentiment de ne m'être attaqué qu'à la partie visible de l'iceberg. Nous avons besoin, pour renforcer la confiance dans notre modèle social auquel je suis, tout comme vous, particulièrement attaché, de faire reculer la fraude. Il faut que celles et ceux qui fraudent sachent que la volonté politique, les outils juridiques et informatiques sont là et qu'il ne leur sera plus possible de continuer comme par le passé.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.

**Mme Roselyne Bachelot-Narquin**, *ministre de la santé, de la jeunesse et des sports*. Monsieur Binetruy, les crédits consacrés en 2007 à l'aide médicale d'État sont en effet insuffisants et j'ai demandé un abondement en collectif budgétaire. La réponse dépendra évidemment de l'équilibre général du budget. Vous avez souligné l'effort important réalisé puisque

920 millions d'euros ont déjà été remboursés à l'assurance maladie et l'augmentation de 180 millions de la dotation nous rapproche de la réalité.

Comment contenir la dépense en 2008 ?

Le rebasage de la dotation budgétaire pour 2008 s'accompagnera, conformément à la recommandation de l'audit que vous avez évoqué, de différentes mesures de rationalisation du coût de la prestation. Plusieurs mesures, législatives ou réglementaires, sont destinées à mieux contrôler l'efficacité des dépenses. Deux d'entre elles sont proposées dans le cadre du PLF et du PLFSS pour 2008 et leur objectif commun est d'aligner autant que possible les droits et les devoirs des bénéficiaires de l'AME sur ceux des assurés sociaux, et de mieux gérer l'ouverture des droits.

Il s'agit, dans le PLF, de la non-prise en charge des médicaments en cas de refus du bénéficiaire de l'AME d'accepter la substitution par un produit générique ; et, dans le PLFSS, de l'extension du contrôle médical aux bénéficiaires de l'AME.

D'autres décisions de gestion sont destinées à renforcer le contrôle de l'accès à l'AME et la lutte contre les fraudes : l'établissement au cours de l'année 2008 d'un titre d'admission à l'AME non photocopiable comportant la photographie de chaque bénéficiaire ; l'harmonisation des pratiques de contrôle des caisses sur les ressources et les adresses, communication des fichiers de rejet des demandes. Enfin, dans le domaine réglementaire, une participation financière à leurs dépenses de soins sera demandée aux bénéficiaires de l'AME. Mes services étudient actuellement quelle option retenir entre un calcul proportionnel, sous forme de ticket modérateur, ou un forfait.

Sur la lutte contre la fraude, Xavier Bertrand a parfaitement répondu, et ce qu'il a dit vaut tout autant pour la CMU.

Madame Boyer, vous vous inquiétez des abus à ce titre. Je le dis d'emblée : aucun élément ne permet d'affirmer que la fraude à la CMUc atteint des niveaux significatifs. (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*) Le nombre de bénéficiaires reste largement inférieur aux prévisions initiales et le niveau moyen de dépenses cohérent avec ce qui était attendu. En outre, le risque de fraude est moindre s'agissant d'une prestation en nature. Pour autant, et même si les fraudes sont marginales, le Gouvernement ne saurait s'y résigner, ne serait-ce que par souci d'équité envers nos concitoyens aux ressources modestes qui n'y ont pas accès.

Depuis la création de la CMU, les outils de lutte contre la fraude ont été considérablement renforcés. Dès l'origine, une amende a été instaurée contre les fraudeurs. Les échanges d'informations, limités initialement aux caisses d'assurance maladie et aux ASSEDIC, seront bientôt étendus à l'administration fiscale – le chantier est ouvert – ainsi qu'aux autres organismes de sécurité sociale, notamment les CAF. Le PLFSS pour 2008 prévoit l'extension du dispositif aux établissements bancaires. Depuis 2006, les organismes de sécurité sociale ont l'obligation de déposer plainte avec constitution de partie civile lorsqu'ils constatent une fraude d'un montant trois fois supérieur au plafond mensuel de la sécurité sociale et le PLFSS pour 2008 étendra le régime de pénalités applicable aux assurés sociaux en cas de responsabilité de l'assuré dans l'octroi indu d'une prestation, aux bénéficiaires de la CMUc. Une expérience de croisement

des fichiers des caisses et de ceux des services fiscaux est en cours. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de ses résultats.

Vous avez suggéré, madame Boyer, d'aligner la période de référence pour le calcul des droits à la CMUc sur l'année civile, comme pour l'impôt sur le revenu. Le décalage, il est vrai, rend plus difficile le contrôle des ressources. Cela étant, les échanges d'information avec la direction générale des impôts peuvent permettre aux caisses d'assurance maladie de déceler des incohérences dans les déclarations. La modification de la période de référence est néanmoins à l'étude dans mes services. Toutefois, les ressources prises en compte n'étant pas les mêmes – les allocations familiales sont retenues pour la CMUc, mais pas pour les impôts –, l'harmonisation des périodes de référence ne suffirait pas pour que les caisses d'assurance maladie puissent contrôler l'ensemble des ressources déclarées, ou non, par les bénéficiaires de la CMU complémentaire. Je vous demande donc un peu de temps pour mener une étude plus approfondie.

Quant aux déclarations sur l'honneur, sur lesquelles vous m'avez déjà interrogée dans le cadre du PLFSS, madame la rapporteure, la disposition relative aux pièces justificatives, introduite dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006, donne toute latitude aux caisses pour demander tous les justificatifs nécessaires à l'examen des droits à prestation, par exemple à la CMUc. Les organismes ont tout de même la possibilité de solliciter une déclaration sur l'honneur attestant que le demandeur ne dépasse pas le plafond de ressources lorsqu'il n'est pas capable de justifier son revenu. L'absence de revenu est difficile à justifier autrement... Une circulaire en préparation rappellera aux caisses de sécurité sociale qu'elles doivent systématiquement demander tous les justificatifs requis, sans pour autant refuser la production, à titre exceptionnel, d'une déclaration sur l'honneur.

En ce qui concerne l'amélioration de l'aide à la complémentaire santé, le relèvement de l'aide en 2006 – de 33 % pour les personnes de moins de soixante ans, et de 60 % pour les plus âgées – et celui du plafond de ressources en 2007 n'ont pas rendu le dispositif plus attractif, contrairement à ce que certains avaient craint.

**M. Gérard Bapt.** Ou espéré !

**Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.** Cela dépend si l'on se place sur un plan financier ou social, monsieur Bapt !

D'après les enquêtes menées, l'absence de demandes tient davantage à un manque d'information et à une mauvaise compréhension du dispositif qu'à un niveau d'aide insuffisant. C'est pourquoi des actions de communication de la part des caisses sont actuellement en cours, notamment l'envoi de courriers ciblés par les CAF et les caisses d'assurance vieillesse. Comment élargir l'accès à l'ACS ? C'est indispensable, mais, avant toute revalorisation, il faut améliorer l'information. Ce n'est qu'après un bilan de l'impact de ces actions que l'on pourra élargir la population éligible. S'il s'avère qu'elles n'incitent toujours pas les bénéficiaires potentiels à demander cette aide, il faudra en tirer toutes les conséquences.

Enfin, Bérengère Poletti m'a interrogée sur les aidants des victimes de la maladie d'Alzheimer et sur la recherche dans ce domaine. Une partie du sujet relève de Xavier Bertrand et de Valérie Létard, mais, en ce qui concerne le pôle santé, nous attendons dans quelques jours la présentation du rapport de Joël Ménard à partir duquel nous pourrions aller beaucoup plus loin.

D'ores et déjà, un rapport d'étape a été diffusé, dont le Président de la République s'est largement fait l'écho. La formation des personnels et des aidants constituera l'une des orientations nécessaires de ce plan. En matière de recherche, en particulier celle portant sur les médicaments nécessaires, l'amélioration substantielle du crédit impôt recherche profitera à l'industrie pharmaceutique qui finance les programmes. J'ai également demandé qu'une part importante des programmes hospitaliers de recherche clinique soit consacrée à la maladie d'Alzheimer. Enfin, pendant la présidence française de l'Union européenne, je présiderai le conseil santé et je souhaite que la maladie d'Alzheimer soit l'un des axes forts de notre action.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des affaires culturelles*. Quand un hebdomadaire reconnu chiffre les fraudes à 30 milliards d'euros, le devoir du Gouvernement, du Parlement et de la Cour des comptes est d'agir. On ne peut pas laisser l'opinion publique sans réponse. Que l'information soit vraie ou fausse, nous devons nous en préoccuper dans l'année. Je souhaite que nos deux commissions s'emparent du sujet.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Tout à fait. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

La parole est à Mme la ministre du logement et de la ville.

**Mme Christine Boutin**, *ministre du logement et de la ville*. Monsieur le rapporteur spécial, je vais vous répondre aussi complètement et brièvement que possible, pour respecter les consignes du président.

Vous savez mon attachement au droit au logement opposable. J'avais déposé une proposition de loi, que le Gouvernement a reprise dans un projet de loi dont j'ai été la rapporteure. Je ne pensais pas, à l'époque, avoir la responsabilité de sa mise en œuvre. Aujourd'hui que je suis ministre, ma détermination est absolue. On m'avait dit, à mon arrivée au ministère, qu'il me serait déjà très difficile de respecter le calendrier prévu. Je développerai ce sujet devant la commission élargie qui sera consacrée au logement, mais sachez que le calendrier sera scrupuleusement respecté, tout particulièrement l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

On m'avait dit que les commissions départementales de médiation ne pourraient pas être mises en place. Pourtant, elles le seront, et j'ai pu obtenir, monsieur le rapporteur spécial, le budget nécessaire. Dans un contexte budgétaire très contraint, j'ai même obtenu des créations de poste, ce qui n'est pas vraiment la règle.

Certaines associations – que je respecte car elles travaillent depuis des années à l'insertion et à l'hébergement – pensent que la réponse est surtout d'ordre budgétaire et réclament des moyens supplémentaires. J'en parlerai également la semaine prochaine, mais je vous déclare d'ores et déjà que le problème est avant tout un problème de construction. Il faut du foncier pour construire.

Les objectifs en matière d'hébergement sont atteints, notamment ceux fixés pour la fin décembre 2007 dans le plan d'action renforcé pour les sans-abri, le PARSA. Le respect des objectifs signifie-t-il que les besoins sont satisfaits ? C'est une autre question. En tout état de cause, les objectifs chiffrés qui m'avaient été notifiés en matière d'hébergement et d'hébergement d'urgence seront respectés. Mes demandes, aussi surprenant que cela puisse paraître, ne portent pas en priorité sur des moyens budgétaires supplémentaires. Nos urgences sont ailleurs.

Nous avons ainsi du retard sur les maisons relais. Je rappelle qu'elles sont destinées à la réadaptation de personnes en très grande exclusion dans toutes les composantes de la citoyenneté. Ce concept très intéressant répond à un véritable besoin, mais il demande plus de temps à concrétiser que les autres. Nous avons pu réaliser la moitié de ce qui nous avait été demandé. L'autre moitié, ce sera pour l'année prochaine. Le budget pour les maisons relais augmentera de 55,2 % par rapport au projet de loi de finances pour 2007. Nous aurons donc les moyens financiers de rattraper notre retard.

Ainsi que je l'ai dit à la présidente de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale, la FNARS, et à l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux, l'UNIOPSS, la participation de l'État aux frais de fonctionnement qui était au départ de 8 euros par place est passée à 12 euros, puis à 16 euros pour les nouvelles places. Pourquoi ne pas étendre cette mesure à tout le monde ? On peut penser que ceux qui ont bénéficié d'une aide de 12 euros sont désormais installés et que leurs besoins financiers ne sont pas les mêmes que ceux des nouveaux venus. La dotation qui sera donnée aux préfets sera globale et il leur reviendra de l'adapter en fonction des besoins. Si une maison relais qui touche 12 euros par place a besoin de 13 ou 14 euros, peut-être un relèvement sera-t-il possible à l'intérieur de l'enveloppe départementale. Une très grande souplesse sera laissée aux préfets. Je rappelle que nous sommes passés de 8 à 16 euros ; l'effort est important. Au total, l'augmentation des crédits destinés aux maisons relais augmentera de 55,2 %.

Vous m'avez aussi questionnée à propos de la nécessité de mobiliser le parc privé pour répondre aux besoins d'hébergement.

Lors de la décentralisation du ministère du logement et de la ville à Lyon, nous avons réuni l'ensemble des partenaires et des accords ont été signés, ou sont en voie de l'être, avec les partenaires privés pour réserver 4 000 logements dans des structures d'hébergement du parc privé, et 3 000 logements HLM, sous réserve de la signature des partenaires sociaux. Nous sommes en train de réfléchir à des aménagements fiscaux qui figureraient dans la loi de règlement. Je voudrais permettre aux associations de trouver des propriétaires qui accepteraient de sous-louer leur bien à des loyers sociaux. Nous étudions tous les moyens possibles, mais, à côté des problèmes d'hébergement et d'hébergement d'urgence, le plus grave problème est le manque de fluidité dans l'ensemble de la chaîne du logement.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité.

**Mme Valérie Létard**, *secrétaire d'État chargée de la solidarité*. Mesdames, messieurs les députés, je commencerai par répondre à votre rapporteur spécial qui m'a interrogée sur le basculement du forfait « auxiliaire de vie », qui existait avant la loi de 2005, laquelle lui a substitué la prestation compensation du handicap.

Compte tenu de la montée en charge naturelle de la PCH, les dépenses attendues concernant le forfait pour auxiliaire de vie sont d'ores et déjà en forte réduction : 15 millions d'euros prévus en 2008, au lieu de 55 millions en loi de finances initiale pour 2007. Les forfaits étaient ciblés sur les personnes les plus lourdement handicapées. Or ce sont elles les premières à avoir touché la PCH. Avec 15 millions d'euros, nous devrions basculer sans difficulté.

S'agissant de l'accès à l'emploi ou du maintien dans l'emploi des personnes handicapées, M. Binetruy a souligné à juste titre qu'il y a proportionnellement deux fois plus de chômeurs parmi les handicapés. Le premier blocage identifié est constitué par l'accessibilité des locaux, aussi bien dans la fonction publique que dans les entreprises, qui conditionne très largement celui du monde du travail. Notre objectif est donc de travailler avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, le FIPH, et l'Association nationale pour la gestion du fonds d'insertion professionnelle des handicapés, l'AGEFIPH, afin d'élargir les modalités de financement des travaux d'accessibilité en les conditionnant au recrutement de personnes handicapées, sous forme d'un accompagnement forfaitaire. Il suffirait souvent d'un petit coup de pouce pour surmonter cet obstacle. Aujourd'hui, on peut aider à l'adaptation du poste de travail, à la formation, mais pas au-delà.

Vous savez tous combien l'accès à la formation initiale – deuxième obstacle – est au cœur de nos préoccupations. Cet été, nous nous sommes mobilisés avec Xavier Darcos et Xavier Bertrand dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire. Ainsi, 2 700 postes supplémentaires d'auxiliaire de vie scolaire sont prévus de même que 1 250 places dans les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile, les SESSAD, en vue de soutenir l'intégration scolaire en milieu ordinaire. Nous savons que c'est le meilleur moyen pour pousser les jeunes le plus loin possible. Cette entreprise s'est poursuivie par la signature avec Valérie Pecresse d'un contrat prévoyant 1 000 inscriptions supplémentaires d'étudiants handicapés en université.

L'accès à la formation professionnelle continue des travailleurs handicapés – troisième obstacle – fera l'objet d'une réflexion sur le partenariat avec les régions, l'AFPA, les organismes collecteurs – AGEFIPH et FIPH –, afin de mutualiser les moyens à l'échelon de la région. La création de passerelles entre milieu de travail adapté et milieu ordinaire sera facilitée. C'est ainsi que, sur 2 000 places nouvelles dans les établissements et services d'aide par le travail, les ESAT, créées par le PLF pour 2008, 1 000 seront consacrées à des projets expérimentaux d'«ESAT hors les murs» qui ont vocation à rendre possible et durable l'entrée dans le monde du travail ordinaire.

La stratégie d'insertion des bénéficiaires de l'AAH comprendra une expérimentation décidée à la suite de l'audit de modernisation. Les maisons départementales des personnes handicapées et les Cap emploi s'associeront pour proposer à 4 000 personnes un bilan d'employabilité et un soutien renforcé pour la recherche d'emploi. Le Gouvernement souhaite, dans ce cadre, approfondir la démarche au sein d'un groupe de travail spécifique sur la question des ressources et de l'emploi, mis en place dans le cadre du comité de suivi de la réforme de la politique du handicap créé le 23 octobre dernier. Ce comité sera chargé de dresser le bilan d'étape à la fin du premier semestre de l'année prochaine. Cette évaluation servira à la réflexion qui sera menée avec Martin Hirsch sur l'articulation ressources-emploi.

J'en viens à la question de Bérengère Poletti sur la revalorisation de l'AAH.

Le Président de la République s'est en effet engagé à revaloriser, au cours du quinquennat, le pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap. Cela passe non seulement par une nécessaire revalorisation de l'AAH, laquelle ne constitue qu'un aspect du sujet, mais aussi par une approche plus globale de la question des ressources des personnes handicapées. Il ne faut pas oublier la PCH, les

revenus d'activité et les droits connexes. Nous tiendrons l'objectif du Président de la République en agissant sur tous les leviers, car il ne faudrait pas pénaliser ceux qui ont une activité professionnelle rémunérée et risquer de les dissuader de l'exercer. Il convient au contraire de valoriser ceux qui se sont engagés dans un parcours professionnel.

La réflexion sera menée avec les partenaires associatifs et les conseils généraux. Le bilan qui sera établi en 2008 permettra de faire des propositions concrètes, constructives et valorisantes en termes de pouvoir d'achat pour toutes les personnes en situation de handicap.

La prise en charge des personnes âgées dépendantes et des victimes de la maladie d'Alzheimer est le chantier prioritaire du Président de la République. Cette année, le PLFSS fera un effort en direction des personnes âgées dépendantes en prévoyant la création de 1 600 places spécifiquement dédiées à la maladie d'Alzheimer dans les EHPAD, et de 3 200 places d'accueil de jour et d'hébergement dans des structures destinées à soulager les aidants.

En ce qui concerne l'accueil de jour, vous m'avez questionnée sur le différentiel entre le nombre de places programmé et celui qui est réalisé. Des promoteurs peuvent avoir des difficultés à concrétiser leur projet. Nous avons pris plusieurs mesures et textes réglementaires pour lever les obstacles. S'agissant tout d'abord des modalités de la médicalisation et de la tarification des prestations de soins dans les établissements de moins de vingt-cinq places autorisées, dont les accueils de jour autonomes, le décret du 10 février 2005 dote ces petites structures d'un budget de fonctionnement prévisionnel pour les dépenses prises en charge par l'assurance maladie. Les structures d'accueil de jour autonomes, c'est-à-dire celles qui ne sont pas rattachées à un établissement d'hébergement, se verront appliquer un forfait soins élargi à 70 % des rémunérations des aides soignants et des aides médicosychologiques.

Pour ce qui est du coût et de l'organisation des transports des patients entre leur domicile et l'accueil de jour, un forfait pris en charge par l'assurance maladie est prévu dans les textes réglementaires du 30 avril et du 11 mai 2007, dans la limite de 3 000 euros par place autorisée et par an. Le PLFSS pour 2008 prévoit le transport des patients souffrant de la maladie d'Alzheimer vers les accueils de jour. Cette mesure répond à une attente très forte des familles qui voient dans le transport un véritable obstacle à l'accueil de jour des malades.

Pour l'hébergement temporaire, nous avons annoncé, sur la période 2008-2012, 5 625 places sur la base d'une valorisation à 10 600 euros chacune, ce qui représente un coût de 60 millions d'euros sur cinq ans. Des associations ont commencé à organiser des cycles de formation destinés aux aidants familiaux des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Un appel à projet conjoint de la CNSA, de la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, et de la direction interministérielle de la famille, ainsi que de la direction générale de l'action sociale, a été lancé pour susciter des actions collectives de sensibilisation, de soutien, d'information et de formation pour les aidants familiaux. En ce qui concerne les professionnels, des formations sur les principales pathologies liées à la dépendance, dont la maladie d'Alzheimer, sont inscrites au programme des études d'auxiliaire de vie sociale, d'aide soignante, d'aide médicosychologique et d'infirmier.

Enfin, s'agissant du cinquième risque, le 18 septembre dernier, le Président de la République a fixé le cadre de la réforme destinée à répondre au défi majeur de notre société

que représente la perte d'autonomie. Entre 2005 et 2015, le nombre des personnes de plus de quatre-vingt-cinq ans passera de 1 à 2 millions. La réforme ouvrira un nouveau droit à la protection sociale, un droit universel à la compensation. Elle reposera sur deux piliers : la solidarité et la responsabilité.

Les objectifs sont au nombre de quatre : une meilleure prise en charge des personnes en perte d'autonomie pour laisser le choix entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement ; la maîtrise du reste à charge pour les personnes hébergées en maison de retraite ; un meilleur partage entre solidarité nationale, prévoyance individuelle et collective ; la garantie du financement dans la durée. Une concertation sera ouverte très rapidement puisque nous venons de recevoir le rapport de la CNSA dont Xavier Bertrand a reçu les représentants pas plus tard qu'hier. Tous les acteurs seront associés et les pistes de financement des prestations seront examinées dans ce cadre.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.

**Martin Hirsch**, *haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté*. Mesdames et messieurs les députés, votre rapporteur spécial m'a interrogé sur l'avancement du RSA, et votre rapporteure pour avis sur le Grenelle de l'insertion et l'expérimentation menée dans les Bouches-du-Rhône.

Le RSA entre maintenant dans sa phase opérationnelle, et cela fait du bien, au terme de deux ans de préparation, de voir des gens reprendre du travail ou augmenter leur activité grâce à ce nouveau dispositif. Plusieurs départements sont passés à l'acte.

Je veux d'abord faire un bref rappel.

La loi a été promulguée il y a deux mois et demi. Depuis, tous les textes réglementaires ont été pris, les avis sollicités, les systèmes informatiques des CAF mis à niveau. Au départ, dix-sept départements – ce sont eux qui ont l'initiative – avaient manifesté leur intérêt pour les nouvelles dispositions de la loi TEPA. Les dix-sept ont confirmé leur intention et tous ont été autorisés à expérimenter. D'autres départements avaient jusqu'au 31 octobre – le cachet de la poste faisant foi – pour se lancer dans l'aventure. Ils sont entre vingt et vingt-cinq. Au total, une quarantaine de départements seront donc concernés, sans compter ceux qui ont demandé à expérimenter les dérogations aux contrats aidés, pour simplifier et fluidifier les dispositifs dans ce domaine.

Il y a donc plus de volontaires que prévu et j'ai demandé au Premier ministre s'il était d'accord pour allonger la liste des départements autorisés et, par voie de conséquence, pour abonder les 25 millions d'euros initiaux, afin de ne pas décourager les bonnes volontés. La phase de préparation mobilise les différents acteurs et, plus ils sont nombreux à être convaincus qu'il faut changer les règles du jeu, mieux c'est pour engager une réforme de grande ampleur.

Dans le premier département concerné, l'Eure, et, pour être précis, dans la petite zone de Louviers, il y a 120 titulaires du RSA, ce qui recouvre 82 reprises d'activité, 26 prolongements d'activité de personnes qui auraient dû arrêter de travailler, et plusieurs augmentations du régime de temps de travail. On observe donc bien une dynamique de retour à l'emploi, dont on espère qu'elle aura lieu ailleurs. Plusieurs démarrages sont prévus au début du mois de novembre et de décembre. Nous nous efforcerons d'accélérer de nouvelles expérimentations dès le mois de janvier.

L'État a pris des engagements clairs sur sa participation à hauteur de 50 % du surcoût, calculé d'après une évaluation partagée. Pour chaque autorisation donnée, j'ai écrit au président du conseil général pour confirmer la somme qui serait versée et prévoir une clause de revoyure si les réalisations n'étaient pas conformes aux prévisions. Une partie des coûts d'accompagnement sera prise en charge, de même que certaines dépenses expérimentales. Ainsi, dans certains départements, des RMistes étaient convaincus de l'intérêt du RSA et ce sont les meilleurs ambassadeurs auprès des entreprises qu'il faut convaincre que les RMistes peuvent travailler. On a donc rajouté de l'argent pour favoriser leur embauche et créer un effet boule de neige.

Parallèlement aux expérimentations qui sont soumises à un protocole d'évaluation rigoureux, nous travaillons à la future réforme des minima sociaux en nous préparant à tirer les enseignements de l'expérimentation. Lors des discussions, l'ensemble des partenaires sociaux, de la CGT au MEDEF en passant par la FNSEA, se sont déclarés partants pour participer à la conception du revenu de solidarité active. C'est extraordinairement important dans la mesure où nous voulons apporter une réponse à la fois à ceux qui ne gagnent pas d'argent quand ils reprennent du travail, et aux employeurs intéressés par l'insertion, mais qui se plaignent que personne ne réponde à leurs offres d'emploi. Il faut agir dans les deux directions : c'est la condition *sine qua non* de la réussite.

Nos principes sont simples. Premièrement, il faut lier les prestations sociales au travail. Les premières ne sont pas un substitut au second, sauf quand il est impossible. Elles sont un complément aux revenus du travail, et doivent être adaptées à chaque situation. C'est un changement fondamental par rapport à la philosophie du RMI, et même de la prime pour l'emploi, d'où la nécessité d'une méthode progressive.

Deuxièmement, il convient de mettre un peu d'ordre, de logique et de cohérence dans les différentes prestations, notamment les droits connexes. Personne ne s'y retrouve, ni les bénéficiaires, ni les travailleurs sociaux, ni les élus, ni les administrations centrales. Personne ! Et, en la matière, il y a deux règles à suivre : fonder toutes les aides en une seule, qui doit venir en complément du revenu et être adaptée au régime de travail et à la situation familiale ; ensuite, faire du sur-mesure car les cas ne sont pas les mêmes selon que l'on travaille en bas de chez soi ou que l'on habite à quarante kilomètres de son lieu de travail ; que l'on doive faire garder ses enfants pour aller travailler, ou non ; que l'on vive dans un logement social bien isolé et peu consommateur d'énergie ou non ; que l'on traîne un surendettement depuis des années ou non. Le RSA est un fil qui relie les CCAS, les conseils généraux, les associations. Il faut le dérouler jusqu'au bout pour examiner les conditions d'attribution des différentes aides.

Troisièmement, il faut partir de la réalité. Les personnes, en grande difficulté sont toujours confrontées à plusieurs problèmes en même temps – emploi, formation, logement, transport... Si les politiques publiques sont tellement cloisonnées qu'elles ne peuvent résoudre parfaitement qu'un seul problème à la fois, elles créent des individus qui ne peuvent plus reprendre le travail et ne croient plus au système.

J'ai été frappé de rencontrer, au moment de la signature des contrats, des personnes qu'on avait laissées sans la moindre proposition pendant cinq ans ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*) Dans certains départements, cela se passe ainsi. Je ne les

mets pas en cause ; ils sont volontaires pour changer les choses, mais, quand on apporte la preuve à ces gens qu'ils ne perdront pas forcément à reprendre le travail, que les employeurs les considéreront non pas comme des naufragés mais comme de futurs employés, le déclic se produit assez rapidement. Il faut donc évaluer le dispositif, pour voir s'il fonctionne. Vous serez tenus régulièrement au courant de la façon dont l'expérimentation avance.

Je tiens à dire un mot sur l'organisation nécessaire pour faire travailler ensemble et plus vite tous les services, toutes les administrations, tout en évitant de mettre trois mois à conclure un contrat d'insertion.

Mme Boyer a parlé des personnes bénéficiaires de la CMU complémentaire, parce qu'elles étaient censées être au RMI alors qu'elles n'y étaient plus. En ce qui me concerne, j'ai été plutôt frappé par les cas inverses, c'est-à-dire par le nombre de RMIstes qui devraient avoir la CMU mais qui ne l'ont pas.

**Mme Martine Billard.** Absolument !

**M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.** Dans certains départements, ils représentent la moitié des cas. Il y a un moyen simple et bon marché pour y remédier. Dans l'Eure, on a fait se rencontrer un responsable de la CAF et un de la CPAM. Le dossier est rempli une seule fois et 100 % des gens qui ont droit à la CMU en bénéficient. Il suffit d'en faire autant avec un responsable de l'ANPE, et ainsi de suite.

Le Grenelle de l'insertion sera lancé à Grenoble les 23 et 24 novembre prochains en commençant par des débats. Des parlementaires y participeront et seront impliqués dès le départ dans le processus. Tous les acteurs de l'insertion et les partenaires sociaux se retrouveront.

En 2008, le RMI aura vingt ans. Il est grand temps de se demander à quoi rime le « I » d'insertion. Il faut définir ce qu'est être éloigné de l'emploi ; reconnaître celui qui a besoin d'un soutien transitoire pour retrouver le plus vite possible un emploi classique, de celui qui ne pourra occuper qu'un emploi durablement aidé ou qui ne vivra que des prestations sociales ; réfléchir à la logique des droits et devoirs pour la puissance publique, pour les employeurs, pour les bénéficiaires.

Il est également indispensable de se demander où est le centre de gravité de l'insertion. S'agit-il de l'État, de la région, du département, de la commune ? Comment mesurer la performance dans ce domaine ? Un conseil général nous a expliqué avoir versé une subvention de 500 000 euros à un organisme pour suivre les allocataires du RMI dans leur parcours de retour à l'emploi. Mais, sur 200, quatre seulement ont retrouvé du travail. Cela ne peut plus durer, cela coûte trop cher alors que l'argent est nécessaire ailleurs.

Telles sont les questions qui seront abordées au cours de ce colloque. Nous commençons en province, nous y finirons aussi sans doute. Entre-temps, des débats seront organisés là où vous le souhaitez, avec peut-être une même grille d'analyse, pour pouvoir faire remonter des informations utiles à la réforme des minima sociaux, à celle des contrats aidés, de la réinsertion par l'activité économique, le tout en s'appuyant sur une plus forte implication des employeurs.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** Nous allons maintenant passer aux questions des représentants des groupes avant de donner la parole à Pierre Méhaignerie.

Je rappelle que les explications de vote auront lieu le 16 novembre.

La parole est à M. Guénhaël Huet, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Guénhaël Huet.** Quelques questions pour préciser les réponses qui ont été faites.

Le groupe UMP tient à souligner que le budget qui nous est présenté est à la fois un budget de solidarité et de responsabilité. Le Gouvernement pourrait-il confirmer l'augmentation globale de 3,5 % des crédits des sept programmes, laquelle traduit un effort significatif en faveur de la solidarité, de l'insertion et de l'égalité des chances ? Peut-il nous préciser la ventilation de cette hausse entre les programmes, notamment l'augmentation de celui consacré à la lutte contre la pauvreté ? Toutefois, la forte implication des pouvoirs publics suppose, en parallèle, de responsabiliser les acteurs en menant des contrôles et en prenant les sanctions nécessaires en cas d'abus et de fraude. À cet égard, quelles sont les possibilités de croiser les fichiers évoqués par Mme Bachelot ?

Enfin, comment les conclusions des différents audits réalisés ces dernières années sur les minima sociaux – AAH et API notamment – ont-elles été prises en compte dans l'élaboration du budget ?

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. Christophe Sirugue, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

**M. Christophe Sirugue.** Mes questions porteront sur l'hébergement d'urgence, le RSA et la CMU.

En ce qui concerne l'hébergement d'urgence, le projet de loi de finances pour 2008 annonce une hausse de 67 millions d'euros des crédits de paiement, soit 8,5 % de plus environ qu'en 2007. Cependant, sauf erreur de ma part, le dénominateur ne prend pas en compte les financements apportés tout au long de l'année 2007, notamment ceux consacrés au PARSa. Si on les ajoute, ainsi que les crédits destinés à la transformation de certains hébergements, on obtient une enveloppe de 882 millions d'euros. Si on les compare aux 855 millions inscrits dans le projet de loi de finances pour 2008, la réalité est plutôt une baisse de 3 % qu'une hausse de 8,5 %. Madame la ministre du logement, qu'en est-il exactement ?

Le PARSa prévoit la création de 4 500 places dans les centres d'hébergement et de réinsertion, objectif qui sera atteint, selon la direction générale des affaires sociales, fin 2007. Or le projet de loi de finances table sur le financement de 3 113 places. Faut-il en déduire que l'objectif a été revu à la baisse au moment où la situation, c'est le moins que l'on puisse dire, demande encore un effort significatif ?

Toujours sur les CHRS, il avait été annoncé la transformation de 787 places et 400 places de stabilisation, pour un montant respectif de 12 millions d'euros et de 5,6 millions. Or les crédits correspondants n'apparaissent pas dans le projet de loi de finances.

Vous avez rappelé, madame la ministre, l'augmentation à 16 euros par jour et par personne du forfait versé aux maisons relais, soit un coût total de 4,63 millions. Il semble qu'un rééchelonnement soit programmé. Où en est-on ?

S'agissant de l'hébergement d'urgence, on a le sentiment d'un sous-dimensionnement budgétaire qu'il faudrait corriger, à moins que le Gouvernement n'ait changé d'ambition.

Le deuxième thème que j'aborderai aura trait aux outils d'insertion et aux contrats aidés.

Même si ces derniers relèvent de l'emploi, ils constituent, pour une politique d'insertion qui se veut ambitieuse, sinon la panacée, du moins des outils importants. Là aussi, je m'interroge sur les chiffres annoncés. Au titre du programme 102, et plus particulièrement de l'action « Mise en situation d'emploi des publics fragiles », les crédits de paiement étaient en 2007 de 2,126 milliards d'euros contre 2,033 milliards pour 2008. La baisse est significative.

Quelle est l'implication sur les contrats aidés tels que les contrats d'accompagnement dans l'emploi, les contrats emploi consolidé, les contrats initiative emploi, les contrats d'avenir ? Cela veut-il dire, monsieur le haut-commissaire, un moindre recours à ces outils l'année prochaine ? Si tel est le cas, comment réagiront les structures d'insertion, dont certaines ne pourront pas fonctionner sans eux ? Incidemment, qu'en est-il des contrats aidés dépendant directement de l'État, je pense à ceux de l'éducation nationale ?

M. Hirsch a évoqué la question du RSA et du Grenelle de l'insertion. Il semble qu'il y ait désormais des Grenelle sur tous les sujets. Les départements ont certes été volontaires, mais on a bien compris que le dispositif, prévu pour durer trois ans, serait généralisé dans un an. De son côté, le rapport Lambert, sorti cet après-midi, annonce une révision importante dans la mesure où la seule exception à la pause dans les transferts de compétences qu'il propose serait la politique de solidarité. J'avoue avoir besoin d'y voir clair. Dans un tel contexte, le RSA a-t-il encore un sens ? Cela concernera-t-il les seuls départements qui auront contractualisé ? Ou bien l'ampleur de la réforme à venir fera-t-elle du RSA une question annexe ?

S'agissant de la CMU, personne ne conteste la nécessité de lutter contre les abus. D'ailleurs, tout le monde y contribue, selon ses responsabilités. Il faudrait tout de même sortir du discours culpabilisateur, voire accusateur. Il n'est pas certain que la proportion de ceux qui abusent de la CMU soit plus grande que celle de nos concitoyens qui abusent de la sécurité sociale. Plus généralement, pour le groupe socialiste, une politique d'action sociale ne saurait se fonder sur la lutte contre la fraude. Cette remarque ne vaut pas pour Mme la ministre qui a tempéré sa réponse à la curieuse question sur les bénéficiaires de la CMU.

Il n'en demeure pas moins que l'article 49 du projet de loi de finances nous inquiète. Il prévoit un dispositif qui risque d'exclure de la CMU bon nombre de demandeurs et de procéder à une harmonisation par le bas. Quand M. Bertrand était ministre délégué à la sécurité sociale, il déclarait que la prise en charge des enfants devait être mise en œuvre « avec efficacité et rigueur », qu'elle méritait d'être bien préparée et qu'il y « travaillait personnellement ». Or l'évolution montre une économie estimée à 7 millions d'euros l'année dernière, ce qui n'est pas considérable, mais au prix de l'exclusion de plus de 20 000 bénéficiaires, principalement des familles avec enfants. Le PLF anticipe 14 millions d'économie. Que s'est-il passé depuis les déclarations du ministre ? Quelle est la volonté du Gouvernement ?

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. La parole est à Mme Martine Billard, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

**Mme Martine Billard**. En ce qui concerne l'accès à la complémentaire santé, le budget affiche une baisse très significative entre 2008 et 2007, qui, elle-même, fait suite à une

baisse de 2007 par rapport à 2006 où le budget prévu était de 323 millions. Oui, aujourd'hui, toutes les personnes qui pourraient en bénéficier ne font pas les démarches nécessaires et il faudrait, en effet – Mme la ministre de la santé a raison – plus d'information. Afficher d'emblée une diminution des crédits, n'est-ce pas justement baisser les bras au lieu d'engager une action pourtant nécessaire en faveur des bénéficiaires potentiels qui, avec les nouvelles franchises et les dépassements d'honoraires, auront d'autant plus besoin de la CMUc ? Je remercie M. le haut-commissaire d'avoir souligné que bien des personnes manquent de très peu le droit à la CMU. La première bataille à mener serait de rendre la CMU accessible à ceux qui peuvent y prétendre, plutôt que de se focaliser sur la fraude.

La CNAF doit certes avoir un fichier national, c'est la moindre des choses, mais faire *a priori* de tout demandeur de la CMU un fraudeur pour justifier l'interconnexion de tous les fichiers, cela tend à devenir une obsession. Il faudrait commencer par se pencher sur tous ceux qui n'ont pas accès à ces dispositifs. Des études récentes montrent que leur santé est moins bonne.

Le décret de février 2007 réduit à un an, au lieu de quatre, le maintien de la couverture médicale gratuite découlant d'une activité salariée. Il s'agissait d'empêcher les personnes quittant la France de continuer à en bénéficier. Soit, mais, par ricochet, cette mesure frappe aussi des salariés précaires, des divorcés sans activité professionnelle, des veuves qui n'ont droit ni à une retraite ni à une pension de réversion. Pour eux, la cotisation volontaire est trop élevée et ils se retrouvent sans couverture maladie. Un rattrapage est-il possible pour ces catégories qui risquent d'être les victimes collatérales d'une lutte justifiée contre les fraudeurs ?

Comme Christophe Sirugue, je m'interroge sur le forfait logement qui exclut beaucoup de familles de la CMU. Plutôt que de baisser les crédits inscrits à l'action « Accès à la protection complémentaire », il serait plus judicieux de mieux les gérer et d'en faire bénéficier ceux qui en ont particulièrement besoin.

Madame Boutin, en Île-de-France, et dans les grandes villes, des familles en situation régulière sont hébergées dans des hôtels à un prix qui vaut très largement un loyer. La présence d'enfants rend difficile l'hébergement dans les CHR. Les mères n'ont pas la possibilité d'y préparer les repas pour leurs enfants, lesquels peuvent difficilement suivre une scolarité normale. En attendant des programmes de construction, madame la ministre, envisagez-vous d'utiliser la loi de réquisition que seul l'État peut utiliser, par l'intermédiaire des préfets ? Les mesures d'hébergement d'urgence ne règlent pas la situation difficile de ces familles.

**M. Pierre Méhaignerie**, président de la commission des affaires culturelles. Au cours de cette commission, j'ai observé des visages perplexes devant la montagne d'informations et de chiffres qui ont été fournis en pensant aux questions d'actualité posées cet après-midi sur le pouvoir d'achat. Une question de fond me venait à l'esprit, sur la performance de notre État providence. Cette année, nos dépenses sociales dépasseront probablement celles de la Suède avec plus de 700 milliards d'euros.

Dans l'étude du CERC de Jacques Delors, il est écrit page 207 : « La France a privilégié pendant les vingt dernières années le salaire indirect au détriment du salaire direct ». Il y a là un vrai débat de fond à mener sur l'évolution du pouvoir d'achat, du salaire direct qui responsabilise, et sur la performance de l'État social. Je m'en tiens là car ce n'est pas une question.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. C'est une question de fond en tout cas, mais il faut prendre garde aux comparaisons. Il ne suffit pas de raisonner en volume ; il faut aussi tenir compte de la richesse du pays.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des affaires culturelles*. Je parlais en proportion.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Nous ne sommes pas encore au niveau de la Suède.

**M. Pierre Méhaignerie**, *président de la commission des affaires culturelles*. Nous n'avons pas non plus les mêmes résultats.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Étant attendu pour une réunion à Bercy, je vais céder ma place à M. René Couanau.

Avant de m'en aller, je donne la parole à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.

*(M. René Couanau remplace M. Didier Migaud, président de la commission des finances.)*

**Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports**. Je tiens à remercier M. le président Méhaignerie d'avoir élargi le débat en se posant la question de la part qui revient, dans un État moderne, à l'État providence et à la production de richesses – réflexion que nous devons mener en commun.

Je demeure quant à moi très attachée au modèle social français, car il constitue une bonne synthèse, même s'il convient de le perfectionner au fil des années. Je relève d'ailleurs que nombre de questions ont porté sur la fraude, certains m'accusant d'être trop rigoureuse et d'autres trop laxiste. Ma position doit donc être équilibrée, ma politique dans ce domaine délicat refusant autant l'angélisme que la stigmatisation.

Si nous voulons que le modèle français reste partie intégrante du pacte social, la lutte contre la fraude ne doit pas faiblir, non qu'il faille stigmatiser quiconque, mais parce que toute révélation d'une fraude peut avoir des effets dévastateurs chez les plus modestes de nos concitoyens et entraîner une remise en cause des indispensables mécanismes de solidarité. Lorsqu'une personne dépassant juste les seuils d'attribution des allocations apprend qu'un bénéficiaire du RMI habite une superbe maison ou se déplace dans une voiture luxueuse, cela entraîne des perturbations sociales considérables. Telle est la raison pour laquelle, je le répète, il convient de refuser tout angélisme.

Je participe évidemment, aux côtés de Xavier Bertrand, à l'action interministérielle présidée par M. Woerth visant à lutter contre la fraude. Mme Valérie Boyer m'a demandé si on pouvait y associer les parlementaires : je la prie de bien vouloir m'excuser de ne pas lui avoir répondu sur le moment mais, selon moi, la proposition de M. Méhaignerie de mener une réflexion à l'Assemblée nationale sur le sujet permettrait de maintenir une claire séparation des pouvoirs. Rien n'empêche en revanche les parlementaires de s'associer à toutes les expérimentations qui ont lieu sur le terrain dans le cadre de la lutte contre la fraude.

En ce qui concerne l'aide médicale d'État, c'est vrai, le titre d'admission ne sera pas photocopiable, les pratiques de contrôle des caisses seront harmonisées – ressources et adresse – et les fichiers de rejet de demande seront communiqués à tous les organismes concernés. Pour la CMU – je l'ai indiqué – les échanges entre les services gérant les allocations chômage seront étendus à l'administration fiscale.

Vous savez combien toute relation avec cette administration est difficile, mais notre expérimentation avance. De même, les pénalités applicables aux assurés responsables de l'octroi d'une prestation au bénéficiaire de la CMUc seront étendues.

Si le financement par l'État du fonds CMU a, quant à lui, baissé, c'est tout simplement parce que les autres recettes ont augmenté. Je rappelle que le financement de la CMU complémentaire est assuré par le Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie, qui est abondé non seulement par une ressource propre, mais également par le produit de la contribution due par les organismes de protection complémentaire sur leur chiffre d'affaires santé, par la contribution sur les alcools de plus de 25° – 387 millions d'euros en 2005 et 404 millions d'euros en 2006, augmentation qu'on peut par ailleurs regretter, mais qui est un fait – ainsi que par une part de 4,34 % des droits sur le tabac ; à savoir 400 millions en 2007 et 2008.

La dotation budgétaire de l'État destinée à équilibrer les comptes du fonds s'élèvera à 50 millions d'euros en 2008 sur la base des prévisions d'équilibre du fonds CMU. Dans l'état actuel de nos prévisions, les sommes budgétées permettront de faire face aux dépenses de CMU.

Par ailleurs, monsieur Sirugue, en ce qui concerne l'article 49 et la simplification des règles de prise en compte des aides personnelles au logement dans les ressources des demandeurs de CMUc, laissez-moi vous répondre, avant que Mme Boutin ne complète éventuellement mon propos, que ces aides sont effectivement prises en compte à concurrence d'un forfait déterminé mensuellement par rapport au RMI et qui varie en fonction de la composition du foyer. Ce forfait est actuellement calculé selon des règles différentes selon qu'il s'agit d'une première demande de bénéfice de la CMUc ou d'un renouvellement.

Ces règles se sont toutefois révélées d'un maniement très complexe pour les caisses d'assurance maladie complémentaire instructrices des dossiers de CMU complémentaire. La mesure proposée vise donc à les unifier pour tous les demandeurs en leur appliquant les pourcentages prévus dans la réglementation du RMI et en retenant la définition du foyer unique qui est celle de la réglementation de la CMU complémentaire. Cette mesure mettra fin à une différence de traitement, qui n'avait aucune raison d'être, entre les primo demandeurs et les demandeurs d'un renouvellement de droit, tout en allégeant la gestion des dossiers de demandes de CMU complémentaire par l'accélération de la procédure d'instruction.

**M. René Couanau**. La parole est à Mme la ministre du logement et de la ville.

**Mme la ministre du logement et de la ville**. Monsieur Sirugue, je vous le dis d'emblée : non seulement notre ambition n'a pas changé, mais elle est peut-être plus forte qu'il y a six mois pour résoudre les problèmes qui, relevant de ma compétence, sont loin d'être simples, comme vous le savez !

Le président de la commission des affaires culturelles a regretté le trop grand nombre des chiffres donnés au cours de cette commission élargie. Il me faut toutefois en rappeler quelques-uns.

Monsieur Sirugue, vous avez fait des suppositions,...

**M. Christophe Sirugue**. Pas du tout !

**Mme la ministre du logement et de la ville.** ... voire votre petite cuisine, ce qui vous a conduit à vous poser certaines questions. Or non seulement l'ambition n'a pas changé mais, de plus, les crédits de l'hébergement d'urgence augmentent, bien que l'objectif du PARSA soit de diminuer les places d'urgence au profit de places de stabilisation. Le PLF pour 2008 prévoit bien la réalisation de 6 000 places et les crédits étant désormais fongibles sur l'ensemble du programme, des ajustements seront possibles.

Sans vouloir trop entrer dans le détail, je tiens à rappeler que les moyens prévus devant assurer la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre du PARSA, 10 000 places d'hébergement d'urgence seront transformées en 6 000 places de stabilisation et en 4 000 places CHRS. En outre, conformément au plan triennal pour l'hébergement d'urgence annoncé le 12 mai 2006 dans le CIL, 2 500 places hivernales seront transformées en places d'hébergement à l'année. Quant au principe de continuité inscrit dans la loi instaurant le droit au logement opposable, dite loi DALO, du 5 mars 2007, il a évidemment entraîné la nécessité de maintenir en activité des places qui, jusque-là, étaient disponibles uniquement l'hiver.

Le projet de loi de finances pour 2008 couvre donc le financement de 5 600 places de stabilisation, 5 500 places d'urgence pérenne et, selon les besoins, 3 000 places supplémentaires pour la période des grands froids.

En ce qui concerne les dépenses CHRS, où l'ambition est la même, comme je vous l'ai déjà dit, nous souhaitons transformer, dans le cadre du PARSA, 4 500 places d'urgence et 6 000 places CHU en places CHRS. De plus sachez, monsieur Sirugue, pour le cas où vous auriez encore besoin d'être rassuré, que les dépenses CHRS étant juridiquement obligatoires, les besoins, même supplémentaires, seront financés. Du reste, j'ai bien souligné dans mon propos introductif que les objectifs chiffrés du PARSA seront atteints fin 2007 ! Cela étant, personne ne peut savoir aujourd'hui si les prévisions de mon prédécesseur couvriront les besoins.

La question du financement des maisons relais et celle de son rééchelonnement vous inquiètent également, monsieur le député, et je vous comprends. Je rappelle qu'une partie des maisons relais a été financée sur la base de 8 euros puis de 12 euros, mais cette partie est moins importante que celle qui repose sur la base de 16 euros. Comme il s'agit d'une dotation départementale passant par les préfetures, les associations pensent comme moi qu'il sera toujours possible de procéder à une adaptation selon les besoins locaux. J'ai évoqué le sujet avec Mme Maestracci, qui dirige la Fédération nationale des associations de réinsertion sociale. Ce n'est du reste offenser personne que de noter que les frais de fonctionnement d'une maison relais sont moins élevés hors de l'Île-de-France. Un équilibre doit donc être trouvé.

Madame Billard, je vous remercie de vos questions ; elles sont toujours aussi pertinentes.

**Mme Martine Billard.** C'est qu'à l'heure actuelle je suis très intéressée par votre réponse ! (*Sourires.*)

**Mme la ministre du logement et de la ville.** J'ai bien compris !

Je vous répète donc, dans ce temple de la démocratie qu'est l'Assemblée nationale, que le ministre du logement que je suis n'exclut pas la possibilité d'utiliser la réquisition. Aujourd'hui la situation du logement en France est catastrophique et il n'est pas concevable que notre pays accepte l'idée de ne pas loger toutes les personnes qui sont sur son territoire. Malheureusement, il n'existe pas un nombre de

logements suffisant. Je n'exclus donc aucun des instruments qui sont à ma disposition et je demande même à chacun de faire preuve de créativité. Qu'on m'invente des moyens, tant la situation est tendue.

Toutefois, la réquisition n'est pas facile à mettre en œuvre, car ce n'est pas parce qu'un logement a des volets fermés qu'il est vacant et qu'il peut être requis. Deux ministres chargés du logement ont recouru à la réquisition : M. Périssol et Mme Lienemann. Or les disponibilités offertes n'ont permis de reloger que quarante-deux personnes. La réquisition ne répond donc pas à l'ampleur des problèmes qui se posent même si, je le répète, je n'exclus pas d'y recourir en application de la loi.

**M. René Couanau.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité.

**Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité.** Monsieur Huet, les 120 millions d'euros supplémentaires affectés à l'AAH correspondent à 60 millions d'euros de rebudgétisation, en raison d'une sous-estimation pour 2007, et à 60 millions de crédits nouveaux liés à la revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il s'agit donc d'un budget sincère.

En ce qui concerne l'API, la hausse de 150 millions d'euros correspond à 20 millions d'euros de rebudgétisation, à 40 millions de hausse liée à 1 % de revalorisation et à 2 % d'augmentation de volume, et à 90 millions d'euros d'économies, liées aux contrôles.

L'audit de modernisation de l'API doit nous conduire, du reste, à l'amélioration des contrôles, laquelle porte déjà des fruits. Un article du PLFSS prévoit le droit de communication et d'information aux organismes de sécurité sociale. Xavier Bertrand a par ailleurs demandé au directeur général de la CNAF de développer les contrôles inopinés sur place et sur pièces des bénéficiaires de l'API.

Toutes les recommandations de l'audit de l'AAH ont été incluses dans le plan d'action validé en juin 2006. La grande majorité a été mise en œuvre, notamment en ce qui concerne la qualité des services et l'harmonisation des pratiques. C'est du reste une mission d'appui à l'harmonisation des pratiques qui a débouché sur un travail commun avec la CNSA sur l'information, la formation et le cadrage des pratiques.

S'agissant du retour à l'emploi – plan d'action AAH-emploi –, un volet sur l'insertion professionnelle des allocataires de l'AAH est prévu, dont l'objectif est inclus dans les conventions État-ANPE et État-AGEFIPH. Le suivi des allocataires est effectué dans chaque plan départemental pour l'insertion des travailleurs handicapés – PDITH – en application de la circulaire du 14 janvier 2007 sur la politique d'emploi des personnes handicapées. Des indicateurs sur la sortie vers l'emploi ont été créés dans le cadre de la LOLF. Une expérimentation pour évaluer l'employabilité est menée ; je l'ai déjà évoquée. Les allocations AAH sont rendues éligibles à tous les contrats aidés d'activation des minima sociaux. Enfin un dispositif d'intéressement pérenne a été mis en place. Voilà pour le volet emploi.

En ce qui concerne le pilotage et le contrôle, l'AAH est incluse dans le dispositif général de lutte contre la fraude et la revue générale des politiques publiques reprendra la question de la gouvernance locale : dans le cadre du comité de suivi, lequel procédera à une évaluation intermédiaire au premier semestre 2008 de la politique sur le handicap menée en application de la loi de 2005, un groupe travaillera sur le

fonctionnement des MDPH et le statut de leurs personnels. Vous pouvez le constater : nous avons respecté toutes les préconisations de l'audit.

**M. René Couanau.** La parole est à M. le haut-commissaire.

**M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.** Monsieur Huet m'a critiqué parce qu'il considère que je suis responsable de l'augmentation des crédits de la mission 304 : ils augmentent en effet de 100 % ! (*Sourires.*) Cet argent ira dans les poches des allocataires du RSA via les conseils généraux. Ces crédits étant le nerf de l'expérimentation, nous allons même vous proposer par voie d'amendement, si le Premier ministre en est d'accord, une nouvelle hausse afin de prendre en compte d'autres départements.

Madame Boyer, les Bouches-du-Rhône, après délibération, ont mis en place début novembre un barème qui leur est propre pour l'expérimentation du RSA, les conseils généraux étant libres de choisir leur barème. Le dispositif prévu varie selon que les personnes travaillent moins de dix heures, entre dix et trente heures, ou entre trente et trente-cinq heures. Nous l'évaluerons afin de le comparer aux barèmes des autres départements.

Monsieur Sirugue, vous m'avez interrogé sur le calendrier des expérimentations jusqu'à la généralisation de celles qui auront fait leur preuve et sur un éventuel transfert de compétences à la suite de leur adoption. Je le répète : nous essayons de concilier des démarches contradictoires. En effet, notre engagement sur une aide financière pour trois ans auprès des départements et auprès des personnes ayant signé un contrat RSA – c'est-à-dire jusqu'en 2010 – n'interdira pas une généralisation précoce des programmes expérimentaux qui auront porté des fruits avant cette date, les départements qui le souhaitent pouvant toutefois aller jusqu'au terme de l'expérimentation commencée.

Les programmes expérimentaux n'ont évidemment pas pour objectif de dépenser l'argent en dehors de toute évaluation, mais il faut d'ores et déjà comprendre que l'expérimentation créera des iniquités entre les territoires des départements expérimentateurs et au sein même de ces territoires, entre ceux qui bénéficieront du RSA et ceux qui n'en bénéficieront pas. Dans un même territoire, certains RMIstes pourront en effet y avoir droit tandis que d'autres travailleurs pauvres ne le pourront pas. On ne saurait maintenir trop longtemps de telles iniquités : c'est pourquoi nous y allons à marches forcées.

Si l'expérimentation se révèle positive, il sera nécessaire de la généraliser le plus rapidement possible sur des bases de répartition qui restent à définir entre l'État, le département et les autres collectivités. Actuellement, nous modifions des prestations dont certaines relèvent du département et d'autres de l'État. Je m'y engage de nouveau : une discussion aura lieu afin de faire le bilan des actions menées dans les mois, voire les années passés et de savoir si les conseils généraux souhaitent ou non devenir chefs de file pour le RSA.

Telle est la raison pour laquelle je suis demandeur de rendez-vous avec le bureau de l'ADF afin de débattre de la question de la répartition des tâches.

Quant au budget des contrats aidés, je pourrais éluder votre question en vous disant qu'il appartient à Mme Lagarde de vous répondre. Je dois cependant admettre qu'il diminuera en 2008.

**Mme Martine Billard.** On le sait !

**M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.** En conséquence, car il ne s'agit pas de tourner autour du pot, moins de contrats aidés seront signés en 2008 qu'en 2007 !

**M. Alain Néri.** On l'avait compris !

**M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.** Quelle justification donner ?

Un premier argument consiste à rappeler que les contrats aidés sont utiles en période de hausse du chômage. Quand les chiffres de celui-ci sont à la baisse, ces contrats sont moins nécessaires. (*Exclamations.*)

**Mme Martine Billard.** C'est déjà ce que nous avait dit François Fillon en 2002 !

**M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.** Selon un deuxième argument, 80 % des personnes ayant signé certains types de contrats aidés sont revenues à la case départ un an après. C'est aussi la raison pour laquelle – parlons sans langue de bois – le nombre de contrats aidés a tendance à augmenter en période électorale (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

**M. Gérard Bapt.** Ah bon ?

**M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.** Vous le savez bien !

**M. Christophe Sirugue.** Ils font pourtant l'objet d'une négociation !

**M. Gérard Bapt.** C'est vrai qu'ils ont augmenté en 2006, en prévision des échéances électorales !

**M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.** Je n'ai pas dit cela pour créer une polémique ! Cependant, depuis vingt-cinq ans que les TUC, CES, CEC, contrats d'avenir et autres contrats d'accompagnement pour l'emploi existent – j'en passe des meilleurs et des moins bons –, on observe des *stop-and-go* permanents.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre d'un Grenelle de l'insertion, il faudra mener une réflexion accélérée visant à redéfinir les contrats aidés afin qu'ils puissent garantir un retour à l'emploi supérieur à six mois. Tel est l'objet de la réflexion sur le contrat unique d'insertion. Nous aurons d'autant plus à faire nos preuves sur le sujet qu'en période de tension budgétaire les dispositifs qui ne sont pas efficaces sont évidemment les premiers à être dénoncés. Les contrats aidés, je le répète, doivent assurer un retour durable à l'emploi : leur redéfinition est donc nécessaire. Nous n'avons devant nous que quelques mois pour savoir si nous pourrions, au printemps 2008, repartir sur des bases nouvelles et saines en matière d'insertion et de contrats aidés.

**M. René Couanau.** La parole est à Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** Contrairement à ce matin, où j'ai jugé la procédure de la commission élargie trop lourde, je dois reconnaître qu'elle me permet, cet après-midi, sans être membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, de m'exprimer sur un sujet qui me tient à cœur.

Tordons avant tout, une bonne fois, le cou à l'idée que vous venez de défendre, monsieur Méhaignerie, selon laquelle il y aurait d'un côté ceux qui seraient pour l'assistantat et de l'autre ceux qui y seraient opposés et qui œuvreraient pour l'insertion.

Monsieur le haut-commissaire, bien avant l'invention du RSA, les conseils généraux ont mené des politiques d'insertion ; mais vous ne pouvez à la fois prétendre vouloir ramener les chômeurs vers le travail et casser tous les outils de l'insertion. Or la mise à mal des contrats aidés ou des chantiers d'insertion, enlève autant d'outils utiles pour conduire des politiques d'insertion ! (*Exclamations.*)

La suppression de l'obligation réglementaire faite il y a deux ans de consacrer une partie du RMI à l'insertion porte également un coup à ces politiques, même si la plupart des conseils généraux continuent de consacrer, comme celui que je préside, plus de 20 % à cette fin. Aucun de nous ne se satisfait de l'assistance ! Nous sommes des élus responsables : c'est pourquoi notre objectif commun est de conduire ceux qui en ont besoin vers l'insertion, le travail et la dignité que celui-ci leur confère (*Exclamations.*)

Les politiques de solidarité et d'insertion, qui sont décidées par l'État – et c'est normal – relèvent surtout pour leur mise en œuvre des départements, dont le social est la mission essentielle. Toutefois, comme cela est relevé dans la dernière lettre de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée – l'ODAS –, les limites financières du possible sont atteintes. Ainsi que l'a souligné tout récemment le président du Sénat lors du congrès de l'ADE, si l'on continuait ainsi, on irait dans le mur ; ce sont ses propos. En effet, entre 2005 et 2006, la dépense nette d'action sociale des départements a progressé de quelque 7 %. « Cette évolution – affirme la lettre de l'ODAS – renforce les inquiétudes sur les capacités d'intervention des départements pour résoudre les multiples défis d'une précarité qui s'étend », alors que « les marges de manœuvre dont disposent ces collectivités pour conduire leurs missions sociales continuent à s'amenuiser ».

Je me contenterai de donner trois exemples.

Alors que, en 2001, l'APA était prise en charge à parts quasiment égales par les départements et par l'État, avec des clauses de révision annuelle, la part de ce dernier ne s'élève plus aujourd'hui qu'à 32 %, le reste étant à la charge des collectivités locales. On a beau jeu, ensuite, de les stigmatiser parce qu'elles augmentent la fiscalité alors qu'elles y sont contraintes !

Le Président de la République, comme du reste les principaux candidats à l'élection présidentielle, avaient annoncé la prise en compte du « cinquième risque ». Or on parle maintenant d'une cinquième branche qui mettrait encore à contribution les conseils généraux et ouvrirait la porte au système assurantiel privé. La différence n'est pas uniquement sémantique. En effet les personnes prises en charge en établissement y arrivent aujourd'hui de plus en plus souvent en état de très grande dépendance, en raison du succès rencontré par les dispositifs de maintien à domicile permettant de vieillir chez soi ; elles relèvent désormais du sanitaire et non plus du médico-social mais lorsqu'elles sont en EPAD, elles financent, ainsi que le conseil général, une partie de la construction de l'établissement et des frais de personnel, ce qui n'est pas le cas des malades à l'hôpital ! Cela n'est pas normal et il faudra, à terme, recourir à la solidarité nationale pour couvrir le cinquième risque.

Enfin, en dépit d'une baisse du nombre des RMISTes, on constate que les montants des allocations augmentent parce que la précarité s'aggrave et parce que la paupérisation s'étend. Les plans moyens de RMI servis aux allocataires sont dès lors plus élevés, notamment ceux alloués aux familles monoparentales, sans qu'on puisse mettre en cause une triche quelconque, toutes les collectivités locales ayant

recruté des personnels pour surveiller les dépenses sociales. On constate également une explosion des montants de l'aide à l'enfance en danger à cause des difficultés sociales.

Dans ce contexte, mesdames les ministres, madame la secrétaire d'État, monsieur le haut-commissaire, quelle ligne de partage pensez-vous tracer entre la solidarité nationale et la solidarité locale afin que les politiques sociales aient encore un sens et que les politiques d'insertion puissent être sauvegardées ?

**M. René Couanau.** La parole est à M. Yves Bur.

**M. Yves Bur.** Monsieur le haut-commissaire, vous avez évoqué la réforme des minima sociaux et je souhaite vous interroger sur la réforme de l'allocation parent isolé qui est attendue depuis longtemps.

Le rapport de l'IGAS de l'an dernier a dressé un constat accablant que, pourtant, même le précédent gouvernement a refusé de prendre en compte : 16 % des bénéficiaires déclarent ne pas vivre seuls et 40 % reçoivent l'allocation au-delà de trois ans, grâce à l'arrivée d'un nouvel enfant. Il y a là un problème majeur. On dénombre en effet 217 000 bénéficiaires en 2007, soit 5 % de plus qu'en 2006. C'est l'exemple même de l'allocation qui engendre des comportements sociaux. Si l'accès à cette allocation n'était pas aussi libre, les comportements seraient sans doute différents.

Cela est d'autant plus vrai que les efforts d'insertion vers l'emploi restent extrêmement limités, voire extrêmement difficiles à mettre en œuvre. Ce que j'ai tenté de faire en tant que maire a échoué de façon flagrante. Je souhaite donc savoir si le Gouvernement a effectivement l'intention de rénover l'API, par exemple en favorisant l'aide à la parentalité la première année, d'autant qu'aucun dispositif contraignant n'est prévu. Ainsi 29 000 personnes seulement – c'est-à-dire un peu plus de 10 % – ont bénéficié de l'accompagnement par un travailleur social mis en place par les caisses d'allocations familiales. Le Gouvernement compte-t-il, afin de favoriser l'insertion par le retour à l'emploi, reprendre la proposition de l'IGAS en vertu de laquelle, à défaut d'accepter l'insertion, l'allocataire retournerait vers le RMI ?

**M. René Couanau.** La parole est à M. Jean-Marc Lefranc.

**M. Jean-Marc Lefranc.** Je souhaite appeler l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur la situation des parents d'enfants atteints de maladie ou de handicap. Ces parents subissent en effet une triple angoisse : celle de l'évolution de la maladie ou du handicap, celle de l'insertion de leur enfant dans la société et celle de la façon dont il pourra subvenir à ses besoins après leur disparition.

Dans ce dernier cas, il existe deux possibilités de constituer un complément de ressources : la rente survie et l'épargne handicap. La première permet au père et à la mère de souscrire des contrats collectifs ou individuels assurant une rente à leur enfant à leur décès. Cette formule présente l'avantage de pouvoir être cumulée, quel que soit le montant de la rente, avec l'AAH.

L'épargne handicap qui est, quant à elle, constituée directement par la personne handicapée, présente l'inconvénient d'être plafonnée à 1 830 euros ; je vous renvoie à l'article R 821-4 du code de la sécurité sociale. Alors qu'une étude portant sur 6 000 rentes révèle que la rente moyenne est de 2 875 euros par an, au-delà des 1 830 euros cette rente, dans le cas de l'épargne handicap, est réduite à due concurrence du montant de l'allocation adulte handicapé. Il paraîtrait donc équitable de relever le plafond à 2 875 euros d'autant que la rente survie pénalise les fratries, les années de cotisa-

tions étant perdues en cas de décès de l'enfant handicapé avant le terme du contrat ou en cas d'interruption, même temporaire, des versements par la famille.

Madame la secrétaire d'État, je n'ai pas déposé d'amendement sur le sujet car il s'agit d'une question réglementaire, mais je souhaite, au nom des familles des personnes handicapées, que le Gouvernement fasse droit à cette demande.

**M. René Couanau.** La parole est à Mme Martine Carrillon-Couvreur.

**Mme Martine Carrillon-Couvreur.** Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité, je souhaite vous poser sur le programme 157 « Handicap et dépendance » quelques questions qui n'ont pas encore reçu de réponse.

En ce qui concerne l'évaluation et l'orientation personnalisée des personnes handicapées qui sont intégrées à l'action 1, la question de la contribution de l'État aux fonds départementaux pour la compensation n'est pas abordée alors qu'un désengagement de l'État serait un signal démobilisateur. Pouvez-vous nous apporter des éclaircissements sur le sujet ?

En ce qui concerne la compensation, la loi du 11 février 2005 a supprimé la barrière d'âge pour l'obtention de la prestation de compensation. L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé – l'AEEH – et la prestation de compensation du handicap – la PCH – devraient fusionner en un dispositif unique. Or les dispositions prévues ne nous paraissent pas acceptables en l'état et les associations que nous avons reçues nous ont fait part de leurs inquiétudes à ce sujet. En effet, l'accès d'un enfant à la PCH dépend non seulement d'un taux d'invalidité – ce qui est justifié – mais également de certains critères comme les charges effectives ou l'emploi des parents. Tout cela manque de clarté et j'aimerais que vous nous apportiez des précisions sur ce point.

En ce qui concerne l'emploi des personnes handicapées et l'incitation à l'activité professionnelle, je tiens à rappeler d'emblée que, bien plus que d'une incitation à exercer une activité professionnelle, les personnes handicapées ont surtout besoin d'un accompagnement et d'une véritable politique de compensation du handicap leur permettant de surmonter les divers obstacles auxquels elles doivent faire face.

Or, s'agissant des ESAT, on annonce pour 2008 la création de 2 000 places, contre 3 000 en 2007, sans qu'on dispose d'un état effectif des créations. Pouvez-vous nous répondre sur ce point, madame la secrétaire d'État ? De plus, non seulement le coût de la place n'est pas revu mais les règles trop rigides imposées par les organismes de tarification sont difficiles à appliquer du fait que les métiers évoluent : la prise en charge s'en trouve considérablement alourdie.

La diminution des crédits destinés aux entreprises adaptées nous inquiète également. Le coût moyen des subventions reste au même montant que l'année dernière tandis que l'effectif pris en charge passe de 20 099 à 17 811 places, ce qui entraîne une baisse prévisionnelle des crédits de l'ordre de 5 millions d'euros. Madame la secrétaire d'État, que sont devenus les 278 postes manquants ?

S'agissant enfin des ressources d'existence, je souhaite souligner à la suite de la DGAS que le nombre des allocataires de l'AAH a tendance à diminuer, le nombre des personnes de plus de soixante ans augmentant. Ne serait-ce pas précisément l'occasion de faire un effort important en faveur du montant de l'AAH et de ses compléments ?

**M. René Couanau.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité.

**Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité.** S'agissant tout d'abord du comité de suivi de la politique du handicap et de la gouvernance sur le territoire des MDPH, je confirme que l'Assemblée des départements de France y sera associée ; on peut donc parler d'un co-pilotage avec l'État.

Madame Carrillon-Couvreur, en ce qui concerne la participation de l'État au fonds de compensation, les engagements pris par l'État, tenus en 2006 et en 2007 grâce à l'inscription de crédits budgétaires en loi de finances, continueront d'être tenus en 2008, mais dans le cadre d'un versement par un fonds de concours, toujours à hauteur de 14 millions d'euros.

S'agissant du droit d'option entre l'AEEH et la PCH, il paraît évident qu'on ne peut pas s'aligner sur la PCH adulte dès lors qu'il s'agit d'enfants, car se pose pour eux la question de la compensation du handicap. En effet, un enfant de quatre ans n'a pas un handicap consolidé et, de plus, aucun enfant du même âge, handicapé ou non, n'est autonome. C'est pourquoi nous avons besoin de progresser dans l'évaluation de la PCH pour les enfants. Cette réflexion sera menée par le groupe de travail sur la compensation. Si le droit d'option entre l'AEEH et la PCH est ouvert, c'est tout simplement pour que la famille et l'enfant puissent bénéficier de la prestation la plus avantageuse, en fonction du calcul effectué par la MDPH. Ce droit d'option est donc dans l'intérêt de la famille et de l'enfant.

J'ai déjà répondu sur les ambitions du Gouvernement pour l'AAH ; j'ai l'intention de tenir mon engagement d'une revalorisation de 2,5 %. Avant d'aller plus loin, il convient de s'assurer qu'une revalorisation plus importante ne risque pas de compromettre les ressources globales des personnes handicapées qui peuvent accéder à l'emploi ou travaillent déjà. Il s'agit donc avant tout de prendre en considération la question du revenu global des handicapés : qu'elle puisse ou non travailler, le pouvoir d'achat de la personne handicapée ne doit pas diminuer mais au contraire connaître une vraie revalorisation.

S'agissant des ESAT, les créations de places s'élèvent à 8 000 dans le cadre du dernier plan. Les 2 000 places créées en 2008 correspondent à la première phase d'un plan quinquennal de création qui sera annoncé d'ici la fin de l'année. Le coût de 11 698 euros par place – plus 0,8 % – est conforme au GVT. Avec les départs en retraite l'ancienneté, et donc le GVT, diminuent.

Les entreprises adaptées bénéficieront, quant à elles, en 2008, de 244 millions d'euros au titre de l'aide au poste – le PLF prévoyant le maintien de l'enveloppe des crédits au niveau de 2007 – et de 42 millions au titre des subventions spécifiques. Du fait de la revalorisation du SMIC, cela revient à subventionner 19 625 postes, soit 387 de moins qu'en 2007, mais les crédits restent supérieurs aux postes réellement consommés. Un meilleur suivi devrait permettre de réallouer les emplois situés dans les entreprises sous-consommatrices pour les affecter dans les nouvelles entreprises. Il sera ainsi plus facile de saturer l'effectif ouvert en loi de finances initiale.

En complément, dans le cadre du programme « Handicap » dont nous sommes gestionnaires, 2 000 créations de places en ESAT sont prévues dont 1 000 hors les murs, c'est-à-dire affectées aux entreprises ordinaires. En ce qui concerne les subventions spécifiques, si le PLF pour 2008 prévoit, je le rappelle, 42 millions d'euros, contre 47 millions en

2007, c'est au regard de la consommation de la subvention de 2006, qui a été de l'ordre de 36 millions d'euros. L'objectif pour 2008 est de poursuivre la mise en œuvre du plan gouvernemental de soutien à une modernisation des entreprises adaptées lancé en 2006 par le Gouvernement. Ce plan permet d'accompagner les structures en difficulté dans leur environnement concurrentiel ainsi que celles qui se développent économiquement.

Monsieur Bur, je laisse M. le haut-commissaire répondre à votre question sur l'API.

Monsieur Lefranc, votre question tient à cœur à toutes les familles concernées, et elles sont nombreuses ! Il faut effectivement encourager et récompenser la prévoyance des personnes handicapées et de leurs familles lorsqu'elles concluent une rente sur vie ou un contrat épargne handicap. Cette question pourra être traitée par le groupe de travail sur les ressources et sur l'emploi au sein du comité de suivi de la réforme de la politique du handicap afin que des propositions globales puissent être faites lors de la première conférence nationale sur le handicap qui se tiendra en 2008. J'espère que le groupe de travail pourra répondre favorablement à votre demande ; j'ai en tout cas été sensible aux propositions que vous avez faites.

**M. René Couanau.** La parole est à M. le haut-commissaire.

**M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.** Monsieur Bur, le nombre des allocataires à l'API a augmenté assez naturellement du fait à la fois de l'augmentation du nombre des familles monoparentales et de l'accroissement démographique. Cette allocation n'en pose pas moins un problème de conception, puisqu'elle engendre les comportements que chacun connaît. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'on parle de revenus très faibles. Ce sont parfois les travailleurs sociaux eux-mêmes qui, de façon assez rationnelle, encouragent des familles à poser une seconde boîte aux lettres pour toucher 440 euros de plus.

**M. Yves Bur.** Il y a aussi la colocation !

**M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.** Il faut donc sortir d'un tel système.

C'est pourquoi j'ai tenu à ce que l'État expérimente des méthodes de retour à l'emploi non seulement pour le RMI mais aussi pour l'API, dont les bénéficiaires étaient exclus des contrats aidés et des primes de retour à l'emploi. Depuis qu'ils bénéficient, dans le cadre du RSA, du dispositif de retour à l'emploi, on sent un frémissement, alors que plus de la moitié d'entre eux retournaient auparavant au RMI. C'est pour éviter ces effets pervers que nous allons, dans le cadre du RSA, remplacer le RMI et l'API par un barème différent.

Madame Pérol-Dumont, je ne crois pas qu'il y ait une culture de l'assistance dans les conseils généraux, qu'ils soient de gauche ou de droite – où chacun cherche à faire avancer les choses – et encore moins chez les personnes en difficulté. Si certains ont cru que j'avais redécouvert l'insertion, c'est que je me suis mal exprimé. Il n'est pas question de faire table rase, au contraire : rarement une politique aura autant reposé sur les pratiques locales et j'ai déjà évoqué le barème propre aux Bouches-du-Rhône.

Chaque fois, nous partons des problématiques spécifiques des conseils généraux et nous concevons un programme sur mesure reposant sur ce qui a déjà été fait au plan local. Loin de vouloir plaquer un système radicalement nouveau, nous essayons de mener une évaluation rigoureuse afin de savoir,

parmi tant de programmes différents, lesquels ont donné les meilleurs résultats et permis d'utiliser l'argent de la façon la plus efficace.

La question du rapport entre solidarité nationale et solidarité locale est, avec celle du rapport entre le RSA et les salaires – qu'ont évoquée M. le président Méhaignerie et M. Sirugue –, l'une des plus importantes que nous aurons à traiter en 2008. On connaît les arguments de chacun : la solidarité locale est prônée par ceux qui mettent en avant la proximité et le surmesure tandis que ceux qui considèrent que l'État doit assurer un rôle prédominant en la matière choisissent la solidarité nationale.

La question sera donc de savoir si l'État doit assurer la solidarité envers les territoires et les territoires envers les personnes, si l'État doit assurer également la solidarité envers les personnes ou si de nouvelles combinaisons sont à trouver. C'est ce débat de fond que je souhaite ouvrir avec les départements, car la question n'est pas tant celle des transferts de compétences que celle du rôle de l'État et des collectivités territoriales en matière de solidarité, laquelle entraînera à son tour une réflexion sur l'éclatement des compétences.

Vous avez paru surpris lorsque j'ai affirmé que des personnes demeuraient parfois cinq années sans qu'on s'occupe d'elles. Or vous savez très bien qu'on dissuade un grand nombre d'allocataires du RMI de s'inscrire à l'ANPE de peur qu'ils n'apparaissent dans les statistiques ! (*Exclamations.*) C'est la stricte vérité ! Ce n'est tout de même pas un hasard si moins de la moitié d'entre eux sont inscrits à l'ANPE. Il existe donc un grand nombre de personnes pour lesquelles la question de l'accompagnement professionnel ne s'est jamais posée : c'est inacceptable !

Vous savez également très bien que les dépenses de formation sont mal réparties, puisque ce sont les personnes les moins qualifiées, les plus en difficulté et les plus éloignées de l'emploi qui en bénéficient le moins ! Il y a de plus un jeu compliqué entre l'État, les grands services publics comme l'ANPE, les régions et les départements. Il faut donc revoir le rôle de chacun : il convient de redéfinir les prestations dans la plus grande transparence.

**M. René Couanau.** Il nous reste à entendre les questions de quatre de nos collègues.

La parole est à Mme Catherine Coutelle.

**Mme Catherine Coutelle.** Je souhaite appeler l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur le sixième programme consacré à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Notre groupe regrette qu'il n'y ait pas de véritable ministère des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous regrettons également de devoir aborder autant de sujets en un seul après-midi car nous ne faisons que les survoler.

Nous reconnaissons tous que des progrès considérables restent à réaliser pour passer de l'affichage à la réalité en matière d'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Il en est ainsi, par exemple, de la vie politique : aucune femme n'est présidente de commission à l'Assemblée nationale ! Cette inégalité s'aggrave dans la vie économique pour devenir scandaleuse en raison de la précarisation du travail féminin, du temps partiel non choisi, des horaires décalés, de la difficulté d'accéder à des responsabilités en dépit d'un niveau de formation souvent supérieur et des écarts de salaire avec les hommes qui sont toujours de l'ordre de 15 % à 25 %.

De plus, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou de son compagnon, qu'ils habitent au non sous le même toit. Comptez-vous, madame la secrétaire d'État, proposer une loi-cadre sur les violences faites aux femmes, sujet dont on n'a découvert la gravité qu'assez récemment, même si elles existaient auparavant ?

Améliorer la vie des femmes, c'est améliorer la vie de toute la société. Vous annoncez, dans ce domaine, cinq axes prioritaires, mais il semble que le ministère se concentre sur deux axes : l'égalité professionnelle et la dignité des femmes.

S'agissant de l'égalité professionnelle, après la loi Roudy de 1983, à bien des égards fondatrice, et la loi Génisson de 2001, une nouvelle loi a été votée en 2006, qui porte sur l'égalité salariale, laquelle devrait être réalisée en 2010. Quel bilan peut-on dresser à l'heure actuelle, sachant que les auditions de la Délégation aux droits des femmes, à laquelle j'appartiens, ne nous permettent que très difficilement de nous faire une idée exacte de la situation, les partenaires sociaux auxquels il revient d'établir des diagnostics dans les entreprises paraissant démunis pour les réaliser ? La loi prévoit un accompagnement des PME : demandent-elles à en bénéficier ?

Parmi les axes prioritaires, l'articulation des temps de vie concerne les deux parents et pas seulement les femmes. Toutefois ce sont celles-ci qui, majoritairement, assument les tâches domestiques, l'éducation des enfants et les soins aux personnes âgées, comme le souligne l'état des lieux, page 60.

La France a vécu une révolution silencieuse : l'entrée massive des femmes sur le marché du travail conjuguée à une fécondité très élevée. Or notre société n'a pas suffisamment accompagné cette révolution. Cela est notamment vrai pour la politique de la petite enfance où on note, en matière d'accueil, une insuffisance des capacités et une carence des modalités pour répondre à la multiplication des horaires décalés, voire tronçonnés, à l'absence de délai permettant de prévenir et à la forte augmentation du nombre de familles monoparentales. Cela est vrai également pour l'accueil des enfants qui ne vont plus en crèche, mais ne sont pas encore d'âge scolaire, c'est-à-dire autour de trois ans. De plus, les collectivités locales s'inquiètent de la diminution des crédits des CAF lors des renouvellements des contrats locaux de l'enfance.

Si j'insiste pour connaître la politique que vous allez mener et les moyens que vous entendez mobiliser pour répondre à notre attente, c'est que l'arrêt d'activité auquel les femmes recourent lorsqu'elles occupent des emplois peu qualifiés a le plus souvent des effets inverses de ceux qui étaient attendus.

Favoriser l'emploi des femmes, leur accès à tous les métiers, une formation adaptée et l'égalité des salaires, ce n'est pas seulement mener une politique d'égalité, c'est également mener une politique économique efficace. Quels moyens allez-vous consacrer pour assurer aux femmes une place normale sur le marché du travail ?

Enfin, à la page 62 de l'état des lieux, vous évoquez la politique des bureaux du temps, développée de manière expérimental dans les agglomérations. En 2001, ces bureaux bénéficiaient des crédits de la DATAR dans le cadre du programme « Temps et Territoire » ainsi que d'aides européennes. Le financement de la DATAR a disparu. Comment dès lors favoriser une politique de l'articulation des temps de vie et l'adaptation des services publics locaux pour le bien-être de tous nos concitoyens, qui sont à la fois salariés, parents, usagers et consommateurs ?

**M. René Couanau.** La parole est à M. Jean-Yves Le Bouillonec.

**M. Jean-Yves Le Bouillonec.** Madame la ministre du logement, afin de compléter les questions de M. Sirugue tout en anticipant sur l'examen de budget du logement, je tiens à rappeler que, en janvier 2007 on annonçait 26 millions de crédits pour le PARSA. Or ni les associations, qui nous ont posé la question, ni nous-mêmes n'en trouvons trace dans le projet de budget pour 2008. Où sont-ils ou comment va-t-on les y inscrire ?

Vous dites que la veille sociale progresse, mais les crédits sont stables pour les équipes mobiles, le 115, l'accueil de jour et le SAO, ces quatre dispositifs étant pris en charge conjointement par l'État et les départements, même si l'État participe pour deux d'entre eux de façon très majoritaire. Comment peut-on améliorer la veille sociale sans augmenter les engagements financiers ?

En ce qui concerne l'ALT, qui permet de loger des personnes très défavorisées, le PLF pour 2008 annonce 1 000 places supplémentaires, mais les crédits sont stables par rapport à 2007. Comment va-t-on les créer ?

S'agissant enfin du logement d'urgence, la pérennisation pose un véritable problème, souligné par les associations, ce qu'ont pu constater tous les députés qui ont assisté aux auditions en commission. En effet, le choix de basculer d'une politique d'urgence vers une politique de pérennisation comme y invite l'article 4 de la loi relative au DALO – laquelle vous est aussi chère qu'à nous, madame la ministre –, article qui prévoit un maintien dans les lieux et non un retour à la rue, entraîne la mise en œuvre de moyens importants, notamment en personnels. Selon toutes les associations, le coût serait sous-évalué : le PLF prévoit 11 700 euros par place alors qu'il faudrait 13 800 euros. Si la différence est bien de 2 000 euros, le volume de prise en charge diminuera.

Alors que nous soutenons votre politique de pérennisation, nous ne voyons pas comment le projet de budget permet de répondre à cette montée en charge, d'autant que, vous ne l'ignorez pas, les coûts des personnels représentent 82 % des dépenses des centres d'hébergement. Consacrer plus d'effectifs à la pérennisation va naturellement accroître le problème.

**M. René Couanau.** La parole est à M. Alain Néri.

**M. Alain Néri.** Madame la ministre du logement, vous avez proposé aux départements de contractualiser sur les PLAI afin d'en accroître le nombre, l'État accordant 12 000 euros si le département en accordait 10 000. Vous demandez donc aux collectivités d'accompagner votre politique en la matière en raison des difficultés que vous rencontrez pour la mettre en application. Nous le faisons, car nous ne voulons pas que les places de PLAI soient détournées pour l'hébergement d'urgence. Toutefois il faudra nous préciser dans quelles conditions vous souhaitez contractualiser, notamment en ce qui concerne la possibilité de transférer le PLAI sur tout le département et la garantie que le PLAI restera au département, en cas de dépassement des ressources par un bénéficiaire.

Vous dites également être preneur de nos propositions pour trouver des logements.

**Mme la ministre du logement et de la ville.** Absolument !

**M. Alain Néri.** Je me permets de vous rappeler que j'en ai fait, lors du débat sur le DALO, et que je les ai reprises dans le cadre d'une proposition de loi. J'ai proposé par exemple

de créer un fonds national de garantie des loyers qui permettrait de remettre sur le marché des logements vacants et de supprimer la caution.

**Mme la ministre du logement et de la ville.** Vous avez raison.

**M. Alain Néri.** D'après l'enquête que j'ai faite dans ma seule circonscription, plus de 300 logements deviendraient disponibles.

J'en viens à la question du nombre de places dans les maisons de retraite.

Le succès rencontré par l'APA a permis de maintenir plus de personnes à domicile. Même si, à la suite de Mme Pérol-Dumont, je constate moi aussi que son financement était d'abord assuré à égalité par l'État et par les départements, mais que la part de l'État est tombée en quatre ans de 45 % à 32 %, il n'en reste pas moins que cette allocation nous permet de conduire une politique de maintien à domicile ambitieuse, dynamique et réaliste.

Toutefois, avec le maintien à domicile, les personnes âgées ne rentrent plus en maison de retraite vers soixante-quinze ans, mais vers quatre-vingt-cinq ans. On a donc besoin d'un plus grand nombre de maisons de retraite médicalisées, avec un prix de journée naturellement plus élevé, mais la plupart des départements manquent cruellement de places dans ce genre d'établissement. Or, pour prendre l'exemple du Puy-de-Dôme, qui m'est cher, cinq projets ont reçu l'avis favorable du CROSS mais sont en attente de financement, car il n'y a pas d'ouverture de lits au programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, le PRIAC. Ce sont ainsi 413 lits que nous ne pouvons pas créer dans notre département alors qu'ils pourraient être rapidement opérationnels si le PRIAC acceptait de dégager les moyens nécessaires.

Par ailleurs – cette question est liée à la précédente –, les personnes âgées qui entrent en maison de retraite à quatre-vingt-cinq ans ont souvent, en tant qu'anciens ouvriers ayant cotisé toute leur vie au taux du SMIC ou en tant que retraités de l'artisanat ou de l'agriculture, des ressources trop modestes pour couvrir le prix de journée. On se tourne alors vers les « obligés alimentaires », c'est-à-dire leurs enfants. Or ceux-ci ont eux-mêmes atteint l'âge de la retraite, si bien que leurs ressources diminuent et qu'ils ne peuvent pas payer pour leurs parents. Que se passe-t-il alors, quand on sait de plus combien le Gouvernement est attaché au pouvoir d'achat ? On se tourne vers l'aide sociale, c'est-à-dire les contribuables du département. Vous dites qu'on va mettre en place un cinquième risque sécurité sociale. D'accord mais, madame Boutin, monsieur Hirsch – vous êtes également concerné –, qui va le financer ? Si l'État se désengage et qu'on compte sur les conseils généraux, cela ne tiendra pas longtemps !

**M. René Couanau.** Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

**M. Alain Néri.** D'autant que l'État ne paye pas ce qu'il doit aux collectivités locales ! Dans le Puy-de-Dôme par exemple, il nous doit encore 9 millions au titre du RMI, soit six points de fiscalité.

**Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont.** Vous avez de la chance : il me doit bien plus !

**M. Alain Néri.** Quand allez-vous nous payer ce que vous nous devez et nous rassurer sur la question du cinquième risque sécurité sociale ?

**M. René Couanau.** La parole est à M. Gérard Bapt.

**M. Gérard Bapt.** Monsieur Hirsch, vous avez évoqué la création d'un contrat unique pour les contrats aidés, ce qui m'intéresse en tant que maire, puisque le maire est au premier bout de la chaîne qui va du contrat aidé à la stagiarisation et, sauf exception rarissime, à la titularisation. Or ne jugez-vous pas contre-productif qu'on ait en quelque sorte augmenté la durée du chômage en contraignant les demandeurs d'emploi à attendre deux ans avant de pouvoir prétendre à un contrat aidé ?

J'aimerais aussi connaître votre opinion sur l'article 49, d'autant que j'ai l'impression que, de nouveau, comme en 2006, on tente de faire des économies dans le cadre du forfait logement, en excluant ainsi un grand nombre de familles de l'accès à la couverture médicale universelle complémentaire. En 2006, l'application du forfait logement avait pour prétexte la rationalisation du calcul du RMI par rapport au plafond de la CMU. Députés de la majorité comme de l'opposition avaient obtenu de M. Xavier Bertrand, alors ministre de la santé, de revenir en partie sur la nouvelle disposition, si bien que seuls les entrants y étaient soumis. Elle avait assurément permis d'économiser 7 millions d'euros, mais elle avait exclu quelque 20 000 personnes, dont un grand nombre d'enfants, le forfait logement étant plus élevé pour les familles.

Or l'article 49 du PLF pour 2008 reconduit la disposition initiale de 2006 puisque ce sont tous les bénéficiaires, et pas seulement les entrants, qui seront concernés, afin de réaliser quelque 21 millions d'euros d'économie, mais toujours en excluant des dizaines de milliers de foyers de l'accès direct à la CMUc. C'est pourquoi je souhaite que le Gouvernement soit aussi sensibilisé cette année à cette question qu'en 2006 et revienne sur cette disposition en seconde lecture.

**M. René Couanau.** La parole est à Mme la ministre du logement et de la ville.

**Mme la ministre du logement et de la ville.** Monsieur Le Bouillonnet, vous êtes toujours très précis, et je vous en remercie.

**M. Jean-Yves Le Bouillonnet.** Avez-vous besoin de quelque chose, madame la ministre ? (*Sourires.*)

**Mme la ministre du logement et de la ville.** Non, mais si vous avez des logements, je suis preneur !

**M. Jean-Yves Le Bouillonnet.** Il y a des maires qui n'en ont pas !

**Mme la ministre du logement et de la ville.** Je le sais, mais nous en reparlerons.

**Mme Catherine Coutelle.** Il faudrait appliquer la loi sur les 20 % de logements sociaux !

**Mme la ministre du logement et de la ville.** Monsieur Le Bouillonnet, je vous confirme que les 26 millions d'euros relatifs à la veille sociale et à l'hébergement d'urgence figurent bien dans le budget. En revanche les 27,5 millions auxquels vous avez fait allusion avaient été dégagés l'année dernière de manière exceptionnelle pour couvrir des déficits qui traînaient depuis de nombreuses années.

S'agissant de la veille sociale, 1 000 postes ont été créés l'an dernier – un gros effort avait été fourni – et la dotation sera maintenue cette année. Pour l'ALT, l'effort consenti l'an dernier – 1 000 postes également – est lui aussi reconduit. Pour ces deux lignes, l'augmentation est bel et bien de 8,5 %, ce qui traduit la volonté du Gouvernement en la matière.

Sans doute, monsieur Néri, avez-vous fait allusion à l'aide à la pierre. Nous en reparlerons lorsque nous examinerons le budget du logement, mais je ne vois pas à quelle difficulté particulière la mobilité départementale pourrait être confrontée.

Votre proposition de loi créant un fonds de garantie entre naturellement dans le cadre de nos réflexions actuelles. Je cherche, vous le savez, des logements partout. C'est pourquoi je voudrais remettre sur le marché les logements libres qui n'y sont pas. La garantie du risque locatif, que nous voulons rendre universelle, a du reste été prévue dans la loi DALO, qui est le patrimoine politique du pays puisqu'elle a été adoptée à l'unanimité. Peut-être cette garantie prendra-t-elle une autre forme que celle que vous prévoyez au travers de votre proposition de fonds de garantie, mais l'objectif sera le même : inciter les propriétaires à remettre des logements libres sur le marché locatif à partir du moment où le paiement du loyer et la récupération en bon état du logement leur seront garantis.

Les négociations actuelles, qui sont en voie d'achèvement, avec l'UNPI – l'Union nationale de la propriété immobilière – nous permettent de prévoir la remise sur le marché locatif de 100 000 logements en France pour 2008. Vous pensez bien que cela m'intéresse, parce que nous aurons ainsi, sinon résolu tous les problèmes, du moins amorcé une fluidité bien nécessaire au secteur du logement locatif. Monsieur Néri, nous poursuivons les mêmes objectifs.

**M. René Couanau.** La parole est à Mme la secrétaire d'État.

**Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité.** Je souhaite vous rappeler, madame Coutelle, que les groupes de travail de la Conférence sur l'égalité professionnelle se réunissent régulièrement.

**Mme Catherine Coutelle.** Y serons-nous invités ?

**Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité.** Les partenaires sociaux y sont associés ainsi que les délégations parlementaires aux droits des femmes, qui peuvent faire part de leurs propositions. La Conférence, qui rendra ses conclusions à la fin du mois, souhaite la relance des négociations à la fois sur l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations professionnelles ainsi que sur l'élargissement du contenu de la négociation collective en vue d'améliorer son impact sur le facteur structurel affectant la rémunération des femmes – parcours, recrutement, formation, conciliation –, cette réflexion intégrant naturellement le volet que vous avez évoqué sur les modes de garde, pour lesquels toutes les pistes nouvelles doivent être explorées.

Cette réflexion rejoint l'ambition exprimée en début de séance par M. Xavier Bertrand pour la branche famille, dans le cadre des engagements du Président de la République visant à renforcer les modes de garde.

La question du temps partiel subi est également au centre des réflexions en cours avec les branches professionnelles, certains corps de métiers étant particulièrement concernés par le temps partiel féminin, comme les services à la personne. C'est la raison pour laquelle nous travaillons à la réalisation d'un plan des métiers du secteur médico-social, dont l'objectif sera la création de véritables filières professionnelles et l'amélioration des parcours afin de donner aux employées de ce secteur – ce sont le plus souvent des femmes – des perspectives d'avenir réelles.

Trop souvent, en effet, elles n'ont pas un accès suffisant à la formation. Or, comme Martin Hirsch l'a rappelé, moins on est qualifié, plus on est éloigné de l'emploi, les

emplois trouvés étant d'un bas niveau de qualification. Nous travaillons donc pour 2008 à une expérimentation en ce sens dans le cadre d'un partenariat associant l'État, les régions candidates, la CNSA et les branches professionnelles. En effet, grâce à une mutualisation des moyens à l'échelon régional et à la définition de plans pluriannuels de métiers, 400 000 emplois pourront être créés afin de répondre, notamment, aux besoins du secteur de la dépendance puisque, aux 200 000 départs en retraite s'ajoute la création de 200 000 emplois par les PRIAC comme dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du handicap.

Les départements, les régions et l'État devront se mobiliser avec les OPCA et les branches professionnelles afin d'utiliser ce gisement d'emplois non délocalisables que sont les services à la personne, car il y va de l'intérêt général. C'est tous ensemble que nous devons atteindre cet objectif essentiel parce que ni l'État, ni les départements, ni les régions n'y arriveront tout seuls.

Pour lutter contre les violences conjugales, une loi-cadre est-elle nécessaire ? Je n'y suis pas opposée, mais je tiens à souligner que si l'Espagne s'est dotée d'un tel texte, c'est qu'elle n'avait en la matière aucun dispositif législatif. En France, une loi-cadre serait plutôt symbolique, car les dispositions nécessaires relèvent désormais bien davantage du réglementaire que du législatif. Il serait peut-être plus utile de rassembler dans un code commenté tous les textes de lois et les dispositions réglementaires existant en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Cet outil permettrait de remettre un peu d'ordre en la matière.

Il n'empêche qu'un second plan de lutte contre les violences à l'encontre des femmes portant sur la période 2008-2010 vous sera présenté à la fin du mois, plan dans lequel vous retrouverez traités certains des sujets que vous avez évoqués. Sans vouloir anticiper sa présentation, je tiens à vous dire que nous avons bien l'intention de poursuivre l'effort engagé, voire de l'amplifier, notamment en matière d'amélioration de la prise en charge des victimes.

En dépit des progrès réalisés, l'un des obstacles qu'elles rencontrent après avoir eu le courage de porter plainte ou de rencontrer une association, c'est de devoir affronter le véritable parcours du combattant que constitue trop souvent leur démarche, en raison, notamment, du manque de proximité. C'est une piste qu'il convient d'explorer.

S'agissant des crédits de la CNAF, madame Coutelle,...

**Mme Catherine Coutelle.** Ma question, madame la secrétaire d'État, portait sur la diminution des crédits de la CNAF, dans le cadre d'une politique nationale, lors du renouvellement des contrats. Les collectivités locales sont très inquiètes sur l'avenir de la politique menée en direction de la petite enfance, voire des pré-adolescents, vis-à-vis desquels la CNAF se désengage.

**Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité.** ... M. Xavier Bertrand vous fera des propositions relatives au droit à la garde d'enfants opposable car une mise à plat était nécessaire. Il reviendra avec des propositions et je ne doute pas que les choses évoluent de manière positive pour les collectivités.

Monsieur Néri, vous avez estimé que les départements étaient fortement sollicités et qu'il était difficile d'obtenir des créations de places. Je vous rappelle que le projet de budget prévoit 7 500 places nouvelles pour 2008 contre 5 000 l'année dernière. C'est la marque d'un effort important en vue d'augmenter la capacité d'accompagnement des territoires.

Quant aux PRIAC, ils correspondent à l'expression des besoins locaux, mais les crédits de la CNSA sont octroyés en fonction de critères visant à assurer l'équilibre territorial et, donc, l'équité. Il est exact que certains territoires éprouvent des difficultés à obtenir des moyens : c'est que la CNSA a eu pour premier souci de réparer certaines inégalités territoriales. Cet objectif d'équité pour l'ensemble du territoire national ayant été atteint, nous avons désormais pour préoccupation d'augmenter le nombre des places afin d'accompagner les départements déficitaires, comme le vôtre. Nous travaillons également avec les DDASS à raccourcir les délais entre le dépôt du projet et sa réalisation.

Enfin, la question du reste à charge pour les familles nous tient particulièrement à cœur et le Président de la République souhaite que le sujet soit traité dans le cadre du cinquième risque. Je rappelle que, sans attendre, dans le cadre du PLFSS pour 2008, 250 millions de crédits d'investissement ont été débloqués, lesquels réduisent d'autant le reste à charge.

**M. René Couanau.** La parole est à M. le haut-commissaire.

**M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.** S'agissant de l'article 49, je ne saurais, monsieur Bapt, vous répondre mieux que ne l'a fait Mme Bachelot.

Quant à l'exemple que vous avez cité, selon lequel il faut être demandeur d'emploi pendant deux ans avant de pouvoir bénéficier d'un contrat aidé, il administre la preuve qu'une remise à plat des règles s'impose. Nous avons quelques mois pour en discuter.

**M. René Couanau.** Au nom de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles, je remercie Mmes les ministres, Mme la secrétaire d'État et M. le haut-commissaire de s'être prêtés aussi longtemps à cet échange intéressant. Nous vous saurions gré, monsieur Hirsch, de nous tenir informés des premiers résultats des expérimentations menées dans les départements pilotes, car nous y sommes tous très attentifs.

*(La réunion de la commission élargie s'achève à dix-neuf heures trente-cinq.)*

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**COMMISSION ÉLARGIE**

**MERCREDI 7 NOVEMBRE 2007**

(APPLICATION DE L'ARTICLE 117 DU RÈGLEMENT)

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008

**AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT ;**

**COMPTE SPÉCIAL : PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS**

## SOMMAIRE

M. Didier Migaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Axel Poniatowski, président de la commission des affaires étrangères.

M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Mme Henriette Martinez, rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.

M. Brice Hortefeux, ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement.

M. Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.

Réponses de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement et de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la

francophonie aux questions de MM. le président de la commission des affaires étrangères, le rapporteur spécial, Jean-Louis Christ, Jean-Paul Lecoq, Dominique Baert.

Réponses de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement aux questions de M. Renaud Muselier, Mme Martine Aurillac, M. le rapporteur spécial, Mme la rapporteure pour avis.

Réponses de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement aux questions de MM. Jean-Marc Roubaud, Michel Terrot, Jean Launay.

Réponses de MM. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur et le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie à la question de Mme Marie-Anne Montchamp.

Réponse de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie à la question de M. François Loncle.

# COMPTE RENDU

## PRÉSIDENTE DE M. DIDIER MIGAUD ET DE M. AXEL PONIATOWSKI

*(La réunion de la commission élargie commence à 9 heures.)*

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Mes chers collègues, Axel Poniatowski, président de la commission des affaires étrangères et moi-même accueillons aujourd'hui, dans le cadre de l'examen de la loi de finances pour 2008, M. Brice Hortefeux, ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, en tant bien sûr que ministre du codéveloppement, M. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie, et M. Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur qui, pour les mêmes raisons qu'hier, supplée ce matin Mme Christine Lagarde, laquelle accompagne M. le Président de la République aux États-Unis.

Dans le cadre des commissions élargies, nous avons coutume de commencer nos réunions par les interventions des rapporteurs : en l'occurrence le rapporteur spécial de la commission des finances, Henri Emmanuelli, et la rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères, Mme Henriette Martinez. Ils ouvriront le feu des questions auxquelles, messieurs les ministres, il vous sera demandé de répondre. Ensuite, un orateur de chacun des groupes politiques s'exprimera. Enfin, les députés qui le souhaitent pourront poser des questions.

La commission des finances se réunira immédiatement après pour s'exprimer sur les crédits de la mission « Aide publique au développement ».

La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

**M. Axel Poniatowski**, président de la commission des affaires étrangères. Je me réjouis de cette nouvelle formule des commissions élargies, au vu des débats que nous avons eus hier. D'aucuns l'ont trouvé très vivante et enrichissante.

La commission des affaires étrangères est saisie comme d'habitude pour avis sur les crédits de cette mission « Aide publique au développement », dont Mme Henriette Martinez est la rapporteure. Nous voterons également à la fin de cette réunion les crédits eux-mêmes.

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

**M. Henri Emmanuelli**, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Le Président de la République affiche comme objectif 0,7 % du RNB de dépenses d'aide publique au développement en 2015. Sous le quinquennat précédent, l'objectif était de 0,7 % en 2012. On constate donc un petit retournement à la baisse.

De la même manière, l'inscription des crédits est à la baisse : l'année dernière, elle était de 0,5 % du RNB, avec une réalisation de 0,42 % ; cette année, elle est de 0,45 % du RNB et, si l'écart de réalisation est équivalent à celui de l'année dernière, nous tomberons, au mieux, à 0,40 %.

Comment atteindra-t-on l'objectif de 0,7 % en 2015, alors que le quinquennat commence par une baisse des inscriptions budgétaires ? De surcroît continuent à figurer dans ces inscriptions budgétaires certains éléments dont la concrétisation n'est pas évidente : je pense à l'annulation de la dette de la Côte d'Ivoire ou de quelques autres pays.

On aurait pu attendre une impulsion ou une dynamique pour aller au-delà. Or c'est l'inverse qui se passe. Comme le programme des pays pauvres très endettés, le PPTE, arrive à son terme et qu'une grosse partie de l'aide publique est représentée par des annulations de dettes, on peut se demander ce qui arrivera lorsqu'il n'y aura plus d'annulation de dettes. Je m'interroge donc sur la réalisation de l'objectif de 0,7 % ; mon opinion personnelle est qu'on ne l'atteindra pas.

Tous les observateurs ou à peu près, y compris le Conseil d'analyse économique, qui conseille le Premier ministre, ont relevé le nombre d'intervenants dans le domaine de l'APD : neuf ministres participent au Comité interministériel de la coopération internationale et du développement, le CICID, l'Agence française de développement, l'AFD, en étant considérée comme l'opérateur pivot. Cela fait déjà beaucoup de monde, auquel vient de se rajouter le ministre du codéveloppement. Ainsi, au lieu et place d'une rationalisation, on assiste à une extension du nombre d'intervenants.

Le ministère des finances, quant à lui, refuse de faire de l'AFD un opérateur de la LOLF. L'AFD échappe donc au contrôle du Parlement.

J'aimerais savoir, monsieur le ministre du codéveloppement, comment vous assurerez la gestion de ce mécanisme assez complexe. J'aimerais aussi savoir pourquoi, alors que la Cour des comptes, le rapporteur et les parlementaires le réclament, l'AFD n'est toujours pas considérée comme un opérateur LOLF.

Je passe sur la contribution de solidarité sur les billets d'avion, qui rapporte moins que prévu, car j'y reviendrai. Je souhaite interroger le ministre du codéveloppement sur les crédits du Fonds européen de développement, le FED.

Pour 2008, 725 millions d'euros ont été inscrits en crédits de paiement dans le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement », ce qui correspond à la contribution française au FED. Or nous aurions besoin de 862 millions d'euros de crédits, d'après les informations que nous a fournis le ministère des affaires étrangères, plus précisément la direction générale de la coopération internationale et du développement, la DGCID. Chaque année, des reports sont utilisés pour combler une partie du besoin, les crédits inscrits n'étant jamais suffisants. Une somme importante sera sans doute nécessaire cette année. Si nous n'avons pas inscrit les crédits nécessaires, nous devrons payer des intérêts de retard qui seront alors comptabilisés, et c'est

un comble, comme de l'aide publique au développement. Pourquoi les crédits dont le ministère des affaires étrangères dit avoir besoin ne sont-ils pas inscrits ?

Monsieur Hortefeux, on clame à l'envi que le vrai moyen de régler la question de l'immigration, c'est l'aide aux pays en voie de développement, en particulier le codéveloppement. Or j'observe que les crédits inscrits pour le codéveloppement sont plus que modestes : 60 millions d'euros en autorisations d'engagement et 29 millions en crédits de paiement.

Je crains, monsieur le ministre, que vous ne puissiez pas faire grand-chose de ces 29 millions d'euros. Considérez-vous que le codéveloppement est vraiment un élément important pour résoudre la politique d'immigration, ou un adjuvant à la politique répressive menée par ailleurs ? Et, puisque j'en ai l'occasion, je répète de vive voix ce que j'ai écrit s'agissant des tests ADN, cette initiative parlementaire reprise par le Gouvernement. Je me permets, en tant que rapporteur, d'élever la plus vive réprobation sur des méthodes qui rappellent de fâcheux souvenirs.

**M. Brice Hortefeux**, *ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement*. Pouvez-vous préciser lesquels ?

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial*. Monsieur le ministre, je vous ai posé une question ; j'espère que vous y répondrez.

**M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement**. J'ai moi aussi le droit de vous poser une question précise : lesquels ?

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial*. Il est normal qu'en tant que rapporteur, je pose des questions. Maintenant, si vous désirez m'en poser, on peut organiser un débat télévisé.

Quant à vous, messieurs de l'UMP, je vous fais remarquer que des parlementaires importants de votre groupe se sont permis d'indiquer que cela leur rappelait de fâcheux souvenirs. Je ne vois pas pourquoi je m'interdirais de dire la même chose !

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Jusqu'à preuve du contraire, la parole est libre à l'Assemblée nationale.

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial*. Je ne tiens pas à embraser l'atmosphère, mais je ne suis pas non plus sensible à l'intimidation.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme la rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères.

**Mme Henriette Martinez**, *rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères*. Ma première question s'adressera à M. Bockel et portera sur l'architecture globale du système français d'aide publique au développement.

Monsieur le secrétaire d'État, à l'heure où le CAD de l'OCDE engage une réflexion sur ce système, il me paraît nécessaire de préciser l'articulation entre les différents programmes mis en œuvre dans le cadre de la mission « Aide publique au développement ».

Alors que le Gouvernement s'est engagé dans une revue générale des politiques publiques, la RGPP, dont l'objectif est de repenser en profondeur l'action publique en remettant à plat l'ensemble des missions de l'État, y compris en matière d'APD, et, notamment, de passer à une budgétisation pluriannuelle, je souhaite savoir si cet exercice pourrait

concourir à la mise en place d'une programmation pluriannuelle de notre APD, que nous sommes nombreux à appeler de nos vœux.

Quelles sont les priorités de programmation de la dixième tranche du FED ? Dans quelle mesure seront-elles articulées avec les objectifs du millénaire pour le développement, ou OMD ? Je serai très prochainement rapporteure de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi relatif à la ratification de cet accord par la France.

Alors que les transferts s'opèrent progressivement vers l'AFD, comment garantir la capacité de l'Agence à mettre en œuvre toute la gamme de nos projets de coopération, y compris les projets de petite taille ?

Monsieur le ministre du codéveloppement, je me suis récemment rendue au Mali, dans le cadre de mon avis budgétaire. Ce pays constitue un laboratoire de codéveloppement depuis l'année 2000. En coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, la Commission européenne, la France et l'Espagne, le Mali devrait ouvrir au printemps 2008 le Centre d'information et de gestion pour les migrations, le CIGEM, qui aura pour objectif de collecter et de diffuser des informations sur les migrations, et d'accompagner les migrants dans leur retour et leur réinsertion. Cela me paraît être une initiative pilote en faveur des migrations légales.

D'autres initiatives similaires sont-elles envisagées dans d'autres pays, avec lesquels la France a signé des accords de gestion concertée des flux migratoires et de codéveloppement ? Dans le cadre de la future présidence française de l'Union européenne, cette initiative pourrait-elle prendre la forme d'une action ou d'une politique commune, dans la mesure, bien sûr, où elle s'avérerait positive ?

Monsieur le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur, en qualité de gestionnaire du programme consacré à l'aide économique et financière, le programme 110, quelles sont d'après vous les perspectives d'amélioration de l'aide publique française et de renforcement de son efficacité ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.

**M. Jean-Marie Bockel**, *secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie*. La première question de M. Emmanuelli était d'importance, puisqu'elle concernait l'objectif de 0,7 % du RNB en dépenses d'APD.

On est en effet passé de l'horizon 2012 à l'horizon 2015. La démarche est très réaliste, au vu de l'évolution de ce pourcentage depuis quelques années. Elle n'est pas non plus spécifique à la France, dans la mesure où la plupart des autres pays européens se sont calés sur cet objectif 2015.

Pour autant, certains pays comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne ont indiqué dans leur budget et mis en œuvre des augmentations significatives de leur aide, liées à leur prospérité économique recouvrée, ou simplement à des choix. Cela ne manque pas de nous interpeller.

Sur l'effort actuel en matière d'APD, on est passé, non pas de 0,50 %, mais de 0,47 % du RNB à 0,42 %, pour les raisons que M. Emmanuelli a lui-même précisées et qui tiennent à des non annulations de dettes. Je souligne que cela ne s'arrêtera pas et que nous serons confrontés, dans les prochaines années, à une forte baisse des annulations de dettes, qu'il s'agit donc d'anticiper.

Ce pourcentage de 0,7 % fait l'objet d'un consensus au sein de tous les pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE. Il servira de levier pour les ODM, mais il faut s'attendre, dans les prochaines années, à des débats sur le contenu de ce 0,7 %. Une mise à plat serait utile. La France, notamment, qui est une grande contributrice à l'aide au développement, en particulier en Afrique, a besoin de s'y retrouver. Enfin, cet objectif est-il encore réaliste ? On est en droit de se poser la question.

Nous ne baissons pas les bras, loin s'en faut. Un conseil restreint a permis de stabiliser les crédits, malgré un contexte budgétaire difficile. Cela représente un effort budgétaire conséquent. Je me suis battu pour obtenir une augmentation des autorisations d'engagement dans le PLF 2008.

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** Par rapport aux réalisations ou par rapport à l'inscription dans la loi de finances ?

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.** Par rapport aux inscriptions.

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** Mais non !

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.** Cette augmentation des autorisations d'engagements marque la volonté de reprendre, à partir de 2009, une croissance volontariste du budget de la mission APD. Pour autant, il y aura des arbitrages, et ce n'est pas gagné d'avance.

Je considère par ailleurs, cinq mois après ma prise de responsabilité, que l'AFD, même si elle n'est pas exempte de défauts, est le bon outil français en matière de coopération, conforme aux critères retenus pour la modernisation des instruments comparables en Europe. Il mérite d'être renforcé. Dans le cadre de la RGPP, c'est le message que je fais passer. Toutefois, en contrepartie de son renforcement, il faut mettre en place un contrôle politique accru.

À la suite de la réforme de la coopération, le ministère des affaires étrangères a vu son rôle de définition de la stratégie de l'aide française s'accroître, s'agissant notamment des orientations de l'AFD. Cela est passé par la révision de ses statuts, publiée en 2006, par des conventions cadre État-AFD, par le contrat d'objectifs ministère des affaires étrangères-AFD, signé début 2007 et qui crée un nouveau cadre d'exercice de la tutelle, salué d'ailleurs par la Cour des comptes et l'audit de l'inspection du ministère. En outre, depuis janvier 2007, l'AFD a un plan d'orientation stratégique à cinq ans, réalisé en concertation avec nous.

Mon opinion personnelle est qu'il faut aller plus loin et réfléchir, notamment dans le cadre de la RGPP, à la création d'une instance de pilotage. Les statuts actuels ne permettent pas que l'AFD soit présidée par un membre du Gouvernement, mais on peut imaginer la mise en place d'un comité d'orientation stratégique. L'AFD elle-même demande cette tutelle politique.

L'AFD n'est pas un opérateur de la LOLF. Ce choix ne répond pas à une volonté d'escamoter l'Agence, mais, si on l'intégrait, on augmenterait l'endettement de l'État par la prise en compte des emprunts faits par l'AFD. Cela nous ramène à la discussion que nous avons eue tout à l'heure ; inutile de tourner autour du pot.

Je défendais hier au Sénat les accords de Cotonou et j'ai eu l'occasion de rappeler les nouvelles négociations pour la période à venir ; nous avons obtenu que la part française soit un peu plus raisonnable. Cela dit, notre contribution est en hausse rapide, du fait d'une accélération des décaissements et de la logique de gestion du FED.

La clé contributive reste celle du neuvième FED – 24,3 % – tant que l'enveloppe ne sera pas épuisée, c'est-à-dire sans doute jusqu'en 2011, et ce même si, dans la nouvelle logique, nous serons à 19,59 %.

La situation actuelle risque de se traduire par une envolée des contributions hors du cadre de la discipline budgétaire. La Commission européenne prévoit d'ailleurs une hausse de 28 % du montant global de l'appel à contribution en 2008. Évidemment, cela n'est pas compatible avec l'équilibre de nos finances publiques. Nous proposons donc, avec l'Allemagne, la mise en place d'un cadrage budgétaire plus serré, inspiré de celui du budget de l'Union et prévoyant un lissage pluriannuel des appels à contribution. Sans revenir sur nos engagements financiers, nous pourrions ainsi étaler dans le temps la montée progressive de notre contribution, qui est la conséquence d'une meilleure efficacité du FED, dont on se réjouit. Pour autant, la France demeure à sa position traditionnelle qui est de souhaiter une budgétisation du FED.

Je souligne enfin que jusqu'en 2007 les inscriptions budgétaires ont toujours été suffisantes pour couvrir les besoins ; elles le seront également en 2008.

Monsieur Emmanuelli, je crois beaucoup au dispositif UNITAID. J'évoque régulièrement, au sein des instances internationales, l'engagement de la France dans les actions de santé ou de lutte contre le sida et contre les autres pandémies. Nous sommes d'ailleurs le premier contributeur au monde du Fonds mondial contre le sida, avec 900 millions d'euros sur trois ans, les États-Unis se situant hors fonds. Le dispositif UNITAID vient en plus. Notre contribution a été de 45 millions en 2006, qui n'était pas une année pleine. Nous considérons aujourd'hui qu'elle sera de 160 à 165 millions d'euros en 2007. Nous l'avions estimée précédemment à 200 millions d'euros ; on peut donc parler de baisse, mais cette somme correspond au créneau que nous nous sommes fixé depuis quelque temps, à savoir entre 160 et 180 millions d'euros.

On n'a constaté aucun impact négatif sur les compagnies aériennes. On avait en effet redouté un désavantage concurrentiel pour les compagnies des pays créant la taxe ; il y en a vingt-sept aujourd'hui.

UNITAID disposera au total, au-delà de la part française, d'environ 300 millions de dollars pour 2007 : 90 % sont déjà encaissés, et 81 % déjà déboursés. Le dispositif fonctionne donc bien. Nous travaillons avec l'OMS, l'UNICEF, le Fonds mondial, de grandes fondations comme la Fondation Clinton. L'impact de l'UNITAID, qui viendra en plus de l'aide publique, sera donc significatif.

Sur la RGPP et la programmation pluriannuelle, nous travaillons de manière approfondie avec les équipes d'audit coordonnées par Mme Nathalie de la Palme, de l'Inspection générale des finances, qui s'occupe de notre secteur.

L'aide française comporte une part importante de dépenses non programmables, par exemple les annulations de dettes. L'aide programmable, dont la gestion relève plus directement de ma responsabilité, reste soumise à l'annualité budgétaire ce qui réduit la prévisibilité des actions bilatérales pour les pays bénéficiaires. On peut le regretter, d'autant que l'essentiel des dépenses de la mission « Aide publique au développement » découlent d'engagements internationaux. Il y a donc une forte inertie.

Le plan d'action français pour l'efficacité de l'aide, validé en 2006 par la conférence d'orientation stratégique et de programmation, propose de mieux piloter les engagements

dans un cadre financier pluriannuel. Ce travail est en cours, mais se pose toujours la question de l'annualité budgétaire. Il faudrait mettre en place, on y travaille avec les services chargés du budget, une expérimentation de budgets pluriannuels pour certaines politiques publiques et – pourquoi pas ? – pour l'aide publique au développement. C'est en tout cas ce que je proposerai.

Madame Martinez s'est interrogée sur les priorités de la programmation du FED, en harmonie avec les objectifs du millénaire pour le développement.

Le fonctionnement du FED a été réformé en vue d'une meilleure efficacité. La présidence française, en 2000, sous la houlette de Charles Josselin, y avait contribué. Depuis 2002, la gestion des fonds est déconcentrée au niveau des délégations de la Commission avec les pays ACP. Cela a permis d'accélérer les décaissements. Les crédits sont concentrés sur un nombre restreint de secteurs : la gouvernance, les infrastructures, l'appui à l'intégration économique. Les nouvelles modalités de programmation du FED permettent d'adapter la coopération, donc d'être réactifs au fur et à mesure de l'évolution des besoins, des performances et des pays ACP.

L'aide budgétaire prend, dans tous les pays où c'est possible, une place plus importante. Ce soutien permet à ces pays de mieux prévoir les ressources dont ils peuvent disposer. Il permet d'instaurer entre le bailleur et les bénéficiaires d'un dialogue sur la gouvernance, la gestion des finances publiques et les objectifs de réduction de la pauvreté.

Enfin, dans le cadre du dixième FED, une tranche incitative viendra soutenir encore davantage les efforts faits en ce domaine. Il y a eu quelques compléments sur l'assouplissement des procédures, sur l'accélération de la mise en œuvre de la facilité d'investissement avec la Banque européenne d'investissement.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement.

**M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement.** Il y a au moins un point sur lequel je suis d'accord avec M. Emmanuelli : à terme, et sans doute à long terme, le développement est la seule solution qui permettra de maîtriser les flux migratoires. Il est par ailleurs évident que la pression migratoire sur le Nord se nourrit des déséquilibres que l'on connaît. C'est donc pourquoi une politique ambitieuse d'aide publique au développement a été engagée.

Pour répondre à M. Emmanuelli, je participerai au CICID, dès lors que le Premier ministre le présidera. Je participerai également au secrétariat du CICID qui est assuré aujourd'hui par le ministère de l'économie et des finances, et par le Quai d'Orsay ; j'y serai, ou du moins mes représentants y seront, au même titre que les représentants de Mme Lagarde et de M. Kouchner.

Par ailleurs, les sommes consacrées au codéveloppement ne sont-elles pas trop accessoires ? À cet égard, je vous indique, monsieur Emmanuelli, ce qui pourra vous rassurer à défaut de vous enthousiasmer, que le programme 301 est doté effectivement de 60 millions en autorisations d'engagements et de 29 millions en crédits de paiements, ce qui représente une hausse de 139 % pour les premières et de 85 % pour les seconds. Si vous faites des comparaisons, il faut aller jusqu'au bout. En tout cas, cela répond à l'évidence à votre préoccupation en termes d'augmentation. En termes de volume, bien sûr, on peut toujours espérer plus, mais cela permet déjà de faire mieux que par le passé.

Vous avez évoqué les tests ADN et vous avez eu la courtoisie de me proposer un débat. J'en suis tout à fait d'accord, mais je vous suggère d'en tenir d'abord un avec vos amis. Je reçois demain matin le ministre britannique travailliste chargé de ces questions, qui m'a corrigé en conférence de presse en me précisant que ce n'était pas 10 000 tests qu'il pratiquait chaque année, mais 12 000. À ma connaissance, il fait partie de l'Internationale socialiste.

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** Ne vous précocitez pas de l'Internationale socialiste, préoccupez-vous plutôt de l'opinion française !

**M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement.** Et si cela ne suffit pas, je vous suggère aussi de dialoguer avec le gouvernement le plus à gauche d'Europe aujourd'hui, qui est celui d'Espagne. Il pratique des tests ADN avec trois pays et cela marche si bien qu'il veut les élargir à huit pays supplémentaires. Attention donc aux comparaisons, à la mesure et aux références.

Madame Martinez, vous vous êtes demandée si l'initiative du Centre d'information et de gestion pour les migrations au Mali pouvait être élargie. Nous avons engagé une politique d'accords avec les pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Je serais tout à fait favorable à ce qu'on y inclut de tels dispositifs. La France a participé dès le départ à l'initiative expérimentale de la Commission européenne qui a abouti à la création du Centre d'information et de gestion des migrations de Bamako ; elle a été à l'origine de ce projet, dans le cadre de réunions de travail. Nous souhaitons que cette récente possibilité fasse l'objet de discussions avec nos partenaires européens, notamment dans le cadre de la présidence française de l'Union, qui débute le 1<sup>er</sup> juillet. Ce peut être un des thèmes abordés par la deuxième conférence euro-africaine sur les migrations et le développement, qu'elle organisera, vraisemblablement les 27 et 28 octobre 2008.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.

**M. Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.** Mme Martinez m'a interrogé sur le programme 110, qui représente un tiers du budget de la mission de l'APD. M. Bockel a parlé globalement de l'aide publique et l'on pourrait discuter des chiffres à l'envi. En effet, comme l'a fait remarquer M. Emmanuelli, nous sommes dans l'incertitude, s'agissant notamment des annulations de dettes. Il est donc difficile de parler d'augmentation ou de désengagement. Je rappelle simplement que les annulations de dettes qui sont aujourd'hui programmées pour 2008 ont plus de chances d'être réalisées qu'en 2007, dans la mesure où elles sont inscrites dans les programmes et dans les dernières publications du FMI.

Au-delà de ces chiffres, je veux m'attacher à la question de Mme Martinez qui me semble la plus importante, puisqu'elle touche à l'efficacité des aides. Les pouvoirs publics français ont raison de mettre l'accent sur ce sujet et il existe plusieurs pistes d'amélioration en la matière.

D'abord, il faut concentrer nos aides sur des secteurs et sur des pays. C'est ce que nous faisons s'agissant de la santé, de l'environnement et du codéveloppement. Nous nous concentrons prioritairement sur l'Afrique.

Ensuite, il faut limiter la charge que nos procédures font peser sur les pays bénéficiaires. C'est l'objet de la déclaration internationale signée à Paris en 2005, qui vise à une plus grande harmonisation entre les bailleurs.

Enfin, on s'intéresse beaucoup ici, notamment au sein de la commission des finances, en particulier M. Emmanuelli, à l'évaluation des résultats. Nous y sommes très attachés. En ne discutant que des moyens, on risque en effet de passer à côté d'une partie de la politique que nous voulons mettre en œuvre. Les organismes multilatéraux dans lesquels nous siégeons d'ailleurs, et qui peuvent nous donner des leçons en la matière, ont eu cette culture bien avant nous. J'ai demandé à la direction générale du trésor et des politiques économiques, la DGTPE, de faire assez rapidement des propositions sur la mesure de l'efficacité des aides.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Merci, messieurs les ministres.

La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères.

**M. Axel Poniatowski**, *président de la commission des affaires étrangères*. Je voudrais d'abord avoir des informations sur les transferts de fonds des travailleurs migrants. En octobre dernier, le Fonds international de développement agricole et la Banque interaméricaine ont publié une étude très intéressante selon laquelle, en 2006, les travailleurs migrants des pays industrialisés ont envoyé dans leur pays d'origine l'équivalent de 300 milliards de dollars.

Il y a un an, la France a pris des mesures afin d'instituer des conditions de transferts favorables, dès l'instant où ces fonds étaient réutilisés dans des projets d'investissement dans les pays d'origine. À cette occasion, le Gouvernement avait mis en place les comptes épargne de codéveloppement et le livret d'épargne codéveloppement. Avons-nous aujourd'hui une connaissance assez précise des montants transférés par les travailleurs migrants vers leur pays d'origine à partir de la France ? Où en est la mise en œuvre de ces comptes et de ce livret d'épargne ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement**. Il y a une petite incertitude concernant les chiffres que l'on avance : celui de la Banque mondiale est de 250 milliards de dollars. L'évaluation est en effet très difficile. Les experts estiment que jusqu'à 50 % de ces transferts ont lieu de façon informelle. Ce qu'on sait, c'est qu'ils se font de 125 millions de travailleurs vers 500 millions de proches dans les pays d'origine. Depuis la France, ces transferts s'élèvent à 8 milliards d'euros, soit à peu près le montant de l'aide publique au développement, qui est de 8,32 milliards d'euros.

Nous avons signé des accords avec le Sénégal, le Gabon, le Congo Brazzaville et – tel sera bientôt le cas avec le Bénin – pour lesquels nous n'avons pas encore d'estimation. En revanche, nous avons des éléments grâce au ministère de l'économie et des finances, à la Banque mondiale et la Banque africaine de développement s'agissant de pays sources d'immigration. Le montant de ces transferts représente entre 9 et 24 % de leur PIB, ce qui paraît considérable. Pour le Maroc, ils sont de 1,507 milliard, soit 9 % du PIB ; pour le Sénégal, 449 millions, soit 19 % du PIB ; pour le Mali, 295 millions, soit 11 % du PIB ; et pour les Comores, 70 millions, soit 24 % du PIB.

Le compte épargne codéveloppement a été prévu par la loi de 2006. Il a été rendu possible par un décret de février 2007. Il est réservé à cinquante-trois pays en développement, dont la liste a été dressée en mars dernier. L'épargne est bloquée entre un et six ans, à hauteur de 50 000 euros maximum. Il doit servir à des investissements productifs dans les pays

de départ des bénéficiaires. Il permet une défiscalisation des revenus en France, dans la limite de 25 % et jusqu'à un plafond de 20 000 euros. Concrètement, un accord a été signé avec le ministère de l'économie, la Caisse d'épargne et moi-même. La Caisse d'épargne entend proposer ce système à compter du début de l'année. Elle fera un bilan sur l'année pour voir s'il est intéressant ou non.

Si l'on a accéléré les choses dans ce secteur, c'est parce qu'on s'est rendu compte que 80 % des fonds transférés sont utilisés à des fins de consommation courante et quasiment pas à des investissements, dans des pays qui en manquent cruellement. Les responsables de ces pays sont d'ailleurs demandeurs.

La création du livret épargne codéveloppement a été voté à l'unanimité par l'Assemblée nationale et le Sénat. Nous discuterons avec les associations de migrants et les banques susceptibles d'être intéressées. Un décret fixera le taux de la prime d'épargne et son plafond, ainsi que le montant maximum des sommes pouvant être épargnées, qui devrait être aux alentours de 10 000 euros.

Ces deux dispositifs seront inclus dans les accords de gestion concertée des flux migratoires, que la France signe progressivement avec tous ces pays. Néanmoins on ne peut pas encore faire encore de bilan, puisque l'un est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier et l'autre un peu plus tard.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial*. Ces 8 milliards sont une somme énorme, puisqu'elle équivaut au budget de notre aide publique. Or le monopole de ces transferts est aux mains de Western Union, qui pratique des taux prohibitifs. Il serait bon que le Gouvernement vérifie si des opérateurs français ne sont pas intéressés.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement**. Vous avez parfaitement raison. Les chiffres sont hallucinants : sur 10 euros transférés, la Western Union en prélève 2 ! La justification est qu'elle est présente partout jusque dans la plus petite boutique du plus petit village le plus reculé, quand elle n'envoie pas une camionnette sur les routes. Reste que les taux demeurent inacceptables.

Est-il possible de réagir ? J'en ai parlé avec les Espagnols, qui sont aussi concernés. La Caixa de Catalogne avait déjà commencé à négocier. Du côté français, nous nous sommes penchés sur le sujet. La Caisse d'épargne s'est engagée sur le compte épargne codéveloppement. Son président préside actuellement l'Association française des banques, l'AFB, dans le cadre de leur tourniquet. Il est très décidé à agir et pense pouvoir faire quelque chose, vraisemblablement à la fin du premier trimestre de 2008. Je pense que la France sera alors à même de proposer une initiative dans ce domaine, de manière à réduire ces frais. Le président de la Société générale, qui est très présente dans le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, est sur la même ligne. Il convient en effet de s'opposer au monopole américain. M. Emmanuelli et moi-même sommes totalement d'accord sur ce point.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Jean-Louis Christ.

**M. Jean-Louis Christ**. Monsieur Hortefeux, vous venez d'indiquer que le développement est l'une des solutions qui permettra de maîtriser le flux migratoire, grâce à certains

programmes, parmi lesquels un volet bilatéral, des aides à la réinstallation des migrants dans leur pays d'origine, mais aussi une action multilatérale prenant la forme d'un fonds fiduciaire. Pouvez-vous nous préciser ce qu'est un fonds fiduciaire ? Quelles sont les banques de développement porteuses de ce type de dispositif ? Quels sont les avantages et inconvénients qu'il y aurait à recourir à la Banque africaine de développement ?

Monsieur Bockel, l'adhésion des Français à l'aide au développement reste particulièrement forte, malgré une conjoncture budgétaire contrainte, mais elle est mitigée quant à son efficacité et ses résultats. Devant la complexité des institutions comptables de la gestion des fonds de l'APD, peut-on imaginer une définition nouvelle et crédible d'une politique française du développement ?

La France assurera, au cours second trimestre de 2008, la présidence de l'Union européenne. Quelles priorités défendra-t-elle en matière de développement pendant cette présidence ?

Vous avez évoqué la mobilisation de la France pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose. À hauteur de quel montant y contribue-t-elle ? À quel rang notre pays se situe-t-il ? Quels sont les autres principaux contributeurs ?

Enfin, une partie de notre aide est désormais dirigée vers les pays émergents, dont la Chine. Cette orientation récente ne risque-t-elle pas d'empiéter sur l'aide accordée aux pays africains, et, plus largement, aux pays de la zone de solidarité prioritaire ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Jean-Paul Lecoq.

**M. Jean-Paul Lecoq**. La situation financière dans laquelle se trouvent les pays surendettés est souvent la conséquence de la volonté des organisations internationales, dont la France est membre, d'imposer des programmes d'ajustement structurel. Ces programmes forcés de libéralisation et de privatisation font fi des obligations internationales, du respect des droits humains et des choix démocratiques locaux. Comme l'ont indiqué plusieurs résolutions de la commission des droits de l'homme de l'ONU, une telle attitude s'oppose à la mise en place de politiques publiques de développement.

Composé de dix-neuf pays créanciers, dont la France, le Club de Paris est chargé de renégocier la dette bilatérale des pays du Sud qui ont des difficultés de paiement. Peu connu de nos concitoyens, il pèse pourtant lourdement sur l'actualité internationale depuis un demi-siècle. Les conditions de vie des populations les plus démunies et le respect de leurs droits fondamentaux n'entrent pas en considération, car le Club se veut une simple agence de recouvrement de fonds. Il est d'ailleurs géré par le ministère des finances et non par celui des affaires étrangères ou de la coopération, ce qui constitue une anomalie grave. Son but est de faire payer au maximum les pays endettés. Les annulations sont, elles aussi, soumises à l'application de nouvelles mesures d'ajustement structurel qui enfoncent encore plus les pays concernés. Les thérapies de choc prônées par les institutions financières internationales sont manifestement inadaptées.

L'aide publique au développement exige un changement de la politique menée par la France au sein des institutions internationales. Celle-ci ne peut être conditionnée par l'application de programmes d'ajustement structurel. L'annulation des dettes, que je qualifie d'odieuses et d'illucites, contractées par des dictatures et des gouvernements

corrompus, est une nécessité. Il est impératif que l'objectif du 0,7 % du RNB consacré à l'APD et correspondant à un véritable effort budgétaire soit atteint.

Cet objectif est fixé pour l'horizon 2015. Je serais tenté de proposer qu'il le soit avant 2012. En effet, comme vous l'avez dit, monsieur Hortefeux, il faudra régler la question à plus ou moins long terme. Ce serait le moyen d'agir sur les choix d'immigration des personnes concernées.

Tant que l'on continuera à imposer à ces pays des mesures de dérégulation, des investissements au bénéfice de sociétés transnationales, européennes et françaises, des privatisations, l'ouverture forcée des marchés, le démantèlement du droit du travail, l'aide publique au développement ne sera qu'une mesure conjoncturelle et ne pourra résoudre de façon adéquate les problèmes de sous-développement qui frappent une grande partie de l'humanité.

Messieurs les ministres, quelle politique extérieure la France va-t-elle mettre en place pour éradiquer réellement la pauvreté ? Quelle politique le Gouvernement va-t-il mener au sein des institutions financières internationales, au sein du G8, de l'Organisation pour la coopération et le développement économique, du Club de Paris, pour annuler effectivement la dette externe et faire en sorte que la politique d'ajustement structurel soit abandonnée ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La politique est à M. Dominique Baert.

**M. Dominique Baert**. Nous nous intéressons à tout ce qui peut stimuler le développement dans les pays que nous évoquons. C'est le cas du micro-crédit. L'année 2005 fut l'année internationale du développement du micro-crédit. En 2006, M. Mohamed Younous reçut le prix Nobel de la paix au titre de sa contribution au développement de ce micro-crédit dans le monde, plus particulièrement en Inde.

Aujourd'hui, j'ai un peu le sentiment que les projecteurs se sont éteints. En février 2006, et ce fut une première, le président Chirac convoqua à l'Élysée autour d'une table ronde l'ensemble des banquiers pour discuter du développement du micro-crédit, entendu comme moyen de créer des activités en France et de stimuler l'aide au développement. Depuis, cette préoccupation ne semble pas avoir ressurgi dans les discours ou les actes gouvernementaux.

Quelles sont donc les initiatives qu'envisage éventuellement de prendre le Gouvernement en matière de développement du micro-crédit ? Envisage-t-on de développer les interventions financières dans les pays où cela peut permettre de créer des activités économiques ? Quelle coordination souhaitons-nous mettre en œuvre pour développer ces actions de micro-crédit ? En France, nous avons laissé à des associations le soin d'intervenir dans le domaine de la micro-finance. L'initiative de 2006 avait précisément visé à bâtir un début de coordination.

J'ai un peu l'impression qu'il manque un pilote dans l'aviation de la micro-finance, qu'il s'agisse de son développement français ou de son développement international. Or, dans de nombreuses contrées, les petites « tontines » et les petites échoppes permettent de créer à partir de quelques dollars des activités, des emplois ; elles contribuent même à l'émancipation des femmes.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement**. Monsieur Christ, le fonds fiduciaire pour le codéveloppement serait administré

soit par la Banque mondiale, soit par la Banque africaine de développement sous notre contrôle et en liaison avec la direction générale du Trésor. Avec qui a-t-on intérêt à travailler ? Si on travaille avec la Banque africaine de développement, son action risque de se trouver cantonnée à l'Afrique et au Maghreb. On s'orientera donc plutôt vers la Banque mondiale, ce qui permettra de s'occuper aussi de pays prioritaires comme le Vietnam ou le Surinam.

Le principe du fonds est le suivant : on met 1 000 euros, ce qui a un effet levier et ouvre des perspectives de crédit.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.

**M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur**. Je vais d'abord compléter les propos de M. Hortefeux sur les coûts des transferts.

Nous nous apprêtons à lancer un site internet de comparaison de ces coûts dans les semaines qui viennent. Il sera géré par l'Agence française de développement. La Caisse d'épargne, la Banque postale, le Crédit agricole, la Société générale, MoneyGram et Western Union ont confirmé leur participation au site, qui devrait assurer une certaine transparence. Un tel système existe déjà au Royaume-Uni et sera prochainement installé en Espagne et en Allemagne.

Monsieur Lecoq, je ne partage pas votre vision (*Sourires*). Je ne peux pas vous suivre lorsque vous suspectez *a priori* les grands organismes internationaux d'imposer aux pays endettés des programmes d'ajustement structurel qui seraient dommageables à leurs populations. La France, d'ailleurs, en siégeant au conseil d'administration de ces institutions, s'efforce d'améliorer l'efficacité des dispositifs d'aide au développement.

Le Club de Paris est très utile pour annuler la dette de certains pays, qui leur est insoutenable. Je suis donc plutôt satisfait de constater que, depuis l'automne 2006, il ait pu annuler les dettes du Malawi, de la Sierra Leone et de Sao Tomé entre autres.

M. Emmanuelli a parlé de l'éventualité de l'annulation de la dette de la Côte d'Ivoire et de la République démocratique du Congo et remarqué qu'on ne savait pas quand elle interviendrait. Or cette annulation est au moins programmée.

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial*. Quand ? Au cours du prochain siècle ? On l'annonce dans quatre ans !

**M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur**. Il s'agit en tout cas d'une avancée pour les pays en question.

M. Baert a parlé de l'utilité du micro-crédit dont l'intérêt fondamental est de s'adresser à l'entrepreneuriat des pays en développement. Dans ce domaine, M. Attali, qui est très occupé en ce moment (*Sourires*), a lancé des initiatives qui ont rencontré un grand succès.

Par ailleurs, l'AFD dispose d'un outil de micro-financement, que nous allons nous employer à développer.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie**. Concernant la nouvelle définition des politiques françaises d'aide publique au développement, monsieur Christ, je formulerai quelques remarques.

L'Afrique reste au cœur de nos préoccupations, puisque nous lui consacrons 70 % de nos efforts. C'est là aussi qu'il y a le plus de retard au vu des objectifs du millénaire du développement. Nous allons y accompagner la montée en puissance des dispositifs de lutte contre le réchauffement climatique, la désertification et l'urbanisme sauvage. Le prochain sommet ministériel de la francophonie et le prochain sommet, à Québec, des chefs d'État, en 2008, tourneront également autour des enjeux climatiques.

Nous entendons moderniser notre appareil de coopération. De ce point de vue, la RGPP sera une opportunité.

Nous nous attachons à diffuser une nouvelle philosophie de l'aide, qui consiste à coaliser l'aide publique, les initiatives des entreprises privées et l'action des différentes fondations qui jouent un rôle de plus en plus important, aussi bien pour défendre leurs intérêts que par éthique. Nous souhaitons aussi enrichir la coopération décentralisée, qui est de plus en plus structurée et professionnelle, accompagner l'aide des migrants et le soutien des diasporas, rendre plus cohérente l'intervention des ONG, mutualiser certaines démarches afin que nous soyons plus forts ensemble.

Monsieur Emmanuelli, si les crédits de paiement du programme 209 sont effectivement reconduits à leur niveau de 2007, les autorisations d'engagement progressent, tous programmes confondus, de 3,2 %.

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial*. Allons ! Dites à vos conseillers que nous ne sommes plus à la maternelle : il y a bien une baisse des crédits. Une baisse c'est une baisse, un point c'est tout !

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie**. Monsieur Christ, vous m'avez interrogé également sur les priorités de la présidence française de l'Union en 2008. En septembre, un forum sera organisé à Accra pour nous concerter sur l'efficacité de l'aide. En contrepoint, en décembre 2008, une réunion internationale aura lieu à Doha pour envisager les moyens d'améliorer les modes de financement de l'aide au développement et mesurer le chemin parcouru. Il nous faudra préparer ces deux rendez-vous, à l'occasion desquels nous aurons à jouer un rôle stratégique.

Nous avons déjà proposé à la Commission européenne d'approfondir la réflexion en matière de gouvernance, notamment locale. J'ai obtenu l'accord du commissaire européen Louis Michel pour que les prochaines journées européennes du développement, dont le thème principal sera précisément la gouvernance locale, aient lieu en France.

Les enjeux de santé sont également une priorité et je considère qu'il est de première urgence de couvrir le risque maladie dans les pays en développement. Comme je l'ai déjà indiqué, monsieur Christ, la France contribuera à hauteur de 900 millions sur trois ans au Fonds mondial contre le sida, le paludisme et la tuberculose. Elle est donc bien le deuxième pays contributeur après les États-Unis. J'ai rencontré M. Gordon Brown à Londres début octobre et Mme Angela Merkel à Berlin fin octobre ; leurs pays font de gros efforts pour se rapprocher de notre niveau de contribution et s'engager davantage dans ce domaine.

Nous avons par ailleurs le souci de mettre la contribution française en synergie avec nos interventions bilatérales qui restent importantes, notamment en Afrique : appui au système de santé piloté par l'AFD, jumelages hospitaliers pilotés par le GIP Esther, renforcement des ONG françaises, dont la plupart sont très sérieuses en matière de santé,

amélioration de la prise en charge et soutien aux projets de recherche conduits par l'Agence nationale de recherche sur le sida.

La Chine, monte en puissance en Afrique et ailleurs, en raison de ses besoins en matières premières. Elle est aujourd'hui prépondérante dans l'économie de certains pays, notamment africains. Elle est le deuxième fournisseur de l'Afrique et achète les trois quarts de ses matières premières importées, dont le tiers de son pétrole. Son aide publique au développement va doubler dans les cinq prochaines années. Cela profite à court terme aux économies africaines, mais ce n'est pas sans effets pervers, dont certains commencent à apparaître.

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial*. Et nous comptabilisons les activités de l'AFD en Chine au titre de l'aide publique. Voilà qui ne manque pas de sel !

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie**. Nous n'allons pas nous battre contre des moulins à vent. Nous considérons que la présence de la Chine, comme de l'ensemble des pays émergents en Afrique, est la bienvenue. Cependant il convient d'amener ces pays, notamment au travers de certains rendez-vous internationaux et de certaines instances, à mettre au point de bonnes pratiques, des pratiques durables. Leurs dirigeants le comprennent d'ailleurs peu à peu. Je pense à certaines thématiques comme le déliement de l'aide, la responsabilité sociale et environnementale, le réendettement responsable, etc.

Si l'AFD est présente en Chine, c'est bien sûr dans l'intérêt de la France et de ses entreprises, mais c'est aussi pour contribuer à la réalisation de nos objectifs. En matière climatique par exemple, il faut obtenir l'engagement de la Chine dans des pratiques plus durables.

Monsieur Lecoq, j'étais, il y a quelques semaines, à la Banque mondiale et au FMI avec Mme Lagarde. Le changement de présidence, il y a trois ou quatre mois, à la Banque mondiale, a induit un nouvel état d'esprit, reconnu par tous les pays, y compris les pays pauvres, les pays émergents, les pays du Sud qui étaient très critiques devant les dérives de la présidence précédente. Les choses sont donc en train de changer et l'on rejoint l'état d'esprit évoqué par M. Novelli.

Monsieur Baert, il se trouve que j'étais présent, avec une autre casquette, à la réunion à laquelle vous faisiez allusion, réunion qu'avait organisée M. Chirac. Si le micro-crédit est très important, il ne constitue pas la seule réponse à tous les problèmes. L'AFD est très impliquée dans ce domaine, avec de nombreux opérateurs sur le terrain. Une réflexion est en cours sur la micro-assurance.

Vous avez dit qu'il manquait un pilote dans l'avion. Au niveau international, il existe aujourd'hui une coopération à travers le CIGAP, une structure qui réunit la France, la Banque mondiale, les Nations unies et qui se veut un laboratoire des bonnes pratiques. Il reste du chemin à faire, mais la démarche est amorcée. L'AFD me paraît être le bon outil, car elle est la plus présente sur le terrain, mais son manque de coordination avec le monde bancaire et les pouvoirs publics constitue une faiblesse, qu'il faudra surmonter.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Renaud Muselier.

**M. Renaud Muselier**. Je remercie Mme Aurillac d'avoir accepté de me laisser poser ma question plus tôt.

Nos finances sont aujourd'hui au service d'une volonté politique qui s'affirme clairement. Indépendamment de la question du niveau, l'aide, c'est bien de l'argent, fourni par des Français et mis à disposition de pays étrangers avec un double objectif : aider des pays ou des populations, mais aussi maintenir notre zone d'influence historique et culturelle. Que l'aide soit ou non suffisante, c'est le sempiternel débat dont nous ne sortirons jamais. Au-delà, la question est de savoir si le système mis en place est opérationnel et si les objectifs fixés sont atteints. Plus généralement, sur le plan politique, est-ce que l'on accepte la façon dont l'argent de nos impôts est donné à des populations qui souffrent et à des pays qui en ont besoin ?

En ce qui me concerne, je me réjouis que la volonté politique mette l'accent sur le codéveloppement et la codécision, et que l'on sorte très nettement du système néocolonial historique. Je salue le travail accompli dans ce sens par les ministres ici présents, en particulier par M. Hortefeux qui se consacre à la régulation des migrations de manière juste, cohérente et saine. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, et du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

Ce changement d'orientation soulève une autre question importante à mes yeux. Je partage l'essentiel des vues de M. Bockel à l'exception notable de celle sur la Chine, à propos de laquelle il nous a fait une réponse-type du Quai d'Orsay. Non, il ne faut pas aider la Chine, mais c'est un autre problème.

Le Président de la République a parlé du projet de l'Union méditerranéenne. Notre aide au développement, ou au codéveloppement est destinée surtout au bassin méditerranéen, en particulier à l'Afrique du Nord. Est-ce que nous pourrions, dans le cadre des organisations multilatérales, peser financièrement pour favoriser la création de la zone Euro-Méditerranée ? Quel sera l'instrument financier de notre action : une banque ou une institution financière ? Un tel projet est-il à l'étude ? En tout état de cause, il est manifeste que les pays du Maghreb subissent la pression des migrants qui viennent du Sud pour aller vers le Nord.

Encore une fois, sans aucunement mettre en cause la politique mise en œuvre, que je salue, comment le projet Euro-Méditerranée est-il pris en compte dans notre politique d'aide au développement ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Martine Aurillac.

**Mme Martine Aurillac**. Ma question s'adresse à M. Hortefeux et à M. Bockel, même si Hervé Novelli y a en partie répondu dans un cadre plus global. Elle ne concerne que le codéveloppement.

Messieurs les ministres, vous pilotez tous deux ce programme transversal qui s'inspire d'un concept prometteur mais assez difficile à mettre en œuvre. Doté de 29 millions de crédits de paiement – c'est peu, mais c'est mieux, avez-vous dit, à juste titre, monsieur le ministre –, ce programme, qui s'inscrit dans les objectifs du millénaire du développement pour 2015, traduit la volonté du Président de la République d'aider les migrants à participer directement au développement de leur pays grâce aux compétences qu'ils ont acquises et à leur épargne. Dans ce but, vous conduisez trois actions : les aides multilatérales qui recueillent environ 16 % des crédits ; des aides à la réinstallation dans le pays d'origine, qui représentent plus de 8 % des crédits sous forme d'une aide aux microprojets ; et une aide bilatérale, la mieux dotée puisqu'elle reçoit les trois quarts des dotations.

S'agissant de cette dernière, quelles sont les modalités de sélection des opérations et de répartition des crédits, pour s'assurer de la meilleure efficacité possible ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial*. Je n'ai pas voulu en parler avant, pour ne pas être trop long, mais en quoi les crédits de la réserve pays émergents – RPE – notamment ceux du fonds d'aide au secteur privé – et du FASEP-études – constituent-ils de l'APD ? Il s'agit d'une aide liée qui est destinée à soutenir nos entreprises dans des pays émergents. Je ne nie pas qu'elle ait son utilité par ailleurs, mais je comprends mal qu'elle soit comptabilisée au titre de l'aide publique. Les pays concernés ne sont pas dans le besoin, telle la Chine que vous avez citée. Les crédits seraient davantage à leur place au secrétariat d'État aux entreprises et au commerce extérieur.

Monsieur Bockel, on nous a déjà dit l'année dernière que la Côte-d'Ivoire et la RDC bénéficieraient d'opérations d'annulation de leur dette cette année. J'avais alors prévenu que ce ne serait pas faisable. À nouveau, je vous demande cette année comment vous évaluez cette probabilité. Pour ma part, je l'estime très faible.

Je veux également apporter deux précisions.

Je veux bien que l'on discute indéfiniment pour savoir si les crédits augmentent ou s'ils baissent. Je me borne à constater par écrit, en tant que rapporteur spécial, que l'aide publique française passera de 0,5 % à 0,45 % du RNB et je suis prêt à demander, sur ce sujet, l'arbitrage du comité d'aide au développement de l'OCDE. Par ailleurs, il n'y a pas que les crédits budgétaires. Je le précise parce que, au train où nous allons, quelqu'un finira par dire que notre aide augmente. Non ! On revient au niveau de 2004 : c'est un recul.

M. Hortefeux m'a conseillé d'aller voir en Grande-Bretagne et en Espagne. Conseil pour conseil, je me contenterai de lui envoyer par écrit les remarques de certains membres du gouvernement auquel il appartient sur les tests ADN. Ils n'ont pas tous apprécié. Je lui communiquerai la liste des personnes de la majorité, Mme Veil en tête, qui paraissent partager mon avis.

**M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement**. Cela ne m'avait pas échappé, contrairement à vous en ce qui concerne la Grande-Bretagne et l'Espagne.

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial*. Mais non ! Je répète que c'est une sinistre initiative.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

**Mme Henriette Martinez**, *rapporteure pour avis*. Ma question rejoint celle de M. Emmanuelli, à ceci près que, plutôt que de regarder d'où l'on vient, c'est où l'on va qui m'intéresse.

Plus que la question de savoir quand la France consacrera 0,7 % du RNB à l'aide au développement, ce qui compte n'est pas tant le montant que le contenu de notre aide. Aujourd'hui, schématiquement, sur 8,3 milliards, un tiers va directement à l'aide publique au développement, un tiers est consacré à l'annulation de la dette, et le dernier tiers concerne d'autres opérations.

Quand l'annulation de la dette aura cessé, c'est-à-dire à partir de 2009-2010, est-il prévu, et je m'adresse surtout à Bercy, de mettre de l'argent frais pour maintenir le même niveau d'aide ? Sinon, ce sera une véritable dégringolade et je ne suis pas de ceux qui contestent l'intégration de l'annulation de la dette dans l'aide publique au développement.

S'agissant de la structure de l'aide, il faut examiner le contenu des programmes qui nous réserve bien des surprises, d'après ce qu'affirment certaines ONG. Je pense à la Coordination SUD qui s'y est intéressée de très près. Monsieur le ministre, ainsi que je l'ai écrit dans mon rapport, je souhaite qu'un audit soit mené pour clarifier les modalités de calcul et savoir précisément où va l'argent. Qu'en est-il exactement des dépenses d'écolage qui financent la scolarité des élèves inscrits dans nos établissements scolaires sur le territoire national ? Qui sont ces élèves que l'éducation nationale « refacture » en quelque sorte au budget de l'aide publique au développement ? Cette pratique se justifie-t-elle ? De même, l'aide aux réfugiés est-elle du ressort de l'APD, ou de la politique sociale ? Il faudrait y regarder de près.

Pour être positive, j'ajoute que l'audit devrait rechercher tout ce qui n'est pas dans le budget de l'APD, mais qui concourt au développement. Nous avons parlé des transferts de fonds par les migrants, mais il y a aussi la coopération décentralisée. Les collectivités territoriales font un effort considérable, et souvent très efficace. Ces actions méritent d'être coordonnées avec la politique nationale.

Il faudrait également s'intéresser au fonds UNITAID qui draine des sommes importantes à l'initiative de la France. J'aimerais connaître, sur les 300 millions de dollars, la part que représente notre contribution – que je crois très importante – et celle des autres pays.

Monsieur Novelli, vous avez dit avec raison nous devons concentrer notre aide par secteur géographique, harmoniser les actions des bailleurs et pratiquer l'évaluation.

Je veux également dire quelques mots sur le FED, dont M. Bockel nous a rappelé les objectifs. Je regrette que les politiques de santé et d'éducation ne soient pas intégrées. Or, monsieur le secrétaire d'État, vous avez dit vous-même que, outre les politiques de contrôle des naissances, la santé et l'éducation ont un impact sur la fécondité, donc sur le développement. Pourquoi ces deux politiques sont-elles laissées de côté ? Ne pourrait-on pas insister davantage sur ce point ?

Les contributions multilatérales aux Nations Unies sont stables. Néanmoins, celle au fonds des Nations Unies pour la population – le FNUAP – augmente, et je m'en réjouis car ce secteur est décisif pour le développement. Les Nations Unies considèrent que la santé maternelle reste aujourd'hui un scandale mondial. Alors, qu'en est-il des politiques de santé maternelle et infantile ?

Le document de politique transversale mentionne la création, par le CICI et le CICID, d'un fonds français pour le renforcement des systèmes de santé le 6 décembre 2006. Pourriez-vous nous donner des précisions ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Jean-Marc Roubaud.

**M. Jean-Marc Roubaud**. Le consensus se fait sur la nécessité de l'aide au développement et du codéveloppement. L'important n'est pas de pinailler sur les montants inscrits...

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial*. Je ne pinaille pas, monsieur, je rapporte.

**M. Jean-Marc Roubaud.** Parfois, les rapports n'évitent pas le pinaillage.

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** C'est élégant !

**M. Jean-Marc Roubaud.** J'ai le droit d'avoir mon opinion. Respectez-la.

Ce qui m'importe, ce ne sont pas tant les sommes inscrites que les résultats. Il faut, comme l'a dit Hervé Novelli, évaluer les résultats et concentrer les aides. À cet égard, le sommet d'Accra sera décisif, à condition de ne pas se perdre dans des rapports qui ne tireront pas à conséquence.

L'importance des besoins est telle, monsieur le secrétaire d'État, que je me demande si l'Europe ne serait pas le niveau le plus pertinent. La dilution est source d'inefficacité.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

**M. Patrice Martin-Lalande.** Mes questions ont été posées par d'autres ! Je passe mon tour.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. Michel Terrot.

**M. Michel Terrot.** Je n'ai plus qu'une question et demie, car M. Bockel a déjà répondu partiellement.

Depuis une dizaine d'années, la part de l'aide multilatérale augmente fortement. À quel niveau se situe-t-elle aujourd'hui ? Surtout, monsieur le secrétaire d'État, où se situe pour vous, le point d'équilibre ?

Par ailleurs, notre aide publique au développement doit respecter des critères de bonne gouvernance. Pourriez-vous nous préciser lesquels ?

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. Jean Launay.

**M. Jean Launay.** Monsieur le secrétaire d'État au développement, l'aide multilatérale prend la forme de fonds sectoriels. Étant plus particulièrement sensible à l'environnement et à la question de l'eau, j'ai remarqué, dans le rapport d'Henri Emmanuelli, que l'accès à l'eau et à l'assainissement allait être grandement amélioré et que l'inscription de 5 millions d'euros en crédits de paiement était demandée. On ne peut qu'être d'accord avec de tels objectifs, d'autant que les actions dans ce domaine ont des répercussions directes sur la santé, comme cela a déjà été souligné. À quoi vont ces crédits ? S'agit-il d'investissements directs ? Ou bien passent-ils par l'intermédiaire d'associations ou des collectivités territoriales ?

Par ailleurs, comment fonctionne le Fonds pour l'environnement mondial, dont j'ai noté qu'il serait doté de 139 millions d'euros pour la période 2007-2010 ?

Cela me conduit à vous interroger sur la gouvernance mondiale. Comment sommes-nous représentés ? De quels moyens disposons-nous pour contrôler l'utilisation des fonds ? Quelles sont les actions financées, en espérant qu'elles ne se limitent pas à des colloques et à des déclarations d'intention ?

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement.** Madame Aurillac, l'objectif des actions bilatérales de codéveloppement est de soutenir des initiatives concrètes et diverses. Dans le domaine économique, les bénéficiaires sont des PME-PMI qui sont créées par les migrants dans leur pays d'ori-

gine, et qui opèrent dans le commerce ou la construction mécanique par exemple. Le dispositif est distinct de l'aide au retour volontaire. Ces aides vont aussi à des projets de développement local, tels que des bâtiments d'école ou des centres de santé soutenus par des associations de migrants installés en France.

Une autre piste possible, et qui n'a été que peu explorée jusqu'ici, mais qu'il faut encourager, consiste à mobiliser les élites de la diaspora. Je pense non seulement aux universitaires, mais surtout aux professionnels de santé. Il y a des initiatives à prendre localement. Vous le savez, sur notre territoire exercent un grand nombre de médecins et de personnels médicaux d'origine africaine, et leur absence désorganise les systèmes de soins sur ce continent. Je vous communiquerai les chiffres.

Monsieur Roubaud, je suis tout à fait d'accord, et Jean-Marie Bockel aussi, pour que l'Europe relaie notre effort de codéveloppement. Nous ferons passer le message quand la France présidera l'Union européenne. Nous nous fixons une double ambition dans ce cadre.

Premièrement, l'élaboration d'un pacte européen sur l'immigration. Je suis convaincu que nous allons y parvenir, à condition que les cinq pays concernés s'entendent. Je veux parler de ceux qui accueillent 80 % des flux migratoires, c'est-à-dire la France, l'Espagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Allemagne. Nous avons déjà commencé à en discuter et ce projet a reçu un accueil très favorable, quelle que soit l'orientation politique des gouvernements.

Deuxièmement, la conférence euro-africaine au cours de laquelle nous devons faire avancer l'idée de créer un lien entre flux migratoires et codéveloppement.

L'intervention de M. Muselier, qui est parti, comprenait deux parties. L'une était très claire, l'autre moins. (*Sourires.*) Il m'a d'abord apporté son soutien chaleureux et amical.

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** On avait compris !

**M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement.** M. Emmanuelli a raison, le message était très clair, donc, je n'y reviens pas, mais cela fait plaisir. Vous qui avez été au Gouvernement, monsieur Emmanuelli, vous savez combien il est utile d'être encouragé.

La deuxième partie était un peu moins claire, mais j'imagine que l'expertise de Jean-Marie Bockel lui permettra de répondre très précisément.

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** *Mare nostrum* l'intéresse !

**M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement.** Si j'ai bien compris, M. Muselier s'interrogeait, entre autres, sur la définition des pays pouvant bénéficier des opérations de codéveloppement. Il s'agit bien sûr des pays d'émigration. Une première sélection en a retenu vingt-huit. Nous signerons, en 2008, six accords de gestion des flux migratoires : avec la Tunisie, avec laquelle les choses sont déjà engagées, avec le Cameroun, le Burkina Faso, les Philippines. Nous avons déjà conclu un accord il y a dix jours avec le Congo.

Les sommes en cause peuvent paraître modestes, mais elles sont très utiles. J'ai vu sur place des migrants qui avaient créé des ateliers, des cas très intéressants. En moyenne, cela porte sur 2 millions d'euros.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp.

**Mme Marie-Anne Montchamp.** J'ai une question très brève, monsieur le président, sur l'aide médicale d'État.

**M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement.** Madame Montchamp, vous le savez, l'aide médicale d'État, de l'ordre de 400 millions d'euros, n'est pas de ma compétence. J'étais partant pour m'en occuper parce que je pense qu'il y a beaucoup de choses intéressantes à trouver, mais, par précaution, on m'a expliqué qu'il valait mieux que d'autres s'en occupent.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** Peut-être Mme Montchamp veut-elle vous faire des suggestions. (*Sourires.*)

**Mme Marie-Anne Montchamp.** Je n'irai pas jusque-là, monsieur le président, mais je vais finir ma phrase.

Je voulais seulement souligner l'effort budgétaire consenti en faveur de l'AME, qui était systématiquement sous-dotée. Pour une fois, les crédits s'approchent de la réalité de l'exécution budgétaire.

Je rappelle que, bien qu'il ne figure pas dans le périmètre de vos compétences, monsieur le ministre, le sujet ne peut vous laisser indifférent. En effet, l'AME constitue un motif puissant de migration et elle sert aussi aux filières de travail clandestin, dont elle constitue parfois une sorte de médecine du travail, alors qu'elle obéit à une logique véritablement humanitaire. Ainsi, elle amalgame des logiques différentes, et, indépendamment du découpage ministériel, elle mérite d'être examinée en détail, avec même une certaine créativité, mais sans tabou.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement.** Vous avez raison, madame, mais, comme je vous l'ai dit, l'AME est non pas de mon ressort, mais de celui de la santé. Il a aussi été question qu'un autre ministère s'en occupe. Cela dit, dans le domaine qui est le mien, je suis régulièrement interrogé à ce sujet car l'AME peut être un indicateur du nombre de clandestins présents sur le sol français. C'est un moyen d'approximation et j'aurai l'occasion d'en reparler.

En tout cas, je transmets votre remarque au ministère de la santé qui s'inscrit dans le cadre de la révision générale des politiques publiques.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.

**M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.** M. Emmanuelli a posé deux questions importantes.

La première concernait l'éligibilité de la Chine...

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** Et des pays émergents en général !

**M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.** ... à l'aide au développement, la seconde la prise en compte des crédits d'études du FASEP.

Sur la Chine, la décision ne nous appartient pas dans la mesure où c'est le CAD de l'OCDE qui dresse la liste des pays émergents éligibles aux aides publiques, et elle s'impose à nous. Je précise tout de même que notre aide à ce pays est très limitée. Sont par exemple comptabilisés à ce titre les frais d'accueil des étudiants chinois, ce qui peut

avoir des retombées positives pour notre pays. C'est même une manière intelligente de tirer parti des règles comptables harmonisées au sein de l'OCDE et qui s'imposent à nous.

Ensuite, le FASEP finance des études liées à des projets et le CAD admet que cette aide liée fasse partie de l'aide publique au développement dans la mesure où ces études contribuent à faire émerger des projets profitables. Il s'agit bien d'un effort budgétaire, qui peut prendre la forme de prêts bonifiés ou de dons.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.** Les actions de codéveloppement, Mme Aurillac a raison, seront efficaces en s'appuyant sur les outils qui sont les nôtres. Comme nous ne pouvons pas décider seuls, nous travaillerons avec l'AFD et la direction générale de la coopération internationale et du développement, la DGCID, ce qui sera l'occasion de mettre de la cohérence entre les programmes spécifiques de codéveloppement et l'aide publique, qui est plus large. À tel point que nous avons décidé que, s'il y avait cohérence entre les deux, la seconde pourrait éventuellement venir abonder les premiers.

Monsieur Emmanuelli, je maintiens les chiffres que j'ai donnés : 0,47 % en 2006 et 0,42 % vraisemblablement en 2007. L'objectif pourrait être de 0,45 % en 2008. Quant aux probabilités de réalisation,...

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** L'OCDE nous répondra le 21 novembre. Ce n'est pas sérieux ! En privé, vos collaborateurs reconnaissent que les objectifs ne seront pas tenus.

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.** Je vous donne les chiffres que j'ai. S'ils se révèlent inexacts, nous les corrigerons.

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** L'aide passe de 0,5 % à 0,4 %.

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.** Je suis prudent, compte tenu notamment des accélérations et ralentissements que connaît le processus de paix en Côte-d'Ivoire. J'étais il y a quinze jours présent à la réunion du Conseil de sécurité consacré à ce pays devant lequel le facilitateur burkinabé, le ministre des affaires étrangères de M. Compaoré, présentait son rapport. Il reste à remplir une série de conditions, liées en particulier à l'établissement des listes électorales, et cela prend beaucoup de temps. Si l'évolution est positive, l'objectif pourra être tenu, mais, en l'état, nous n'avons pas de certitude. Je vous fais une réponse honnête.

**M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.** Il y a des réponses malhonnêtes ? (*Sourires.*)

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.** Concernant la structure de l'aide au développement, madame la rapporteure, nous sommes favorables à un audit. Les questions que vous avez soulevées, notamment sur l'écolage, méritent d'être posées. J'ai encore reçu il y a quinze jours Coordination SUD, qui connaît bien le sujet et avec laquelle nous entretenons un dialogue constructif. À partir d'un audit incontestable, nous pourrions encore progresser.

Les fonds d'UNITAID proviennent de vingt-sept États contributeurs et de la fondation Bill Gates. Sur 300 millions d'euros, 80 % viennent de la taxe sur les billets d'avion

ou assimilée. Voici les prévisions pour 2008 : le Brésil 10 millions ; le Chili 5 millions ; la Norvège 22 millions ; le Royaume-Uni 30 millions ; la fondation Bill Gates 10 millions ; la Corée du Sud 15 millions ; l'Espagne 15 millions.

Notre contribution de base au fonds des Nations Unies pour la population, le FNUAP, si elle reste modeste en valeur absolue – nous sommes au dix-septième rang mondial –, est en forte progression puisqu'elle est passée de 1,22 million d'euros en 2005 à 1,8 million en 2006 et à 2,5 millions en 2007. Nous appuyons donc les politiques de ce fonds et nous allons poursuivre notre effort.

Le défi démographique et la santé des femmes sont pour nous des combats importants. Il faut que le statut des femmes s'améliore, qu'elles aient des droits, qu'elles accèdent à un métier car il existe un lien étroit entre le statut des femmes et leur état sanitaire. Dans ce cadre, la lutte contre certaines pratiques néfastes – mutilations, mariages précoces et forcés, grossesses précoces, viols – figure parmi nos priorités, tout comme l'éducation à la santé, l'accès aux services obstétricaux, duquel dépend, dans certains pays, la transmission du sida aux enfants.

J'ai vu au Lesotho que, grâce à l'action de l'UNICEF, l'on pouvait faire beaucoup avec des moyens somme toute limités. Je ne voudrais pas oublier la prise en charge de la grossesse et de ses complications. Dans ces domaines, l'AFD est très engagée et cible en priorité les plans nationaux de santé maternelle, sexuelle et reproductive, car on ne peut pas travailler durablement sans les États.

Monsieur Terrot, l'aide multilatérale représente aujourd'hui environ un tiers de notre aide au développement – donc l'aide bilatérale les deux tiers – et nos contributions à des fonds verticaux et multilatéraux thématiques sont en forte progression, en particulier dans le domaine de la santé. Nous participons également à l'accroissement des ressources des banques de développement, afin notamment de compenser les annulations de dette des pays pauvres très endettés – les PPTE – PPTE – et celles relevant de l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale, IADM. Cela étant, l'aide bilatérale reste un levier utile et il ne faut pas aller trop loin dans le multilatéral ; j'aurai l'occasion d'y revenir.

Pour compléter la réponse du ministre à M. Muselier, j'ajoute que nos politiques d'influence restent fortement déterminées par l'efficacité de nos aides. Nous devons donc en permanence balayer devant notre porte. À cet égard, le sondage commandé par l'AFD est intéressant. Nos compatriotes sont favorables au principe de l'aide, mais exigeants. Ils ne sont pas dupes de ce qui ne va pas. D'ailleurs, en présentant ce sondage avec M. Severino, nous avons évoqué la possibilité de consulter aussi les sociétés civiles des pays concernés et nous travaillons à la façon de le faire. Leur avis nous intéresse.

En Chine, M. Novelli l'a dit, il ne s'agit pas d'une présence caritative. Nous devons aussi défendre nos intérêts et accompagner les entreprises françaises dans leurs projets de transport ou d'infrastructures, au moyen de prêts dont les remboursements iront conforter les ressources de l'AFD. Nous devons également nous mettre en position de discuter avec la Chine sur son action en Afrique. Dans cette optique, être présents en Chine peut aider à renforcer les bonnes pratiques.

Un dialogue entre les deux rives de la *mare nostrum*, comme disait M. Emmanuelli, ne peut être qu'un projet important, surtout qu'elle est traversée par la fracture de

la pauvreté ; il est, en tout cas, bien préférable au choc des civilisations. EuroMed a été lancé par le Président de la République dans son discours de Tanger. Un des enjeux de la présidence française sera d'y associer nos partenaires européens, car un partenariat est nécessaire, en particulier avec l'Espagne, pour approfondir dans la continuité le processus de Barcelone.

Monsieur Roubaud, nous sommes d'accord : le niveau européen est pertinent pour ce qui est de l'aide, mais il n'est pas exempt de défauts. On peut relever une certaine lourdeur, une prise en compte insuffisante des intérêts français. Parallèlement, il faut une aide bilatérale pour porter et influencer le multilatéral. Les deux doivent se conjuguer en respectant un certain équilibre.

La France, qui présidera alors l'Union européenne, prépare activement le sommet d'Accra consacré à l'efficacité de l'aide, sur laquelle nous avons bien l'intention de mettre l'accent. Notre démarche s'inspire de la déclaration de Paris, à laquelle nous devons constamment nous référer. Elle met l'accent sur le renforcement des capacités, la division du travail entre bailleurs, la prévisibilité de l'aide et l'amélioration de nos propres dispositifs. Je pense en particulier à la réforme en cours de l'assistance technique qui doit progressivement relever de l'autorité du pays partenaire, à l'application du code de conduite européen pour améliorer la coordination, à la formation des agents du développement, à l'extension de l'approche par programme.

Je termine par M. Launay.

Nous sommes en effet très engagés dans le fonds pour l'environnement mondial. À Washington, j'ai notamment plaidé auprès de M. Zelig qui fait souffler un nouvel esprit sur la Banque mondiale pour ne pas multiplier les fonds concurrents. Les Britanniques veulent créer un nouveau fonds pour lutter contre le réchauffement climatique et doté de 800 millions. Je crois préférable, et je l'ai dit à nos amis d'outre-manche, qu'il reste sous l'égide du fonds mondial pour l'environnement.

En ce qui concerne l'accès à l'eau, j'étais présent, avec une autre casquette, au sommet des villes à Mexico.

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** Vous avez été beaucoup de choses !

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.** Nul n'est parfait mais, à nos âges, nous avons l'un et l'autre quelques heures de route et de vol !

**M. Henri Emmanuelli, rapporteur spécial.** Mais tout le monde ne s'est pas crashé !

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.** L'histoire n'est pas terminée, et pour personne !

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** Fermons la parenthèse.

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.** Nous échangeons de manière aimable.

Je considère donc que ces grands rendez-vous sont importants.

Nous assistons à une montée en puissance des autorités locales, qui, de plus en plus, s'organisent et se structurent. Dans ce domaine, la loi Oudin-Santini, votée à l'unanimité par les deux assemblées, donne aux collectivités françaises un nouveau levier. À côté du travail accompli en coopération décentralisée dont j'ai expérimenté l'efficacité, au

niveau national, l'enveloppe des autorisations d'engagement de l'AFD augmente fortement en passant de 330 à 350 millions d'euros.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. François Loncle.

**M. François Loncle**. Je souhaite savoir pourquoi, pour la deuxième ou la troisième année consécutive, les engagements solennels pris par M. Chirac devant le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, à propos du programme des Nations Unies pour le développement ne sont pas tenus.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie.

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie**. J'ai indiqué tout à l'heure que le contexte budgétaire difficile nous obligeait à marquer une pause. Les arbitrages budgétaires ne sont pas faciles, mais le respect de nos engagements constitue une priorité.

**M. François Loncle**. Nous sommes au onzième rang des contributions au PNUD. Ce n'est guère brillant !

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie**. J'en ai longuement parlé avec Kemal Dervis. Nous avons tout à fait conscience de notre handicap, et de ce qu'il va falloir se battre.

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial*. On nous répète la même chose depuis trois ans.

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie**. J'en ai bien conscience.

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial*. Et comme les budgets baissent !

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie**. Il n'y a pas de baisse, tout au plus une stagnation.

**M. Henri Emmanuelli**, *rapporteur spécial*. Je parle de l'APD.

**M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie**. Et moi du PNUD, monsieur Emmanuelli, puisque je répons à M. Loncle.

Les crédits sont passés de 16 millions d'euros en 2004 à 27,5 millions. Cela dit, ce constat ne contredit pas le vôtre sur la stagnation actuelle, ni ne remet en cause l'objectif qui est le nôtre, surtout s'agissant du PNUD qui, sous l'impulsion de Kemal Dervis, a repris toute sa place, alors qu'il avait été quelque peu contesté pendant un temps.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'État, le président de la commission des affaires étrangères et moi-même vous remercions.

*(La réunion de la commission élargie s'achève à onze heures dix.)*



COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION  
ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

**COMMISSION ÉLARGIE**

**JEUDI 8 NOVEMBRE 2007**

(APPLICATION DE L'ARTICLE 117 DU RÈGLEMENT)

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008**

**GESTION DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES ; FONCTION PUBLIQUE ;**

**RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE ; COMPTES SPÉCIAUX : PENSIONS ;**

**GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT ; PRÊTS ET AVANCES À DES PARTICULIERS**

## SOMMAIRE

M. Didier Migaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Jean-Luc Warsmann, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Thierry Carcenac, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan pour les programmes « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » et « Facilitation et sécurisation des échanges ».

M. Pierre-Alain Muet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan pour les programmes « Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État » et « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

M. Georges Tron, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan pour le programme « Fonction publique ».

M. Michel Vergnier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan pour les missions « Régimes sociaux et de retraite » et « Pensions ».

M. Yves Deniaud, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan pour le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » et le compte de concours financier « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ».

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République pour le programme « Fonction publique ».

M. Éric Wœrth, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

MM. Gilles Carrez, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; le ministre, Pierre-Alain Muet, rapporteur spécial, le ministre.

Réponses de M. le ministre aux questions de MM. Michel Piron, Georges Tron, rapporteur spécial ; Yves Deniaud, rapporteur spécial ; Thierry Carcenac, rapporteur spécial, et Michel Vergnier, rapporteur spécial.

# COMPTE RENDU

## PRÉSIDENTE DE M. DIDIER MIGAUD ET DE M. JEAN-LUC WARSMANN

*(La réunion de la commission élargie commence à neuf heures vingt.)*

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Mes chers collègues, avec M. Jean-Luc Warsmann, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, j'ai le plaisir d'accueillir M. Éric Woerth, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, compétent sur l'ensemble des sujets abordés ce matin, comme sur beaucoup d'autres.

Les cinq rapporteurs spéciaux, M. Thierry Carcenac sur les crédits « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » et « Facilitation et sécurisation des échanges », M. Pierre-Alain Muet sur les crédits « Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État » et « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières », M. Georges Tron sur les crédits « Fonction publique », M. Michel Vergnier sur les crédits « Régimes sociaux et de retraite » et « Pensions », M. Yves Deniaud sur les crédits « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » et « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés », ainsi que M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis sur les crédits « Fonction publique », commenceront par formuler leurs questions majeures, et il leur sera naturellement loisible d'intervenir à nouveau dans le débat quand ils le souhaiteront. Après les réponses de M. le ministre à cette première série de questions, les porte-parole des groupes puis les députés le souhaitant poseront à leur tour leurs questions.

Je rappelle que les deux commissions permanentes se réuniront aussitôt après la commission élargie pour examiner les crédits des missions « Gestion des finances publiques et des ressources humaines », « Régimes sociaux et de retraite » et « Pensions » ainsi que ceux des comptes d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » et « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ».

J'appelle votre attention sur l'importance des enjeux et le niveau élevé des crédits que recouvrent ces missions.

**M. Jean-Luc Warsmann**, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Au regard du nombre et de la qualité des rapporteurs, je recommande que nous commençons immédiatement à les écouter.

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les programmes « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » et « Facilitation et sécurisation des échanges ».

**M. Thierry Carcenac**, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les programmes « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » et « Facilitation et sécurisation des échanges ».

Messieurs les présidents des commissions, monsieur le ministre, mes chers collègues, je rapporte deux programmes sur les cinq de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines », qui représentent à eux seuls 10 milliards d'euros : le programme 156, « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », a pour objet le calcul de l'assiette, le recouvrement et le contrôle des recettes de l'État, des collectivités territoriales et de celles versées par l'Union européenne, le paiement des dépenses publiques et la tenue des comptes publics ; le programme 302, « Facilitation et sécurisation des échanges », concerne la direction générale des douanes et droits indirects. Ces deux programmes recouvrent l'activité de vos administrations à réseau, monsieur le ministre.

S'agissant du programme 156, je constate tout d'abord que l'augmentation des crédits, qui atteint 3,2 % en autorisations d'engagement et 2,5 % en crédits de paiement, est supérieure au taux de 1,6 % en euros constants qui était annoncé par le Gouvernement.

Les dépenses de personnel représentent 80 % du programme, avec 126 689 emplois autorisés ; elles ne progressent pour leur part que de 1,6 %, ce qui correspond au taux annoncé par le Gouvernement. Ce programme contribue largement à la réduction des effectifs des agents de l'État, avec 2 394 ETPT – équivalents temps plein travaillés – en moins, essentiellement parmi les agents de catégorie C. Les contrats pluriannuels de performance de la direction générale des impôts, de la direction générale de la comptabilité publique et de la direction générale des douanes et droits indirects en sont à leur troisième génération, qui s'achève en 2008. Est-il envisagé de les poursuivre au-delà ? Les efforts en matière de personnel atteignent 5 500 emplois budgétaires pour la période 2003-2005 et 5 120 pour la période 2006-2008, soit tout de même un total de 10 600 agents en moins.

Ce programme se décline en neuf actions, sur lesquelles je ne m'étendrai pas, afin d'en venir tout de suite à mon questionnaire.

L'administration fiscale se rénove, depuis les années deux mille, pour rendre un meilleur service aux citoyens et aux entreprises à un coût moindre. Dans ce cadre, vous venez d'annoncer, monsieur le ministre, la fusion globale entre la direction générale des impôts et la direction générale de la comptabilité publique, la DGI et la DGCP, qui étaient déjà en phase de rapprochement, avec la préparation de la mise en place des hôtels des finances. Pourriez-vous préciser pourquoi la fusion globale a été préférée à la poursuite du rapprochement ? Des études d'impact ont-elles été menées ? Comment envisagez-vous cette fusion, alors que l'informatique a pris du retard – le programme Copernic, notamment, a été recalé en 2006 – et qu'il existe des écarts de rémunération importants entre les deux réseaux ? Quelles retombées attendez-vous en matière d'efficacité du personnel, alors que les contrats pluriannuels de performance, je le répète, s'achèvent en 2008 ? Parallèlement, vous avez poursuivi la fermeture de trésoreries, notamment de celles comptant

moins de trois agents. Quelles sont les perspectives en la matière, notamment du point de vue de la présence sur le territoire ?

Je passe du titre II au titre III, pour lequel les moyens demandés augmentent.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ? La sous-action 9-2, « Soutien autre que Copernic », voit croître ses autorisations d'engagement de plus de 14 % et ses crédits de paiement de plus de 10 %, ce qui grève les efforts supportés par la réduction des effectifs, puisque les contrats pluriannuels prévoyaient le non-remplacement de deux départs à la retraite sur trois. La hausse des charges de personnel étant limitée, quels sont les gains de productivité attendus et les motifs de cette augmentation ? Les réponses à notre questionnaire, de ce point de vue, ne sont pas claires.

Les programmes informatiques en cours d'installation constituent un enjeu de politique industrielle crucial pour votre ministère. Entre Copernic, Hélios et Chorus, il conviendrait de ne pas examiner les appels d'offres de maintenance de façon cloisonnée mais avec une vision plus globale. Je m'étonne que le coût du programme Copernic reste estimé à 1 milliard d'euros sur dix ans, alors qu'il a donné lieu à des dérives et que la Cour des comptes, dans un récent référé, fait état de 1,8 milliard de dépenses. Nous souhaiterions une clarification de ces crédits pour qu'ils soient justifiés au premier euro. Autant votre réponse concernant Hélios a été relativement claire, autant la situation de Copernic reste assez floue.

L'administration électronique joue évidemment un rôle important pour la réforme de l'État. Des efforts importants ont été accomplis, notamment avec les déclarations pré-remplies et le rapprochement entre la taxe d'habitation et la redevance télévision. Néanmoins, pour 2008, nous n'en sommes qu'à 7,4 millions de télédéclarants, loin de l'objectif de 10 millions. Qu'en pensez-vous ? S'agissant des entreprises, vous avez annoncé, le 10 septembre 2007, que le certificat électronique de paiement de la TVA serait délivré gratuitement. C'est une bonne chose, mais comment apprécier l'investissement que représente cette dépense, au regard des gains attendus ?

Le contrôle fiscal redevient une priorité, je ne peux que m'en réjouir. Mettre en œuvre une administration de service sans assurer un véritable contrôle fiscal conduit à la dégradation du civisme fiscal. Ce n'est pas moi qui l'affirme ; l'expérience a été faite aux États-Unis, où l'administration des impôts l'a observé. À travers plusieurs mesures, vous souhaitez faire en sorte que les particuliers paient plus facilement et plus rapidement leurs amendes. Toutefois, s'agissant des entreprises, j'ai noté que l'administration de service conduit à une restitution très rapide de sommes relativement importantes de TVA : quelque 17 milliards d'euros pour 16 400 demandes de grande entreprises. Je souhaiterais que vous alliez plus avant dans le contrôle et que vous vous focalisiez moins sur les délais. Vous avez récemment annoncé votre désignation par le Président de la République comme chef de file de la lutte contre la fraude fiscale et sociale. Dans ce cadre, vous mettez en avant une nouvelle procédure, dite « de flagrance », qui devrait permettre d'améliorer les contrôles. Pouvez-vous nous expliquer un peu mieux pourquoi cette procédure est mise en œuvre ?

Durant la législature précédente, je présentais le budget annexe des monnaies et médailles, qui disparaît. C'était prévu, mais les crédits correspondants n'apparaissent plus dans aucun document. Qu'en advient-il ?

Les crédits du programme 302, qui concerne essentiellement la direction des douanes et droits indirects, s'élèvent à 1,5 milliard en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Les dépenses en euros courants sont parfaitement stables. Plus des deux tiers du programme sont imputés au titre II. Les emplois autorisés représentent tout de même 18 092 ETPT, en diminution de 360 unités, ce qui respecte scrupuleusement les engagements du contrat pluriannuel de performance. Toutefois, là encore, ce sont les agents des catégories C qui contribuent à la réduction des effectifs, même si des promotions sont prévues à leur intention.

Ce programme comporte six actions, que je ne détaillerai pas non plus. Je poserai en revanche trois questions.

La réforme des services des opérations commerciales, les OP/CO, vise à ramener de 250 à 120 ou 130 le nombre de bureaux des douanes de province, et vous avez indiqué qu'il était envisagé de n'en conserver qu'un par département. Comment justifiez-vous l'ampleur de l'allègement ? Est-il compatible avec la nécessité de maintenir un taux de contrôle satisfaisant ?

La lutte contre la grande fraude englobe la contrefaçon, les stupéfiants, les trafics d'alcool et de cigarettes, les manquements à l'obligation déclarative de capitaux mais je n'évoquerai que la fraude en matière de commerce Internet, qui requiert de nombreuses actions. Vous avez créé un service spécialisé de veille sur Internet : la CRAIDO, la cellule de recueil et d'analyse de l'Internet douanes. Il serait bon que vous précisiez les actions que vous entendez mener pour lutter contre la fraude en matière de commerce électronique.

S'agissant de l'informatique de la direction générale des douanes et droits indirects, où en est la mise en œuvre du plan Delta ? Vous êtes dans une phase de reconquête du dédouanement, objectif du contrat pluriannuel 2006-2008, sachant que 17 % des marchandises entrant sur le territoire sont dédouanées dans d'autres pays de l'Union. Vous escomptez une rentrée supplémentaire annuelle de 170 millions de droits de douane. Où en est le plan Delta ? Comment se coordonnera-t-il avec Douanes 2013, plan très important qui représente 323 millions d'euros, dont un coût très élevé de 260 millions d'euros consacrés à l'informatique ?

Enfin, en question diverse, je souhaite savoir où en est le contrat d'avenir 2008-2011 concernant les débitants de tabac, dont le coût s'élève tout de même à 355 millions d'euros pour 2008. Où en est l'équipement informatique des bureaux de tabac, qui permettrait d'enregistrer directement le règlement des amendes ? Les débitants de tabac organisent une grande manifestation ce 21 novembre. En effet, au-delà du contrat d'avenir, la remise en cause du monopole des jeux les inquiète. Nous attendons donc quelques explications.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les programmes « Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État » et « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

**M. Pierre-Alain Muet**, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les programmes « Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État » et « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières »*. J'ai en effet examiné deux

programmes : le 221, « Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État », et le 218, « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Le premier, de taille modeste d'un point de vue budgétaire, recouvre des enjeux majeurs : la réforme de l'État et la préparation budgétaire. La forte augmentation de ses crédits résulte pour l'essentiel de la construction du système d'information financière Chorus, j'aurai l'occasion d'y revenir. Chorus a été modifié par le départ de la direction générale du trésor et de la politique économique, à la suite du découpage de Bercy en deux ministères ; cette nouvelle organisation, d'une certaine manière, lui a conféré davantage de cohérence puisqu'il est dorénavant centré sur la réforme de l'État et la politique budgétaire. Cela est cependant contraire à l'esprit de la LOLF, la loi organique relative aux lois de finances, dont la logique veut que les missions et les programmes ne soient pas modifiés au gré des restructurations ministérielles.

Je ne dirai que quelques mots du programme 218, qui concerne les fonctions de support et d'appui du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, c'est-à-dire le secrétariat général et la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel, l'ex-DPMA. Il connaît également une forte augmentation – 1 milliard d'euros d'autorisations d'engagement, contre 852 millions l'année précédente –, qui semble provenir essentiellement de la progression impressionnante des dépenses de loyers. Bercy n'a-t-il aucune capacité de renégociation des baux lorsque ceux-ci arrivent à échéance ?

Je concentrerai mon intervention et mes questions sur le premier programme, « Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État ».

Son cœur de mission étant la performance du secteur public et son périmètre couvrant la direction du budget et la direction générale de la modernisation de l'État, il est paradoxal qu'il soit l'un des rares programmes à s'exonérer partiellement d'indicateurs de performance. La Cour des comptes s'en est aussi étonnée. Je suggère, dans le rapport, que soient étudiés des indicateurs de qualité des prévisions d'évolution des recettes – je sais bien qu'il manque la partie macroéconomique, mais la qualité des prévisions peut être conditionnée à la qualité des prévisions macroéconomiques, la Cour des comptes a développé des travaux intéressants dans ce domaine – et, du côté des dépenses, des indicateurs de respect de la norme de dépenses de l'État, car, au fond, seule la direction du budget suit l'ensemble des dépenses. Ce serait d'ailleurs l'occasion de présenter plusieurs concepts de normes de dépenses publiques.

Si la norme de dépenses prévue dans le rapport de 2006, au sens étroit du terme, a été respectée – son augmentation est de 1,9 % en valeur pour une inflation de 1,8 %, soit du zéro volume –, lorsqu'on retient un concept plus large, intégrant par exemple les dépenses financées par des taxes affectées ou par les remboursements et dégrèvements, la progression est très différente : la Cour des comptes souligne qu'elle peut atteindre 6 % en valeur. Bref, monsieur le ministre, je trouverais intéressant que ce programme soit lié à la norme de dépenses et que nous en profitions pour mener une réflexion plus approfondie sur la norme de dépenses publique, mais je touche à un domaine qui intéresse le rapporteur général.

Grâce au déploiement du projet Chorus d'ici à 2010, tous les services de l'État devraient disposer d'outils informatiques permettant de tirer pleinement partie des potentialités de la LOLF en termes de gestion. Compte tenu du poids budgétaire considérable de Chorus et surtout des échecs

enregistrés par les projets précédents, en particulier Accord et Accord 2, il serait utile, je crois, d'élaborer un indicateur supplémentaire, relatif à son état d'avancement.

La modernisation de l'État a connu quatre générations d'outils depuis dix ans ; on peut s'interroger sur leur articulation dans le temps et plus encore sur leurs débouchés. Comment le suivi des travaux effectués dans le cadre des stratégies ministérielles de réforme est-il assuré ? Je reviens un peu en arrière, mais je crois me souvenir, monsieur le ministre, que vous y étiez attaché. (*Sourires.*) Que deviendront les audits de modernisation ?

Au vu du bilan des quatre générations d'outils de modernisation, on se dit que l'écart entre les dispositifs d'audit et les suites qui leur sont accordées, en France, est considérable. Les collaborateurs de votre ministère qui ont participé à ces audits doivent s'interroger sur ce qu'il en est résulté pour les finances publiques, d'où le souhait que j'émetts dans le rapport : la publication d'un tableau des suites données aux audits de modernisation, ce qui contribuerait à concrétiser la LOLF.

Comment s'articulent la modernisation de l'État et l'évaluation des politiques publiques ? Je sais que cette dernière relève d'un autre membre du Gouvernement et que le conseil d'évaluation ne se réunit plus, mais il me semble qu'il existe un lien entre les deux. Par ailleurs, les projets de loi devraient tous être accompagnés d'études d'impact, ce qui est malheureusement rare.

Revenons-en à la modernisation de l'État.

En France, le remplacement d'un dispositif par un autre a conduit à ce paradoxe que beaucoup de temps a été consacré aux audits et très peu à la mise en œuvre de leurs conclusions. Cela risque d'être encore le cas pour la révision générale des politiques publiques, la RGPP, lancée par le Gouvernement en juin dernier. Si elle emprunte son appellation, sa démarche et sa terminologie à l'une des réformes de l'État les plus ambitieuses et audacieuses qui ait été conduite, l'examen des programmes de l'État fédéral canadien, en 1994, j'ai tendance à craindre qu'il ne s'agisse d'une sorte de Canada Dry : elle aurait le goût et la couleur de la réforme canadienne mais pas tout à fait son contenu.

Lors de votre audition devant la commission des finances, je vous ai écouté attentivement : à propos de la modernisation de l'État, vous avez érigé en préalable la norme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. La révision générale des politiques publiques devrait pourtant être menée sans *a priori*, avec l'objectif d'étudier chacun des programmes et de s'interroger sur sa pertinence et sur les économies potentielles. Au Canada, des différences considérables ont d'ailleurs été faites par ministère et par secteur : certains – peu – ont vu leurs effectifs augmenter, beaucoup ont vu leurs effectifs réduire, mais le Gouvernement n'a pas appliqué de norme générale.

Je terminerai en rendant hommage à la qualité du travail des fonctionnaires de votre ministère. La fonction publique française est remarquablement formée et performante ; beaucoup de pays nous l'envient. Autant je suis partisan d'une gestion rigoureuse des finances publiques – le travail que nous faisons en ce sens est important –, autant je trouve absurde de n'avoir pour seul objectif fort que le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. C'est inefficace car cela évite de se poser les vraies questions et risque d'empêcher la révision générale des politiques publiques de remplir vraiment son rôle. En outre, c'est

un peu choquant pour les fonctionnaires de notre pays, profondément investis dans leur métier et animés par un sens profond de leur mission et du service public.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le programme « Fonction publique ».

**M. Georges Tron**, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le programme « Fonction publique »*. Comme je l'avais signalé les années précédentes, en particulier l'année dernière, en termes de nomenclature, la commission des finances avait souhaité que les crédits de personnel de la DGAFP, la direction générale de l'administration et de la fonction publique, soient rattachés au programme 148, « Fonction publique », afin que le pilotage de la fonction publique fasse l'objet d'une action en son sein. Cette demande n'ayant pas été suivie d'effets, il me semble cohérent de la maintenir : un amendement sera déposé en ce sens.

Une autre préoccupation exprimée l'année dernière est restée lettre morte. Nous avons en effet demandé que l'École nationale d'administration se montre exemplaire en matière de maîtrise des dépenses publiques. Or nous constatons que les effectifs des promotions de l'ENA diminuent et que la convention d'objectifs et de gestion qui devait être signée pour mieux gérer son budget ne l'a toujours pas été. Je reviens volontiers sur ce sujet car nous notons par ailleurs dans ce budget une nouvelle demande d'augmentation de la subvention de l'École nationale d'administration, alors que des ponctions récurrentes sont opérées sur le produit de la vente de l'immeuble de la rue de l'Université : 12,1 millions d'euros en juillet puis 2,4 millions d'euros en novembre.

Je rends hommage à la qualité de la formation dispensée à l'ENA, mais elle fait à nouveau l'objet d'une interrogation de notre part, compte tenu du rôle qui devrait lui être dévolu. Un amendement tendant à supprimer 1 million d'euros de crédits sera également déposé pour manifester notre volonté que l'ENA rentre dans les normes que nous souhaitons voir appliquer.

Pour revenir au budget proprement dit, le Gouvernement se donne les moyens d'honorer les engagements pris les années précédentes vis-à-vis des syndicats.

En matière de formation, les crédits aux IRA, les instituts régionaux d'administration, augmentent de plus de 6 millions d'euros et ceux à la formation continue ministérielle bénéficient de 2 millions d'euros supplémentaires, avec un effort particulier en faveur de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique, qui s'adresse notamment aux fonctionnaires des quartiers défavorisés. Cela nous semble aller dans la bonne direction.

Deuxièmement, le cadre juridique de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires est renforcé. C'est positif car vous savez qu'un arrêt du Conseil d'État et une directive européenne interdisent les interventions financières directes de l'État en faveur des ministères.

En troisième lieu, et c'est peut-être le plus important, l'enveloppe de l'action sociale interministérielle proprement dite augmente de 31 % avec la montée en charge du chèque emploi service universel pour la garde des jeunes enfants et son extension aux enfants de trois à six ans, ainsi que l'extension des aides à l'installation des personnels et des prêts mobilité, qui correspondent à des besoins réels

et satisfont des demandes récurrentes des agents, l'effort se concentrant sur les plus grandes régions : l'Île-de-France, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Nord-Pas-de-Calais.

En guise de transition, j'indique que le budget de l'action sociale interministérielle au sens large du terme, qui est de l'ordre de 224 millions d'euros, prend en considération le souhait d'individualisation des prestations, aspiration nouvelle des fonctionnaires, dont la mentalité évolue. La logique collective s'éloigne : ils ne désirent plus des restaurants universitaires mais des chèques restaurant. Il est très positif que le budget tienne compte de cette évolution.

Cela dit, les fonctionnaires n'exprimant plus les mêmes besoins, l'État se doit à l'évidence de redéfinir sa stratégie en matière de fonction publique. À ce titre, je fais partie de ceux qui considèrent qu'il est utile de s'interroger de la façon la plus ouverte sur la politique des effectifs, évoquée par l'orateur précédent. Dans le budget 2008, le rapport décrit 22 791 suppressions, mais il ne s'agit pas seulement de suppressions nettes, certaines étant liées à des non-remplacements ou à des opérations de décentralisation.

Ces mesures s'inscrivent incontestablement dans une politique de maîtrise de la dépense publique. Les économies obtenues grâce aux 155 000 non-remplacements prévus sur cinq ans sont estimées à quelque 4,5 milliards d'euros ; nul besoin d'en dire davantage.

J'insisterai en revanche sur quelques points.

Intervenant après M. Muet, je ne prétends pas lui répondre, mais j'exposerai une vision un peu différente des choses.

La politique de non-remplacement correspond à des efforts divers, mais évidemment modulés en fonction des priorités de l'État : certains ministères vont au-delà du non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois, en particulier ceux de l'agriculture, de l'économie et de la défense ; d'autres voient au contraire leurs effectifs augmenter ou légèrement progresser, comme ceux du logement, de la ville et de la justice. Le souci est donc de ne pas appliquer une norme brutalement, mais de tenir compte des priorités et des besoins ; je ne peux pour ma part que m'en réjouir.

Cette démarche n'intervient pas brutalement, comme un couperet. Elle s'inscrit dans la logique tracée par les gouvernements précédents et résulte des contrats pluriannuels de performance, opérations d'audit parfois conçues en plusieurs vagues, conduites dans plusieurs ministères, dont le vôtre et celui de l'économie, mais aussi ceux de l'écologie ou des affaires étrangères. Elle entre aussi dans le cadre de l'opération plus globale de révision générale des politiques publiques, menée sous la direction du secrétaire général de l'Élysée et du directeur de cabinet du Premier ministre.

Certes, les dépenses de personnel du titre II progressent, en dépit du contexte de réduction des effectifs. On voit bien la connexion avec la question du pouvoir d'achat, mais je voudrais surtout suggérer de suivre attentivement les cotisations et contributions sociales, qui progressent de 2 milliards d'euros dans ce budget, étant entendu que, sur la durée de la législature, une hausse annuelle de 4 % des pensions est prévue. Par conséquent, les marges de manœuvre du Gouvernement se réduisent, surtout avec l'allongement de la durée de versement des pensions.

J'attire enfin tout particulièrement votre attention sur une autre question soulevée les années précédentes et qui reste extrêmement préoccupante : celle des opérateurs d'État. Yves Deniaud rapportera dans un instant sur la politique immobilière, mais j'ai l'honneur de présider le Conseil de

l'immobilier de l'État et j'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de faire remarquer que les opérateurs sont de véritables sources de cantonnement pour l'immobilier, de même, d'ailleurs, que pour le personnel. Le nombre d'opérateurs recensés en projet de loi de finances est tombé de 798 l'an dernier à 649 cette année. Je note que ces opérateurs, malgré la politique de réduction globale des effectifs suivie par l'État, bénéficient d'une augmentation de 2 547 ETPT, dont 209 liés à la création de nouvelles structures. Ne serait-il pas opportun de veiller à ce que les opérateurs soient soumis aux mêmes règles que l'État, en matière d'effectifs comme de gestion immobilière ? Je poserai d'autres questions sur ce sujet dans un instant.

La politique du pouvoir d'achat est également soucieuse du respect des priorités et des besoins. Il convient à mon sens de suivre deux pistes, que j'expose dans le rapport.

Premièrement, il faut clarifier la notion de pouvoir d'achat des fonctionnaires. Il est aujourd'hui difficile, incontestablement, de savoir de quoi il s'agit. Tous les débats se fondent sur l'augmentation de la valeur du point *stricto sensu* alors que l'avancement, les promotions, le régime indemnitaire, les rémunérations accessoires, l'intéressement collectif et individuel, les heures supplémentaires et l'action sociale élargissent beaucoup le périmètre des éléments à prendre en compte pour évaluer le pouvoir d'achat.

Nous proposons donc dans le rapport d'harmoniser l'estimation de l'augmentation du pouvoir d'achat et surtout de simplifier la feuille de paie. Je suggère à cet égard de disjointe le « V » et le « T » du GVT, le glissement vieillesse technicité : le « V » pour les mesures automatiques et le « T » pour les choix discrétionnaires. J'ajoute que ce budget respecte les engagements pris par le Président de la République en matière d'intéressement des fonctionnaires aux économies réalisées grâce à la baisse des effectifs. En 2008, 450 millions d'euros d'économies ayant été réalisées pour 22 800 postes non remplacés, 225 millions d'euros environ s'ajouteront aux mesures catégorielles préexistantes.

Deuxièmement, la poursuite de la tendance naturelle vers l'assouplissement de la gestion de la fonction publique est sans doute plus importante encore. Je défends depuis longtemps l'idée de la déconnection de la fixation du point pour les trois fonctions publiques. Je comprends parfaitement qu'elle puisse susciter ici ou là des craintes ou des interrogations, mais je suis absolument convaincu que le système actuel empêche de procéder aux efforts nécessaires pour l'une ou l'autre des fonctions publiques, et je pense en particulier à la fonction publique hospitalière. Je ne dis pas que cette réforme pourrait être mise en œuvre rapidement, mais il faudra un jour y réfléchir. Et puis je prône une plus grande individualisation des rémunérations et des carrières, avec l'extension de la rémunération au mérite, appréciée en fonction de la performance individuelle mais aussi de la qualité du travail collectif du service. Cette rémunération serait intégrée dans l'évaluation globale du pouvoir d'achat.

En conclusion, je poserai quelques questions.

Je ne reviendrai pas sur l'amendement tendant à rebaser les crédits de la DGAFP dans la nomenclature budgétaire.

Que penseriez-vous de l'instauration d'une véritable négociation salariale avec les organisations professionnelles sur les rémunérations et le pouvoir d'achat, avec un rendez-vous annuel et une méthodologie partagée, tenant compte de l'ensemble des éléments que je viens d'énumérer ? Que penseriez-vous en particulier d'une distinction entre le « G » et le « T » du GVT ? Que penseriez-vous d'une structure à trois niveaux pour la rémunération des fonctionnaires,

en fonction de l'évolution du point d'indice et des facteurs automatiques, du métier et du grade, et des critères individuels comme le mérite personnel et collectif ou les heures supplémentaires ?

Depuis de nombreuses années, nous nous interrogeons et je m'interroge à propos des opérateurs. Ne serait-il pas temps de leur faire appliquer le plus rigoureusement possible les comportements imposés aux ministères ? Cela mettrait un terme à une situation incohérente : les effectifs des opérateurs augmentent simultanément à la diminution de ceux des ministères.

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les missions « Régimes sociaux et de retraite » et « Pensions ».

**M. Michel Vergnier**, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les missions « Régimes sociaux et de retraite » et « Pensions ». Le rapport que je présente sur certains régimes spéciaux de retraite et les pensions des fonctionnaires porte sur quelque 53 milliards d'euros, faisant partie des 285,17 milliards de charges nettes du budget de l'État, soit près de 19 % de cet agrégat. Eu égard à un montant aussi considérable, ce rapport mérite une attention très particulière, surtout à une époque où nous entendons tant parler de régimes spéciaux et de négociation.

La loi, je le rappelle, a fixé au 10 octobre la date ultime de transmission des réponses aux questionnaires budgétaires. Or j'ai constaté qu'à cette échéance la quasi-totalité des réponses m'étaient parvenues, hormis près de la moitié de celles portant sur le compte d'affectation spéciale « Pensions ». Cette situation regrettable peut être mise au compte de la période de rodage propre à tout cabinet ministériel, pendant laquelle la compréhension du Parlement est encore approximative ; j'espère cependant que cela ne se reproduira pas l'an prochain, car il ne sera sans doute plus possible de faire preuve de la même indulgence.

Ma principale observation porte sur le compte d'affectation spéciale « Pensions ».

En 2008, les recettes de retenues pour pensions ou cotisations salariales devraient diminuer de 2,75 %, pour une raison facile à trouver, la baisse des effectifs des fonctionnaires civils, mais aussi à cause du faible dynamisme des rémunérations brutes constituant l'assiette des cotisations. C'est une première intéressante. Une telle situation met en évidence la réalité de la politique gouvernementale vis-à-vis des agents publics, au-delà de la rhétorique entendue sur la rémunération au mérite.

Je vous poserai des questions brèves et précises, auxquelles j'espère que vous pourrez répondre.

Premièrement, la contribution d'équilibre de l'État à la caisse de retraite autonome de la SNCF devrait atteindre 2 923 millions d'euros en 2008. La dette de l'État a augmenté pour atteindre 215 millions d'euros au 31 décembre 2006 et n'a pas diminué en 2007. Quand et comment sera-t-elle apurée ?

Deuxièmement, depuis la création d'une caisse autonome à la RATP, le 1<sup>er</sup> janvier 2006, il est prévu de l'adosser au régime de droit commun. Cet adossement n'a toujours pas été opéré, mais les dotations budgétaires pour 2007 et 2008 ont été minorées en intégrant la prise en compte des prestations de base par les régimes de droit commun. Il en résulte automatiquement une insuffisance de crédits. La subvention de l'État, initialement fixée à 354 millions d'euros

en loi de finances initiales pour 2007, a dû être abondée de 60 millions d'euros par décret d'avance et la dotation prévue pour 2008 s'élève à 390 millions d'euros alors que la commission des comptes de la sécurité sociale fait état d'un besoin de financement de 451 millions d'euros. Comment résoudre ce problème flagrant d'insuffisance de crédits ?

Troisièmement, la subvention prévue par l'État en 2008 pour le régime de retraite des Mines suppose la réalisation de 170 millions d'euros de produits de cessions. Cette perspective est-elle crédible ?

Quatrièmement, la réforme logique intervenue il y a un an, consistant à ne plus faire peser sur La Poste que des charges sociales d'équité concurrentielle avec les entreprises du même secteur, fait l'objet de modalités d'application qui maintiennent des contributions importantes de La Poste au budget de l'État, *via* l'Établissement public national de financement des retraites de La Poste, l'EPNFRPL. Quels versements seront effectivement opérés en 2007 et 2008 sur le compte d'affectation spéciale à partir des 2 milliards de contribution exceptionnelle versés par La Poste à l'établissement public ?

Cinquièmement, pour 2008, l'équilibre du régime de l'Établissement national des invalides de la marine, l'ENIM, est incertain ; l'actualité vient de remettre cette question en évidence. À une annulation de crédits de 35 millions d'euros par le décret du 25 octobre 2007, pourrait s'ajouter la perspective d'une nouvelle annulation de 30 millions d'euros dans le cadre de la loi de finances rectificative de fin d'année. De ce fait, la trésorerie de l'ENIM serait ramenée de 71 millions à 35 millions d'euros. Par ailleurs, tout le monde l'a entendu, le Président de la République vient d'annoncer, le 6 novembre 2007, au Guilvinec, une mesure d'exonération des contributions patronales et des cotisations salariales à la pêche qui pourrait coûter approximativement 50 millions d'euros pour les six mois prévus. Ce coût serait évidemment plus élevé si la mesure était prorogée, comme cela a été annoncé, ou plutôt comme j'ai cru le comprendre. Une subvention d'équilibre devrait être trouvée. Comment comptez-vous y prendre, monsieur le ministre, pour assurer l'équilibre de l'ENIM ?

Les questions soulevées par ce rapport technique seront sans doute utiles, dans les semaines et les mois à venir, pour ceux qui sont en charge des discussions sur les régimes spéciaux. Je vous renvoie aux pourcentages que j'ai indiqués au début de mon intervention.

Au vu des réponses qui seront apportées, auxquelles nous serons tous très attentifs, il appartiendra à chacun d'entre nous de se déterminer.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » et le compte de concours financier « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés ».

**M. Yves Deniaud**, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » et le compte de concours financier « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés »*. Le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » n'en est qu'à sa troisième année d'existence. Il a été créé sur recommandation de la MEC, la mission d'évaluation et de contrôle, dans le cadre de travaux présidés par l'excellent Georges Tron.

**M. Gilles Carrez**, *rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan*. Excellent, je confirme !

**M. Yves Deniaud**, *rapporteur spécial*. Ce compte a été conçu pour être l'instrument budgétaire de la nouvelle politique immobilière de l'État. Il établit une plus grande transparence des cessions et du réemploi des fonds. En outre, il incite les ministères à céder leur patrimoine immobilier vacant ou sous-utilisé en prévoyant un mécanisme incitatif, avec le retour de 85 % du produit des ventes, voire leur intégralité pour les opérations inférieures à 2 millions d'euros ainsi que pour les autres, sous réserve de l'accord du ministre.

Force est de constater que le rapport annuel de performance de ce compte pour 2006 et le projet annuel de performance pour 2008 contiennent assez peu d'informations : nous ne disposons pas du bilan en recettes et en dépenses des quinze budgets opérationnels de programme ; tous les ministères maintiennent une grande partie de leurs dépenses immobilières hors du compte d'affectation spéciale, dans les crédits de leurs missions ; la comptabilité d'analyse des coûts ne comporte pas de schéma de déversement dans les différentes missions des dépenses imputées sur le compte d'affectation spéciale ; le compte d'affectation spéciale ne contient qu'un dispositif de mesure de la performance limité alors qu'il conviendrait de présenter des indicateurs de performance immobilière des différents ministères comme le coût par agent, la surface par agent ou la qualité environnementale.

Pour 2008, des cessions sont prévues à hauteur de 600 millions d'euros. On est déjà sûr que l'objectif de 2007, fixé à 500 millions, sera largement dépassé avec la cession du Centre de conférences internationales de l'avenue Kléber, à Paris, qui a rapporté 404 millions, ainsi que celle de l'ancien immeuble du ministère de la coopération de la rue Monsieur, qui devrait rapporter bien davantage que les 142 millions d'euros espérés. Les réponses ont été dépouillées fin septembre, si je ne m'abuse. Peut-être pourrez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, le résultat que nous pouvons attendre, car la vente sera définitivement conclue courant novembre.

La valeur du parc immobilier de l'État hors opérateurs – Georges Tron vient d'en parler et j'y reviendrai –, telle qu'estimée dans le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2007, s'établit à 44,3 milliards d'euros, contre 37,9 milliards en 2005, soit une hausse de 14 %. Cette estimation semble toutefois inférieure à la réalité, le recensement n'étant sûrement pas exhaustif. Cependant, à périmètre constant entre 2005 et 2006, j'estime que la valeur du parc est stable, les cessions compensant l'augmentation du nombre d'immeubles évalués – même si, je le répète, ils ne le sont pas encore tous – et la hausse globale de l'immobilier.

Des efforts ont été consentis à la suite des travaux de la MEC et la transformation de France Domaine a permis d'améliorer grandement la connaissance du patrimoine immobilier de l'État. Ce nouvel instrument n'a que deux ans d'activité et nous ne sommes qu'au début de la démarche, car nous partions de très bas. Deux exemples récents montrent que beaucoup de chemin reste à parcourir et illustrent certains dysfonctionnements dans la gestion immobilière de l'État. J'ai été amené à effectuer deux missions sur pièces et sur place très médiatisées à propos de ces affaires.

La première opération porte sur l'ancien immeuble de l'Imprimerie nationale, rue de la Convention, à Paris, cédé pour 85 millions d'euros hors taxes puis racheté pour 325 millions hors taxes par le ministère des affaires étran-

gères. Après réalisation de travaux dont le montant ne peut qu'être estimé – le groupe qui a acheté et restauré les locaux n'en communique pas le montant exact, je reviendrai sur les raisons de cette crispation –, sur les dix-huit mois du portage financier, la plus-value réalisée peut être évaluée à 130 millions d'euros.

L'Imprimerie nationale a vendu précipitamment et sans professionnalisme. En 2003, il faut le préciser, elle était dans une situation catastrophique et il y avait urgence à récupérer de l'argent. Une autre offre s'élevait à 95 millions, montant considéré par la Cour des comptes et par l'inspection générale des finances comme correspondant au bon prix ; cela dit, il nous a été opposé que la somme de 85 millions entrainait dans la marge de plus ou moins 10 % à l'intérieur de laquelle une opération immobilière ne peut être considérée comme anormale.

En revanche, la cession était assortie d'une clause léonine de complément de prix en cas de hausse du marché, tout à fait contraire aux règles habituelles de la profession, puisqu'elle profitait pour 65 % à l'acheteur et pour 35 % seulement au vendeur. Autre anomalie, le délai de paiement de trente et un mois entre la promesse et l'acte authentique – le règlement n'a été effectué que début 2006 pour 68 millions d'euros et en juillet 2007 pour les 17 millions restants – a généré un coût de portage bancaire de l'ordre de 5 millions d'euros. Au passage, une opération administrative, la modification du PLU, le plan local d'urbanisme, a permis au groupe Carlyle – ou plutôt à CEREP Imprimerie, société de droit luxembourgeois créée par Carlyle, le choix de la nationalité a son importance, j'y reviendrai – de transformer 10 000 mètres carrés de surfaces industrielles en surfaces de bureau, pour un coût nul.

L'État a ensuite racheté le bâtiment au profit du ministère des affaires étrangères pour 325 millions d'euros hors taxe – l'État encaisse bien entendu la TVA – alors que France Domaine ne l'avait estimé qu'à 300 millions hors taxe. Là encore, nous sommes donc dans la fourchette admissible de plus ou moins 10 %. Il est vrai que les prix du marché de l'immobilier de bureau ont doublé entre mars 2003 et juin 2007. De surcroît, des travaux de rénovation ont été effectués par l'acheteur, mais pourquoi l'État ne s'est-il pas chargé lui-même de cette opération de portage ? En 2003, le ministère des affaires étrangères n'avait pas encore décidé de regrouper ses services. Quand ce choix a été fait, il a d'abord prospecté en proche banlieue, notamment à Issy-les-Moulineaux et La Défense, pour un coût d'acquisition de quelque 200 millions d'euros.

Je rappelle que le ministère des affaires étrangères va réduire le nombre de ses implantations de neuf à trois : les archives à La Courneuve, le Quai-d'Orsay et le nouvel immeuble de la rue de la Convention. Celui-ci est situé non loin de la Seine, ce qui offrira un accès routier direct avec le Quai-d'Orsay en quelques minutes. On peut toutefois s'interroger sur la nécessité d'implanter des services administratifs dans un quartier central de Paris. Le regroupement des services centraux du ministère des affaires étrangères n'est pas en cause ; c'est même une excellente idée, mais l'immeuble de la rue de la Convention ne comporte pas de centre de conférences internationales apte à héberger, par exemple, un Conseil de l'Union européenne à vingt-sept, et le Quai-d'Orsay non plus. Il n'est pas classé « haute qualité environnementale » à cause de sa verrière centrale.

Pour conclure sur cette affaire, je veux soulever deux problèmes.

D'abord, l'État aurait-il pu rénover lui-même l'immeuble de l'Imprimerie nationale pour le transformer en bureaux, comme l'a fait CEREP Imprimerie ? Les hauts fonctionnaires compétents que j'ai interrogés m'ont donné une réponse unanime et ferme : non ! L'État ne peut pas et ne sait pas mener une telle opération dans ces délais et pour ce prix ; s'il s'était lancé, il en aurait eu pour vingt ans. Quel formidable aveu d'impuissance ! Les mécanismes administratifs des marchés publics – cet empilage de structures et de contraintes que nous nous sommes données à nous-mêmes et que l'État impose aux collectivités locales – rendent l'État incapable de rénover et d'aménager son propre patrimoine.

Ensuite, compte tenu de sa nationalité, la plus-value fiscale que réalisera CEREP Imprimerie échappera à la taxation sur les plus-values, à cause d'une faille dans la convention fiscale entre la France et le Luxembourg. J'ignore le montant exact de l'évasion, mais il devrait atteindre 40 à 70 millions. La convention fiscale entre la France et le Luxembourg est en cours de révision pour rectifier cette situation ; le texte a déjà été étudié au Sénat et doit arriver devant l'Assemblée nationale avant la fin de l'année. La confirmation de cette absence de taxation des plus-values date de deux décisions de 2002 des juridictions administratives nationales, le Conseil d'État français et la Cour administrative du Grand-duché de Luxembourg. Elle est apparue au grand jour du fait de cette transaction, mais une période de cinq ans s'est écoulée et je suis incapable de vous dire combien d'opérations, publiques ou privées, ont pu ainsi échapper à la taxation sur les plus-values.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Il y a un peu plus d'un an, quand il était ministre, Jean-François Copé nous avait garanti que la nouvelle convention serait signée dans les mois suivants. Or, à ma connaissance, elle ne l'est toujours pas.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** L'Assemblée ne l'a pas encore examinée.

**M. Yves Deniaud, rapporteur spécial.** Elle n'est encore passée que devant le Sénat. La convention en vigueur date de 1958, elle a été révisée en 1970 et la taxation des plus-values a été instaurée en 1976. Des conventions fiscales passent tous les quatre matins à l'Assemblée ; le service chargé de la surveillance de ces textes aurait pu exercer une veille beaucoup plus attentive sur celle par laquelle nous sommes liés au Luxembourg, qui n'est pas d'un usage rarissime, bien au contraire, compte tenu de l'importance de cette place financière.

La deuxième opération reflète l'étendue de nos problèmes et la complexité de notre organisation. Le 20, avenue de Ségur est encore affecté au ministère des finances alors qu'il est essentiellement occupé par les services de l'ancien ministère de l'écologie, qui va lui-même se fondre dans le MEDAD – le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables – avec les anciens services du ministère de l'équipement. Faute d'entretien, cet immeuble, construit en 1937, est dans un état très dégradé, je l'ai constaté personnellement. Ses huisseries métalliques sont totalement perméables et 11 000 mètres carrés sont inoccupés depuis plusieurs années.

Le précédent gouvernement avait pour projet d'y implanter la Maison de la francophonie, afin de regrouper en un bâtiment unique toutes les associations, tous les services consacrés à la francophonie et d'en faire la vitrine internationale de la francophonie. Une convention a été signée entre le Président de la République et le secrétaire général de l'Organisation internationale de la franco-

phonie : le bâtiment ferait l'objet d'une mise à disposition gratuite pendant trente ans, soit un loyer budgétaire total de 252 millions d'euros. Je crois qu'une mission menée par un inspecteur général des finances, un membre du conseil général des Ponts-et-chaussées et une inspectrice générale du ministère des affaires étrangères est en cours, mais cette convention me semble devoir être renégociée.

Le coût des travaux est estimé à 85 millions d'euros, y compris la remise aux normes « haute qualité environnementale », et je suis à peu près convaincu qu'il irait bien au-delà. Un coût additionnel d'au moins 40 millions d'euros s'imposerait pour reloger les services de l'écologie pendant les trois années de travaux. Le ministère de l'équipement prévoyait déjà de regrouper ses services dans un immeuble à construire à La Défense. Puisqu'il a fusionné avec le ministère de l'écologie, il faudrait revoir le projet afin d'intégrer tout cet ensemble, qui représente plus de 7 000 agents, soit un besoin de quelque 100 000 mètres carrés de bureau. Le regroupement des services de la francophonie est donc une excellente idée, mais il faut trouver une autre localisation.

Il aurait pu être envisagé, par exemple, de loger la Maison de la francophonie rue Monsieur, dans les anciens locaux du ministère de la coopération. Au regard, d'une part, du coût de la rénovation de l'immeuble de l'avenue de Ségur et des loyers complémentaires à payer pour le ministère de l'écologie, et, d'autre part, du produit attendu de la cession de l'immeuble de la rue Monsieur, n'aurait-il pas mieux valu utiliser ce dernier et abandonner l'autre opération ?

Ces observations m'amènent à une conclusion plus générale sur notre politique immobilière.

Deux ans après le rapport de la MEC et la création de France Domaine, il convient de s'interroger. Les règles de fonctionnement du compte d'affectation spéciale ont changé mais des effets pervers sont déjà avérés. Ces trois affaires – j'ajoute en effet celle de la rue Monsieur, qui concerne le ministère des affaires étrangères – illustrent l'égoïsme ministériel. Il n'existe pas de gestionnaire maîtrisant l'ensemble du patrimoine immobilier de l'État et susceptible de mettre en adéquation, au niveau interministériel, les besoins en locaux avec les locaux disponibles.

Le nouveau ministère de l'immigration et de l'identité nationale recherche des locaux ; il pourrait s'installer n'importe où. Est-il possible de prospecter dans les autres ministères ? Non, parce que nous ne disposons pas de l'outil qui s'impose pour les deux opérations. À l'occasion de mes contrôles sur pièces et sur place, j'ai questionné par deux fois France Domaine sur l'opportunité des opérations concernées, mais on m'a répondu que ce service n'avait pas à donner son avis ! Je suis désolé, mais il faudrait parvenir à ce qu'un gestionnaire immobilier de l'État donne son avis et même à ce qu'il devienne l'interlocuteur pour toute opération immobilière, qu'il s'agisse d'une cession, d'une acquisition, d'une rénovation ou d'une construction.

Nous devons nous pencher plus concrètement sur ce compte d'affectation spéciale. Un intérêt doit subsister, une carotte, si je puis dire, pour que les ministères de bonne volonté cèdent les immeubles dont ils n'ont plus l'usage, mais le taux de 85 % est incontestablement excessif, car il incite chacun à mener ses opérations dans son coin, en ignorant les autres. C'est ce qu'a fait le ministère des affaires étrangères cette année et c'est ce qu'ont fait d'autres ministères à d'autres époques. Encore une fois, il faut imaginer un service de l'immobilier de l'État beaucoup plus musclé que France Domaine ne l'est aujourd'hui. Des progrès énormes

ont été accomplis dans la connaissance de l'immobilier de l'État et dans l'expertise des évaluations mais il convient de passer à la vitesse supérieure.

Je rejoins totalement l'analyse de Georges Tron concernant les opérateurs. Suivant les réponses à nos questions, l'estimation du nombre de leurs immeubles oscille entre 19 000 à 72 000, une fourchette extraordinairement large. Quant à la valeur de l'ensemble, elle est totalement inconnue ; pour les immeubles de l'État, j'ai déjà cité le chiffre de 44,3 milliards. La circulaire du Premier ministre de février 2007 sur la politique immobilière de l'État demandait un recensement et une évaluation des immeubles des opérateurs mais le résultat ne devrait être disponible qu'en 2009. Il convient vraiment d'accélérer ces travaux, mais l'on se heurte à la réticence des opérateurs : peu habitués à être placés sous la lumière, ils ont tendance à déployer des ombrelles, notamment ce qui concerne les logements de fonction par utilité de service ou nécessité absolue de service. Si les administrations d'État respectent déjà les règles applicables aux logements de fonction avec plus ou moins de bonheur, les opérateurs, eux, s'en s'affranchissent allègrement.

Je dirai un dernier mot, anecdotique, à propos de L'ENA, pour exprimer notre irritation permanente.

La commission des finances, sous toutes ses formes, a toujours manifesté la volonté ferme que l'immeuble de l'ENA de Paris soit vendu afin de concrétiser une fois pour toutes le transfert à Strasbourg. Cette vente s'est finalement opérée au profit d'un organisme extrêmement éloigné de l'ENA, la Fondation nationale des sciences politiques (*Sourires*), pour plus de 46 millions d'euros. Alors que cette opération immobilière aurait dû être emblématique du désendettement de l'État, la somme a été financée par un emprunt consolidé dans la dette publique au sens du Traité de Maastricht. La dette de l'État s'en trouve donc accrue ! D'un point de vue pédagogique, pour les jeunes hauts fonctionnaires formés à l'ENA, cet exemple de rigueur financière et de respect de la volonté de la représentation nationale est déplorable, je tenais à la souligner. (*Rires.*)

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. Je vous ai laissé développer, mon cher collègue, mais je crois que nous aurons l'occasion de revenir sur vos observations. Nous vous remercions d'avoir conduit ces missions sur pièces et sur place.

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour le programme « Fonction publique ».

**M. Bernard Derosier**, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour le programme « Fonction publique ». Après notre collègue Georges Tron, je donnerai mon sentiment sur les crédits de la fonction publique, à un moment où elle est placée sous les projecteurs de l'actualité.

Le Gouvernement a fait des annonces, parmi lesquelles plusieurs prennent corps dans le budget. Ainsi, 22 921 emplois seront supprimés dans la fonction publique en 2008. On peut en déduire que l'objectif prioritaire de la politique de gestion des ressources humaines de l'État consiste à supprimer des emplois.

Par ailleurs, dans les mesures salariales que vous avez présentées la semaine dernière, monsieur le ministre, il n'y a rien au sujet du point d'indice : vous persistez à refuser sa revalorisation, alors que la partie indiciaire représente 85,3 % de la rémunération des fonctionnaires, c'est-à-dire

sa majeure partie. Vous annoncez aussi la défiscalisation des heures supplémentaires, mais tous les fonctionnaires ne sont pas à même d'en faire. Vous avez lancé un cycle de conférences sur la fonction publique qui devrait déboucher sur un Livre blanc ; j'espère qu'au bout du compte il ne virera pas au noir. Enfin, nous sommes à quelques jours d'un temps fort de l'action revendicative dans la fonction publique, puisque les organisations syndicales ont annoncé une journée de grève le 20 novembre prochain.

Ce cadre rapidement brossé, je poserai plusieurs questions.

En vertu de l'article 49 de la loi organique relative aux lois de finances, vous auriez dû répondre avant le 10 octobre au questionnaire budgétaire qui vous a été adressé. Or, à cette date, nous n'avions reçu que 65 % des réponses ; c'est un peu mieux que votre prédécesseur, mais nous n'avons posé cette fois-ci que soixante-dix-huit questions, au lieu de cent dix-huit l'an dernier. À ce jour, une vingtaine de questions restent sans réponse. Je ne peux par conséquent que vous encourager à faire mieux l'an prochain.

Mes questions s'articuleront autour des objectifs du programme « Fonction publique ».

L'objectif 1 consiste à « Promouvoir une nouvelle gestion des ressources humaines dans la fonction publique d'État ». Compte tenu du nombre de départs en retraite et des besoins de recrutement, une connaissance précise des effectifs et des missions exercées est indispensable au contrôle parlementaire et à l'information des citoyens. Il me paraît donc nécessaire d'élaborer un indicateur plus clair, permettant d'apprécier la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs. Qu'en pensez-vous ?

Pour vous, la recherche d'efficacité du service public est synonyme d'économie d'emplois et non de qualité du service rendu. Elle est évoquée dans votre projet budgétaire sans que soit posée au préalable la question des missions que l'État doit continuer à exercer ou doit abandonner. Sur quelle volonté de modernisation de la fonction publique le Gouvernement se fonde-t-il pour décider de la suppression de ces 22 921 postes de fonctionnaires ?

La part de l'encadrement concernée par le dispositif de rémunération à la performance, en 2007, était de 18 %. Vous proposez de la porter à 51 % en 2008 pour arriver à 100 % en 2010. N'est-il pas réducteur d'évaluer le développement de la gestion stratégique de l'encadrement supérieur à travers un indicateur purement quantitatif et aussi limité ? Le manque de pertinence de cet indicateur est à mes yeux significatif de la faiblesse actuelle du dispositif d'évaluation de la performance des agents.

La mise en place d'une véritable politique de rémunération à la performance sur le long terme suppose au moins la réunion de deux éléments préalables : que l'État employeur dispose de moyens financiers en corrélation avec ses ambitions et que soient définis des objectifs et des indicateurs de résultats accompagnés de dispositifs d'évaluation. Il me semble que l'État ne se donne pas les moyens nécessaires. Je vous demande, monsieur le ministre, de nous apporter des éclaircissements sur cette question.

La dotation de l'objectif 2, « Optimiser la formation des fonctionnaires », connaît une diminution de 28,4 %, à l'inverse des crédits de l'ENA et des IRA, déjà évoqués ce matin. N'est-il pas contradictoire de vouloir renforcer le droit individuel à la formation, le fameux DIF, et de réduire cette dotation ? Je regrette par ailleurs l'absence d'indicateurs de performance, pour l'ENA et les IRA, dans le

périmètre de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines ». L'adéquation entre la formation des élèves de ces écoles et les besoins en compétences devrait pouvoir faire l'objet d'enquêtes. Il faut mesurer l'efficacité des formations. Les indicateurs existants dans ce domaine, insatisfaisants, peuvent encore être améliorés.

L'objectif 3 consiste à « Optimiser la gestion des prestations d'action sociale interministérielles ». La montée en puissance du chèque emploi service universel, le CESU, paraît relativement lente : son taux de pénétration n'est que de 45 % et ne devrait atteindre que 65 % en 2010. On estime que, pour 2008, 61 % des bénéficiaires potentiels du CESU le percevront effectivement. L'estimation du coût de cette prestation à 21 millions d'euros pour 2008 sera-t-elle suffisante pour faire face à la croissance du nombre de bénéficiaires, à supposer qu'elle soit conforme aux objectifs ?

Enfin, j'ai deux questions complémentaires.

La première porte sur la possibilité, pour les collectivités publiques, d'accorder des subventions aux mutuelles de fonctionnaires. Un processus a amené le gouvernement précédent, après concertation avec la Commission européenne et le Conseil d'État, à introduire une disposition législative permettant aux personnes publiques de contribuer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Un décret d'application a été publié pour la fonction publique d'État mais, à ma connaissance, aucune disposition réglementaire n'a encore été prise pour la fonction publique territoriale ni pour la fonction publique hospitalière. Quand pouvons-nous imaginer que les employeurs publics relevant de ce statut seront habilités à aider leurs fonctionnaires à adhérer à une mutuelle ?

Enfin, quelles sont les intentions du Gouvernement en matière salariale, pour 2008 et les années à venir ? Comment envisagez-vous le dialogue social concernant le pouvoir d'achat des fonctionnaires, qui a subi, depuis 2002, une diminution de 6 à 7 % ? Je parle bien entendu de la valeur du point car je sais par avance que vous allez m'opposer les mesures en faveur des catégories C ou celles pour les fins de grade, qui n'intéressent que 25 000 fonctionnaires d'État sur 3 millions, convenez que c'est assez peu.

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. La parole est à M. le ministre pour répondre à ces questions très nombreuses, en disposant du temps qu'il jugera nécessaire.

**M. Éric Woerth**, ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique. Je remercie les rapporteurs pour leur travail très approfondi. Je vais m'efforcer de leur répondre précisément, même si leurs questions couvrent un champ très vaste.

Monsieur Carcenac, le contrat pluriannuel de performance vient à échéance en 2008. Nous pensons le renouveler car c'est un bon outil de gestion. J'ignore quel sera le contenu du contrat à venir et j'ignore s'il sera renouvelé en 2009 ou en 2010 ; je n'ai pas réponse à toutes les questions. Je vous répondrai dans un instant sur la DGI et la DGCP.

Nous sommes engagés, vous le savez, dans des discussions. L'objectif est de contractualiser ; je crois que c'est devenu une habitude à Bercy, et aussi dans d'autres ministères, mais assez peu. Cela évite de devoir renouveler chaque année des rencontres difficiles. Mieux vaut une discussion franche à un moment donné, suivie de trois ou quatre ans d'application du contrat. D'ailleurs, sur le principe du « un sur deux », souvent évoqué et parfois mis en cause dans cette assemblée,

nous avons appliqué le contrat sans modification. Je sais bien que nous sommes au-dessus d'un sur deux, mais cela n'a pas posé de problème ; je le mets au crédit des organisations syndicales de Bercy.

Un nouveau contrat sera donc conclu, probablement en 2009 ou en 2010, le temps de le négocier.

J'ai annoncé la fusion globale entre la DGI et la DGCP le 4 octobre dernier. Vous connaissez parfaitement le sujet. Pourquoi une fusion globale et non pas limitée aux métiers fiscaux ? En matière organisationnelle, je ne crois pas à la vérité absolue ; l'expérience enseigne simplement les erreurs à éviter. Je n'avais donc pas d'opinion préconçue, mais mon idée était de regrouper les moyens et d'aboutir à un interlocuteur fiscal unique. Sur le terrain, souvent, cette idée avait déjà avancé, à travers les hôtels des finances. Cependant, les services que ceux-ci hébergent ne sont pas intégrés. Ils sont sous le même toit, avec une réception commune et des agents qui travaillent davantage ensemble ; c'est déjà pas mal, mais il fallait aller plus loin. Cette avancée est plébiscitée par la population, car c'est une simplification, mais aussi par les agents. Je suis intimement persuadé que les esprits étaient prêts ; en tout cas, j'ai pu le vérifier auprès des intéressés en visitant de nombreux hôtels des finances.

La fusion globale comprend la fusion fiscale. Au départ, c'est un acte de foi, mais il m'a semblé plus prometteur pour les agents de construire la fusion fiscale dans un ensemble plus vaste, car cela élargit leurs possibilités de parcours professionnel. C'est particulièrement utile dans un contexte de réduction progressive des effectifs de l'État. Cela élargit également le champ de mobilité géographique car le nombre de lieux d'implantation augmente. Cela répond à la problématique territoriale, notamment à l'enjeu du maintien des services publics en milieu rural. On peut en effet charger les trésoreries, en particulier, de tâches qu'elles n'auraient pu assumer dans le cadre d'une fusion limitée à la fiscalité.

J'ai abordé ce sujet avec la plupart des présidents ou directeurs d'association d'élus et je me suis rendu personnellement plusieurs fois sur le terrain, notamment avec le président de l'Association des maires de France. Cela s'est donc avéré plus productif pour les agents, mais aussi pour l'État. En effet, dans un ensemble plus vaste, on peut supprimer les doublons plus vite, travailler sur les fonctions support au fil du temps. En outre, d'une certaine façon, c'est plus juste. Car pourquoi faire bénéficier les agents fiscaux au sens large de l'expression – recouvrement et calcul de l'assiette – d'une mise en cohérence de leur statut et pourquoi en exclure ceux relevant de la comptabilité publique ?

La mesure n'a pas été rejetée. Les esprits ont été bien préparés. Les organisations syndicales ont dit ce qu'elles avaient à dire et je le respecte. Nous réfléchissons ensemble au sein d'une quinzaine de groupes de travail très actifs pour faire du cousu main et parvenir à fusionner 130 000 personnes travaillant dans un nombre de sites très important répartis sur le territoire. C'est en réalité une grande industrie qui intéresse tous les Français et les élus. L'objectif est de parvenir à cette fusion dès 2008 au travers de plusieurs faits : la création de la direction générale ; les changements de nom, qui ne se résument pas à un gadget mais revêtent du sens ; la constitution d'une direction unique dans les départements, dès 2008 dans certains d'entre eux puis progressivement partout.

Il ne faut pas se leurrer, plusieurs années sont nécessaires pour les grandes fusions administratives comme pour les grandes fusions d'entreprises, mais la machine est sur les rails. Au fil du temps, nous répondrons à toutes

les questions, statutaires, financières, d'organisation territoriale, de rapports de pouvoir. Une grande partie des réponses seront apportées très concrètement en 2008. Je pense que la fusion sera réalisée aux trois quarts en deux ou trois ans ; nous rencontrerons des difficultés, notamment pour des raisons immobilières, mais nous irons au bout du dernier quart. L'idée est de donner définitivement vie à cette nouvelle direction générale au cours du quinquennat. Son nom reste à déterminer. J'ai proposé aux agents de faire des propositions ; si vous avez des idées, n'hésitez pas.

Les programmes informatiques, de ce point de vue, sont importants, j'y reviendrai.

Pour mesurer la progression des crédits du titre III, il faut bien regarder le périmètre. Les loyers budgétaires, dont le périmètre sera étendu, pèsent pour plus 112 millions d'euros. Cela explique la progression apparente des crédits du titre III. Sur l'ensemble de la mission, les dépenses de personnel augmentent de 120 millions d'euros si l'on compte les cotisations au CAS « Pensions », mais reculent de 60 millions d'euros en excluant ces dernières du calcul, car il y a davantage de départs en retraite.

Sur les autres dépenses, à périmètre constant, les coûts supplémentaires de 110 millions d'euros s'expliquent intégralement par l'investissement sur l'opérateur national de paie et sur Chorus – à propos duquel vous m'avez posé plusieurs questions – ainsi que par les dépenses d'action sociale interministérielle, le fonctionnement courant étant en diminution.

Le programme Copernic poursuit son chemin : 80 % de son montant total – il est considérable puisqu'il s'élève à 1,8 milliard sur la période 2001-2009 – est consommé. Il couvre pratiquement toute la comptabilité de l'État. Certaines applications ont déjà été livrées et des agents travaillent d'ores et déjà sur Copernic. Les économies dues à Copernic sont substantielles et montent progressivement en puissance.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** Ont-elles été chiffrées, monsieur le ministre ?

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Non ! Le fait que Copernic ne soit pas encore complètement entré en application complique les tâches de fusion, c'est sûr. Fallait-il reporter la fusion DGI-DGCP en attendant que l'outil informatique soit définitivement prêt ? Nous nous approchons de la fin du processus de mise en place de Copernic et le processus de fusion lui-même prendra du temps. La décision politique a été prise, les orientations techniques aussi ; nous en sommes maintenant à la mise en œuvre de la fusion. Celle-ci durera plusieurs années, au terme desquelles Copernic sera terminé.

En 2007, 8,5 millions de contribuables ont télédéclaré leurs revenus. L'objectif est de passer à 10 millions de télédéclarations en 2008. Nous avons proposé de limiter l'avantage fiscal aux primodéclarants et nous avons été suivis par l'Assemblée. En effet, après avoir télédéclaré une fois, la perte de 20 ou 25 euros de crédit d'impôt n'est pas dissuasive. Copernic contient d'ailleurs l'application de télédéclaration. Vous voyez donc que les applications et les modules complexes de ce système informatique très lourd se mettent en place au fur et à mesure du temps.

La délivrance gratuite des certificats électroniques de déclaration de TVA vient de débuter. Nous prendrons le temps d'examiner l'effet de cette mesure. Je pense que nous pourrions ensuite fixer des objectifs plus ambitieux en matière de télédéclaration de TVA. L'objectif est de pousser

à la télédéclaration afin de lutter contre la fraude et de sécuriser les déclarations. En dehors du travail au noir, la TVA est en effet, vous le savez, l'un des éléments très lourds du dossier de la lutte contre la fraude. Il concerne la France, mais aussi une grande partie des pays de l'Union européenne et j'ai proposé une coopération sur ce sujet.

À propos de la fraude, le Président de la République et le Premier ministre m'ont chargé d'une mission de consolidation. Un Comité national de lutte contre la fraude avait été créé par Xavier Bertrand ; je l'ai réuni récemment, avec Xavier Bertrand et Roselyne Bachelot. Coordonner une action est nécessaire, mais cela ne signifie pas que les autres ministres doivent s'en désintéresser ; nous allons mettre l'ensemble des administrations sous pression afin que chaque ministère se dote de son plan.

Pour faire court – car je pourrais développer –, je me borne à souligner que cette action requiert des propositions concrètes. Des structures de travail en commun doivent être mises sur pied pour échanger les fichiers. C'est en cours. Les diagnostics ont souvent été dressés depuis longtemps et les choses prennent vie. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale contient du reste des éléments très précis, nous pouvons en discuter si vous le souhaitez.

Parmi les mesures juridiques concrètes qui peuvent être prises, vous m'avez interrogé sur le flagrant délit fiscal. C'est un peu effrayant, j'en ai bien conscience, mais cela ne concerne aucunement l'homme de la rue ; celui-ci ne verra pas débarquer chez lui l'inspecteur des impôts, au petit matin, alors qu'il est encore en pyjama. Nous n'avons pas une vision policière des choses et ceux qui se trompent dans leur déclaration fiscale – cela peut arriver – ont toujours la possibilité de rectifier, je tiens à le rappeler.

Il convient à la fois de gérer normalement les erreurs et de se comporter très durement vis-à-vis de la délinquance financière et sociale, qui doit être poursuivie pour des raisons économiques et aussi évidemment morales, susceptibles de faire consensus quelles que soient les convictions politiques.

En l'absence de déclaration, la fraude ne peut être constatée. De nombreuses entreprises se constituent, engrangent des résultats plus ou moins vertueux et disparaissent quand arrive le temps des déclarations fiscales. Une procédure se déclenche et l'on poursuit une entité qui n'existe plus. Bref, c'est extrêmement compliqué. Le flagrant délit fiscal est adapté à ce type de sociétés : l'administration leur rend visite sur la base de dénonciations – qui ne peuvent plus être anonymes, je le précise –, d'indications ou d'informations, afin de vérifier ces dires et de contrôler s'il s'agit d'entreprises réelles ou spécialisées dans la fraude fiscale. Cela fera gagner du temps aux agents et de l'argent aux contribuables. Pour réduire la base des fraudes comme de tous les actes malveillants, il faut se montrer très dissuasif en affichant une volonté très claire et très ferme.

La direction des monnaies et médailles a été transformée en EPIC – établissement public industriel et commercial – au 1<sup>er</sup> janvier 2007, je crois. Cet établissement est autonome et ne perçoit pas de subvention de l'État ; il ne figure donc pas dans le budget de l'État. La nouvelle gouvernance a été mise en œuvre avec difficulté, au terme de négociations avec les organisations syndicales. Un plan d'action stratégique est en vigueur ou du moins en passe d'être présenté devant les organismes sociaux. Nous suivons évidemment avec attention les évolutions de cet établissement public dont j'ai encore rencontré le directeur hier. En l'absence de transferts, il n'y a pas de raison qu'il figure au budget de l'État.

**M. Thierry Carcenac, rapporteur spécial.** Dans ce dossier, il n'y a aucune transparence. Les réserves financières de la Monnaie de Paris sont conséquentes ; même s'il s'agit désormais d'un EPIC, il serait bon de les retrouver dans un programme.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Si vous voulez, je vous ferai parvenir une réponse spécifique sur la gestion de l'EPIC Monnaie de Paris, car je n'ai pas les éléments en tête. En tout cas, il y a une bonne raison pour qu'il ne figure pas dans le budget. Nous avons pris en compte les problèmes de cet organisme pour le transformer en établissement public industriel et commercial, la direction a changé et il est remis sur les rails. J'ignore si le plan stratégique est en cours d'élaboration ou achevé mais son directeur m'a indiqué que les choses ont avancé, alors que la situation n'a changé qu'il y a quelques mois.

Les réductions d'effectifs à la direction générale des douanes et droits indirects, notamment en catégorie C, sont logiques. Au fil du temps, les services de l'État, comme la société tout entière, vont gagner en qualification. J'ignore comment les fonctionnaires seront classifiés dans le futur ; ce sujet n'est pas à l'ordre du jour mais il sera sûrement abordé en temps et en heure. En tout cas, des titulaires de licence se présentent maintenant aux concours de catégorie C, ce qui exclut beaucoup de candidats présentant la qualification requise pour les postes ouverts.

Cette exclusion du système de la fonction publique me préoccupe vraiment, d'autant que les fonctionnaires surqualifiés qui prennent les postes deviennent généralement assez aigris, et cela se comprend, car leur travail ne correspond pas à leurs compétences. Il convient de rétablir l'adéquation entre les offres de postes dans la fonction publique et les candidats. C'est un problème aigu, d'ordre humain, mais aussi pour la fonction publique. Bref, il est assez naturel que le nombre de postes de catégorie C diminue et que le nombre de postes d'encadrement intermédiaire ou supérieur augmente.

À propos des bureaux de douane, je n'ai pas fixé d'objectif ; je n'ai pas dit qu'il fallait un bureau par département. Comme tous les grands réseaux, la douane doit évidemment évoluer, notamment sa partie commerciale, en fonction des changements d'activité, mais il n'y a pas de plan préétabli. Le sujet a été mis à l'ordre du jour et des discussions auront lieu avec la direction générale des douanes et droits indirects et avec les organisations syndicales de douaniers.

D'un département à l'autre, la situation peut être bien différente ; je suis partisan d'une adaptation du service public aux difficultés rencontrées sur le terrain. Lorsque ce ministère a été créé, j'ai d'abord fait en sorte que les douanes gardent leur unité. Elles auraient pu être divisées, avec un transfert de la surveillance vers le ministère de l'intérieur ou celui de l'immigration, dont dépend maintenant la police de la frontière, mais j'ai jugé qu'elles constituaient un tout cohérent, avec des agents qui passent d'un service à l'autre, et j'ai été suivi.

Ainsi que vous l'avez très bien souligné, nous sommes dans une opération de reconquête du dédouanement, sur lequel nous avons perdu quelques parts de marché. Il est essentiel que les marchandises soient dédouanées en France parce que cette opération administrative se traduit par des courants réels et financiers sur notre territoire, au travers de l'activité économique et du transport. La direction générale des douanes et droits indirects y veille. Je rencontre très souvent ses responsables et je vais voir les douaniers sur

le terrain, car je porte beaucoup d'intérêt à cette fonction qui joue un rôle tant en matière économique que dans la fonction de surveillance.

Le déploiement de Delta se poursuit. Delta fonctionne aujourd'hui dans la plupart des départements : 45 % du trafic est géré par cette nouvelle application informatique très pratique, née de l'expérience des douaniers. Elle a en effet été développée en tenant compte des réalités du terrain, ce qui est rarement le cas pour une application informatique. Je me suis rendu dans des bureaux de douane pour comparer l'avant et l'après. Son coût global est très rentable : il s'établit entre 11 et 12 millions d'euros.

Les gains de productivité seront certainement importants mais, dans ce domaine, je me méfie des chiffres. On peut asséner des gains en nombre d'emplois ou en millions d'euros, mais cela crée des crispations et on s'aperçoit souvent que les choses ne se passent pas comme prévu, en plus ou en moins. Mieux vaut s'efforcer d'associer l'ensemble des douaniers à la bonne utilisation de Delta et en tirer les conséquences au fur et à mesure.

Cela dit, plusieurs centaines de postes sont concernés et les agents pourront aller ailleurs. Quand il est question de gains de productivité, cela provoque immédiatement des craintes de suppressions d'emplois. Le principe général est certes le « un sur deux », mais plein d'emplois sont nécessaires, notamment dans des services nouveaux. Lorsque je me rends chez les opérateurs de fret de Roissy – vous avez probablement dû aussi y aller –, je trouve extraordinaire de voir des bureaux de dédouanement situés dans les locaux de grandes entreprises, extraordinaire de voir qu'une coopération se crée entre les milieux économiques et la douane. Delta est un maillon de l'évolution de la douane et l'objectif est de finaliser son déploiement d'ici à la fin de l'année.

Je suis allé à l'assemblée générale de la Confédération des débitants de tabac de France, et la place n'était guère confortable, je l'avoue humblement (*Sourires.*) N'étant pas ministre de la santé, je peux éventuellement dire les choses autrement, mais, dans une cohérence absolue avec l'action gouvernementale. Le décret entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008. En face de chez moi, à Chantilly, une buraliste, présidente départementale de la profession – on ne choisit pas ses voisins ! –, a déployé des banderoles gigantesques portant des slogans comme « Non à l'interdiction de fumer dans les cafés-restaurants » ou « Moratoire sur le décret ». Ces banderoles me sont évidemment destinées. (*Rires.*) Je suis donc souvent interpellé sur le sujet et je crois même que je dois encore rencontrer cette personne ce soir.

Il me semble que la politique de santé publique emporte une large adhésion. On doit s'y tenir mais j'ai dit que les contrôles seront intelligents. Il ne faut pas être stupide, des contrôles ne seront pas organisés le 2 janvier. L'essentiel est d'atteindre l'objectif de santé publique : que plus personne ne fume dans les lieux publics. Les contrôles se feront avec fermeté mais intelligence, en tenant compte des situations particulières et en permettant à chacun de se mettre en conformité.

En face de cet objectif de santé public, il y aura des compensations. Un nouveau contrat d'avenir, signé par Jean-François Copé et le président national des débitants de tabac, M. René Le Pape, entrera également en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Il contient des dispositions assez nouvelles par rapport au précédent. Pour la première fois depuis 1976, la rémunération octroyée sur la vente des tabacs progressera de 0,5 point sur les quatre ans du contrat, avec une première

augmentation de 0,125 point dès le 1<sup>er</sup> janvier. La viabilité du réseau sera renforcée, grâce notamment à l'assouplissement des conditions de transfert des débits de tabac.

Les crédits d'impôt votés fin 2006 pour la modernisation des débits ou des vitrines sont évidemment reconduits. J'ai par ailleurs demandé à la douane, avant les vacances, de mettre le paquet – sans jeu de mot – sur le dossier des cigarettes entrant illégalement en France. Cette consigne a été très bien respectée – c'est normal – et je pourrai vous communiquer le tableau de suivi des contrôles et des résultats, qui indique le surcroît de cigarettes saisies.

Je ne nie pas l'inquiétude des débitants de tabac – aucun élu ne pourrait le faire – mais, au fond, je pense qu'ils ne remettent pas en cause le décret d'interdiction. L'idée est passée ; reste à atténuer, petit à petit, les difficultés des débitants. C'est un réseau de lien social auquel nous sommes tous attachés, vous ne me contredirez pas. À l'assemblée générale, je ne me suis pas fait lyncher, ni même siffler, mais la situation était tendue. Je peux le comprendre car certains sont très touchés : quand un débitant brandit un mauvais compte d'exploitation, il est assez difficile de lui répondre devant 300 personnes, même si ses difficultés peuvent avoir d'autres causes. À la sortie, je n'ai malheureusement pas pu m'éclipser car les grilles du Palais Brongniart étaient fermées ; j'ai donc été obligé de poursuivre la discussion et d'aller au fond du sujet avec ces gens passionnés qui travaillent beaucoup et qu'il faut aider à passer ce cap.

**M. Thierry Carcenac, rapporteur spécial.** Sur les 30 800 débitants, 3 000 seulement ont été équipés pour le timbre-amende électronique. Le plan d'équipement va-t-il se poursuivre ?

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Oui, le plan va se poursuivre. Une expérimentation *in vivo* est en cours sur 10 % environ des débits de tabac. Je me méfie des expérimentations, je le dis *off* ; enfin, j'imagine que cela ne le restera pas.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** En effet ! (*Sourires.*)

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Quoi qu'il en soit, je me méfie des expérimentations, car il arrive qu'elles ne débouchent sur rien et ne soient que des prétextes.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** C'est vrai !

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Il faut aller au bout de celle-ci et en tirer les conséquences. L'objectif est de renforcer le débit de tabac comme centre de services.

Vous m'avez aussi interrogé sur le monopole des jeux ; je répondrai sous le contrôle de Louis Giscard d'Estaing pour ce qui concerne le PMU.

Accompagné de Jean-Pierre Jouyet, je suis allé rendre visite au commissaire Charlie Mac Creevy ; pour bien suivre, il faut comprendre l'irlandais. Nous lui avons réaffirmé que nous faisons totalement confiance aux arguments de la France dans la procédure en cours devant la Cour de justice des Communautés européennes – j'imagine qu'il a parfaitement confiance dans ses propres arguments – mais que notre pays n'en a pas moins la volonté de mener une discussion plus politique. Il faut cesser de s'envoyer des démonstrations juridiques à la tête et tenter de réfléchir ensemble ; il en est convenu.

Nous avons aussi indiqué que nous mandaterons une mission composée de membres de l'inspection générale des finances, de techniciens informatiques et de membres de l'inspection générale de l'agriculture afin de définir clairement, d'ici à trois ou quatre mois, ce que pourrait être, en France, un système de jeux cohérent et non discriminatoire, correspondant aux principes forts auxquels notre pays est attaché pour ce qui concerne cette activité et adapté à notre conception du Traité.

Le concept est assez simple. L'environnement des jeux d'argent est particulier, avec les risques de blanchiment ou d'addiction, qui ne sont pas dénués d'importance ; la France prend en compte ces réalités à travers une politique très ancienne, qui relève des États et qu'elle doit pouvoir continuer à mener. Elle doit pareillement pouvoir garantir sa fiscalité : pour atteindre l'équilibre budgétaire ou plutôt ne pas accroître notre déficit budgétaire, nous nous sommes lancés dans des réformes de structures ; il n'est donc pas question de nous affaiblir en nous privant de recettes de cette nature, d'autant qu'une partie de la ressource présente la particularité de financer dans une large mesure le secteur hippique, lui aussi sensible dans vos circonscriptions – sauf au Perreux –...

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Tout à fait !

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** ... puisqu'il emploie au quotidien quelque 65 000 emplois. Cette spécificité doit aussi être prise en compte et nous refusons le système de reconnaissance mutuelle, par lequel un opérateur ressortissant de Malte ou d'ailleurs serait reconnu dans l'ensemble de l'Union. Je crois que le commissaire européen l'a bien compris, d'autant qu'il a une dizaine d'autres pays sur le dos.

Notre idée n'est pas d'établir un rapport de force car les cultures, dans ce domaine, sont assez différentes d'un pays à l'autre. Nous défendons notre position, nous essaierons d'aller le plus loin possible et j'espère que nous trouverons, avant la présidence française, une solution convenant à l'Union européenne et à la France. Il faut prendre en compte l'existence d'innombrables sites sauvages sur Internet, sanctionner encore mieux ce qui est illégal et définir plus ouvertement ce qui peut être légal, en conservant une grande maîtrise. Voilà une option à la fois pragmatique et protectrice de nos intérêts. Ce sera d'ailleurs peut-être une chance pour les jeux en France, nous le verrons. Nous avons quelques mois pour continuer de défricher le sujet.

Pierre-Alain Muet a lui aussi posé beaucoup de questions.

Chorus est une autre application très lourde et il faudrait beaucoup de temps pour en parler. Si le président de la commission des finances le désire, je pourrai d'ailleurs venir faire un point devant elle sur l'état d'évolution des grands systèmes d'information.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** D'accord !

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Les systèmes d'information sont complexes dans leur gouvernance et leur mise en œuvre. Ils sont coûteux et doivent impérativement dégager des gains de productivité. Ce sujet très pointu, d'actualité depuis des années, ne saurait donc être abordé au détour d'une question.

Chorus, contrairement à Copernic, n'est pas du tout en service. Certains modules feront l'objet d'une première expérimentation début 2009. Chorus, qui succède à Accord et Accord 2, devrait entrer en application fin 2010. Son coût

s'élèvera à 650 millions d'euros sur l'ensemble de la période courant de 2005 à 2010 ou 2011. Pour entrer dans le détail, module par module, il faudrait pénétrer un maquis assez dense. Les gains de diverses natures que Chorus générera sont évalués à quelque 280 millions d'euros en année pleine. Pour répondre à votre question, monsieur Muet, il devrait être déployé sur environ 30 000 utilisateurs d'ici à fin 2010. De par mes fonctions, je suis à votre disposition, et je suis prêt à entrer dans le détail si le président le souhaite.

Je veux bien accepter le principe d'indicateurs sur l'état d'avancement de Chorus et, plus globalement, des grands projets informatiques ; nous pourrions nous pencher assez vite sur le sujet. En effet, ces grands projets sont coûteux, mobilisent de grosses ressources humaines et créent beaucoup d'espérance, mais aussi parfois de désillusion. Il est certes délicat de demander de la productivité aux agents quand ces projets n'aboutissent pas, mais je ne puis pas pour autant mettre un coup d'arrêt à toutes les mesures de productivité engagées.

Si les indicateurs de performance, notamment ceux des directions d'état-major, peuvent être améliorés, il faut le faire ; je le disais hier dans un autre débat. La LOLF étant encore toute jeune, certains indicateurs sont bien renseignés, d'autres pas, certains sont utiles, d'autres pas. Au bout du compte, cela ne doit surtout pas devenir un maquis ; je parle devant Didier Migaud, qui est un peu comme le pape dans ce domaine. (*Sourires.*) Il faut regarder dans le détail, indicateur par indicateur, mais je suis persuadé que tout est évaluable, y compris les directions d'état-major et leurs tâches. Le tout est de s'arrêter sur le bon indicateur, de le renseigner correctement et de lui donner le temps de vivre, sans quoi il ne s'agit que d'un indicateur de contrôle, pas d'un indicateur de gestion. Cela signifie qu'il doit être possible d'amender le processus de gestion, ce qui requiert du temps, une chronique de l'indicateur.

Faut-il un indicateur sur la norme de dépenses ?

**M. Pierre-Alain Muet, rapporteur spécial.** Sur le respect de la norme !

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Pourquoi pas ? Je veux bien étudier la question, mais le résultat est assez facile à obtenir : la norme est respectée ou elle ne l'est pas.

**M. Pierre-Alain Muet, rapporteur spécial.** Il serait intéressant d'avoir plusieurs indicateurs, car les dépenses de l'État ne peuvent se résumer à une norme unique. Le rapport de la Cour des comptes est assez riche à ce propos.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Je verrai avec la direction du budget. Mon premier souci est de respecter la norme de dépenses votée par le Parlement.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** Le problème, c'est le contour de la dépense.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Je sais bien. Cette norme évolue. Plus le contenu de la norme est riche et plus je suis content, mais plus c'est difficile car elle doit rester pilotable. Cette année, nous avons essayé d'étendre la norme, et cela peut donner de bonnes nouvelles comme des mauvaises ; ce n'est pas une démarche conjoncturelle mais structurelle, de fond. C'est en suivant la situation à partir de la norme que l'on peut progressivement parvenir à mieux maîtriser la dépense et les soldes.

**M. Gilles Carrez, rapporteur général.** Il faudra intégrer la dépense fiscale.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. C'est tout le problème.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique**. Nous avons traité les sujets qui étaient probablement les plus simples pour lancer le processus, c'est vrai. Maintenant, nous pouvons mettre ce point en discussion. Ce n'était pas possible d'emblée, car cela posait des problèmes de pilotage. Je suis d'accord pour ouvrir le chantier ; nous devons juste préciser les conditions. Plus on encadre la dépense, quelle que soit la manière de dépenser, mieux c'est. Et moins la dépense échappe au contrôle du Gouvernement, mieux c'est, évidemment. Voilà le principe du dialogue constructif. On peut y voir un risque mais, en réalité, on ne risque rien à être transparent. Il est préférable d'affronter les situations telles qu'elles sont. Dans un État comme la France au XXI<sup>e</sup> siècle, rien ne peut être caché, et tant mieux.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Rien ne peut être caché durablement !

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique**. Pour ma part, je n'ai jamais rien caché. Au bout d'un moment, tout se sait. Dans la sphère publique, celui qui croit qu'il peut cacher quoi que ce soit a bien tort.

Monsieur Muet, vous affirmez qu'il y a beaucoup d'audits, que beaucoup de temps leur est consacré et vous vous interrogez sur les résultats. J'avais lancé les stratégies ministérielles de réforme, je vous remercie de l'avoir noté. D'aucuns, ici, y ont beaucoup participé. La réforme de l'État est à l'œuvre depuis longtemps et beaucoup de choses avaient évidemment déjà été faites auparavant. Jean-François Copé a suivi, avec les audits de modernisation, qui utilisaient aussi une bonne méthode. Nous nous sommes efforcés, cette fois-ci, d'arrêter une méthode définitive : la révision générale des politiques publiques. Je vous épargnerai une explication, car vous savez tous très bien de quoi il s'agit.

L'État, régulièrement, sans doute tous les deux ou trois ans, passe au crible l'ensemble de ses dépenses d'intervention, sans tabou, afin d'évaluer son organisation, sa productivité, l'opportunité de ces dépenses, la qualité de son service public, sa capacité de produire un service public au juste prix – Dieu sait qu'il y a des progrès à accomplir dans ce domaine ! –, au regard des objectifs politiques portés par le Gouvernement, lesquels peuvent du reste varier d'une majorité à l'autre.

Nous consacrons un temps considérable à cette révision générale des politiques publiques. Hier, nous avons tenu quatre réunions de deux heures chacune sur le sujet, soit un total de huit heures, et il y en a d'autres demain. Nous regardons tout dans le détail et nous proposerons des mesures à l'organe politique de la révision générale des politiques publiques, le conseil de la modernisation des politiques publiques, qui est en réalité le conseil des ministres. Pourquoi ? Parce que, comme au Canada, il faut assurer un portage politique au plus haut niveau des orientations à arrêter.

Ce n'est pas parce que tel ministre préconise telle orientation que la réforme de l'État aboutira ; c'est parce que l'ensemble de l'équipe porte des orientations. La réforme de l'État est une nécessité mais aussi un effort. En effet, la moindre dépense d'un euro a un intérêt. Toute réorganisation suscitant de l'inquiétude et des questions, elle doit être entraînée par des objectifs très clairement affichés et argumentés de qualité du service public et de bonne gestion.

**M. Gilles Carrez**, *rapporteur général*. Avec votre permission, monsieur le ministre, je demande la parole, monsieur le président !

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur général.

**M. Gilles Carrez**, *rapporteur général*. Tout le travail accompli dans le cadre des stratégies ministérielles de réforme d'Éric Woerth puis dans celui des audits de modernisation n'a pas été vain, car il alimente la démarche actuelle de révision générale des politiques publiques. Cependant je retiens deux choses de la nouvelle étape.

D'abord, la révision générale des politiques publiques est plus exhaustive, plus systématique ; elle couvre l'ensemble du champ de la dépense publique.

Ensuite et surtout, elle enclenche un vrai processus de décision, ce qui répond à une critique figurant en filigrane dans le rapport de M. Muet : après, il se passera quelque chose ; ce ne sont pas des audits conduits pour le plaisir et restant en suspension.

**M. Pierre-Alain Muet**, *rapporteur spécial*. Je demande également la parole, monsieur le président.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Je vous l'accorde, mon cher collègue, car l'intérêt de ces commissions élargies est de favoriser les échanges directs.

**M. Pierre-Alain Muet**, *rapporteur spécial*. Si le nouveau projet s'inspire du modèle canadien, il faudra assurer un suivi important. Un travail considérable d'audits de modernisation a été accompli depuis une dizaine d'années, sous des appellations différentes. Le ministère des finances et la direction du budget doivent tenir un tableau de bord du suivi de ces audits. Il serait sans doute intéressant, pour notre assemblée, de disposer d'un tel tableau, afin qu'elle sache ce qu'il a résulté des politiques passées. Avant de croire au futur, il faut être convaincu que les politiques antérieures ont eu des suites.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Quels que soient la teneur des débats et l'opinion que l'on a des décisions futures, le portage politique au plus haut niveau me paraît essentiel, comme au Canada.

Poursuivez, monsieur le ministre.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique**. Je suis évidemment d'accord pour publier les résultats des travaux précédents, sans toutefois remonter à dix ans en arrière, car il ne s'agit pas de faire de l'archéologie de la réforme de l'État ; laissons cela aux universitaires, chacun son métier. (*Sourires.*)

J'ai mené les stratégies ministérielles de réforme pendant une période brève de moins de quatorze mois, après laquelle ont été instaurés les audits de modernisation. Je suis évidemment prêt à publier les audits particuliers mais je ne puis le faire maintenant car chaque équipe d'experts publics et privés travaillant derrière chaque chantier de la révision générale des politiques publiques réfléchit justement à partir des audits de modernisation, des rapports de la Cour des comptes, des rapports des inspections rendus année après année – qui ont souvent d'ailleurs provoqué de l'émotion dans cette assemblée – et des rapports parlementaires divers et variés, en particulier ceux de la MEC. La bonne cinquantaine, que dis-je, la bonne centaine d'audits de modernisation sert donc de matériaux.

Au cours des deux réunions du conseil de la modernisation des politiques publiques qui se tiendront en décembre et au printemps, le portage politique sera très fort. Nous verrons quelles seront les orientations définitivement retenues et nous suivrons leur mise en œuvre pas par pas. C'est tellement important que, d'une certaine façon, cela conditionne le retour à l'équilibre de nos finances publiques, qui requiert des mesures structurelles, je l'ai suffisamment dit. Rien à voir avec du Canada Dry. J'ai apprécié votre expression mais j'en retiens le mot « dry », qui, si mes souvenirs d'anglais sont bons, signifie « sec ». Or nous ne sommes pas dans une approche d'économies sèches. À gauche comme à droite, nous avons bien vu que, compte tenu de la façon dont est organisée la machine d'État, il est illusoire de rechercher des économies brutales, coupées à la hache. Il faut au contraire réorganiser pour aller chercher le potentiel d'économies et installer durablement l'équilibre. Tel est l'objectif de la révision générale des politiques publiques.

Monsieur Tron, je partage votre souhait de cohérence concernant le programme « Fonction publique ». Cet ensemble reste divisé, la mesure attendue n'a pas été prise. Je m'y emploierai pour 2009. Je sais que les ministres prennent de nombreux engagements devant l'Assemblée nationale, mais je pense que vous en tenez le greffe. Cette disposition assurerait la cohérence entre, d'une part, la gestion administrative et statutaire du personnel, et, d'autre part, la gestion budgétaire du personnel.

J'ignore pourquoi l'ENA suscite tant d'intérêt dans cette assemblée ! (*Sourires.*)

**M. Michel Piron.** C'est affectif !

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Pour que vous cessiez de vous y intéresser, peut-être faudrait-il l'éloigner un peu plus encore ! L'ENA est emblématique de la fonction publique. C'est tout de même une grande et belle école, qui fournit des fonctionnaires de haute qualité, mais cela ne fait pas tout. Nous avons ramené les effectifs des promotions de quatre-vingt-dix élèves cette année à quatre-vingt l'année prochaine, et cela n'a pas été si facile, car les patrons des grands corps que je rencontre ont beaucoup de travail et réclament plus de jeunes énarques.

Au-delà de la simple question des concours, il convient probablement de réfléchir au système de formation de la fonction publique dans son ensemble, de sortir du cadre restreint de l'ENA. Il existe aussi une grande école pour la fonction publique territoriale et ses liens avec l'ENA peuvent être renforcés. Un vrai travail doit être réalisé à propos des IRA. Nous ne pouvons pas tout faire en même temps, mais ce chantier sera ouvert.

La convention d'objectifs et de gestion de l'ENA est rédigée et en cours de discussion entre l'établissement et le Gouvernement. Elle sera signée, je pense, à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

Les crédits de l'ENA font apparaître des plus et des moins. L'effort demandé en 2008 par l'établissement est supérieur à la cible de votre amendement. Je ne ferai pas le point sur l'ensemble des transferts, mais l'ENA doit supporter des charges supplémentaires de 2,5 millions d'euros : 1,7 million au titre du financement pérenne des emplois du Centre des études européennes de Strasbourg plus 0,8 million au titre de la hausse du taux de contribution employeur pour les pensions, mesure qui touche l'ensemble du budget de l'État. L'augmentation de la subvention à l'ENA pour charges de service public est donc limitée à 1,1 million alors que les coûts supplémentaires

auxquels elle est confrontée atteignent 2,5 millions : 1,3 à 1,4 million d'euros sont redéployés au sein de l'ENA, avec une économie de 450 000 euros correspondant à la baisse des postes ouverts dans l'ensemble de la structure de formation et une économie de 850 000 euros sur le budget de fonctionnement grâce à des rationalisations.

Un projet d'extension sur un terrain annexe de Strasbourg devrait être financé par une partie du produit de la cession de l'immeuble de la rue de l'Université, monsieur Deniaud.

Les IRA s'orientent vers la bonne direction, c'est vrai ; ils dispensent une bonne formation.

J'en viens aux questions de fond.

Comment conduire les négociations salariales ?

M. Derosier a fait allusion au cycle de conférences à froid que nous menons avec les organisations syndicales de Bercy, en dehors des vicissitudes du climat social. Il est très important que nous préservions la qualité de la discussion. Ce n'est pas parce que les fonctionnaires défilent partout en France le 15 novembre que nous devons cesser de débattre des sujets de fond de façon constructive, chacun l'a bien compris. Nous avons donc lancé une réflexion sur le dialogue social et le pouvoir d'achat.

Avant de commencer à parler concrètement de montants de rémunération supplémentaires, il serait bon de s'arrêter sur les modalités de mesure de l'augmentation du pouvoir d'achat. Or, sur ce point, nous ne sommes pas d'accord, monsieur Derosier. Nous n'allons pas refaire le débat car je connais d'avance vos questions et vous connaissez mes réponses. Il ne sert à rien de s'enfermer dans une discussion compliquée où les uns affirment que le pouvoir d'achat baisse de tant et les autres qu'il croît de tant, parce qu'ils ne calculent pas à partir de la même base. Par conséquent, hors mesures 2007 et 2008, adoptons au moins le même socle de départ.

Comment mesure-t-on l'augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires ? Convient-il de prendre uniquement en compte le point d'indice ou bien d'y intégrer le GVT, les mesures catégorielles, l'action sociale ? Nous pouvons tout de même nous mettre d'accord sur ce point, quitte, ensuite, à être en désaccord sur le taux de couverture de l'inflation, par exemple. Faut-il séparer le « V » et le « T » du GVT ? Quelle est la signification du « V » ? À quoi le « T » correspond-il ? À l'individualisation, à la responsabilité, à l'ancienneté, au passage de concours, de grades, d'échelons ? Il est légitime de revenir sur ces questions, que nous ne nous sommes pas posées depuis des années. Beaucoup de gens se sont fait leur idée. Est-il possible d'apporter une réponse commune ? Qu'en pensent l'employeur, les organisations syndicales, les fonctionnaires pris individuellement ? Quand ce dernier reçoit sa feuille de paie, que regarde-t-il ? À mon avis, il est plutôt intéressé par la somme en bas de page que par le niveau du point ou ses droits à la retraite.

Tout le monde n'en sortirait pas forcément d'accord, chacun a des principes à défendre, mais j'aimerais que nous ayons un rendez-vous annuel coordonné avec la construction budgétaire pour éclaircir la situation, car la masse salariale représente 45 % des dépenses de fonctionnement. Cette année, c'était beaucoup trop tôt. Pour y parvenir, il faut se mettre d'accord sur les fondamentaux ; c'est l'objet des conférences. L'absence d'accord salarial, depuis environ une dizaine d'années, est le signe qu'il y a un problème, je l'ai dit plus de dix fois : si personne n'a pas intérêt à en signer un nouveau, si chacun se satisfait de la situation,

alors pourquoi se montrer mécontent ? J'aimerais, à un moment donné, que nous obtenions un accord permettant d'avancer.

Georges Tron a raison de préconiser une clarification du mode de rémunération. Il est de plus en plus clair qu'une partie de la rémunération doit être individualisée, mais laquelle ? Toutes les tâches sont évaluables, selon des critères différents, et il n'y a pas de raison pour que cela se fasse de façon clanique, politique, à la tête du client. Tout le monde est évalué à un moment ou un autre. Pour notre part, nous le sommes par les électeurs : nous perdons ou nous gagnons. Il s'agit non pas d'appliquer une sanction, mais, au contraire, de maintenir l'équité dans la progression des parcours professionnels, sans oublier la notion de carrière. Si tout le monde avance en même temps, c'est inéquitable, j'insiste sur ce point. Beaucoup de mesures ont d'ailleurs été prises. En réalité, le blocage avec les fonctionnaires, ou en tout cas avec leurs syndicats, intervient à propos de la structure de rémunération à trois niveaux évoquée par M. Tron.

Comme je l'ai déjà indiqué devant l'Assemblée nationale, je considère moi aussi que les opérateurs ne doivent pas servir de point de fuite vis-à-vis des contraintes de l'État. Les effectifs des opérateurs ne devraient pas augmenter à partir de 2008. Nous le vérifierons, mais il n'est pas possible de le faire à travers le budget de l'État, si ce n'est que nous les tenons un peu car nous leur donnons parfois un peu d'argent. Je pense que nous devons de plus en plus les soumettre à des sanctions, même si le terme est peut-être un peu fort. Nous nous sommes donné trois ans pour recenser l'immobilier ; nous sommes en phase de collecte et j'espère que nous y parviendrons. Je pense même qu'il n'y a pas de fatalité et que nous pourrions agir plus vite. Peut-être allons-nous diviser cette durée par deux. Allez, je prends l'engagement d'afficher un an et demi.

Si un opérateur ne respecte pas cette obligation de recensement, nous adopterons des mesures de compensation financière. Nous avons pris du retard à cause de la mauvaise volonté de certains. Au demeurant, il n'y a aucune raison que l'État continue de subventionner des opérateurs qui détiennent un parc immobilier de rapport ou des biens susceptibles d'être cédés et de décharger le contribuable ; tout cela est un peu énervant !

Sauf exceptions à déterminer, nous allons soumettre les opérateurs aux mêmes règles que l'État dans les domaines de l'immobilier et des emplois. Il appartiendra aux représentants de l'État, dans les conseils d'administration des opérateurs, de faire entendre cette voix. Il faut tenir la bride un peu plus courte, je suis d'accord. Connaissant votre sensibilité sur ce sujet – et vous avez bien raison –, je veillerai à ce que ce soit le cas car je ne tiens pas à me faire enguirlander.

Monsieur Vergnier, vous me dites que nous n'avons pas répondu aux questions concernant les régimes spéciaux.

**M. Michel Vergnier, rapporteur spécial.** Je n'ai pas été le seul à le dire.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Je ne sais pas, je n'ai pas suivi l'exacte chronologie des réponses. Je prends acte de votre remarque, mais on me dit que nous avons bien envoyé nos réponses avant le 10 octobre et qu'elles ne vous sont pas parvenues. J'ignore si la responsabilité en incombe à La Poste, à mes collaborateurs ou aux vôtres – je penche pour cette dernière option.

**M. Michel Vergnier, rapporteur spécial.** Je pense que nous n'utilisons pas le courrier, mais le email. Néanmoins vous bénéficiez toujours de notre indulgence.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** En tout cas, vous n'y êtes pour rien et moi non plus ; c'est la faute des autres. Et nous avons réexpédié les réponses manquantes quelques jours après le 10 octobre.

**M. Michel Vergnier, rapporteur spécial.** Quelques-unes seulement ? De toute façon ce n'est pas l'essentiel, monsieur le ministre.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Du temps où j'étais moi-même rapporteur du budget des affaires étrangères, je m'énervais contre le ministère des affaires étrangères, qui ne me donnait pas les réponses attendues. Dont acte : nous avons fait de notre mieux, mais il y a eu un peu de retard. Vous avez raison : nous tirerons un bilan et nous essaierons de faire mieux dans l'avenir.

Vous avez, au détour d'une phrase, glissé l'idée que la dynamique de l'assiette salariale est faible. À cet égard je tiens à lever toute ambiguïté pour que vous ne pensiez pas qu'il y a un paradoxe entre les paroles et la réalité. Si l'enveloppe évolue peu, c'est pour deux raisons.

Premièrement, avec la décentralisation, 130 000 agents de l'État ont choisi de travailler dans les collectivités locales. Leur rémunération, cotisations sociales incluses, a donc été transférée et a disparu de la masse salariale. Le transfert vers les collectivités locales remporte d'ailleurs un grand succès, ce qui coûte cher au budget de l'État, car nous sommes obligés de verser une compensation à la CNRACL, la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. En définitive, ces agents, qui s'étaient mis en grève – je l'ai vécu – pour contester des transferts jugés dramatiques pour leur carrière, se transfèrent massivement ; une fois passé l'énerverment du premier instant, ils regardent la réalité en face, avec objectivité et sang-froid, et s'aperçoivent que c'est une bonne loi et qu'ils ne seront pas mal accueillis dans les collectivités territoriales.

Deuxièmement, avec la réduction de 1 % du nombre de fonctionnaires consécutive au renouvellement partiel des départements à la retraite, la masse salariale se réduit.

Cela étant les salaires individuels sont dynamiques : la RMPP, la rémunération moyenne des personnels en place, à ne pas confondre avec la RGPP, a progressé de 3,7 % entre 2006 et 2007. Je suis parfois un peu technique mais là, c'est tout simple : on considère uniquement les agents présents l'année précédente et l'année en cours. C'est la seule façon de mesurer l'évolution de la masse salariale, car le fonctionnaire de soixante ans qui s'en va est généralement mieux payé que celui de vingt-cinq ans qui le remplace ; les pensions s'en trouvent accrues, mais la masse salariale diminue. Ces 3,7 % constituent néanmoins une hausse moyenne. Tout le monde n'est pas concerné, j'en ai conscience.

Le dispositif de subvention du régime de la SNCF, en vigueur depuis des décennies et qui fait l'objet d'une gestion directe par l'entreprise, prévoit que l'État équilibre définitivement les comptes en exercice n plus deux. Tel est notre horizon. Il existe donc en permanence un solde déficitaire ou excédentaire entre l'État et la SNCF.

Le décret de juin 2007 relatif à la création de la nouvelle caisse de retraite de l'entreprise dispose que celle-ci reprend les droits et obligations relevant de la retraite des agents sous statut de la SNCF. Compte tenu de la complexité des opéra-

tions, des discussions sont actuellement en cours avec la SNCF afin d'arrêter l'état exact de ces transferts de créances, mais il s'agit d'une dette provisoire, que l'État honorera.

L'adossement de la caisse de la RATP est prévu par les décrets de mise en œuvre de la réforme du financement. Dans l'attente de la décision de la Commission européenne, des négociations sont ouvertes avec la CNAV, la Caisse nationale d'assurance vieillesse de salariés, pour déterminer les paramètres de cet adossement. L'objectif demeure mais je ne puis annoncer de délai. Même si la priorité brûlante est désormais à la réforme des droits du régime, dans un objectif d'égalité de traitement des Français devant la retraite – je pèse mes mots car le sujet est politiquement lourd –, l'adossement est en cours.

L'État ne peut tout de même pas compenser le déséquilibre d'un régime de retraite sans regarder si celui-ci ne dispose pas de quelques réserves financières. Or le patrimoine immobilier de la caisse des Mines est considérable – il doit avoisiner 1,5 ou 2 milliards d'euros – et ces biens ont été acquis, précisément, pour assurer l'existence et consolider le régime. Il arrive un moment où il faut les vendre ; ils sont faits pour cela. L'État incite donc la caisse des Mines à céder son immobilier.

**M. Michel Vergnier, rapporteur spécial.** Considérez-vous que les prévisions de recettes liées à ces cessions sont réalistes ?

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Cette année, elles sont évaluées à 170 millions d'euros, et le conseil d'administration a voté une somme de l'ordre de 200 millions. La caisse des Mines détient de très beaux immeubles, très connus dans Paris, qui intéressent de nombreux investisseurs. Pour chaque opération, il est nécessaire d'effectuer un appel d'offres. La gestion, suivie par le conseil d'administration, est transparente. Je suis très attentif à cette question, comme à tout le reste – j'ai d'ailleurs reçu le préfet Jean-Claude Aurousseau –, car elle est cruciale dans le cadre du dialogue financier avec l'État. Si nous avons prévu cette mesure, c'est qu'elle est réaliste et approuvée par le conseil d'administration, au sein duquel siègent les organisations syndicales.

La Poste verse désormais une compensation libératoire à son établissement de gestion des retraites. Celle-ci contrebalance, toutes charges comprises, la différence entre le coût des agents fonctionnaires de La Poste et le coût supporté par les entreprises du secteur privé à rémunération nette égale. La Commission européenne, vous le savez, vient de donner son accord à ce dispositif. En l'absence d'adossement au régime général, une contribution exceptionnelle de 2 milliards d'euros a été versée par La Poste. Elle a vocation à être progressivement reversée au CAS « Pensions » pour lisser la diminution de la contribution de La Poste résultant du nouveau dispositif.

**M. Michel Vergnier, rapporteur spécial.** Quel est le montant précis du reversement pour 2007 et 2008 ?

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** En 2008, le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit un versement de 780 millions d'euros, soit 64 % du montant restant à la charge de l'État après prise en compte des cotisations.

**M. Michel Vergnier, rapporteur spécial.** Et en 2007 ?

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Il est de l'ordre de 478 à 480 millions. Nous vous communiquerons le chiffre exact par courrier recommandé, pour être sûr qu'il vous parvienne. (*Sourires.*)

**M. Michel Vergnier, rapporteur spécial.** Cette fourchette me suffit !

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** À propos de l'Établissement national des invalides de la marine, vous m'avez interrogé sur la mesure annoncée par le Président de la République lors de sa visite au Guilvinec.

**M. Michel Vergnier, rapporteur spécial.** Pas seulement : le déséquilibre existait déjà, mais il risque de s'aggraver.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Certes, mais il va de soi que nous compenserons le déséquilibre, à partir d'un autre déséquilibre, me direz-vous ; je fais les questions et les réponses pour aller plus vite. (*Rires.*)

Il s'agit d'un engagement de l'État face à une situation très critique, et le Président de la République a fait le nécessaire pour les marins pêcheurs. De toute façon, ces quelques dizaines de millions d'euros – pas tout à fait 50 millions, versés trimestriellement, reconductibles et portant sur les charges patronales et salariales –, si importants pour la pêche, n'altéreront pas la physionomie du déficit de l'État, ni même celle de la caisse.

Monsieur Deniaud, votre rapport sur le patrimoine immobilier de l'État est lui aussi très approfondi. Ayant écouté votre interview, ce matin, sur RTL, je connaissais d'avance les questions que vous me poseriez.

Le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » ne finance que la partie relogement des opérations immobilières, vous le savez mieux que quiconque ; peut-être vaudrait-il mieux centraliser tout ce qui relève de la politique immobilière de l'État. Cette problématique est lourde, votre intervention en témoigne, de même que les excellents travaux de Georges Tron, devenu aujourd'hui président du Conseil de l'immobilier de l'État, instance dont vous être membre.

Il serait toutefois abusif de résumer le sujet en disant que cette politique est mauvaise. Je sais que la presse s'y intéresse et a consacré nombre d'articles aux erreurs ou approximations qui ont pu être commises, mais je ne voudrais pas que l'on jette l'ensemble du patrimoine immobilier de l'État avec l'immeuble, comme l'on jetterait le bébé avec l'eau du bain. Des erreurs peuvent se produire mais, en même temps, la politique se consolide au cours du temps. France Domaine a été créé et des gens compétents ont été placés à sa tête. Il y a une volonté de bien faire. Des bijoux de famille ne servent à rien s'ils ne sont pas portés, s'ils restent dans le coffre et si, par ailleurs, des dettes doivent être remboursées. Il est nécessaire de mener une politique active pour gérer ce patrimoine immobilier, valorisé à hauteur de 40 à 44 milliards d'euros selon la comptabilité publique.

Pour éviter les erreurs, il faut davantage centraliser, je l'ai dit au Conseil de l'immobilier de l'État. France Domaine constitue une réponse, ou plutôt un début de réponse, encore insuffisant. Le taux de répartition de 85 % est mauvais, dissuasif, car il favorise un raisonnement ministère par ministère, irrationnel du point de vue de l'État. Nous allons avancer ensemble, avec le Conseil de l'immobilier de l'État, mais un peu de temps est nécessaire. En tout cas, je suis partisan de la transparence la plus totale. Nous avons besoin d'une vraie politique immobilière, alors que nous menons plutôt une politique de cessions. Les cas des immeubles de la rue de la Convention et de l'avenue de Ségur l'illustrent : il y a bien eu une politique de vente, même si des erreurs ont probablement été faites.

Je précise que l'Imprimerie nationale n'est pas l'État, qu'elle possède un conseil d'administration, et je recommande d'éviter les raccourcis pour ne pas occulter la réalité. Je l'ai dit rapidement hier lors des questions d'actualité : j'ai mandaté l'inspection générale des finances pour rédiger un rapport sur cette opération ; personne ne me l'a demandé, je ne l'ai pas fait sous la pression mais pour y voir clair.

Compte tenu de sa situation économique, l'Imprimerie nationale a vendu cet immeuble précipitamment, pour un montant de 103 millions d'euros et non de 85 millions, car il faut ajouter la soulte de rachat par l'État de 18 millions d'euros. Néanmoins, le prix obtenu aurait sans doute pu être légèrement supérieur, de l'ordre de quelques dizaines de millions d'euros. Ensuite, le rachat par l'État n'est pas contesté ; il s'est fait au prix du marché. L'intermédiaire a réalisé une belle plus-value, notamment grâce au trou de la convention fiscale franco-luxembourgeoise, que nous comblerons avant la fin de l'année en présentant au Parlement une modification du texte.

Quand le rapport de l'inspection générale des finances a été prêt, je l'ai envoyé au président de la commission des finances et il a été diffusé.

Je rappelle aussi que l'opération, dans son ensemble, est profitable à l'État, car il ne faut pas oublier – vous y avez fait référence – que nous avons aussi vendu le Centre de conférences internationales, le Majestic, pour 404 millions d'euros. Le bilan de l'ensemble des ventes et des achats effectués pour passer de neuf à deux sites est donc positif. Il aurait pu l'être davantage, me direz-vous, et vous auriez raison, mais cela montre que l'État réfléchit et conduit une politique de cession transparente, même s'il projette insuffisamment ses besoins immobiliers dans son arbitrage global.

Le bâtiment de la rue Monsieur est en cours de vente et je ne peux pas vous en dire davantage ; le secret est bien gardé mais vous trouverez toutes les informations dans la presse. (*Rires.*) Un appel d'offres a été lancé et un acheteur a fait une proposition à un prix élevé – beaucoup plus de 100 millions d'euros –, très supérieur aux autres et à l'évaluation des domaines. Nous allons donc lui céder l'immeuble ; il n'y aurait aucune raison de ne pas le faire.

L'opération de l'avenue de Ségur en est à son démarrage. Le Gouvernement, garant de la continuité de l'État, s'est déclaré favorable à une installation de la Maison de la francophonie à Paris, mais le lieu reste à déterminer, d'autant que nous ne disposons pas encore d'un cahier des charges complet. D'autre part, il faut reloger le MEDAD dans sa nouvelle configuration. Aucune décision n'est prise.

Nous construisons une vraie politique immobilière, de façon à pouvoir anticiper les besoins et effectuer des arbitrages. Les jalons posés sous ce gouvernement et les précédents vont dans le bon sens. Vous pensez certainement que le mouvement n'est pas assez rapide et je partage cette appréciation.

Je précise que nous conservons le Centre des conférences internationales de l'avenue Kléber jusqu'à la fin de la présidence française. Il n'existe pas de projet de reconstruction.

L'idée est que le Conseil de l'immobilier de l'État, dont vous faites partie, mette les ministères sous pression en produisant des avis obligatoires et publics. Cette politique va commencer dès maintenant.

Le recensement des immeubles des opérateurs est trop lent et trop mou. Il faut intervenir, car attendre trois voire quatre ans n'est pas une fatalité. Je souhaite que nous rédui-

sions ce délai de moitié et je suis certain que c'est possible ; si cela ne l'était pas, cela signifierait que nous serions réduits à l'impuissance.

S'agissant des règles d'investissement, le taux de retour de 85 % n'a aucun sens et doit être abaissé. Le concept même de retour est lié à celui de propriété. Or, dans l'avenir, les ministères ne devront plus être considérés comme les propriétaires de leur immobilier, qui appartient en réalité à l'État. Par conséquent, le taux de retour se justifiera moins, mais l'État prendra naturellement en compte les besoins immobiliers de chaque ministère.

**M. Yves Deniaud, rapporteur spécial.** Il faut cependant maintenir un intéressement.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** J'ai déjà répondu partiellement à vos questions, monsieur Derosier, mais je vais compléter.

J'ai noté votre regret sur le taux de réponse et j'essaierai de faire mieux. Nous sommes à peu près à 80 %, c'est-à-dire sous les 100 %.

L'indicateur de performance du pilotage de la GRH – la gestion de ressources humaines – est prévu dans les projets annuels de performance. Il vise à apprécier, pour chaque ministère, l'état de mise en œuvre du répertoire des métiers, des scénarios quantifiés d'évaluation des emplois et de la GPEC, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cet indicateur sera disponible lorsque seront élaborés les prochains projets annuels de performance, au moment de la loi de règlement ; à nous de le renseigner correctement.

La qualité de la formation des élèves des IRA fait déjà l'objet d'un indicateur de performance, qui repose sur deux sondages réalisés auprès des élèves et des employeurs. La convention d'objectifs et de gestion de l'ENA prévoit également la création de tels indicateurs. Nous pourrions les compléter, car il faut se montrer très souple, le principe d'un indicateur étant d'offrir un outil d'analyse partagé. Nous ferons donc en sorte de pouvoir juger de la qualité des formations dispensées aux IRA et à l'ENA.

Les crédits de la formation interministérielle – qui s'ajoutent à ceux de chaque ministère – s'établissent à 3,4 millions contre 3,54 millions en 2007 et 2,7 millions en 2006. Ils ne baissent donc pas de 20 % comme vous le prétendez, mais nous pouvons nous quereller sur les chiffres si vous le souhaitez. Cela dit, les actions de formation sont en repli au niveau central et en progression au niveau déconcentré. J'ai en effet souhaité renforcer la formation interministérielle dans les services déconcentrés, où travaillent 97 % des agents de l'État, même si ce taux est discutable, car le niveau déconcentré commence en Île-de-France. En tout cas il n'en reste pas moins que l'effort de formation doit être focalisé hors administration centrale.

Le CESU monte en charge à la suite d'une décision récente et son taux de pénétration augmente progressivement. Pour les enfants de trois à six ans, le démarrage était suspendu à la passation d'un marché public en vue de choisir le gestionnaire. C'est chose faite et les premiers chèques seront adressés aux agents très bientôt, en décembre. Les crédits en faveur de cette prestation sont fixés au regard des besoins estimés pour 2008 ; c'est la moindre des choses.

Il serait difficile de tomber d'accord sur le dossier politique des suppressions d'emplois, mais à partir de quelle base technique procédons-nous ? J'ai déjà commencé à répondre à cette question.

Nous n'avons pas réduit les effectifs de façon homogène dans tous les ministères. Nous avons au contraire regardé jusqu'où nous pouvions aller, ministère par ministère, en fonction du résultat des audits et de l'appréciation des gestionnaires et des ministres concernés, sans trop bouleverser la production du service public. Il existe de toute évidence des gisements de diminution d'effectifs très importants, même à périmètre d'organisation constant, pas pendant des années, mais sur un exercice ou deux. Il faut distinguer les ministères sous contrat, celui de l'éducation nationale, qui, avec sa problématique particulière, n'est pas soumis à la règle du « un sur deux », et ceux qui sont au-dessus. *In fine*, nous en sommes à 22 900 diminutions d'emplois : 22 700 plus 200 sur les comptes annexes.

Vous estimez qu'il faut commencer par réformer les structures, puis en tirer les conséquences en termes d'emplois. Vous avez raison, mais, d'une certaine façon, diminuer les effectifs, les mettre en tension, c'est aussi provoquer la réforme de l'État. Quand un gestionnaire est confronté à une telle masse de départs en retraite, que ce soit une collectivité, une entreprise ou un syndicat, il doit tenir compte de cette évolution démographique et prendre une décision à ce moment précis, pas plusieurs années plus tard. Nous sommes à cet instant de vérité. Le non-remplacement de départs en retraite constitue un cadre général d'action et de gestion de l'État, et, en même temps, il incite à la réforme de l'État, car il ne peut porter ses fruits que si un changement en profondeur est opéré, année après année.

Chacun sait que les bases sur lesquelles l'État et les collectivités territoriales apportaient une aide aux mutuelles de la fonction publique territoriale ont été remises en cause. Un dispositif est déjà en vigueur pour la fonction publique d'État. Celui concernant la fonction publique territoriale est en cours de concertation à la DGCL, la direction générale des collectivités locales. Cela devrait aboutir début 2008 ; je préfère vous donner des délais précis plutôt que vous expliquer ce que vous savez déjà. Je suis moi-même intéressé en ma qualité d'employeur de la fonction publique territoriale.

Quelles sont les intentions salariales de l'État pour 2008 et les années suivantes ?

L'État a toujours fait son devoir vis-à-vis des fonctionnaires. Je ne veux pas afficher d'objectif pour 2008 parce que je souhaite vraiment que nous ouvrions, dans les mois qui viennent, en tout début d'année au plus tard, une discussion de fond, non pas sur les chiffres mais sur la méthode de mesure. Si j'annonce des chiffres sur tel ou tel point, je ne serai plus crédible. Je voudrais être certain de la manière dont nous allons travailler.

Au cœur de notre action, il y a l'idée que le pouvoir d'achat de la fonction publique est un élément clé, au même titre que celui du secteur privé. La rémunération des fonctionnaires en 2008 ne doit pas susciter d'inquiétude, même si le contexte budgétaire est tendu ; ce n'est pas à vous que je vais l'expliquer. Les fonctionnaires doivent prendre leur part dans le rétablissement de l'équilibre des finances publiques, car le problème les concerne en tant que serviteurs de l'État, même s'il n'est pas de leur fait. Nous aurons donc un dialogue responsable sur ce sujet, en 2008, afin de construire les différents indicateurs permettant de mesurer la hausse de la feuille de paie.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** Je crois me faire l'interprète de tous mes collègues en saluant votre souci de répondre à chacune des questions avec précision et franchise, y compris sur des sujets où vous avez reconnu ne pas être en mesure d'apporter des réponses

complètes – compte tenu de l'ampleur du chantier, cela se comprend –, notamment sur la problématique immobilière, je suppose que nous allons y revenir.

La parole est à M. Michel Piron.

**M. Michel Piron.** Je ne vous interrogerai pas, monsieur le ministre, sur la RMPA, la rémunération moyenne des personnels absents, mais sur deux autres points.

La question des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de gestion prévisionnelle des effectifs a été effleurée. J'aurais cependant aimé en savoir un tout petit peu plus sur vos prévisions, compte tenu du volume très important de départs en retraite attendus. Si ces indicateurs ne sont pas encore convenablement renseignés, avez-vous une idée de l'horizon à partir duquel ils le seront, notamment sur le plan qualitatif ? Pour votre gestion des ressources humaines, cela me semble urgent.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Je n'ai pas bien compris votre question, monsieur le député.

**M. Michel Piron.** J'entends parfois des données quantitatives sur le taux de remplacement nécessaire des départs en retraite. Existe-t-il une réelle gestion prévisionnelle, non pas globale mais qualitative, grand poste par grand poste ?

On entend périodiquement réclamer, ici ou là, dans la fonction publique territoriale, une plus grande fongibilité de crédits, allant au-delà du système asymétrique. Les agents se sentent en effet parfois bridés par des fléchages excessifs. Qu'en pensez-vous ? Je sais que le débat n'est pas prêt de s'achever car il existe une tension inévitable entre, d'une part, une demande de verticalisation permettant théoriquement d'y voir plus clair du centre vers la périphérie, et, d'autre part, une demande d'horizontalisation à la périphérie pour essayer d'exercer les responsabilités de manière plus réactive. Quelles sont les évolutions envisageables en matière de fongibilité, à supposer qu'il y en ait ?

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. Georges Tron.

**M. Georges Tron, rapporteur spécial.** Je veux revenir sur quelques points, en suivant cette fois-ci le fil rouge de la question immobilière, en ma qualité de président du Conseil de l'immobilier de l'État.

Sans vouloir faire de l'ENA un symbole de la vindicte de quelques parlementaires, je tiens à en dire juste un mot.

La cession de l'immeuble de la rue de l'Université a rapporté 46,4 millions d'euros. Or 85 % de ce produit a été affecté au BOP – budget opérationnel de programme – des services du Premier ministre, avec l'objectif de clore la série d'opérations liées au regroupement à Strasbourg. Reprenons les étapes successives.

Dans la loi de finances rectificatives de 2004, des crédits supplémentaires avaient déjà été octroyés pour le déménagement. En 2006, 880 000 euros ont été prélevés sur le BOP au titre des loyers dus par l'ENA à la Fondation nationale des sciences politiques pour l'utilisation partagée du site de la rue de l'Université, prévue dans le bail. En juillet 2007, 12 millions d'euros ont été virés pour financer une aide supplémentaire – que vous avez d'ailleurs évoquée – et éviter à l'ENA de régler des loyers à la ville de Strasbourg. Et voilà qu'en novembre 2007, un versement supplémentaire de 2,4 millions d'euros est attendu pour financer la Maison des élèves de Strasbourg ; vous avez mentionné les chiffres, je n'y reviens pas.

J'ai donc déposé un amendement à ce sujet parce qu'il arrive un moment où il faut savoir dire « stop » ! Sur les 46 millions de la vente, je n'ai pas calculé exactement mais il ne devrait en rester au final que 25 environ. L'année dernière et la précédente, nous avions pourtant signalé, en particulier Louis Giscard d'Estaing, combien nous étions sensibles à ce que cette somme soit sanctuarisée, si j'ose dire. L'opération de vente entre l'ENA et la Fondation nationale des sciences politiques est tout de même emblématique du droit d'exception que l'État s'arroge à lui-même dans le domaine de l'immobilier.

Honnêtement, nous avons le sentiment d'avoir plutôt manifesté de la mansuétude, année après année, en retirant nos amendements ou en les tempérant, en fonction des arguments de vos prédécesseurs. Sans doute allez-vous mettre en avant les vôtres, monsieur le ministre, mais la situation de l'ENA est tout de même particulièrement surprenante. Trouvez-vous normal que ces 46 millions d'euros ne servent pas uniquement à des dépenses immobilières ? Tel est le sens de l'amendement.

Avec votre autorisation, monsieur le président, je veux revenir sur l'affaire du patrimoine immobilier de l'État. En préalable, je précise, comme vous pouvez l'imaginer, que je suis en parfait accord avec le rapporteur Yves Deniaud, lequel coprésidait du reste la MEC avec Augustin Bonrepaux quand j'ai rédigé mon rapport. Je ferai trois observations très brèves.

Premièrement, la question de l'évaluation, évoquée par M. le ministre et Yves Deniaud, est fondamentale. Si l'on peut admettre quelques modifications, je trouve absolument stupéfiant, et je pèse mes mots, que l'évaluation du patrimoine de l'État soit soumise à une incertitude de 5 à 10 milliards d'euros : elle était de 37 milliards d'euros il y a un an et elle est passée à 47 milliards d'euros cette année, hors patrimoine des opérateurs. Or, vous le savez, monsieur le ministre, le patrimoine des opérateurs est supérieur à celui de l'État *stricto sensu*. Rendez-vous compte qu'au total, la valeur du patrimoine est sans doute supérieure à 80 milliards d'euros !

Je prends bonne note des efforts que vous entendez accomplir en ce qui concerne le patrimoine immobilier des opérateurs – vous les aviez déjà annoncés devant le Conseil de l'immobilier de l'État, que je vous remercie encore d'avoir honoré de votre présence – et je m'en réjouis. J'insiste néanmoins sur le fait qu'il ne s'agit pas, là non plus, d'une fixation de la part des rapporteurs ou des membres du CIE, mais vraiment d'une nécessité.

Deuxièmement, des progrès ont incontestablement été réalisés dans le domaine de la gestion immobilière, tant par votre prédécesseur Jean-François Copé, qui a mis sur pied le CIE, que par vous-même, qui avez tenu, j'en remercie d'ailleurs vos collaborateurs, à nous recevoir et à venir nous rencontrer dès votre prise de fonctions. Toutefois, malgré tous ces progrès, en particulier la mise en place de loyers, l'absence de stratégie ministérielle centralisée reste évidente ; j'aurai l'occasion de vous le redire.

L'affaire de l'Imprimerie nationale a débuté antérieurement à la création du CIE, mais je veux tout de même rappeler que, lorsque le ministère des affaires étrangères s'est lancé dans l'opération de rachat, celle-ci n'a même pas été mentionnée dans le SPSI, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière, et le responsable de la stratégie immobilière du ministère des affaires étrangères a trouvé le moyen de

ne pas en dire un traître mot quand le CIE l'a auditionné, en décembre, alors que l'opération était pratiquement finalisée.

Dans ces conditions, vous comprenez que nous nous interrogeons sur l'attitude des ministères à l'égard du Conseil de l'immobilier de l'État. La précipitation surprenante qui a présidé à cette affaire a été voulue pour court-circuiter le CIE et, sans doute, forcer un peu la main de France Domaine. Les arguments avancés, Yves Deniaud l'a très bien expliqué, ne sont pas de nature à emporter notre accord, notamment le regroupement des anciens bureaux de la rue de la Convention à proximité du Quai-d'Orsay, alors que nous nous demandons si une relégation vers la proche ou même la moyenne banlieue parisienne ne serait pas intéressante.

En tout cas, 150 millions d'euros auraient sans doute pu être économisés dans cette opération. Pour vous dire combien nous y sommes sensibles, je rappelle que, dans une lettre du 23 mars 2007, au nom du CIE, j'avais alerté votre prédécesseur sur le caractère injustifié du rachat de ce site par le ministère des affaires étrangères.

Enfin, quelles conséquences tirez-vous du manque de professionnalisme, relevé dans le rapport de la MEC, assez flagrant dans l'affaire de l'immeuble de l'Imprimerie nationale ? Il est en effet flagrant quand on considère la façon dont a été négociée la clause de complément de prix, quand on lit la modification du PLU ou quand on s'aperçoit que vingt ans auraient été nécessaires à l'État dans l'hypothèse où il aurait dû conduire l'opération lui-même.

J'en arrive à la conclusion que la fonction immobilière de l'État, pour se professionnaliser, doit certainement s'ouvrir à des opérateurs ou, en tout cas, à des compétences issues du secteur privé. Dans le rapport de la MEC, nous avions d'ailleurs suggéré que des professionnels du secteur immobilier puissent apporter leurs compétences à l'État, comme cela se fait dans les entreprises du secteur privé pour les opérations très techniques. Votre prédécesseur s'était dit tout à fait favorable à cette idée, en particulier pour France Domaine. Trente contrats devaient être signés mais, à ma connaissance, aucune suite n'a jamais été donnée.

Votre réponse sur l'immeuble de l'Imprimerie nationale a été très claire, mais je voudrais savoir, vous l'avez compris, si le Gouvernement souhaite tirer les leçons de cette affaire en reprenant notre recommandation.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Il me semble évident qu'il faudra revenir sur cette question de l'immobilier.

La parole est à M. Yves Deniaud.

**M. Yves Deniaud**, *rapporteur spécial*. Quand nous élaborons un rapport, c'est pour qu'il soit suivi d'effets, cela a été dit ce matin, y compris par M. le ministre. Il importe donc que nous assurions le suivi des travaux de la MEC, et les occasions ne manquent pas. Je souscris pleinement à mon tour aux analyses de Georges Tron et j'irai un peu loin.

Certaines compétences ne sont effectivement pas exercées par l'État et il aura du mal à s'en charger tout seul. Cependant il a été objecté que celui-ci n'aurait pas les moyens de payer de façon permanente des professionnels de l'immobilier et qu'il valait mieux, à l'occasion de chaque opération qui le justifierait, souscrire des contrats ponctuels avec des organismes spécialisés ou des experts. Je me souviens aussi que la Caisse des dépôts, lorsque nous

avons auditionnée ses dirigeants, s'était portée volontaire pour mettre ses compétences diverses au service du pilotage de l'immobilier de l'État.

Au passage, monsieur le ministre, j'ai parfaitement reçu vos propos sur la notion de propriété d'État, qui s'oppose à celle de propriété ministérielle ; c'est fondamental.

Au-delà des opérations d'achat et de cession, il existe d'autres enjeux ; nous l'avons vu dans l'affaire de l'Imprimerie nationale. Pourquoi l'État est-il incapable de rénover ou de construire dans des conditions de délai et de coût satisfaisantes ?

Dans mon propos liminaire, je n'ai pas indiqué que nos collègues du Sénat ont émis des observations très sévères à propos de l'Établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels, l'EMOC, choisi pour une partie de la rénovation de l'avenue de Ségur : sur les lots qui lui ont été confiés, aucun délai n'a été respecté et chaque opération a généré des surcoûts considérables. On pourrait en dire autant, me semble-t-il, de son équivalent au ministère de la justice, l'AMOTMJ, l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la justice. Encore une fois, ces opérateurs fragmentés ne donnent manifestement pas satisfaction.

En outre, au-delà de la négociation immobilière, il ne faut pas négliger la rénovation et la construction de bâtiments. Des programmes importants sont en effet conduits par le ministère de la justice ou celui de la culture, eu égard à la valeur historique et architecturale du patrimoine de l'État placé sous sa responsabilité. Il faudrait pouvoir se doter d'un outil agissant à la demande pour conduire des négociations mais aussi pour diriger des opérations de rénovation et de construction dans des délais convenables et des conditions de coûts conformes au marché. La Caisse des dépôts et consignations aurait-elle la possibilité de le faire ? Elle dispose de compétences sur le marché car, dans bien des métiers, elle est en concurrence avec des opérateurs privés. De surcroît, compte tenu de la prolifération de règles que j'ai dénoncée tout à l'heure, elle aurait plus de facilités que l'État pour s'occuper de certaines opérations. Il me paraissait important d'apporter cette précision.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Thierry Carcenac.

**M. Thierry Carcenac**, *rapporteur spécial*. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour vos réponses, notamment pour votre proposition concernant les systèmes informatiques, qui nous permettra d'avoir une vision d'ensemble.

Je n'aborderai que deux ou trois points.

Vous avez présenté la fusion DGI-GGCP comme un acte de foi.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique**. Je ne me suis pas contenté de dire cela !

**M. Thierry Carcenac**, *rapporteur spécial*. Bien entendu. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il serait bon d'anticiper les conséquences du rapprochement sur les hôtels des finances et de faire en sorte que les travaux prennent en compte les projets prévus pour plus tard.

Vous avez rapidement glissé sur la maintenance des trésoreries, notamment celles de moins de trois agents, en me répondant qu'il n'y aurait pas de fermetures. Le directeur général de la comptabilité publique en envisage tout de même une certaine par an ; pour certaines d'entre elles, l'incidence territoriale ne sera pas nulle.

Enfin, il me semble que l'incidence de l'augmentation des crédits de l'action « Soutien autre que Copernic » ne saurait se limiter aux loyers budgétaires, que vous avez évoqués il y a quelques instants. Il y aurait alors égalité entre les autorisations d'engagement et les crédits de paiement. Vous avez parlé de 112 millions d'euros alors que les crédits demandés augmentent un peu plus. C'est ce qui nous amènera tout à l'heure à déposer un amendement de réfaction de cette enveloppe.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. Michel Vergnier.

**M. Michel Vergnier**, *rapporteur spécial*. Ma remarque sur le taux de réponse à nos questions n'était ni polémique, ni provocatrice, ni accusatrice ; le ton que j'ai employé en témoigne. Tout au long de votre intervention, vous avez répété que vous souhaitiez trouver des solutions par la discussion. Le rapporteur joue un rôle en la matière.

Il est également malvenu d'accuser des intermédiaires d'être responsables de ces retards. Efforçons-nous de trouver ensemble le moyen pour que les cabinets s'organisent et répondent à nos questions, car nous partageons cette volonté.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique**. C'est la faute de vos collaborateurs, j'en suis persuadé. Mais non, je plaisante ! (*Rires.*)

**M. Michel Vergnier**, *rapporteur spécial*. Je considère que la caisse de retraite de la RATP manquera de plus de 450 millions de crédits et je n'ai pas très bien compris vos explications. J'attends une réponse un peu plus précise.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique**. Certaines remarques n'appellent pas de commentaires de ma part, mais je vais répondre à ces dernières questions.

Monsieur Piron, la dimension qualitative de la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières est effectivement très importante. Les acteurs de l'État en parlent depuis des années mais, en pratique, je ne suis pas sûr qu'ils sachent comment faire. Des tentatives ont été faites, par exemple le répertoire des métiers, valable pour l'ensemble des ministères. Celui-ci présente un grand intérêt car il peut servir de base pour construire une autre façon de penser, davantage en termes de métiers qu'en termes de corps. Tout cela est en débat.

**M. Michel Piron**. En la matière, la fonction publique territoriale est très en avance.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique**. Des scénarios de GPEC sont élaborés, c'est-à-dire des prévisions d'évolution conçues en interministériel. La DGAFP, au jour le jour, a la volonté de pousser les directions des ressources humaines des ministères à professionnaliser la gestion des personnels, en tout cas à intégrer les données qualitatives, avec des séminaires, des retours d'expérience ou des guides méthodologiques. Tout cela existe et produit progressivement des effets, mais ceux-ci sont difficiles à mesurer.

Par ailleurs, dès lors que les effectifs de la fonction publique d'État sont un peu réduits, la machine est davantage sollicitée, davantage mise en tension, des réformes de structures sont menées. Il faut alors obligatoirement raisonner en termes de GRH. En effet, la ressource humaine devenant plus rare, elle doit être mieux utilisée et mieux

prévue. Je considère que, pour faire bouger une structure aussi imposante que l'administration française, des éléments incitatifs s'imposent, et je pense que nous ferons intervenir une incitation extérieure.

S'agissant de la fongibilité, la logique de la LOLF est tout de même de faciliter le redéploiement de moyens en contrepartie d'une responsabilisation. Le nombre de BOP a été réduit, mais il faut veiller à ce que les gestionnaires d'administration centrale ne les fléchissent pas de façon inconsidérée, au risque d'en faire de véritables carcans locaux ; nous enregistrons de nombreuses remontées d'information à ce propos. Ce serait tout simplement contradictoire avec l'état d'esprit de la LOLF. Pour tout vous dire, nous avons ouvert un petit chantier sur l'organisation de l'État local et les crédits déconcentrés, dans le cadre de la RGPP, qui couvre décidément toutes les politiques publiques.

Monsieur Tron, je ne vais pas refaire l'historique des implantations de l'ENA rue de l'Université et à Strasbourg. Sur les 46 millions d'euros du produit de la vente, il en reste en fait une dizaine, que j'ai évidemment l'intention de geler et de consacrer au désendettement, afin que l'opération ne soit pas blanche pour l'État, ce qui n'aurait pas de sens. Nous nous sommes penchés sur ce problème il y a quelques semaines et je suis en train de rédiger un projet. Je vous rendrai compte du résultat.

**M. Georges Tron, rapporteur spécial.** Lorsque, il y a deux ans, nous avons eu vent de l'opération, nous avons demandé que la totalité du produit de la cession soit sanctuarisée. Finalement, 25 millions se sont déjà envolés.

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Les décisions qui ont été prises par le passé nous échappent. Je ne veux pas renvoyer à d'autres responsabilités car cela ne sert à rien ; pour ma part, je m'engage à tout faire pour que les 10 millions restants soient sanctuarisés.

L'attitude des ministères vis-à-vis du CIE, en particulier celle du ministère des affaires étrangères, est évidemment inacceptable, j'en prends acte. C'est pourquoi le Conseil de l'immobilier de l'État m'a proposé d'édicter un avis avant toute opération immobilière de l'État ; cela pourrait en effet inciter les gestionnaires à changer de comportement. Je ne crois qu'aux mises sous tension : les gens ne sont pas communicants et transparents de leur propre volonté ; ils le deviennent essentiellement parce que c'est nécessaire, puis cela devient une culture. On ne change pas de système d'un seul coup.

Je sais qu'il y a déjà eu des débats sur le renforcement des compétences de France Domaine par des apports privés. Il n'est pas forcément facile d'attirer les meilleurs car ils gagnent davantage en restant dans le privé ; il faut donc être réaliste. Du reste, sur les opérations complexes, notamment à Paris, le recours de France Domaine à des expertises privées est pratiquement systématique ; ce service pourra d'ailleurs être auditionné un jour pour apporter des précisions.

Voici deux exemples : les experts immobiliers de la Société générale travaillent pour le compte de l'État sur des dossiers de villas sur la Côte d'Azur et un cabinet privé s'occupe

de la vente de la prison d'Avignon. Je me propose de vous faire parvenir la liste des cabinets d'expertise privés dont nous utilisons les services et des différentes opérations qu'ils suivent. C'est un problème d'état d'esprit : il faut tirer les enseignements de l'affaire de la rue de la Convention. À ce sujet j'approuve évidemment les propos d'Yves Deniaud.

Lors du renouvellement d'un marché, tous les trois ans, il faut ouvrir l'intégralité des autorisations d'engagement. En 2008, ce sera notamment le cas pour les marchés de nettoyage, ce qui provoque une augmentation des autorisations d'engagement budgétisées. Pour les baux, c'est le même principe.

Nous avons évidemment donné des consignes pour que la fusion DGI-DGCP devienne un mode de pensée dans chaque département. Depuis le 4 octobre, j'ai déjà réuni les trésoriers-payeurs généraux et les directeurs départementaux des services fiscaux à deux reprises, et je verrai les numéros 2 des deux administrations avant la fin de l'année, si je ne m'abuse, pour préciser les choses.

Tout projet local incohérent avec l'esprit et les orientations de la fusion est arrêté. Vous déplorez la fermeture de trésoreries, mais l'État en ferme depuis des années ! Ce n'est pas la conséquence de la fusion DGI-DGCP, vous le savez fort bien, et il serait complètement aberrant que ce mouvement s'interrompe à cause de la fusion. Les décisions sont prises au cas par cas ; les trésoriers-payeurs généraux ont été mandatés pour cela ; ils travaillent en concertation avec les élus locaux et réussissent assez bien. Les incantations ne servent à rien, je le dis sans polémiquer car, étant moi-même élu, je sais bien que c'est toujours un problème localement. Toutefois, il arrive qu'il faille changer fondamentalement l'organisation pour délivrer le service public autrement.

J'ajoute – je l'ai déjà indiqué – que 2 000 trésoreries situées en milieu rural seront consolidées par la fusion, dans la mesure où elles effectueront du recouvrement et du calcul de l'assiette. Cela était déjà le cas en pratique, mais elles iront beaucoup plus loin. Cette mesure est de nature à rassurer les élus locaux sur notre volonté de maintenir ce grand réseau en milieu rural.

Le budget de la RATP est construit conformément à la réglementation. De ce fait, les subventions directes de l'État couvrent les avantages du régime ; cela relève de la mission « Régimes spéciaux ». Parallèlement, une soulte est versée au régime général au titre de la compensation des écarts démographiques.

**M. Michel Vergnier, rapporteur spécial.** L'adossement est-il pris en compte ?

**M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique.** Oui, il l'est. Je vous écrirai pour vous répondre plus précisément.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** Je vous remercie, monsieur le ministre, pour toutes ces réponses.

*(La réunion de la commission élargie s'achève à douze heures cinquante.)*

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE

**COMMISSION ÉLARGIE**  
**JEUDI 8 NOVEMBRE 2007**

(APPLICATION DE L'ARTICLE 117 DU RÈGLEMENT)

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2008

**RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

## SOMMAIRE

- M. Didier Migaud, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.
- M. Daniel Garrigue, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la recherche.
- M. Alain Claeys, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la recherche dans les domaines du développement durable.
- M. Laurent Hénart, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour l'enseignement supérieur.
- M. Olivier Jardé, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les crédits de la recherche.
- M. Michel Lejeune, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la recherche dans les domaines du développement durable.
- M. Daniel Paul, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la politique de recherche et la recherche industrielle.
- Mme Valérie Rosso-Debord, rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les formations supérieures et recherches universitaires et pour la vie étudiante.
- M. Pierre Lasbordes, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les grands organismes de recherche.
- Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- M. Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.
- Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État chargé de l'écologie.
- MM. Claude Birraux, Alain Claeys, Benoist Apparu, Armand Jung, Daniel Fasquelle, Mme Geneviève Fioraso, Daniel Paul, rapporteur pour avis ; Mmes Sandrine Mazetier, Annick Girardin, M. François Brottes,
- Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

# COMPTE RENDU

## PRÉSIDENTE DE M. DIDIER MIGAUD, DE M. PIERRE MÉHAIGNERIE ET DE M. PATRICK OLLIER

*(La réunion de la commission élargie commence à quinze heures.)*

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Avec M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et M. Patrick Ollier, président de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État chargée de l'écologie, et M. Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.

Nous sommes convenus de donner immédiatement la parole aux rapporteurs des différentes commissions. Les ministres répondront ensuite à leurs observations et questions, puis les représentants des groupes politiques interviendront, et enfin les députés qui le souhaiteront.

Pas moins de huit rapporteurs ont examiné les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur », ce qui à la mesure de ce budget. Néanmoins, il conviendra peut-être de revoir le format de nos commissions élargies : dès lors que l'on atteint un certain nombre de rapporteurs, des problèmes d'organisation du travail et de gestion du temps se posent.

Interviendront donc successivement les rapporteurs spéciaux au nom de la commission des finances Daniel Garrigue, pour les crédits « Recherche », Alain Claeys, pour les crédits « Recherche dans les domaines du développement durable », Laurent Hénart, pour les crédits « Enseignement supérieur », puis les cinq rapporteurs pour avis : Olivier Jardé, au nom de la commission des affaires culturelles, pour les crédits « Recherche », Michel Lejeune, au nom de la commission des affaires économiques, pour les crédits « Recherche dans les domaines du développement durable », Daniel Paul, au nom de la commission des affaires culturelles, pour les crédits « Politiques de recherche et recherche industrielle », Valérie Rosso-Debord, au nom de la commission des affaires économiques, pour les crédits « Formations supérieures et recherche universitaire ; Vie étudiante », et Pierre Lasbordes, au nom de la commission des affaires économiques, pour les crédits « Grands organismes de recherche ».

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la recherche.

**M. Daniel Garrigue**, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la recherche. Messieurs les présidents, mesdames les ministres, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, le budget de la recherche pour 2008 traduit une des grandes priorités de l'action de l'État. La hausse de 1,8 milliard d'euros – soit

une progression globale de 7,8 % – est tout à fait exceptionnelle dans le contexte de contrainte budgétaire que l'on sait.

L'effort porte sur les crédits budgétaires, qui augmentent de 3,4 % en crédits de paiement, mais il accompagne aussi la montée en puissance des agences et en particulier celle de l'Agence nationale de la recherche, dédiée au financement sur projets. En matière d'emploi scientifique, si la progression que l'on a connue depuis trois ans s'est stabilisée, un effort est en revanche consenti pour améliorer la situation des jeunes chercheurs et l'environnement matériel des chercheurs. Dans le domaine fiscal, ce secteur bénéficie de mesures très importantes, avec de nouvelles dispositions concernant le crédit d'impôt recherche, ainsi que le statut de la jeune entreprise universitaire et l'allègement de la fiscalité des brevets.

Au-delà de ces priorités, on relèvera la volonté de mieux assurer le pilotage de la recherche publique. Le nombre des acteurs et des programmes dans ce domaine fait du pilotage une question centrale si l'on veut améliorer l'efficacité du financement public. Même si l'ANR est encore loin d'occuper une place équivalente à celle d'organismes similaires dans certains pays européens, on assiste à une montée en puissance des financements incitatifs qu'elle met en œuvre. Son action représente aujourd'hui 12 % du financement total de la recherche. On peut souhaiter à cet égard que les enveloppes soient un peu plus larges, afin de conférer au dispositif plus de souplesse et de réactivité et de simplifier les dossiers de l'Agence, qui souffrent de la comparaison avec ceux du Conseil européen de la recherche.

En outre, le préciput versé aux unités hébergeant les bénéficiaires des projets aidés par l'ANR est augmenté afin de tenir compte de la charge supplémentaire incombant à ces unités. La connaissance des coûts complets des projets de recherche s'en trouvera améliorée.

Le financement par projets tel qu'il est pratiqué par l'ANR doit continuer à progresser car nous devons rattraper un retard important en la matière. Pour autant, il ne doit pas devenir le mode unique de financement de la recherche : il faut conserver un pilotage différencié. Il existe actuellement un débat sur la transformation des grands organismes en agences de moyens. Une telle démarche peut se révéler utile dans certains cas : l'INSERM a connu ainsi, sous l'impulsion de M. Bréchet, des avancées importantes. Il faut cependant rester prudent car la recherche, notamment la recherche fondamentale, ne saurait être systématiquement encadrée. Une différenciation, je le répète, est nécessaire.

La politique du Gouvernement se traduit également par le développement de l'emploi contractuel. L'idée, qui paraissait révolutionnaire il y a quelques années encore, est aujourd'hui plus largement acceptée. Tout le monde se rend compte qu'il faut aller vers davantage de souplesse, notamment pour les organismes de recherche qui n'ont pas bénéficié des possibilités offertes aux universités. Je défendrai ainsi un amendement visant à permettre aux grands organismes de recruter par contrat à durée indéterminée.

Il conviendrait aussi de conférer un peu plus de souplesse à certains modes de rémunération, de manière à attirer les meilleurs chercheurs français et étrangers.

L'effort notable en direction des jeunes chercheurs devra être poursuivi si l'on veut atteindre l'objectif affiché de 2 % de doctorants, contre 1,2 % seulement aujourd'hui.

La bonne application de la LOLF suppose également que l'on établisse des indicateurs beaucoup plus exigeants, notamment en ce qui concerne les publications et les indices d'impact. C'est l'une des faiblesses de la recherche française : si notre pays ne figure par au rang qu'il mérite, c'est aussi parce que les incitations à publier dans les grandes revues internationales ne sont pas suffisantes. En jouant sur les indicateurs et en sensibilisant les organismes, on peut espérer progresser.

À rebours de certaines idées reçues, je maintiens que la recherche française ne doit pas être stigmatisée. Globalement, elle reste à un bon niveau. Certes, nous sommes loin des 3 % de PIB fixés par la stratégie de Lisbonne – au demeurant, un taux de croissance plus fort rendrait cet objectif encore plus difficile à atteindre – mais nous nous situons de ce point de vue entre l'Allemagne et le Royaume-Uni. D'ailleurs, la France n'obtient pas moins de prix Nobel aujourd'hui qu'hier. Il ne faut donc pas céder au catastrophisme.

La réforme du crédit d'impôt recherche est essentielle. Elle tient compte des propositions formulées dans le rapport particulièrement intéressant que la Cour des comptes avait consacré à ce sujet. On peut néanmoins regretter qu'une place un peu plus privilégiée ne soit pas accordée aux jeunes entreprises en forte croissance. Alors que des études récentes montrent qu'un pays comme l'Allemagne tire sa force de ses « champions cachés », c'est-à-dire de petites PME concentrées sur la recherche et très actives sur le terrain de l'exportation, le dispositif proposé ne nous paraît pas suffisamment incitatif pour cette catégorie d'entreprises. J'ai déposé avec plusieurs de mes collègues un amendement tendant à accroître la déduction applicable à leurs dépenses de recherche et de développement.

La France étant extrêmement présente dans la recherche européenne à travers les grands projets et le programme communautaire de recherche et de développement, il nous faudra mener avec nos partenaires un travail commun pour éviter la duplication des structures. Aujourd'hui, beaucoup de mécanismes existent tant à l'échelle de l'Europe que dans les systèmes nationaux de recherche, et les recoupements sont nombreux. De même, on a tendance à multiplier les réseaux, ce qui entraîne une déperdition d'énergie.

Il est également important d'affirmer de vraies priorités à l'échelle européenne et de les assumer. Plusieurs rapports de la Cour des comptes ont démontré que l'on avait le plus grand mal à suivre les priorités affichées au niveau national – comme les sciences du vivant ou les sciences et technologies de l'information et de la communication – tant les moyens qu'il faudrait leur consacrer excèdent le cadre national. Il faut donc transposer ces priorités à l'échelle européenne. À cet égard, le débat en cours du GALILEO est essentiel puisque, pour la première fois peut-être, on va affirmer une véritable priorité partagée par l'ensemble des Européens.

Enfin, la création de l'Agence d'évaluation de la recherche est extrêmement positive. Si, dans notre pays, l'évaluation est relativement satisfaisante pour les sciences exactes, elle paraît en revanche bien trop faible dans le domaine des sciences humaines et sociales. La commission des finances

souhaiterait que la Cour des comptes s'intéresse aux modalités, à l'évidence plus complexes, de l'évaluation dans ce secteur.

Sous toutes ces réserves, je proposerai à la commission des finances de voter en faveur de ce projet de budget.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la recherche dans les domaines du développement durable.

**M. Alain Claeys**, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la recherche dans les domaines du développement durable*. Messieurs les présidents, mesdames les ministres, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je me contenterai de formuler dans un premier temps des observations en tant que rapporteur spécial, me réservant la possibilité de livrer une appréciation globale sur le budget de la recherche et de l'enseignement supérieur plus tard dans le débat.

Je suis favorable au crédit d'impôt recherche, tout en considérant que ce dispositif requiert une évaluation. On pourra m'objecter qu'une enquête a été réalisée en 2006 auprès de deux mille entreprises, mais celle-ci montrait surtout ce que ressentaient les dirigeants. Une réelle évaluation serait de l'intérêt de tous car le crédit d'impôt recherche peut être un outil efficace. Par ailleurs, comme M. Garrigue, je regrette que le système mis en place cette année ne favorise pas les petites et moyennes entreprises innovantes. Nous sommes tous sensibles à ce problème. Peut-être serait-il judicieux d'amender le dispositif tel qu'il est organisé par ce PLF.

Si je me félicite que l'Agence nationale de la recherche figure désormais dans le budget de l'État, je me demande si elle sera également soumise à la régulation budgétaire en cours d'année. Il est important que les chercheurs sachent à quoi ils sont exposés.

S'agissant plus précisément du développement durable, le ministre d'État, M. Borloo, a exposé la semaine dernière en commission des finances les orientations et les objectifs du Grenelle de l'environnement. Comment ceux-ci vont-ils se traduire en matière de recherche ? L'État donnera-t-il une impulsion dès 2008 à travers l'ANR ou en formulant des recommandations aux organismes de recherche ? Si tel est le cas, dans quelle direction leur demandera-t-on de travailler ? Pouvez-vous également nous indiquer si la loi-cadre destinée à conjuguer le Grenelle de l'environnement, que le ministre d'État annonce pour janvier prochain, comportera un volet recherche ?

Je suis tout à fait d'accord, madame la ministre, avec ce que vous avez écrit récemment dans un journal du soir : il faut en effet associer recherche et développement durable et le moment est venu de donner des signes dans des directions bien précises.

Enfin, la prochaine présidence française de l'Union européenne sera-t-elle l'occasion d'une réflexion sur la recherche et le développement durable permettant de fixer de nouvelles orientations au niveau européen ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour l'enseignement supérieur...

**M. Laurent Hénart**, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour l'enseignement supérieur*. Messieurs les présidents, mesdames les ministres, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, avec

une progression de 1,8 milliard d'euros, ce budget est à la hauteur des engagements présidentiels en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Il permettra de mettre en œuvre tant la récente loi relative aux libertés et responsabilités des universités et que la programmation établie par la loi pour la recherche adoptée en 2006. On espère que l'on tirera ainsi de façon heureuse les enseignements des nombreux rapports parlementaires – rapports Anciaux, Wauquiez, Chartier... – consacrés à ces sujets et des deux rapports de la mission d'évaluation et de contrôle.

L'insertion professionnelle est devenue explicitement une mission de l'enseignement supérieur grâce à la loi du 10 août 2007. Les universités vont mettre en place des bureaux d'insertion professionnelle. Elles n'en restent pas moins un service public national d'enseignement supérieur. À ce titre, il convient de donner aux jeunes des informations leur permettant de comparer les sites et les établissements. Quel travail envisagez-vous, madame la ministre, conjointement avec la conférence des présidents d'université, pour que chaque université se dote des outils permettant d'évaluer le taux de placement à l'emploi de ses étudiants selon les diplômes qu'elle délivre ?

L'État, qui habilite ces établissements à délivrer les diplômes, doit aussi prévoir un cadre national d'évaluation. Quel calendrier et quelle méthode avez-vous retenu ? Les initiatives vont rapidement se faire jour : il ne faudrait pas que cela se fasse de façon trop désordonnée. Le processus doit aboutir à l'élaboration d'une vraie matrice nationale d'évaluation de l'efficacité à l'emploi des diplômes.

Pour ce qui est de la vie étudiante et du pouvoir d'achat des étudiants, on sait que des frais illégaux sont parfois perçus par les établissements universitaires. La CPU elle-même le déplore et certaines affaires sont pendantes devant les tribunaux administratifs. J'ai fait valoir à la CPU qu'il était difficile d'envisager une augmentation des moyens des établissements en cause avant que ceux-ci mettent de l'ordre dans tout cela. Il paraît en particulier nécessaire que ce qui touche au sport universitaire et à la vie culturelle s'intègre aux droits d'inscription légaux. Je sais que vous avez demandé à vos services d'intervenir, madame la ministre. Où en est-on ? L'actualité commande de faire un point d'étape sur ce sujet.

Le PLF pour 2008 prévoit 55 millions d'euros pour améliorer les bourses. Disposez-vous de perspectives pluriannuelles quant à la politique sociale menée par cet intermédiaire ? Envisagez-vous de réorganiser le contrôle de l'assiduité des étudiants boursiers ? De l'avis de toutes les personnalités auditionnées, ce contrôle est aujourd'hui peu opérant, alors qu'il est le corollaire de l'octroi de la bourse.

En ce qui concerne le logement, l'augmentation des crédits ces dernières années n'est pas suffisante pour atteindre les objectifs du rapport Anciaux. L'inscription budgétaire pour 2008 paraît également insuffisante. L'adoption d'un amendement de la commission des finances pourrait vous permettre de résoudre cette équation délicate, madame la ministre.

S'agissant de la restauration étudiante, la part de l'État dans le prix du ticket de restaurant universitaire a reculé, passant en vingt ans de 50 à 33 %. Alors qu'une forte pression s'exerce aujourd'hui sur le prix des denrées, la nourriture est un élément essentiel de la qualité de vie et des études. Dans le cadre de la convention d'objectifs que vous allez négocier avec le CNOUS pour les années qui viennent,

l'État prendra-t-il des engagements pour que les conditions de vie et de pouvoir d'achat des étudiants soient protégées dans ce domaine ?

Un effort considérable est consenti dans ce PLF en faveur de l'investissement. Là aussi, disposez-vous de perspectives pluriannuelles ? Envisagez-vous, à partir de 2009, une programmation pluriannuelle qui garantirait une cohérence avec les engagements pris dans le cadre des contrats de projets État-régions – 3 milliards d'euros sont en effet inscrits dans les CPER 2007-2013 pour l'enseignement supérieur et la recherche – et permettrait aux universités aspirant à une pleine autonomie, comprenant la propriété de l'immobilier et du mobilier, de savoir dans quels délais les travaux qu'elles jugent nécessaire de négocier avec l'État peuvent être réalisés.

Pour les carrières, je ne reviens pas sur le caractère préoccupant de la pyramide des âges, notamment en ce qui concerne les enseignants-chercheurs. En matière de gestion des ressources humaines, la nouvelle loi confère une compétence importante aux universités qui choisiront le nouveau statut. Vous avez ouvert un chantier sur ce sujet. Je comprends que vous l'avez différé le temps de la discussion générale sur la fonction publique, mais pourriez-vous nous dire tout de même quelques mots des propositions et du calendrier que vous avez retenus ?

J'en viens à l'organisation générale du service public de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne l'organisation des sites universitaires, comment entendez-vous concilier, d'une part, les projets de rapprochement et de fusion d'universités dans les sites regroupant plusieurs établissements et, d'autre part, le passage au nouveau statut ? Il paraît compliqué que, sur un même site, deux universités choisissent par exemple ce nouveau statut et que la troisième conserve l'ancien.

Les fondations universitaires ont été instituées par la loi de programmation de 2006 afin de mobiliser des moyens nouveaux pour la recherche universitaire. Il s'agit donc d'un levier. Or les pôles de recherche et d'enseignement supérieur – les PRES – ne peuvent aujourd'hui constituer de telles fondations. Il serait également judicieux que cette possibilité soit ouverte aux établissements publics de coopération scientifique. Quelle est votre position sur ce point ?

Enfin, les crédits alloués à l'enseignement supérieur privé sont en retrait par rapport à la loi de finances initiale pour 2007 alors que les étudiants accueillis dans ces établissements ont droit à un enseignement de même qualité que dans le public. Comment pensez-vous faire évoluer cette situation ? Envisagez-vous de mettre en place par un biais législatif ou réglementaire une politique de contractualisation comme celle dont bénéficie l'enseignement privé dans le primaire et le secondaire ? Quoi qu'il en soit, la commission des finances vous proposera de réévaluer quelque peu la dotation de ces établissements.

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les crédits de la recherche.

**M. Olivier Jardé**, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les crédits de la recherche. Monsieur le président, mesdames les ministres, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, nous nous réjouissons tous de l'effort budgétaire important consenti en faveur de la recherche en 2008.

Je me suis plus particulièrement intéressé à la recherche biomédicale, qui me paraît constituer une clef pour l'avenir de nos sociétés tant du point de vue médical qu'en raison de ses répercussions industrielles. Si le budget qui lui est consacré en France augmente de façon significative, il a pratiquement doublé aux États-Unis durant ces huit dernières années et l'investissement réalisé en Chine est en passe d'être supérieur au nôtre.

À l'occasion des auditions que nous avons menées, j'ai été frappé par l'extrême fragmentation et par l'empilement de structures qui coexistent sans passerelles et sans coordination. Ainsi, entre l'INSERM et le département des sciences du vivant du CNRS, les recouvrements d'activités et de champs de compétences sont nombreux. Or on s'accorde désormais à reconnaître qu'il faut atteindre des tailles critiques dans ces domaines.

S'agissant des crédits incitatifs, ne craignez-vous pas la multiplication des agences de moyens ? Aujourd'hui encore, le rapport du professeur Ménard suggère d'en consacrer une nouvelle à la maladie d'Alzheimer. Le principe n'est pas en cause, mais le risque de saupoudrage est réel quand coexistent sans coordination de agences consacrées à des sujets très proches. Une rationalisation paraît indispensable.

De même, la rationalisation des carrières est un sujet récurrent car les deux pôles que sont la recherche universitaire et les établissements publics ont des moyens de recrutement différents. La réforme des universités a ouvert la possibilité de recruter des chercheurs sous contrat : il faut l'utiliser.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la recherche dans les domaines du développement durable.

**M. Michel Lejeune**, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la recherche dans les domaines du développement durable*. Messieurs les présidents, mesdames les ministres, monsieur le secrétaire d'État, au fond, tout est développement durable, mais je m'en tiendrai aux programmes de la mission « Recherche et enseignement supérieur » qui lui sont le plus explicitement consacrés.

Ma première question porte sur le septième programme cadre européen de recherche et de développement technologique qui vient d'être adopté. Il disposera, pour la période 2007-2013, de crédits importants – environ 50 milliards d'euros –, mais quelle place sera accordée aux recherches dans le domaine du développement durable ? Comment les organismes de recherche français concernés comptent-ils participer au montage des projets européens ?

La capture et le stockage des gaz à effet de serre, notamment du CO<sub>2</sub>, constituent un enjeu majeur de la lutte contre le réchauffement climatique. Quelle place cette préoccupation prend-elle dans les activités et dans les projets de l'IFP et de l'ADEME, et quel budget de recherche leur est-il consacré ?

Un travail important est en cours sur les revêtements routiers. Le laboratoire central des Ponts et Chaussées développe un programme d'optimisation des matériaux incorporant des recyclés dans la route, ce qui est particulièrement intéressant pour les déchets ultimes. La lutte contre la pollution par les ruissellements routiers passe aussi par un travail novateur sur les revêtements. Pouvez-vous faire le point sur ces deux questions ?

Enfin, il n'y aura pas de développement durable sans les agriculteurs et les éleveurs, et pas d'éleveurs sans les vétérinaires. Le programme 142 « Enseignement supérieur et la recherche agricoles » est un peu le parent pauvre de la mission. Dépendant du ministère de l'agriculture, il ne semble pas bénéficier des mêmes augmentations de crédits que les programmes rattachés au ministère de l'enseignement supérieur. Pourtant, la formation des professionnels et des chercheurs dans ce domaine est essentielle.

Les écoles vétérinaires sont au cœur de cet enseignement. Le budget pour 2008 de la doyenne et de la plus prestigieuse d'entre elles, celle de Maisons-Alfort, paraît sous-estimé. L'état de vétusté des bâtiments est impressionnant et l'entretien laisse à désirer. Le nouveau directeur craint que les difficultés budgétaires ne perdurent en 2008. Cette institution est pourtant une référence mondiale en matière d'enseignement et de recherche. En dépit des contraintes actuelles, un effort supplémentaire ne devrait-il pas être prévu pour lui permettre de lancer un plan de rénovation ?

Je donne malgré tout un avis favorable à ce projet de budget.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la politique de recherche et la recherche industrielle.

**M. Daniel Paul**, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour la politique de recherche et la recherche industrielle*. Messieurs les présidents, mesdames les ministres, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, vous ne vous étonnez pas que la tonalité de mon propos soit quelque peu différente. Si l'on constate un effort budgétaire réel pour les crédits de la recherche, une question essentielle, qui conditionne largement l'efficacité de ces subventions publiques, n'est pas résolue : celle du contrôle et du pilotage des montants alloués au développement de la recherche.

Par comparaison avec de nombreux autres États, y compris des États européens, la France accuse un réel retard dans sa politique de recherche industrielle. Il faut donc s'interroger sur l'efficacité des politiques mises en œuvre. Le crédit d'impôt recherche a déjà subi cinq modifications depuis sa création sans que nous disposions d'une évaluation réelle de son efficacité. Il existe certes des contrôles fiscaux mais nous ne connaissons pas les retombées en matière d'emploi et de qualification, qui restent les clés d'une recherche performante. Il existe donc un risque de gâchis des fonds publics, d'autant que certains indices laissent à penser que des groupes privés utilisent ces financements de façon pour le moins critiquable. À Crolles, par exemple, ils n'ont pas fait montre d'une fiabilité exemplaire dans leur coopération avec les laboratoires publics : finalement, la coopération s'est faite avec les Taïwanais et s'est traduite par des licenciements et des délocalisations.

Au total, ce budget amplifie votre politique d'aides fiscales sans que l'efficacité de celle-ci soit garantie.

Comment comptez-vous pallier ce grave manque de contrôle efficace des aides, alors même que le Gouvernement semble féru de contrôles en tous genres ? Quelle évaluation de cette politique d'aides fiscales prévoyez-vous ?

Comme le souligne notamment le rapport Beffa, le dynamisme de l'économie française a largement été porté par de grands programmes de recherche lancés par la puissance publique dans les années 70-80 et concentrés sur quelques

secteurs stratégiques. C'est dans cet esprit qu'avait été créée en 2005 l'Agence de l'innovation industrielle. En moins de deux ans, l'AI a fait ses preuves, avec quatorze programmes approuvés. Pourtant, on la dissoudra dans Oseo le 1<sup>er</sup> janvier prochain sous prétexte de concentrer le soutien de l'État sur les entreprises moyennes, alors que le rapport d'activité de l'AI pour 2006 indique que ces entreprises sont déjà les bénéficiaires majeurs des projets soutenus par l'Agence.

En outre, la énième réforme du CIR favorisera les grands groupes. Quelle crédibilité accorder dès lors à vos justifications ? Surtout, ne craignez-vous que le pilotage qui était assuré par l'AI perde en visibilité et en cohérence, tandis que sa mission spécifique se trouverait diluée ? Est-ce la présence de partenaires sociaux au sein de cet organisme qui gêne ? Est-ce le fait d'avoir été soutenu par le précédent Président de la République ? (*Murmures.*)

**M. Patrick Ollier**, *président de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire.* Oh !

**Mme Valérie Pécresse**, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Voyons, monsieur Paul !

**M. Daniel Paul**, *rapporteur pour avis.* Ce sont d'éminents responsables de grands groupes industriels français qui font état de cette éventualité.

L'AI disposait d'un capital de 1,7 milliard d'euros pour couvrir ses besoins d'intervention pour 2006 et 2007. Qu'en sera-t-il du financement de la recherche industrielle après la fusion ? Quelle garantie avons-nous qu'au sein d'Oseo des fonds spécifiques et suffisants lui seront consacrés ?

La question du pilotage est d'autant plus importante qu'elle s'inscrit dans le contexte actuel de privatisation des entreprises publiques. EDF et GDF, notamment, qui assumaient une partie importante de la recherche industrielle au profit de la nation tout entière, se réorientent désormais selon trois tendances lourdes : d'une part, une baisse du budget consacré à la recherche, dans la mesure où les dépenses garantissant des retours rapides sur investissement deviennent prioritaires ; d'autre part, une recherche de plus en plus orientée vers les activités commerciales et de marketing, au détriment de la vitalité du secteur industriel ; enfin, la réorientation de cette recherche vers des sujets liés au seul intérêt de l'entreprise dans un environnement concurrentiel. En résumé, EDF et GDF faisaient autrefois la recherche de la nation ; aujourd'hui, elles se préoccupent exclusivement de leur intérêt face à la concurrence.

Ce problème de pilotage recoupe celui de la liberté de la recherche. Le sous-financement chronique des universités françaises, que votre loi sur l'autonomie des universités ne résoudra pas, et la multiplication des contrats précaires sont des éléments caractéristiques du système de recherche français, dont ils pénalisent le développement et l'efficacité.

La nouvelle loi ne fera que renforcer les inégalités entre universités et entraînera un gâchis considérable en matière de ressources humaines, en exposant à des difficultés particulières les chercheurs et doctorants qui n'atterriront pas dans les universités les plus prisées des financeurs privés. Les enseignants-chercheurs et les étudiants se mobilisent d'ailleurs depuis quelques jours pour en demander l'abrogation

Ne vaudrait-il pas mieux développer un emploi stable et correctement rémunéré dans le secteur public pour favoriser une recherche fondamentale de qualité ? On éviterait que les chercheurs se perdent dans un système de plus en plus fondé sur la réponse à des appels à projets ponctuels, sans vision de long terme et sans sécurité pour travailler de façon

libre et autonome. C'est sans doute la seule façon de revaloriser la filière recherche. Celle-ci souffre aujourd'hui d'une concurrence forte du secteur des banques et de la finance, qui offre aux jeunes formés dans nos meilleures écoles des perspectives de carrière financièrement plus attractives. Si les salaires de la recherche ne pourront sans doute jamais concurrencer ce secteur, la perspective d'un environnement de travail stable et sécurisé peut offrir d'autres avantages à des jeunes en début de carrière.

Il faut également en finir avec une conception de la recherche qui donne une part de plus en plus importante au développement de la concurrence entre les laboratoires, obligeant ceux-ci à se lancer dans une course aux contrats pour obtenir des fonds. Ce n'est qu'à ce prix que pourra se développer la recherche fondamentale, comme le rappelait il n'y a pas si longtemps le mouvement Sauvons la recherche, massivement soutenu par les chercheurs. Cette question a des implications réelles sur la recherche industrielle car la recherche fondamentale d'aujourd'hui, ce sont les recherches appliquées de demain. Quelles mesures comptez-vous prendre pour revaloriser réellement les conditions de travail des chercheurs ?

Les fruits de la recherche profitant à l'ensemble de la population, l'effort devrait être supporté plus largement par le secteur bancaire, qui constitue un puissant levier de financement. Les fonds nécessaires sont colossaux. Pourquoi ne pas proposer qu'une partie des aides publiques accordées aux PME serve à lever des emprunts bonifiés auprès des banques, en contrepartie de formations et de créations d'emplois ? J'ai déjà interrogé M. Novelli sur ce point mais je pense qu'il aura plaisir à me répondre à nouveau...

Enfin, comment rééquilibrer les pouvoirs au sein des pôles de compétitivité et donner plus de place aux salariés et aux universitaires ? La batellerie est actuellement mise en avant pour son potentiel en matière de développement durable. Il est question de relancer les investissements, notamment avec le canal Seine-Nord-Europe. Pourquoi ne pas créer un pôle de compétitivité consacré à ce secteur ?

Naturellement, je rends un avis défavorable à ce projet de budget.

**M. Patrick Ollier**, *président de la commission des affaires économiques.* On aura compris que M. Paul s'exprime à titre personnel. L'avis de la commission des affaires économiques est favorable.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances.* La parole est à Mme la rapporteure pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les formations supérieures et recherches universitaires et pour la vie étudiante.

**Mme Valérie Rosso-Debord**, *rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les formations supérieures et recherches universitaires et pour la vie étudiante.* Messieurs les présidents, mesdames les ministres, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, la loi du 10 août 2007 incite les universités à développer de nouvelles politiques pour renforcer non seulement la qualité des études, mais aussi leur environnement en concourant au bien-être des étudiants. L'autonomie doit faire de l'université un lieu vivant et accueillant où les jeunes, souvent fragilisés par l'expérience de la décohabitation, se sentent pris en charge et peuvent envisager sereinement leur avenir. En plaçant le bien-être des étudiants au centre de son projet d'établissement, l'université apportera une contribution que je pense décisive à l'égalité des chances et au renforcement de l'attractivité du territoire.

Pour mettre en œuvre cette priorité, trois domaines sont essentiels : la santé, le sport et le logement.

La santé des étudiants est globalement bonne, mais elle reste trop souvent la cinquième roue du carrosse pour les universités. Il existe certes une médecine préventive universitaire, mais la dotation de fonctionnement allouée aux SUMPPS n'avait pas été majorée depuis dix ans. Je suis heureuse que le PLF pour 2008 marque une rupture salutaire : ces services recevront 2 millions d'euros de plus, ce qui portera leur subvention de fonctionnement à 4,48 millions d'euros. Néanmoins, tout reste à faire pour qu'ils deviennent, conformément à leur dénomination, de véritables services de médecine préventive et de promotion de la santé. Ils devraient avoir la possibilité de prescrire, mais aussi d'attribuer aux étudiants un chèque santé et de disposer de la liberté nécessaire pour mener une politique de prévention adaptée au profil de l'université. Le droit de prescription s'inscrirait dans le prolongement naturel du caractère de service de proximité des SUMPPS. Dans le parcours de soins prévu par la loi relative à l'assurance maladie, ceux-ci pourraient jouer le rôle de médecin traitant dérogatoire pour les étudiants éloignés de leur domicile principal.

L'instauration d'un chèque santé pour améliorer l'accès des étudiants disposant de peu de ressources à une couverture complémentaire semble également nécessaire au regard de l'équité devant les soins. Les médecins des SUMPPS devraient pouvoir décider de leur attribution sur la base de critères médicaux, tandis que les assistantes sociales affectées vérifieraient de leur côté que les étudiants satisfont aux critères sociaux. Enfin, les services de médecine préventive doivent définir la politique du handicap de l'université, ce qui n'est nullement en contradiction avec la charte Université-Handicap récemment signée.

Un deuxième élément du bien-être étudiant, très complémentaire du premier, est le sport. Pour que les étudiants puissent le pratiquer plus aisément, peut-être faudrait-il inclure dans les droits d'inscription à l'université un droit sportif spécifique, qui trouverait ainsi une base légale.

Troisièmement, un effort en faveur du logement est indispensable pour renforcer l'attractivité de nos établissements. S'il serait souhaitable de prévoir une augmentation des crédits sur ce point, on peut aussi réfléchir à des formules de financement innovantes associant les universités, les CROUS et les collectivités locales.

En premier lieu, ne pourrait-on permettre aux CROUS de recourir au partenariat public-privé pour accélérer les investissements nécessaires ?

En deuxième lieu, beaucoup d'universités disposent d'un potentiel foncier important. Une fois devenues propriétaires de ces terrains, elles pourraient les confier à des organismes à des fins de construction et d'entretien de logements pour les étudiants.

En troisième lieu, alors que les collectivités locales participent de façon importante au financement du logement étudiant dans le cadre des CPER, aucun EPCI n'a accepté à ce jour un transfert du patrimoine des CROUS – ce que permet pourtant la loi du 13 août 2004 – en raison notamment de l'impossibilité d'utiliser les aides à la pierre pour la rénovation des logements. Une réflexion interministérielle approfondie serait nécessaire pour mobiliser ces crédits d'investissement au service du logement des étudiants, en particulier des étudiants boursiers, premiers demandeurs de ces logements bon marché.

Enfin, de même que les universités vont devenir plus autonomes et pourront décider plus aisément de leur destin, les CROUS doivent accomplir à leur tour leur révolution culturelle pour gagner en efficacité. La politique de l'opérateur CROUS devrait être davantage articulée avec celle de l'université, notamment dans le cadre des PRES. Pour renforcer une telle articulation, madame la ministre, envisagez-vous une réforme de la gouvernance des CROUS ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour les grands organismes de recherche.

**M. Pierre Lasbordes**, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire, pour les grands organismes de recherche*. Messieurs les présidents, mesdames les ministres, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, les quelques observations et questions que j'ai à formuler ne remettent pas en cause l'avis favorable que je rends sur ce projet de budget.

Il me semble d'abord que le CEA devrait être au centre des recherches sur les énergies nouvelles que préconise le Grenelle de l'environnement. Son statut d'EPIC lui a longtemps donné une grande souplesse de gestion. Il fonctionne comme une entreprise et ses bons résultats sont reconnus par tous. Or la subvention civile proposée dans le projet de loi de finances est inférieure – d'environ 33 millions d'euros, selon son évaluation – aux moyens nécessaires à la mise en œuvre des décisions nouvelles prises en 2006 par le Gouvernement, notamment celle de développer les réacteurs de quatrième génération par exemple. Le CEA présente la spécificité de disposer de ressources propres importantes qui sont liées à ses missions. Il me semblerait normal qu'il puisse en conserver la maîtrise. Il souhaite notamment mobiliser pour ses activités de recherche une part plus importante du dividende versé par AREVA, dont il est actionnaire à 79 %, afin de s'assurer le complément nécessaire à la subvention destinée à accomplir les développements programmés. Cette demande me paraît raisonnable : quelle est la position du Gouvernement sur ce point ?

Quant à l'ANR, sa place dans le paysage de la recherche française est maintenant bien établie. Elle apparaît clairement comme le complément indispensable de l'action des organismes de recherche. Son budget est en progression constante et accompagne son développement. Elle a notamment contribué à redonner aux sciences humaines et sociales toute leur place parmi les disciplines scientifiques. Cependant, afin de renforcer son efficacité, ne serait-il pas opportun d'améliorer encore la prise en compte des demandes des chercheurs et des instituts ? Neuf cents questionnaires ont été adressés aux acteurs de la recherche au début de l'année, qui ont obtenu six cents réponses. Pour autant, le point de vue des grands organismes, qui étaient représentés dans le conseil d'administration du groupement d'intérêt public – GIP –, semble s'exprimer plus difficilement dans le cadre de celui de l'établissement public. Quels dispositifs sont prévus pour améliorer la prise en compte des thèmes que les organismes de recherche peuvent proposer ?

Par ailleurs, l'ANR fédère autour de ses projets des équipes de chercheurs. Alors que les besoins liés aux départs en retraite sont importants, quelle intégration dans le dispositif public ou privé de recherche est prévue pour les jeunes chercheurs qui participent à ces projets ?

Le CNRS, quant à lui, ne sait pas toujours présenter ses réalisations de façon attractive. Tout le monde a lu dans la presse l'hommage que lui a rendu le dernier prix Nobel de physique, Albert Fert. Le CNRS est aussi, de loin, le principal bénéficiaire des financements de l'ANR, confirmant la complémentarité des actions des deux organismes. Après des années de doute, il s'est donc remis en marche. Il ne faudrait pas que son bon fonctionnement soit remis en cause par des pratiques budgétaires trop contraignantes. La mise en place de la réserve de précaution, le gel des crédits et leur dégel, souvent tardif et très partiel, ont pour les laboratoires des conséquences lourdes : 6 % de crédits bloqués pour tous les crédits d'intervention du CNRS – ce qui est le montant de la réserve annoncée pour 2008 – se traduisent par 15 % de crédits en moins pour les laboratoires.

De même, si le budget de l'établissement progresse en euros constants de près de 5 %, l'essentiel de cette hausse va être absorbé par l'augmentation de sa cotisation aux pensions civiles de l'État. Certes, payer les retraites, c'est aussi soutenir le personnel ; pour autant, j'aimerais que vous me rassuriez sur les perspectives budgétaires de cet organisme trop souvent injustement attaqué.

Enfin, la politique spatiale est au cœur des développements de la recherche. Le budget du CNES et la contribution française à l'Agence spatiale européenne, l'ESA, sont l'un et l'autre conformes aux engagements pris, mais les retards dans le lancement de GALILÉO en Europe, les incertitudes qui gagnent la politique spatiale américaine elle-même, le développement des projets dans ce domaine en Inde et en Chine, renforcent la nécessité de définir une politique spatiale pour l'Union européenne. D'ores et déjà, le traité simplifié intègre le spatial dans la politique européenne. Comptez-vous, madame la ministre, en faire un point majeur de la présidence française en 2008 ?

J'ajoute que je proposerai au vote de la commission des affaires économiques, à la fin de nos débats, une recommandation sur cette présidence française et une autre sur le crédit d'impôt recherche.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Mme Valérie Pécresse**, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Messieurs les présidents, mesdames et messieurs les députés, je répondrai d'abord à M. Garrigue et à M. Jardé qui ont soulevé la question du développement de l'emploi contractuel dans les organismes de recherche.

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités a offert aux universités en ce domaine une souplesse que réclament aujourd'hui les grands organismes de recherche. Ils y voient le moyen d'attirer des chercheurs étrangers intéressés, non par l'emploi statutaire, mais par des contrats *ad hoc*, et de faire revenir des chercheurs français partis à l'étranger et qui ne voudraient plus, en raison de leur âge ou de leur parcours professionnel, passer des concours de la fonction publique. La question mérite donc d'être posée et elle l'a d'ailleurs été publiquement par la présidente du CNRS.

Néanmoins, le sujet ne me paraît pas pouvoir être réglé au détour de la discussion budgétaire : un débat au niveau national et à l'intérieur des établissements ainsi qu'un dialogue social sont nécessaires pour préparer ce qui est un changement majeur dans la politique de recrutement des organismes. La loi du 10 août 2007 a permis de franchir un pas et d'avancer de nouveaux arguments. Il ne faudrait pas préempter la phase indispensable de dialogue social et

de débat interne, étant entendu qu'il s'agit bien d'offrir de la souplesse dans le recrutement et la gestion des ressources humaines, et en aucun cas de remplacer de l'emploi statutaire par de l'emploi contractuel.

Parler des jeunes chercheurs, c'est pointer le principal défi de la recherche en France, qui est en effet démographique. Conformément au pacte pour la recherche, nous avons recruté ces dernières années 6 000 emplois statutaires, dont 3 000 enseignants-chercheurs et 3 000 emplois supports de recherche, techniciens ou ingénieurs. Sachant que, d'ici à 2012, 25 % des effectifs de l'INSERM et 20 % de ceux du CNRS partiront à la retraite, il est indispensable d'attirer des jeunes.

À cet effet, ce budget permet de poursuivre la revalorisation du doctorat. L'allocation de recherche a été augmentée de 8 % au 1<sup>er</sup> octobre, après l'avoir été de 8 % également au début de l'année. Outre cet engagement du Président de la République, le PLF pour 2008 prévoit la création de 2 250 supports de monitorat. Chaque doctorant pourra ainsi devenir moniteur s'il le souhaite, ce qui transforme de fait le doctorat en expérience professionnelle : le doctorant sera soit moniteur dans l'enseignement supérieur, c'est-à-dire enseignant, soit moniteur en entreprise en vertu d'un dispositif que nous venons de créer et qui permettra l'exercice de missions de conseil dans les entreprises.

Nous travaillons également à la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et dans le recrutement administratif, ainsi qu'à la création d'un contrat jeune chercheur vraiment attractif, susceptible de retenir en France nos meilleurs docteurs. Nous nous sommes en effet penchés sur la question récurrente de la « fuite des cerveaux » et il a résulté de notre enquête qu'un petit nombre seulement est concerné – la France reste un pays attractif en matière de carrières de recherche –, mais que ce petit nombre est constitué des meilleurs, débauchés à des prix hors de proportion avec ce qui permettent les emplois statutaires français. Ceux-là, nous voulons aller les chercher avec des contrats *ad hoc*, sachant toutefois que ce n'est pas l'argent, bien heureusement, qui motive la vocation de chercheur. En leur offrant un environnement de recherche stimulant et intéressant, nous nous donnons une chance supplémentaire de les garder.

Il est exact, monsieur Garrigue, qu'il faut des indicateurs pour évaluer la recherche française : la tâche de l'AERS est de les mettre au point, et elle le fait.

J'en viens au crédit d'impôt recherche – le CIR – qui, avez-vous dit, ne serait pas assez incitatif pour les PME de croissance.

Je vous demande, mesdames et messieurs les députés, de bien mesurer que ce PLF pour 2008 est l'occasion d'une réforme historique : nous triplons tout simplement le CIR. Or celui-ci, par définition, est destiné aux PME de croissance. Certaines d'entre elles, je le sais, souhaiteraient un quintuplement. Soyons raisonnables ! En année pleine, le triplement représente déjà 3 milliards d'euros. Hervé Novelli vous dira mieux que moi qu'avec cet outil, nous sommes véritablement le pays qui fait le pari de la recherche privée. En outre, selon les recherches effectuées par mes services, 80 % des bénéficiaires du CIR sont des PME. C'est un effort considérable, d'autant que les PME bénéficient du quintuplement la première année. Le CIR équivaldra à un quart du budget de l'enseignement supérieur. Un moment vient où il faut savoir s'arrêter...

En matière de recherche européenne, je partage votre analyse sur l'empilement des structures et l'absence de mise en cohérence, monsieur Jardé. La complexité de l'Europe de la recherche vient de ce que chaque État veut abriter sa grande infrastructure, exige un juste retour géographique des investissements, souhaite développer son potentiel scientifique, etc. L'un des enjeux de la présidence française de l'Union européenne sera donc, maintenant que l'espace européen de la recherche est mis en place, de donner une ligne cohérente à la recherche européenne – comme d'ailleurs plusieurs de nos grands partenaires en sont convaincus – en la mettant au service de la société. Elle devra répondre en priorité aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle que sont le changement climatique, le vieillissement de la population, la santé, l'énergie et le développement durable.

Il faut désormais penser la recherche européenne en termes de priorités sociétales, et non plus en termes de listes d'infrastructures et de programmes ou en termes de retour géographique. Notre présidence européenne devra être l'occasion de donner un pilotage politique et stratégique à la recherche européenne.

S'agissant de GALILEO, nous faisons tout, vous le savez, pour que le projet trouve ses financements d'ici à la fin de l'année. Le Président de la République s'est personnellement impliqué dans ce dossier, notamment auprès de Mme Merkel et de M. Barroso. M. Barrot, commissaire européen, œuvre également en ce sens. La réussite de ce projet de première envergure montrera que la recherche européenne se met bien au service de la société.

Vous demandez, monsieur Garrigue, que la Cour des comptes étudie l'évaluation des sciences humaines et sociales, comme elle l'a fait de façon remarquable pour les sciences du vivant. Je comprends cette demande, mais il serait sans doute prématuré de saisir la Cour au moment où l'AERS est en train de mettre en place sa batterie d'indicateurs. Il conviendra, dans un second temps, de demander à la Cour de vérifier que ces indicateurs, en effet indispensables en ce domaine, sont pertinents.

De son côté, M. Claeys a demandé une évaluation du CIR par la Cour des comptes, récusant celle que mon ministère a réalisée en 2006.

**M. Alain Claeys, rapporteur spécial.** Je ne la récusé pas, je la juge insuffisante et je n'ai nullement mentionné la Cour des comptes.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cette évaluation était pourtant intéressante puisqu'elle a fait apparaître qu'un euro de crédit d'impôt recherche génère 2,40 euros de recherche, contredisant ceux qui doutaient que le CIR ait la moindre efficacité. Elle a aussi montré, comme je vous l'ai indiqué, que ce sont à 80 % les PME qui sont bénéficiaires du dispositif. Elle a permis enfin de déterminer la répartition des dépenses financées par le CIR, qui servent pour 40 % au recrutement de jeunes chercheurs et pour 30 % aux dépenses de fonctionnement.

Je souligne aussi que 23 à 25 % de ces dépenses reviennent à des organismes de recherche habilités, ce qui montre combien sont poreuses les frontières entre recherche publique et recherche privée. Ceux qui critiquent le CIR au motif qu'il s'agit d'une dépense fiscale privant de ressources les laboratoires publics se trompent, car une partie des montants revient aux organismes publics par le biais de contrats de collaboration.

Je l'ai dit, le dispositif connaît une profonde réforme, ses modalités étant simplifiées et son montant triplé. Mieux vaut attendre la mise en œuvre de ces dispositions avant de procéder à une nouvelle évaluation, qui aura lieu, si vous le souhaitez, l'année suivante.

S'agissant maintenant de la question de la soumission de l'ANR à la régulation budgétaire, la décision n'est pas prise à ce jour. Pour ma part, je souhaite que l'Agence en soit exemptée.

Ma collègue Nathalie Kosciusko-Morizet traitera plus complètement des objectifs du Grenelle de l'environnement, dont le volet recherche est considérable. Pour ce qui concerne mon ministère, donc, nous avons d'ores et déjà programmé 34 millions d'euros de nouveaux programmes ANR liés au Grenelle de l'environnement, soit une progression de 17 % pour la programmation de l'Agence dans ce domaine : on passera de 198 millions à 232 millions d'euros. Les programmes seront les suivants : villes durables, gestion intégrée des écosystèmes, écotecnologies, bioénergies et écotoxicologie.

Par ailleurs, la loi-cadre sur l'environnement touchera forcément à la recherche. Je n'imagine pas, par exemple, qu'elle ne traite pas des OGM. Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie vous en parlera mieux que moi.

S'agissant de la place de la recherche dans les efforts en faveur du développement durable, je souhaite, je l'ai déjà indiqué, que la présidence française de l'Union européenne soit l'occasion de donner la priorité à une recherche au service de la société. C'est dire si le développement durable sera au cœur de cette présidence.

M. Hénart m'a très pertinemment demandé de mettre en place rapidement une matrice nationale permettant de juger de l'insertion professionnelle pour chaque université. Je retiens cette excellente proposition, que j'inscrirai à l'agenda de la direction générale de l'enseignement supérieur au titre des mesures à prendre pour l'application de la loi LRU. Au-delà des décrets d'application en effet, de nombreuses mesures découleront de ce texte : il en est ainsi de la refonte des régimes financiers des universités.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle, la suggestion de M. Hénart obligera les universités à préciser les débouchés de chacune de leurs filières. Un cadre national est nécessaire pour évaluer les renseignements qu'elles fourniront à leurs étudiants, ne serait-ce que pour garantir la sécurité de l'information.

J'en viens aux questions relatives au pouvoir d'achat et au bien-être des étudiants.

Mon ministère a été particulièrement vigilant cette rentrée sur les frais d'inscription illégaux. Très peu de cas ont été signalés par rapport aux années précédentes et j'ai donné instruction aux recteurs de les déferer systématiquement au tribunal administratif, si bien que les universités en cause ont retiré les frais illégaux qu'elles avaient pu prononcer.

En ce qui concerne la question des frais d'inscription pour les activités sportives, abordée par Mme Rosso-Debord et par M. Hénart, j'ai pris position : après analyse juridique de mon ministère, il apparaît que les droits sportifs ne sont pas des frais d'inscription illégaux puisqu'ils ne sont pas consubstantiels à la scolarité de l'étudiant. Ils sont perçus au profit des associations sportives de l'université, qui développent des offres au bénéfice des étudiants sans que ces activités sportives soient incluses dans les cursus universitaires. Refuser ces compléments de droits revenait à couler ces associations qui se démènent pour offrir aux étudiants

des activités sportives. J'ai donc validé juridiquement les droits sportifs perçus en complément des frais d'inscription et de scolarité.

Je suis par ailleurs d'accord avec Mme Rosso-Debord : l'offre sportive devrait être développée et incluse dans le curriculum de l'étudiant – *mens sana in corpore sano* –, mais cela sera long et compliqué. Le sport est en effet le parent pauvre de l'université française.

**M. Régis Juanico.** Pas seulement de l'université.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Pour le pratiquer, les étudiants doivent mettre à contribution les infrastructures des collectivités territoriales. Je me propose de lancer dans les semaines qui viennent une mission sur le sport à l'université.

Le PLF pour 2008 prévoit 55 millions d'euros supplémentaires pour les bourses en plus des 2,5 % de revalorisation à la rentrée de 2007 – soit 4 millions d'euros, dégagés sur nos ressources propres – au titre du rattrapage du pouvoir d'achat des étudiants boursiers. En perspective pluriannuelle, 100 millions d'euros supplémentaires seront consacrés au financement des études.

La réforme des bourses que nous avons présentée en octobre permettra d'augmenter de 50 000 le nombre des boursiers, de créer un sixième échelon de bourse de 4,5 % supplémentaires pour les 100 000 étudiants boursiers les plus défavorisés, et de doubler les bourses de mobilité en portant leur nombre à 30 000, chacune d'entre elles représentant un montant de 400 euros par mois pour les étudiants qui se rendent à l'étranger. Les bourses au mérite, jusqu'à présent accordées aux titulaires du baccalauréat mention très bien, seront aussi octroyées aux étudiants qui se révèlent dans le courant de leurs études et figurent dans les 5 % des meilleurs lauréats de BTS, DUT ou licence.

Enfin, il deviendra possible de bénéficier de financements sur prêt avec paiement différé pour des étudiants qui n'y ont pas accès actuellement, étant donné que les prêts bancaires ne sont ouverts qu'aux étudiants des filières les plus prestigieuses, du moins aux yeux des banques. L'État s'engage donc à garantir en partie la défaillance de remboursement pour que les banques acceptent de prêter à des étudiants auxquels aujourd'hui elles ne prêtent pas sans caution parentale, ce qui illustre d'ailleurs le mot du Président de la République : on ne prête qu'à ceux qui n'en ont pas besoin.

Cette réforme des bourses et des aides sociales doit s'accompagner d'un renforcement du contrôle de l'assiduité par production des relevés de notes à l'issue des partiels semestriels dès février 2008. C'est ce que j'ai demandé à tous les directeurs de CROUS, qui suspendront les bourses des étudiants qui n'auront pas donné ces preuves d'assiduité.

Le logement étudiant est également prioritaire et nous voulons remplir les objectifs ambitieux du rapport Anciaux, à savoir 7 000 rénovations et 5 000 constructions nouvelles par an. M. Jean-Paul Anciaux a d'ailleurs été chargé par mon ministère de rédiger un deuxième rapport où seront étudiés les moyens de lever les obstacles pour atteindre ces chiffres. Cependant, des moyens sont d'ores et déjà mobilisés dans le budget, tant ceux qui sont alloués aux CROUS que ceux qui sont affectés aux contrats de projets État-régions. Au total, 117 millions d'euros seront consacrés cette année au logement étudiant. La seule part État permettra de rénover 5 850 chambres et d'en construire 2 780. Avec les offices d'HLM et les collectivités territoriales, nous dépasserons en 2007 les 5 000 constructions nouvelles.

M. Hénart propose, au nom de la commission des finances, un amendement visant à augmenter le nombre des rénovations effectuées par le CROUS. Permettez-moi d'insister sur le fait que chaque euro de ce budget doit être dépensé. Il y a des urgences partout et nous ne pouvons pas nous permettre des reports de crédit. Je crois comme vous, monsieur le rapporteur pour avis, qu'il est possible de trouver des marges de manœuvre en utilisant des crédits qui risqueraient de n'être pas consommés cette année. Ainsi, compte tenu des retards qui ont été pris dans le chantier de Jussieu, l'établissement public chargé des travaux estime que 11 millions d'euros ne seront pas consommés en 2008. Un amendement pourrait éventuellement réorienter cette somme.

De la même manière, j'ai demandé au CNOUS de s'engager sur le nombre de logements supplémentaires qu'il est capable de rénover en 2008, et l'on est arrivé à ce chiffre de 11 millions. Dans ces conditions, sans doute pourrions-nous porter le nombre de rénovations à 6 350. Ce qui nous guide ici est le souci de dépenser au mieux chaque euro inscrit dans ce budget.

On peut en effet s'inquiéter du prix du ticket de restauration universitaire, monsieur Hénart, car de nombreux facteurs ont aujourd'hui des conséquences sur le coût des repas. Depuis 2004, ce ticket a augmenté d'environ 10 centimes d'euro par an, pour atteindre actuellement 2,80 euros. Le coût réel du repas étant de 5,20 euros, le subventionnement de l'État s'élève à 54 %. La hausse des denrées alimentaires, le coût de l'alimentation biologique – qui devient de plus en plus une norme –, la revalorisation de la grille indiciaire des personnels ouvriers des CROUS, prévue dans le budget, ainsi que la stagnation de la fréquentation des restaurants universitaires, auront des incidences sur le coût moyen du repas. Nous devons donc prendre des mesures préventives pour éviter une hausse dans les années à venir.

Je propose d'inscrire à l'agenda de la mission Lambert, qui réfléchit à la modernisation des CROUS, la question de l'optimisation des moyens de la restauration universitaire. Il faut réfléchir non seulement à la rationalisation du fonctionnement, mais aussi à l'adaptation aux nouveaux modes de consommation des étudiants : je ne suis pas sûre que le restaurant du CROUS, notamment le soir, soit encore parfaitement adapté.

Nous sommes engagés dans un grand plan de rénovation de l'immobilier universitaire, conformément au programme du Président de la République. La priorité de ce budget est d'achever le financement des CPER 2000-2006.

**M. Régis Juanico.** Il y a donc beaucoup de retard !

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Réjouissez-vous plutôt que des moyens nouveaux soient accordés à l'université en 2008, monsieur Juanico.

Ce sont 265 millions d'euros de crédits de paiement qui apureront nos dettes au titre des CPER 2000-2006. En ce qui concerne les CPER 2007-2013, 66 millions d'euros de CP financeront les premiers travaux et 216 millions d'euros d'autorisations d'engagement permettront de lancer de nouveaux projets. Au total, nous disposons de 331 millions d'euros de CP pour 2008 et 2,1 milliards seront apportés par l'État aux CPER 2007-2013. L'immobilier universitaire bénéficie donc d'un programme de rénovation spectaculaire.

En matière de carrières, nous n'attendons pas la fin des discussions globales sur la fonction publique, monsieur Hénart. Nous ne pouvons retarder ce chantier et nous le mènerons parallèlement. Le fait est cependant que les décrets d'application de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités auront un impact sur les carrières, notamment sur le statut des enseignants-chercheurs et des autres personnels. Nous avons donc engagé une concertation avec les personnels sur les modifications des décrets statutaires consécutives à la loi LRU. Le chantier sur les carrières ne peut être lancé en même temps, mais il le sera dans les semaines qui viennent, dès que cette concertation aura abouti.

L'autonomie des universités est indissociable de la politique des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, outils très puissants de structuration de l'offre en la matière. L'émiettement de nos établissements nuit à leur rayonnement international : il est difficile d'attirer les étudiants étrangers lorsque ceux-ci sont incapables de citer le nom d'une seule université française ! D'ici deux ans, notre enseignement supérieur devra être structuré en une quinzaine de pôles. Il est important qu'aucun établissement ne reste isolé. Les universités tireront d'autant mieux parti de l'autonomie qu'elles seront engagées dans cette logique de mutualisation des moyens, avec des écoles doctorales communes ou des comités de sélection des professeurs communs. Cela permettra aussi de rassurer certaines universités longtemps sous-dotées par rapport aux autres et de leur conférer la visibilité internationale qui leur manque.

La création de fondations universitaires au niveau des PRES que vous suggérez, monsieur Hénart, est une excellente idée, mais il est un peu prématuré d'en parler dans le cadre de ce débat, dans la mesure où elle suppose une modification de la loi LRU. Le comité de suivi de cette loi fera le point au bout d'un an d'application. Je propose que nous choissions ce moment pour mener la réflexion.

Vous avez enfin regretté, monsieur Hénart, une moindre dotation des établissements privés. Sur ce point, nous avons une vraie divergence. Si leur subvention, de 56 millions d'euros cette année, est en effet en légère diminution, c'est que mon ministère s'est battu pour que ces établissements récupèrent tout le montant de la taxe sur les salaires qu'ils versaient jusqu'à présent à Bercy et qu'ils vont désormais intégrer à leur dotation globale de fonctionnement. Je sais l'intérêt que portent les députés, de quelque bord qu'ils soient, aux établissements d'enseignement privé. J'en appelle donc à leur sens de la responsabilité.

Nous donnons la priorité à un plan de réussite des étudiants et d'autonomie des universités. La récupération de la taxe sur les salaires équivaut à une augmentation de la subvention annuelle des établissements privés de 25 % : 14 millions de plus, par rapport à une subvention de 56 millions ! Qui plus est, grâce à la mobilisation coordonnée de tous les parlementaires, cette subvention a augmenté de 63 % depuis 2003 par voie d'amendements successifs. Réfléchissez-y bien : si tous les établissements de France avaient connu la même augmentation, quelle ne serait pas leur satisfaction !

Monsieur Jardé, si la recherche biomédicale, dont vous êtes un éminent représentant, souffre d'un tel émiettement en agences et en structures, c'est que, historiquement, la création de celles-ci est apparue à chaque fois comme la bonne ou la seule réponse pour développer telle ou telle stratégie. Il est évident que l'on atteint aujourd'hui

les limites de l'exercice et je suis radicalement hostile à la création d'une agence de moyens supplémentaire sur la maladie d'Alzheimer.

**M. Olivier Jardé, rapporteur pour avis.** Très bien !

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** J'ai déjà répondu à la question concernant les CDI.

Quant aux sciences du vivant, il faut bien entendu que le CNRS et l'INSERM opèrent des rapprochements et fassent converger leurs stratégies. Je ne doute pas que leurs présidents auront à cœur de le faire. Je viens par ailleurs de confier à M. François d'Aubert une mission sur les partenariats entre les organismes de recherche et les universités. Ce sera l'occasion d'aborder la question des unités mixtes qui, dans les sciences du vivant, associent souvent CNRS, INSERM et université, et qu'il conviendra de « débureaucratiser ».

Monsieur Lejeune, vous avez évoqué la place du développement durable dans le septième programme cadre européen de recherche et de développement technologique. La présidence française de l'Union européenne sera l'occasion d'organiser en 2008 une conférence sur le développement durable.

S'agissant des investissements routiers, Mme Kosciusko-Morizet vous répondra.

Vous demandez un effort budgétaire supplémentaire sur le programme « Enseignement supérieur et recherche agricoles ». Il faut rappeler qu'un effort exceptionnel de 2,6 millions d'euros a été consenti en 2007 pour les travaux de remise en état et de sécurité de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort. Il sera poursuivi en fin de gestion. M. Michel Barnier vous donnera par écrit des éléments de réponse complémentaires.

Monsieur Daniel Paul, votre intervention a porté sur le contrôle et le pilotage de la recherche industrielle et vous vous êtes interrogé sur l'efficacité du crédit d'impôt recherche. Je crois vous avoir répondu, même si je sais que je ne vous ai pas convaincu. Un euro de CIR, c'est 2,40 euros de recherche. Les entreprises qui recourent à ce dispositif font davantage de recherche que les entreprises qui bénéficient de subventions. En l'occurrence, la dépense fiscale se révèle plus efficace économiquement et, comme je l'ai dit, elle retourne en partie aux organismes de recherche.

La fusion entre Oseo et AII, sur laquelle M. Hervé Novelli vous répondra plus longuement, me semble une bonne chose, car Oseo Innovation s'intéresse au démarrage des PME. Il est important que les entreprises très innovantes d'un *continuum* de réponses tout au long de leur croissance.

Sur la supposée multiplication des contrats précaires dans la recherche, laissez-moi de vous rappeler que le pacte de 2006 a permis de créer 6 000 emplois statutaires, dont 3 000 de chercheur et d'enseignant-chercheur et 3 000 emplois supports techniques et administratifs. Notre principal problème aujourd'hui est de répondre au défi démographique. Il va falloir recruter environ 3 700 chercheurs et enseignants-chercheurs par an d'ici à 2012, alors que seulement 4 000 allocataires de recherche entrent en doctorat chaque année. La question porte donc bien plus sur l'attractivité des métiers que sur la « multiplication » des contrats précaires.

Cela dit, il faudra travailler à ce que les contrats jeunes chercheurs « post-doc » puissent être de plus longue durée. Dans les EPIC, qui sont de droit privé, ils sont de dix-huit

mois, ce qui est trop court. Nous réfléchissons donc à un contrat plus long, ainsi qu'à ses conditions de rémunération et d'encadrement par des enseignants-chercheurs chevronnés. La période comprise entre la soutenance de thèse et l'entrée dans l'emploi statutaire, qui, depuis dix ans, se fait entre trente et un et trente-cinq ans selon les matières, doit être la plus stable possible et la plus propice à la recherche. Dans ce domaine, nous essaierons de nous aligner sur ce qui se fait de mieux en Europe – en Allemagne et au Royaume-Uni notamment – en matière de contrats.

M. Novelli vous répondra sur la question de l'effort du secteur bancaire pour la recherche industrielle et sur les pôles de compétitivité. Le lien entre ces derniers et l'université est essentiel. La loi LRU permet que les présidents de pôle siègent au conseil d'administration des universités. Il faut également que les pôles de compétitivité et les réseaux thématiques de recherche avancée soient étroitement coordonnés et que les PRES participent aux pôles. Il ne doit pas y avoir solution de continuité entre recherche fondamentale et recherche appliquée. De même, il faut un *continuum* entre formation et emploi.

Madame Rosso-Debord, les montants consacrés à la santé et à la médecine préventive pour les étudiants doublent dans le PLF pour 2008, ce qui devrait vous satisfaire. Je souhaiterais que vous transmettiez à mes services votre proposition sur la couverture complémentaire et le chèque santé, car elle me paraît différente de celle que M. Wauquiez a formulée dans son rapport sur la santé des étudiants. Notre objectif est de donner une couverture complémentaire à tous les étudiants qui n'en ont pas, soit, selon les chiffres de l'Observatoire national de la vie étudiante, 9 % d'entre eux. Pour certains, ce n'est pas pour des raisons financières, mais simplement par insouciance. Il faut donc amener chaque étudiant à prendre conscience qu'il n'est pas immortel même s'il est jeune et en bonne santé. La couverture santé doit devenir un réflexe. Pour ceux dont les ressources sont insuffisantes, les dispositifs existants comme la CMU, qui concerne tous les jeunes, permettent d'être couvert.

Pour ce qui est du droit de prescription dans la médecine préventive, j'y suis favorable mais la décision appartient à Mme Bachelot, avec qui je suis en relation sur ce sujet. Tous les jeunes doivent entrer dans la logique de la prévention et du parcours de soins.

S'agissant du logement, les CROUS peuvent recourir à des partenariats public-privé, mais le mécanisme se révèle d'une grande complexité et d'une grande lourdeur administrative. Le Président de la République a demandé au Premier ministre de créer une mission sur le développement de ces partenariats et M. Novelli pourra certainement vous en dire plus sur ce sujet. Si je souhaite développer les PPP dans l'université, je constate aussi que, malgré l'aide de la Caisse des dépôts et consignations et des compétences que l'État peut mettre à leur disposition, les établissements ont du mal à boucler eux-mêmes leurs dossiers. Il en va de même pour les CROUS, que la complexité du dispositif rebute. Il faut donc travailler à la simplification des PPP, d'autant que, objectivement, rien n'est plus sûr du point de vue financier que l'immobilier universitaire et le logement étudiant.

L'un des objectifs de la loi LRU est de donner aux universités la maîtrise de la gestion de leur foncier qui, à l'instar de tout le foncier de l'État, est mal géré. En leur transférant la propriété de leurs bâtiments, il ne s'agit nullement de s'en décharger, mais de leur permettre d'en faire le meilleur usage localement. On sait bien que le principal problème du logement étudiant est le foncier : ensuite, la rentabilisation

ne pose aucun problème. Je suis donc persuadée que cette délégation de compétence foncière démultipliera l'offre de logements étudiants.

Sur le sujet de la gouvernance des CROUS, nous attendons les conclusions de la mission Lambert pour la fin de cette année.

Vous souhaitez, monsieur Lasbordes, que le CEA dispose de crédits conformes à ses engagements contractuels.

**M. Pierre Lasbordes, rapporteur pour avis.** Ce n'est pas tout à fait cela : les crédits sont conformes mais, depuis la signature du contrat, des évolutions souhaitées par le Président de la République ont été adoptées sans être prises en compte dans le PLF pour 2008.

**M. François Brottes.** Voilà un rapporteur qui me paraît bien critique ! (*Sourires.*)

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** S'agissant du réacteur de quatrième génération, les crédits du CEA augmentent conformément aux engagements pris dans le contrat signé en 2006. Cependant, vous suggérez de répartir différemment le dividende versé par AREVA au CEA afin d'en affecter une part plus importante au financement de ce réacteur. Or le dividende d'AREVA est destiné à financer le fonds de démantèlement des centrales nucléaires, qu'il est absolument nécessaire et d'intérêt général d'abonder. Les retards se sont accumulés en ce domaine et il ne serait pas acceptable, à l'heure du Grenelle de l'environnement, de ne pas provisionner ce fonds à la hauteur nécessaire.

Pour ce qui est du réacteur de quatrième génération, le CEA a toutes marges de manœuvre pour recentrer ses activités sur son cœur de métier.

**M. François Brottes.** AREVA n'est pas exploitant de centrales nucléaires : c'est EDF !

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Vous savez, monsieur Brottes, que des crédits d'AREVA financent le CEA et qu'ils sont aujourd'hui affectés au fonds de démantèlement des centrales nucléaires, lequel est sous-doté alors qu'il s'agit d'une obligation légale. Il ne me paraît pas possible de modifier la destination de ces fonds.

Par ailleurs, monsieur Lasbordes, vous regrettez que les réponses des différents organismes au questionnaire qui leur a été envoyé n'aient pas été prises en compte dans la programmation de l'ANR.

**M. Pierre Lasbordes, rapporteur pour avis.** J'ai dit plus précisément qu'avec la création de l'établissement public, les demandes directes des dirigeants des organismes ne sont pas suffisamment prises en compte.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cela relève du conseil d'administration de l'ANR, qui est une autorité indépendante et qui n'est pas là pour lancer « à la carte » des appels à projet coïncidant exactement aux demandes stratégiques des organismes : si tel était le cas, ce serait du financement récurrent. Cela étant, il est normal qu'il existe un dialogue institutionnel entre les responsables de l'ANR et les grands organismes sur les priorités de recherche du pays. Même si ces responsables se réunissent tous les quinze jours dans mon bureau, nous appellerons à davantage de dialogue et de coopération s'il est besoin.

La réserve de précaution constituée par le CNRS est conforme à une disposition qui s'applique à tous les établissements publics. J'ai toutefois demandé, compte tenu de la

priorité nationale accordée à la recherche, que la situation des organismes soit examinée au cas par cas, mais la décision n'a pas été encore prise.

En ce qui concerne la politique spatiale, j'ai déjà répondu pour GALILEO. Vous souhaitez que l'espace soit une priorité de l'Union européenne. Le fait qu'il s'agisse désormais d'une compétence communautaire est déjà une formidable avancée qui changera beaucoup de choses. Sans doute la présidence française nous conduira-t-elle à nous intéresser à nouveau à ce sujet. Si d'aventure le projet GALILEO échouait avant cette présidence, la politique spatiale européenne s'en trouverait marquée d'un signe noir. Ce serait difficilement surmontable en quelques mois, mais nous savons tous que GALILEO réussira !

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur.

**M. Hervé Novelli**, *secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur*. Messieurs les présidents, mesdames et messieurs les députés, ma présence devant cette commission élargie se justifie par le fait que le ministère de l'économie, de l'emploi et des finances est responsable du programme « Recherche industrielle ». Avant d'en venir plus précisément à ce dernier, je souhaite rappeler que la politique de compétitivité de notre pays est aujourd'hui largement axée sur l'innovation. C'est un domaine qui, après l'élection du Président de la République, a fait l'objet de toutes les attentions du Gouvernement. Quand nous nous battons pour la ratification du protocole de Londres, qui doit provoquer une baisse du coût des brevets, nous agissons bien en faveur de l'innovation. De même, lorsque nous faisons adopter un projet de loi réprimant la contrefaçon, nous défendons l'innovation.

C'est aussi cette politique que l'on retrouve dans le programme spécifique consacré à la recherche industrielle, à travers la fusion des agences et le développement des pôles de compétitivité.

Le projet de loi de finances pour 2008 allège également la fiscalité sur la cession des brevets par l'application d'un taux réduit de 15 %. Une autre disposition concerne l'assouplissement du régime fiscal des apports de brevet par un inventeur à une société qui exploitera ledit brevet. La défense et de la promotion de la propriété intellectuelle s'inscrit dans ce vaste ensemble en faveur de l'innovation.

Tel est aussi le cas des dispositions relatives au crédit d'impôt recherche. À cet égard, Mme Pecresse a souligné que le nouveau dispositif marquait une rupture radicale avec le précédent. Le premier changement est quantitatif puisque près de 3 milliards d'euros en année pleine seront consacrés au CIR, contre 900 millions en 2006. Le deuxième est la procédure du rescrit fiscal réduit à trois mois. Le rescrit permet de sécuriser une dépense éligible au CIR. Désormais, si l'administration ne répond pas à la demande de l'entrepreneur sur la nature des dépenses éligibles dans un délai de trois mois, celles-ci seront réputées acceptées. Enfin, grâce au dé plafonnement, le CIR profitera davantage aux grandes entreprises. Ce seront maintenant 30 % des dépenses qui seront prises en compte jusqu'à 100 millions d'euros et 5 % au-delà.

Tout cela fait du crédit d'impôt recherche le dispositif fiscal le plus puissant en faveur des dépenses de recherche et de développement dans toute l'OCDE, à l'exception de l'Espagne.

Selon les derniers chiffres connus, environ sept mille entreprises ont eu recours au crédit d'impôt recherche. C'est fort peu, mais cela tient sans doute aux contrôles fiscaux qui ont trop souvent accompagné les demandes et à la complexité du dispositif. Celui-ci étant désormais très simple, on peut s'attendre à une progression des demandes. Je rappelle qu'en 2005 le CIR s'adressait aux entreprises de moins de deux cent cinquante salariés, jusqu'à 81 % des dépenses.

J'en viens aux autres dispositifs du programme « Recherche industrielle ».

M. Daniel Paul s'est inquiété des effets de la fusion AII-Oseo sur les personnels. Dans la mesure où AII n'emploie que vingt-quatre personnes, il est tout à fait loisible d'avoir une gestion personnalisée des situations. Nous mènerons la concertation qui conviendra pour calmer les inquiétudes.

Si le Gouvernement est convaincu de la nécessité de recentrer l'effort en matière de recherche et de développement sur les entreprises moyennes et de mettre celles-ci au cœur de sa stratégie, les grands groupes ne seront pas pénalisés pour autant, comme on l'a vu pour le CIR. Sur les 23 milliards d'euros, soit 1,3 % du PIB, consacrés par les entreprises privées à la recherche et au développement, la moitié provient des treize premiers groupes français. À lui seul, Sanofi dépense plus de 4 milliards d'euros dans ce domaine. D'où la nécessité de concentrer les crédits publics sur les petites et moyennes entreprises : la totalité de l'enveloppe de l'AII ne permettrait pas de couvrir les besoins d'une seule entreprise comme Sanofi, Total ou Thalès.

La fusion sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Daniel Paul a fait également état de sa préoccupation sur la gouvernance, à laquelle les salariés étaient associés par le biais de leurs représentants au sein d'AII. Ceux-ci ont été reçus par mon directeur de cabinet et une réflexion est en cours pour les associer de nouveau à la gouvernance d'Oseo.

Je suis par ailleurs persuadé que les pôles de compétitivité sont une réponse moderne pour une politique industrielle moderne. Depuis la fin de 2004, soixante et onze pôles ont été créés. Nous n'en labelliserons plus pour l'instant, car nous choisirons la semaine prochaine le cabinet d'audit qui réalisera une évaluation – pour reprendre le terme que nombre d'intervenants ont employé – des procédures de la gouvernance des pôles et dressera un bilan du fonctionnement de chacun d'entre eux. Les conclusions seront rendues publiques en juin 2008.

Nous avons souhaité ce processus d'évaluation dans le cadre d'une politique d'excellence. C'est bien le moins que l'on puisse demander à ces pôles, qui commencent à émerger un peu partout en Europe et jusqu'en Chine, qu'on les appelle *clusters* ou parcs de haute technologie. Nous avons donné un élan. De mes contacts avec mes homologues étrangers et de mes missions en République tchèque, aux Pays-Bas, au Portugal et ailleurs, il ressort que cette réponse qui se met en place simultanément dans beaucoup de pays européens peut être considérée comme l'émergence d'une politique industrielle européenne moderne car venant de la base. En effet, le croisement des entreprises, des laboratoires de recherche et des organismes de formation permet de faire naître des projets que la puissance publique accompagne, mais ne choisit pas.

S'agissant du pôle de la batellerie, attendons la fin de l'audit. Soyez assuré, monsieur Paul, que nous le laisserons voguer s'il a quelque utilité. (*Sourires.*)

Si nous ne sommes pas toujours d'accord, je ne m'interdis pas de prendre en compte ce que vous avez dit à propos des banques. À la demande du Président de la République, nous avons réuni à plusieurs reprises l'ensemble du secteur bancaire à la suite des soubresauts récents. Nous avons obtenu la publication des encours offerts aux PME selon le réseau bancaire et selon la taille et l'âge de l'entreprise. Vous trouverez ces données détaillées sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'emploi. Cette nouvelle transparence, qui fait aussi jouer la concurrence, nous permet de déterminer quelles sont les banques qui offrent le meilleur soutien aux PME.

Je ne suis pas hostile à ce qu'une réflexion plus approfondie soit menée sur la manière d'associer le secteur bancaire au financement de tel ou tel projet innovant dans les pôles de compétitivité. Cependant, étant un défenseur du droit de propriété intellectuelle, je ne manquerai pas d'indiquer à M. Bouton, président de la Fédération bancaire française, que la paternité de cette idée revient à M. Daniel Paul, du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

**M. Daniel Paul.** Je remarque qu'à quelques jours d'intervalle votre réponse est très différente, monsieur le secrétaire d'État.

**M. Didier Migaud,** *président de la commission des finances.* La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie.

**Mme Nathalie Kosciusko-Morizet,** *secrétaire d'État chargée de l'écologie.* Messieurs les présidents, mesdames et messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable est directement concerné par trois programmes entiers et pour partie par d'autres, ce qui illustre le caractère transversal de ses compétences. Il est aussi intéressé par les dispositions relatives au crédit d'impôt recherche dans la mesure où le développement durable est désormais, de l'avis général, le moteur d'une nouvelle compétitivité fondée sur la recherche et l'innovation. Des problèmes structurels et de financement nous ont empêchés, par le passé, de développer autant que nous l'aurions voulu les technologies innovantes, notamment les technologies de l'informatique et de la communication. Une nouvelle ère s'ouvre aujourd'hui avec les technologies vertes et le *business* vert. La nouvelle formule du crédit d'impôt recherche nous permettra de nous y inscrire pleinement.

Le premier des trois programmes qui nous intéressent plus particulièrement, intitulé « Recherche dans le domaine des risques et des pollutions », a trait principalement aux risques environnementaux, sanitaires ou nucléaires. Le deuxième, « Recherche dans le domaine de l'énergie », a déjà été abordé. Il comprend l'énergie nucléaire civile, des « nouvelles technologies de l'énergie », dénomination qui recouvre essentiellement les énergies renouvelables mais pas seulement, et les déclinaisons durables qui peuvent être faites des usages traditionnels des hydrocarbures. Le troisième, « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat », regroupe des crédits de recherche en matière de génie civil, d'aménagement, d'aéronautique civile, de transports, d'urbanisme et de logement.

Les risques et les pollutions sont une priorité dans le budget du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables. Le financement de ce programme augmente d'environ 5 %, principalement pour répondre à des enjeux qui sont au cœur des débats qui traversent la société aujourd'hui : ainsi les risques technologiques liés à l'environnement, notamment ceux qui sont traités par l'Ins-

titut national de l'environnement industriel et des risques – l'INERIS –, ou les risques sanitaires et environnementaux. La ligne budgétaire qui y est consacrée peut sembler faible, mais il s'agit d'une partie seulement du financement de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail – l'AFSSET –, dont le budget global augmente et est abondé pour l'essentiel par la mission « Santé ».

En ce qui concerne l'évaluation des risques nucléaires, les travaux de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire – l'IRSN – portent sur des questions classiques de radioprotection, mais aussi sur la protection dans le domaine médical, dont la nécessité a été démontrée par les récents cas d'irradiation. La recherche et le développement dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie incombent à l'ADEME, avec des projets pilotes de bâtiments économes et de véhicules propres.

Enfin, les crédits du service de la recherche et de la prospective, au sein de la direction des études économiques du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, augmentent fortement, afin de mettre toutes ces actions en cohérences.

C'est sur le deuxième programme, « Recherche dans le domaine de l'énergie », que la plupart de vos observations ont porté.

Une ligne de 441 millions d'euros est destinée au démantèlement des installations nucléaires en fin de production, à l'amélioration de la sûreté du parc et à la recherche sur les déchets et les systèmes nucléaires du futur. Les nouvelles technologies de l'énergie, non productrices de gaz à effet de serre, comme l'utilisation de l'hydrogène, notamment dans les piles à combustible, le solaire photovoltaïque, les biocarburants de deuxième génération – vers lesquels le volume global dédié aux biocarburants est largement réorienté –, les bâtiments et les transports, bénéficient de crédits s'élevant à 85 millions d'euros, soit une progression de 8 % sur un an. Le Grenelle de l'environnement a conclu en effet à la nécessité de démultiplier les efforts de recherche dans ces domaines. Enfin, 138 millions d'euros sont consacrés aux recherches de l'Institut français du pétrole sur l'utilisation rationnelle et durable des hydrocarbures, notamment en ce qui concerne la capture et le stockage du CO<sub>2</sub>.

Mon ministère s'investit fortement sur ces technologies que nous réclamons des pays comme l'Inde ou la Chine, mais aussi la Pologne, pour accepter de s'engager plus avant dans la lutte contre le réchauffement climatique. Outre l'IFP, le BRGM, le CNRS, l'ANR et l'AII travaillent sur ce sujet. Plus de 36 millions d'euros y ont été consacrés depuis 2005, ce qui reste insuffisant. Après la phase de recherche en laboratoire, nous nous tournons vers des prototypes. Le problème principal est la sûreté des sites de stockage. Deux projets pilotes sont prévus en France, avec le plan de soutien correspondant.

Dans le troisième programme, « Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat », la priorité est donnée en 2008 à la recherche aéronautique. Dans ce secteur, le montant de l'aide publique aux recherches amont est doublé par rapport à 2007. L'objectif est tout à la fois de renforcer notre capacité technologique pour faire face à la concurrence américaine et de préserver notre réseau de PME sous-traitantes, qui représentent beaucoup d'emplois. Les crédits de 2008 financeront en partie le plan de soutien à la filière aéronautique annoncé par le Premier ministre lors de son déplacement en Provence-Alpes-Côte d'Azur le 11 octobre dernier. Pour le reste, nous consolidons les moyens dédiés aux établissements de recherche tels que

le laboratoire des Ponts et Chaussées, l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité – l'INREST –, le Centre scientifique et technique du bâtiment – le CSTB –, et à des programmes incitatifs dont le plus connu est le Programme national de recherche et d'innovation dans les transports terrestres – le PREDIT – et qui interviennent dans les domaines de l'habitat et des transports.

À ce propos, pour répondre à la question de M. Lejeune sur le revêtement des routes, je précise que c'est le laboratoire central des Ponts et Chaussées qui travaille à l'utilisation de matériaux recyclables. Un chantier expérimental a été lancé sur l'autoroute A6 en 2003. Il pourrait être suivi d'autres réalisations, mais il est difficile de faire adopter ce savoir-faire innovant par la profession. Nous y travaillons. Le programme de recherche sur les effets du ruissellement routier devrait quant à lui bientôt déboucher sur des recommandations pour la conception de modèles adaptables au cas par cas.

La question de la recherche a évidemment été très présente tout au long du Grenelle de l'environnement. C'était la priorité de l'atelier sur la biodiversité, par exemple, où tous les acteurs souhaitent un progrès de la connaissance, mais elle a été aussi présente à propos des nouvelles pratiques agricoles, du climat, des transports ou de l'habitat.

Le 25 octobre, à l'occasion de la remise des travaux du Grenelle, le Président de la République a fait état de sa volonté de lancer un plan massif d'investissements en matière de recherche pour le développement durable, avançant le chiffre d'un milliard d'euros supplémentaire sur quatre ans et souhaitant que, pour un euro investi dans la recherche nucléaire, un euro soit également investi dans la recherche sur les technologies propres et la prévention des atteintes à l'environnement. Jean-Louis Borloo et moi-même installerons prochainement un groupe de travail qui définira un programme opérationnel précis et chiffré d'ici au 15 décembre. Celui-ci sera naturellement présenté au Parlement.

D'ores et déjà, les relevés de conclusions du Grenelle permettent d'envisager des actions dans cinq domaines : la création de nouvelles capacités pérennes en matière de recherche sur la santé environnementale – toxicologie, écotoxicologie prédictive, notamment sur les substances chimiques, les nanomatériaux ou les ondes électromagnétiques, épidémiologie et surveillance sanitaire –, dans laquelle la France est en retard ; la mise en place d'une politique ambitieuse de substitution et d'innovation pour donner suite aux engagements que nous avons pris dans le cadre du règlement REACH ; les nouvelles technologies de l'énergie, la capture et le stockage du CO<sub>2</sub> et les transports propres ; la mise en place d'un fonds de soutien aux technologies et aux expérimentations éco-responsables, qui doit aussi aider les démonstrateurs en ces matières car ceux-ci font défaut actuellement ; enfin, le lancement d'un programme de recherche appliquée et de formation dans le domaine de l'agriculture durable.

Quelle sera la traduction de ces initiatives dans la loi « Grenelle » qui devrait arriver en discussion en janvier prochain ?

Il est difficile de délimiter dès à présent le périmètre de ce texte, sauf en matière d'OGM, mais nous renforçons d'ores et déjà nos engagements. Ainsi, nous avons dégagé 2 millions d'euros de plus pour le programme Biodiversa, qui est coordonné par l'Institut français de la biodiversité. Le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables finance également des recherches sur

l'impact du changement climatique en Méditerranée et il est en train de lancer plusieurs programmes à la suite du Grenelle.

Au niveau de l'Union européenne, le septième programme cadre de recherche et de développement technologique – PCRD – est certes déjà orienté vers le développement durable, mais sans être à la hauteur des enjeux. Il ne permet certainement pas de faire de l'environnement, qui est probablement le grand enjeu du XXI<sup>e</sup> siècle, la « nouvelle frontière » de l'Union. Or je suis convaincue que l'environnement peut créer une nouvelle dynamique en Europe et faire émerger de nouvelles compétitivités pour nos économies.

Pour autant, la France n'a pas à rougir : elle s'est beaucoup impliquée dans la recherche européenne sur le développement durable. Un organisme comme l'INERIS, par exemple, se classe très bien dans les appels d'offres européens. Les indicateurs de performance du programme 189 tiennent compte, par exemple, de la proportion des publications internationales des opérateurs dans la production scientifique européenne.

Néanmoins, je le répète, la recherche européenne n'est pas à la hauteur des enjeux. Une consultation est en cours pour un Livre vert sur l'espace européen de recherche. La présidence française sera l'occasion de faire progresser nos idées sur la place du développement durable. Le Président de la République a d'ailleurs annoncé que le climat et l'énergie seraient des priorités de cette présidence. Il y aura aussi à examiner la directive Sol et la directive Mer, qui appellent beaucoup de travaux de recherche tant certains sujets sont encore peu connus ou impliquent des questions d'interface, comme c'est le cas pour l'acidification des océans.

Je suis à votre disposition, mesdames et messieurs les députés, pour répondre à d'autres questions.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Nous en venons aux interventions des représentants des groupes politiques.

La parole est à M. Claude Birraux, pour le groupe UMP.

**M. Claude Birraux**. Nombre de questions ayant déjà été abordées, mon intervention prendra un tour un peu plus général.

En 2006 et 2007 ont été menées deux réformes d'envergure, celle de la recherche et celle de l'université. Avec le recul, on se rend compte que les craintes qu'avait suscitées la loi sur la recherche se sont dissipées et l'on parle aujourd'hui plus d'ajustements à la marge que de remise en cause. Les chercheurs ont notamment compris que la création de l'ANR leur permettait de disposer de financements sur plusieurs années budgétaires.

Le budget doit s'apprécier en soi et dans son contexte. En soi, les crédits de la recherche augmentent de 7,8 % en volume, ce qui est appréciable lorsque l'on sait que le budget de cette année est extrêmement contraint. Alors que l'emploi public diminue, l'emploi dans l'enseignement supérieur et la recherche est maintenu, l'encadrement des étudiants étant même amélioré grâce aux postes de moniteurs. On aimerait cependant disposer d'une visibilité à plus long terme s'agissant des postes qui seront offerts aux jeunes pour faire face aux départs à la retraite.

Les engagements sont tenus en ce qui concerne l'accompagnement de la loi sur les universités, tant pour l'allocation de recherche, dont on espérait depuis longtemps qu'elle atteindrait 1,5 SMIC, que pour l'ANR et Oseo par exemple. J'aurais cependant une question particulière à formuler

à propos des 4 millions supplémentaires pour terminer la construction du nouvel accélérateur de particules LHC : est-ce bien le directeur de la recherche qui nous représente aujourd'hui au conseil du CEN ?

Les engagements ont aussi été tenus en matière de renforcement de l'encadrement, de revalorisation des carrières, de mesures en faveur des jeunes chercheurs, d'amélioration du parc immobilier avant son transfert aux universités pour celles qui le souhaiteront, de réussite des étudiants, de bien-être étudiant, de bourses ou de logement. Sur ce dernier sujet néanmoins, il paraît possible de trouver des solutions de financement innovantes, notamment par le biais d'un conventionnement avec des bailleurs privés.

Vous savez, madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, que je tiens beaucoup à ce que le doctorat soit reconnu comme première expérience professionnelle. Avec Daniel Garrigue, j'avais réussi à faire inscrire ce point dans la loi sur la recherche. Si des réticences persistent à ce sujet au sein des organismes paritaires, il faut les bousculer un peu. Un courrier rédigé par plusieurs ministres pourrait les enjoindre de mettre ce point à leur ordre du jour.

Je constate avec satisfaction que les PRES se mettent en place. Ils constituent à mes yeux une force de frappe mise au service de la collectivité.

Lors du Grenelle de l'environnement, l'importance du volet recherche n'est pas apparue immédiatement. Un effort considérable est pourtant nécessaire, comme l'a souligné Mme Kosciusko-Morizet. L'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques peut aider à éclairer le débat. Nous sommes une instance de proposition à laquelle le Gouvernement peut faire appel s'il le souhaite.

Je suis favorable au crédit d'impôt recherche à condition que le dispositif soit véritablement évalué et que des comparaisons avec d'autres mécanismes européens permettent d'en améliorer l'efficacité le cas échéant. Surtout, des interfaces doivent être créées pour assurer la valorisation de la recherche et les transferts de technologie à l'étranger. J'allais prendre à nouveau l'exemple de l'université de Louvain-la-Neuve ou de celle de Twente, mais j'ai lu dans la presse que l'université de Corte avait mis en place une cellule de valorisation qui obtient d'excellents résultats, sans que cela ait influé en quoi que ce soit sur les méthodes de travail des chercheurs.

Pour atteindre le modèle de développement économique défini dans l'objectif de Lisbonne, il faut accroître la part, notoirement insuffisante, du secteur privé dans la recherche.

J'en viens à l'avenir de l'université.

Je comprends l'impatience et l'inquiétude des jeunes face à leur avenir, mais cette inquiétude ne doit pas devenir une peur du changement. J'observe aussi que, *nolens volens*, tout le monde se réfère désormais au « classement de Shanghai ». Or la taille des établissements ne peut tout excuser, puisque le MIT, qui ne compte que 6 000 étudiants, est classé premier ou deuxième dans à peu près tous les domaines, que l'université de Genève, qui en compte 14 000, est trente et unième et que six établissements suisses, dont les deux écoles polytechniques, figurent dans les cent premiers. Nous devons tendre à cette excellence en insérant véritablement l'université et la recherche dans la société française.

La science et la recherche représentent l'avenir de notre pays : ce ne sont pas des gros mots, comme veulent le faire croire ces « sonneurs d'alarme » qui se répandent un peu

partout – M. Brottes ne me démentira pas – et réclament à hauts cris un moratoire sur la recherche scientifique. Eh bien non, il ne faut pas arrêter la recherche ! Nous en avons besoin et nous avons besoin de l'université car c'est de cette manière que les nations progressent. Et c'est précisément pour accompagner la mutation mise en route par ces lois que le groupe UMP votera ce projet de budget.

**M. Didier Migaud**, président de la commission des finances. La parole est à M. Alain Claeys, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

**M. Alain Claeys**. Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, mon intention n'est pas de rouvrir le débat qui a eu lieu sur la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, au cours duquel vous nous aviez reproché de vouloir une « loi cathédrale » lorsque nous vous affirmions que la gouvernance ne réglerait pas tous les problèmes. Il serait d'ailleurs injuste de prétendre qu'aucun effort n'est consenti dans ce budget. Je dois toutefois souligner la persistance du malaise qui touche les chercheurs, les présidents d'université et les étudiants.

En premier lieu, on ne peut laisser durablement s'installer ce malaise chez les chercheurs, en particulier ceux des grands organismes tels que le CNRS. Vous devez une bonne fois pour toutes clarifier la place que vous entendez donner à ces grands organismes par rapport à l'ANR et au regard de l'autonomie que vous avez voulu donner aux universités, madame la ministre. Il faut dissiper une ambiguïté néfaste aux chercheurs et aux organismes de recherches.

Le préciput de l'ANR s'établit à 11 % ; je regrette que vous n'ayez pu convaincre Bercy de le porter à 20 %. De plus, quelle sera son affectation précise ? Il ira, dites-vous, à la structure d'accueil, mais qu'en sera-t-il dans le cas des laboratoires mixtes ?

J'en viens au malaise des présidents d'université. Il est vrai qu'en affichage la hausse globale de 1,8 milliard de votre budget répond aux engagements.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Vous y allez fort, monsieur Claeys !

**M. Alain Claeys**. Je m'explique, madame la ministre.

Examinons par exemple la ligne « Accompagnement à l'autonomie des universités », qui est en augmentation de 381 millions d'euros. Si l'on entre dans le détail, on s'aperçoit que 329 millions d'euros vont aux bâtiments et que, de plus, certains crédits sont, à juste titre, « fléchés » vers le chantier de Jussieu – à ce sujet, d'ailleurs, sachez que je souscris entièrement à la réponse que vous avez faite récemment lors d'une séance de questions au Gouvernement – ou vers celui de Mulhouse. Comme, en outre, il faut rattraper les crédits de paiement non versés entre 2000 et 2006, ne restent en réalité que 45 millions.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Mais non !

**M. Alain Claeys**. J'attends vos précisions, mais je considère qu'il reste une somme infime par rapport au montant affiché. À l'évidence, un effort reste à faire.

De même, s'agissant des crédits de personnel, une grande partie des sommes inscrites en augmentation va au compte d'affectation spéciale « Pensions », qui augmente en 2008 de 232 millions d'euros. Là encore, l'écart est très grand entre l'affichage et les montants réellement destinés à accompagner l'autonomie.

En ce qui concerne le malaise des étudiants, il est deux sujets sur lesquels on ne peut pas rester l'arme au pied : il faut faire un effort supplémentaire dans le domaine du logement – le rapport parlementaire est très clair à ce sujet – et en matière de crédits directs aux étudiants.

En résumé, il est urgent et vital de rassurer les organismes de recherche. Les crédits destinés à accompagner l'autonomie, que vous aviez promis aux présidents d'université, ne sont pas à la hauteur. Enfin, je ne suis pas certain d'avoir parfaitement compris vos propos à ce sujet, mais je vous signale que si vous voulez mettre le feu aux universités, libre à vous de rapprocher fondations et PRES !

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** J'ai dit que la démarche était prématurée.

**M. Alain Claeys.** Je ne fais pas de procès d'intention.

Quoi qu'il en soit, restons-en à la définition consensuelle des PRES. Si l'on ajoute des fondations, je puis vous assurer que les présidents d'université ne pourront plus tenir leurs troupes. Les PRES doivent émaner des conseils d'administration des universités : il faut s'en tenir à ce principe.

Je constate à ce sujet que la création des PRES semble quelque peu en panne pour les petites et moyennes universités.

Enfin, il serait utile que vous nous communiquiez le résultat des audits réalisés dans quatre ou cinq universités sur le passage au budget global. Cela nous permettrait d'apprécier les difficultés apparues.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** Je constate que personne ne souhaite plus poser de question à Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie, que je remercie pour sa participation à cette réunion.

La parole est à M. Benoist Apparu.

**M. Benoist Apparu.** Pourriez-vous, madame la ministre, nous indiquer quelles sont les traductions budgétaires de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités adoptée cet été ? Comment sera affecté le milliard supplémentaire alloué à l'enseignement supérieur au regard des priorités dégagées par cette loi ?

Par ailleurs, quel est l'état d'avancement des décrets d'application ?

Enfin, alors que les étudiants font parler d'eux dans l'actualité, je rappelle que le projet de loi avait été négocié avec les organisations étudiantes. J'aimerais savoir si la négociation se poursuit pour les décrets d'application, afin de permettre une osmose complète.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. Armand Jung.

**M. Armand Jung.** Madame la ministre, vous avez souligné, pour le regretter, que la France compte autant d'université que de départements, à tel point que rares sont les étudiants étrangers qui peuvent en citer une. Vous avez donc insisté sur la nécessité de relancer les quinze PRES, dont l'adossement aux pôles de compétitivité risque au demeurant de créer un nouvel empilement incompréhensible. Or la loi LRU ouvre également la possibilité, à mes yeux très intéressante, de fusions entre universités. Des initiatives commencent à se faire jour, comme à Aix-Marseille ou à Strasbourg. Là où elles sont possibles et souhaitées, ces fusions doivent être encouragées au moins aussi vigoureusement que les PRES. Ces projets ayant un coût, tant pour amorcer les opérations que pour hisser les universités fusionnées au niveau exigé par les classements internationaux, quelles

aides spécifiques seront-elles allouées aux universités qui ont choisi de fusionner ? Une annonce officielle de votre part encouragerait cette démarche originale et volontariste.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. Daniel Fasquelle.

**M. Daniel Fasquelle.** La lutte contre l'échec à l'université, notamment en première année, doit être l'une de nos priorités. Quels moyens supplémentaires sont-ils prévus dans ce projet de budget pour renforcer l'encadrement pédagogique en licence et le tutorat en première année ?

Par ailleurs, l'insertion professionnelle suppose des diplômes qui correspondent à la réalité du marché du travail. Il faut donc développer les licences professionnelles et renforcer l'autonomie des universités en matière de création de diplômes nouveaux. La procédure actuelle d'habilitation est très lourde et tout le monde s'en plaint. Ne peut-on imaginer de la simplifier dans les mois qui viennent en donnant plus de liberté aux universités ?

Enfin, madame la ministre, je vous ai entendue évoquer la revalorisation de l'allocation de recherche pour les jeunes doctorants, mais ne pourrait-on les multiplier, de manière que chaque doctorant ait un statut professionnel et contribue à l'efficacité de nos laboratoires de recherche ?

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à Mme Geneviève Fioraso.

**Mme Geneviève Fioraso.** Je regrette que M. Novelli nous ait quittés, car ma question a trait aux jeunes entreprises innovantes. Peut-être la réponse émanant du ministère de la recherche sera-t-elle conforme aux attentes de ces entreprises.

Nous sommes tous préoccupés par la croissance insuffisante des jeunes entreprises innovantes et nous envions l'Allemagne à juste titre. La principale difficulté réside pour elles dans l'accès aux marchés et aux financements. Les banques prennent de grands risques à grande échelle – dans l'immobilier, dans les nouvelles technologies, dans tout ce qui sert à former les bulles spéculatives – mais elles se révèlent incompetentes et timorées dans le domaine de la technologie, parfois par manque d'outils de connaissance et d'évaluation. L'accompagnement faisant défaut, nos « gazelles » ne peuvent connaître la croissance souhaitée et restent souvent bloquées à une taille d'environ cinquante salariés.

Sans doute faudrait-il s'inspirer de l'exemple allemand, où les grandes entreprises mais aussi les centres de recherche comme le Fraunhofer sont très proches des PMI-PME. Dès lors, je suis inquiète lorsque M. Novelli oppose à nouveau les grands groupes et les PMI-PME. Il s'agit d'une approche idéologique typique de la culture française. Sur le terrain, lorsque l'on travaille, comme cela a été mon cas, dans une jeune entreprise innovante, on mesure à quel point ces PMI-PME sont dépendantes des donneurs d'ordres que sont les grands groupes et à quel point elles peuvent bénéficier de leur appui et de leur rôle de locomotive. La suppression de l'AIJ et son absorption par Oseo-ANVAR, dont la spécialité est l'amorçage des PMI-PME et certainement pas les grandes stratégies industrielles, constituent à cet égard une erreur.

De plus, opposer ainsi grands groupes et PMI-PME ne va pas dans le sens de la création d'emploi dans les secteurs innovants. Il ne s'agit pas d'aider les grands groupes à financer la recherche dans leur cœur de métier – cela, ils savent le faire –, mais de les aider à s'engager dans des secteurs ou des niches différents de leur cœur de métier et

dans lesquels ils peuvent s'appuyer sur l'expertise, la réactivité et la créativité des PMI-PME et les entraîner vers la création d'emplois. La question est ainsi formulée par les acteurs eux-mêmes, mais jamais par le Gouvernement.

Le saupoudrage des pôles de compétitivité est en ce domaine un autre sujet d'inquiétude. Je relève avec satisfaction que l'on renonce au cinquième appel à projets. Toutefois, soixante et onze pôle, est-ce bien sérieux lorsque les États-Unis ont trois grands axes de recherche ? De même, dix pôles pour le développement durable, répartis dans toute la France et sans mise en réseau, est-ce bien raisonnable ? Nombreux sont les acteurs qui pensent que, vu le peu de moyens disponibles et la faiblesse de la croissance, il vaudrait mieux concentrer les moyens de façon intelligente et au moins mettre réseau les pôles existants pour optimiser les investissements.

D'autre part, comme l'a remarqué M. Alain Claeys, l'augmentation des crédits de recherche est en trompe-l'œil. Ainsi, le budget de l'INRIA semble progresser de 7,8 % en 2008 mais, à y bien regarder, l'impact du seul rattrapage de la TVA et des régimes de retraite fait baisser cette croissance de cinq points. En prenant en compte l'effet des gels de crédits, on aboutit à une régression. Pour l'INRIA, la lisibilité du budget est moindre en 2008 qu'en 2007.

En outre, vous avez un avantage sur vos collègues du Gouvernement : l'assurance vous a été donnée du remplacement intégral des départs à la retraite. À cette occasion, vous auriez pu adopter une stratégie et des priorités au lieu de vous contenter de remplacer poste par poste les départs à la retraite dans les organismes de recherche. Une telle marge de manœuvre est rare dans le contexte actuel. Que n'avez-vous affiché une orientation claire vers le développement durable et l'investissement dans les énergies nouvelles ! Ce domaine souffre aussi du saupoudrage, puisque l'on met quasiment sur le même plan les éoliennes, la pile à combustible ou le solaire photovoltaïque.

Le parc de logement étudiant géré par les CROUS est insuffisant et très dégradé. Vous avez parlé d'une centaine de millions d'euros d'autorisations d'engagement alors que les besoins de la seule communauté d'agglomération grenobloise dans ce domaine ont été évalués à 84 millions d'euros, et seulement pour remettre le parc aux normes de salubrité et héberger décemment des étudiants venant de pays émergents qui accueillent les étudiants français dans de meilleures conditions. Il y a un vrai scandale du logement étudiant et les crédits alloués par l'État ne sont pas à la hauteur des attentes. On ne saurait considérer comme « innovante » la mise à contribution des collectivités locales, puisqu'il s'agit d'une pratique récurrente.

Enfin, il est infamant pour les chercheurs de qualifier le CNRS d'agence de moyens. Ce sujet dépasse le cadre du débat budgétaire, mais il serait bon de parler à tout le moins d'organismes d'expertise ou d'organismes de projets. Le terme utilisé par le Gouvernement augure assez mal de l'avenir du CNRS tel qu'il est tracé de façon subliminale dans ce budget.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à M. Daniel Paul.

**M. Daniel Paul, rapporteur pour avis.** Madame la ministre, vous avez indiqué que les établissements d'enseignement supérieur privés peuvent désormais récupérer la taxe qu'ils versent sur les salaires.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Oui, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

**M. Daniel Paul, rapporteur pour avis.** Cela ne manquera pas d'intéresser beaucoup d'autres établissements privés !

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cette mesure a été votée par le Parlement, monsieur Paul.

**M. Daniel Paul, rapporteur pour avis.** Certes, mais pourriez-vous préciser quel montant cela représente au bénéfice de ces établissements ?

Vous avez également indiqué qu'AREVA intervient dans le démantèlement des centrales nucléaires. Pourriez-vous rappeler quels sont les modes de financement du fonds de démantèlement ?

Je n'éprouve aucune sympathie particulière pour les grands groupes. Aujourd'hui, Total réalise un bénéfice d'environ un milliard d'euros par mois tandis que certaines professions sont étranglées en partie pour cette raison : sans doute y a-t-il moyen de s'y prendre autrement ! Cependant, de grandes entreprises telles que la SNCF, Airbus ou EDF ont joué un rôle moteur depuis les années soixante-dix et nous bénéficions toujours de l'élan qu'elles ont imprimé.

L'AII s'inscrivait dans cette logique en maintenant la possibilité, pour plusieurs entreprises – petites ou moyennes, en liaison avec des laboratoires de recherche – de mettre la puissance de grands groupes au service de projets de rupture technologique. Je crains que cette dynamique ne soit cassée, d'autant que le crédit d'impôt recherche n'intervient pas à la même échelle. Aucune grande entreprise ne le refusera, mais rien ne l'empêchera d'aller ensuite développer son projet dans d'autres pays.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Ce sera impossible !

**M. Daniel Paul, rapporteur pour avis.** On verra, madame la ministre. Les voies du Seigneur sont impénétrables.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Mais le fisc est très vigilant !

**M. Daniel Paul, rapporteur pour avis.** Cela reste à prouver à bien des égards. Je souhaite, madame la ministre, que votre réaction figure au compte rendu, afin de l'opposer à ceux qui pourraient se mettre en contradiction avec votre propos.

**M. le président.** Souhaitez-vous que votre allusion au Seigneur figure également au compte rendu, monsieur Paul ? (*Sourires.*)

La parole est à Mme Sandrine Mazetier.

**Mme Sandrine Mazetier.** Si la France veut tenir les objectifs de Lisbonne, qui l'engagent comme les autres pays européens, elle devra augmenter le nombre des étudiants qu'elle accueille dans ses universités et garantir leur réussite. Or ni votre mini-réforme de juillet ni ce budget ne le permettront. Je le regrette non seulement pour la situation des étudiants, mais aussi pour le rayonnement de la France et pour toute l'économie de notre pays, qui se trouvera fragilisée par ces non-choix.

L'autre grande déception a trait aux bourses. On annonçait 100 millions d'euros mais en fait 52,8 millions seulement seront débloqués. Si l'on se conforme aux préconisations de M. Wauquiez, ce sont 150 à 500 millions d'euros qu'il faudrait injecter dans le système pour le rendre équitable et performant. On pourra toujours commander des missions, des expertises et des rapports aux parlementaires : visible-ment, cela ne sert à rien, comme le démontre également le traitement réservé au plan Anciaux.

Je m'inquiète également de l'extinction programmée des prêts d'honneur – à taux zéro – accordés aux étudiants boursiers, au profit d'un système où l'État donnera 10 millions d'euros aux banques pour cautionner des prêts qui, eux, seront à intérêt. Cela se fera sans doute au bénéfice de plus d'étudiants, mais pas de ceux qui en ont le plus besoin.

En outre, l'exonération d'impôt consentie aux étudiants qui travaillent ne profite qu'aux familles imposables et non aux étudiants qui sont le plus souvent victimes de l'échec à l'université.

Ce que le budget prévoit en faveur du logement étudiant est très inférieur à ce qu'il faudrait faire. Le scandale, en la matière, est patent et prend une part certaine dans le mécontentement qui s'exprime en ce moment dans les universités. Le rapporteur spécial Laurent Hénart a lui-même souligné qu'il faudrait ajouter 70 millions d'euros, et le rapport Anciaux prévoyait 120 millions d'euros pour la cinquième année. Même en apportant par amendement une aumône de 11 ou 20 millions d'euros, comme le proposent mes généreux collègues, on resterait bien en deçà des besoins.

À ce propos, d'ailleurs, il faut se pencher sérieusement sur les raisons des retards du chantier de Jussieu et arrêter de théoriser l'impuissance quand nous assistons à un invraisemblable gâchis d'argent public. Alors que l'essentiel de ce budget est censé accompagner l'autonomie des universités, il est en fait consacré à trois chantiers, dont celui de Jussieu. Pendant ce temps, les autres universités parisiennes, tout comme celles de province, manquent de moyens pour rationaliser leurs locaux et louent à grands frais des lieux d'études « baroques » où s'entassent les étudiants. C'est indigne de la première ville universitaire de France !

Oui, l'investissement en faveur du logement étudiant doit être augmenté, mais pas en prenant les 11 millions de Jussieu : le cas échéant, je suggère à Mme la ministre d'affecter les crédits de paiement non utilisés aux autres universités parisiennes.

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à Mme Annick Girardin.

**Mme Annick Girardin**. Madame la ministre, le Gouvernement assure qu'il maintient son engagement d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires au dépôt par la France du dossier de demande d'extension du plateau continental au large de Saint-Pierre-et-Miquelon devant la commission des limites du plateau continental. La date butoir pour ce dépôt est le 13 mai 2009. Or le dossier doit s'appuyer sur un argumentaire à la fois juridique et technique, ce qui exige notamment une campagne scientifique menée dans le cadre du programme EXTRAPLAC. Le 26 septembre dernier, M. le secrétaire d'État aux affaires européennes a réitéré, au nom du Gouvernement, cet engagement de l'État tout en précisant que Saint-Pierre-et-Miquelon était inscrit sur la liste préparatoire des missions de ce programme. Compte tenu du délai, il est impératif de dépasser le stade interministériel de la liste préparatoire : les crédits pour cette mission scientifique doivent être explicitement inscrits dans le PLF pour 2008, dernier exercice budgétaire plein avant la date limite du dépôt du dossier.

Ma question est donc simple, madame la ministre : ces crédits sont-ils inscrits dans le projet de loi de finances pour 2008 ?

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. La parole est à M. François Brottes.

**M. François Brottes**. Je vous remercie de rester pour répondre à nos questions, madame la ministre. En voyant vos collègues du Gouvernement quitter l'un après l'autre notre réunion, j'ai craint un moment que le président Migaud se trouve contraint de répondre à nos questions sur la politique du Gouvernement ! (*Sourires.*)

**M. Didier Migaud**, *président de la commission des finances*. Cela m'aurait mis en difficulté !

**M. Patrick Ollier**, *président de la commission des affaires économiques*. M. Brottes est un provocateur !

**M. François Brottes**. En aucun cas, monsieur le président Ollier. Même si l'on n'est pas d'accord, les commissions élargies doivent donner l'occasion au Gouvernement d'apporter des réponses complètes aux questions posées.

Je reviens sur la question de M. Daniel Paul à propos du démantèlement des centrales nucléaires.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Il ne s'agit pas des centrales, mais de l'ensemble des installations nucléaires du CEA. Si j'ai parlé de centrales, c'était un lapsus. C'était donc cela qui vous chagrînait, monsieur Brottes !

**M. François Brottes**. Je comprends mieux car AREVA ne peut pas financer le démantèlement d'installations relevant d'autres opérateurs. À ce propos, je rappelle que la loi du 28 juin 2006 prévoit aussi la création d'une commission nationale d'évaluation du financement des charges de démantèlement des installations nucléaires de base et de gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs. Cette commission n'est toujours pas installée, alors qu'un rapport devrait être prochainement remis au Parlement. Il est souhaitable que le Gouvernement se saisisse de cette question.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Je ne manquerai pas de transmettre cette observation à M. Novelli.

**M. François Brottes**. Il s'agit d'un sujet important : à l'heure où l'on fait la promotion de la filière nucléaire en France, il convient d'être irréprochable en matière de démantèlement et de traitement des déchets.

Je ne partage pas l'analyse de M. Daniel Paul sur les résultats obtenus sur le site de Crolles, qui bénéficie de fonds d'aide à la recherche et au développement, notamment au sein de l'« Alliance » qui a réuni plusieurs groupes. Sous réserve d'un bilan complet à la fin de l'année, on peut considérer que les entreprises ont quasiment rempli leurs obligations en termes d'emplois et d'investissements.

**M. Daniel Paul**, *rapporteur pour avis*. On verra !

**M. François Brottes**. La vraie question concerne l'avenir : je ne souhaite pas que l'État se démobilise.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche**. Merci de venir au secours de l'État !

**M. François Brottes**. J'en viens à ma question.

La recherche sur les technologies de base dans le domaine des nanotechnologies était jusqu'à présent réalisée en France. Désormais, elle se fera aux États-Unis, car l'Europe n'a pas su mobiliser les fonds nécessaires pour diriger les investissements indispensables, très importants dans ces filières, vers notre territoire. J'appelle donc votre attention ainsi que celle du secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur la nécessité d'être très vigilants et de protéger cette filière qui conditionne les innovations à venir.

Mme Kosciusko-Morizet a rappelé l'engagement du président Sarkozy de consacrer un milliard d'euros sur quatre ans aux énergies et aux moteurs, à la biodiversité et à la santé environnementale. Vous avez parlé de 232 millions d'euros : ce n'est pas tout à fait le premier quart. Mme Kosciusko-Morizet a pour sa part évoqué le chiffre de 85 millions d'euros. L'exégèse de la pensée présidentielle ne m'étant pas familière, je souhaiterais y voir plus clair.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je vous expliquerai.

**M. François Brottes.** Nous prenons acte du triplement du crédit d'impôt recherche. Si, d'aventure, il ne s'agissait que d'un effet d'annonce, ou, en d'autres termes, si toutes les entreprises sur lesquelles on comptait ne se mobilisaient pas pour bénéficier de ce crédit d'impôt, en dépit du déplafonnement qui ajoute beaucoup à l'intérêt du dispositif ; si donc, à la fin de l'année budgétaire, vous constatiez que l'argent prévu n'était pas allé au crédit d'impôt, avez-vous l'intention de le « remettre au pot » des laboratoires de recherche ?

Enfin, la responsable de l'ANR, qui réalise avec ses collaborateurs un travail remarquable, a indiqué qu'elle était « sous la commande » des pouvoirs publics, et en particulier du Gouvernement, en ce qui concerne le choix des programmes. Cela signifie-t-il que l'Agence doit se conformer aux grands thèmes décidés nationalement, ou faut-il entendre que le Gouvernement lui passe des commandes précises ?

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Birraux, l'État français est représenté au CERN par M. Michel Spiro, directeur de l'IN2P3, et par l'ambassadeur de France en mission permanente auprès des Nations unies à Genève.

Pour ce qui est du conventionnement avec les bailleurs privés pour le logement étudiant, il existe mais on peut effectivement faire plus. Les collectivités locales, notamment les régions, sont parties prenantes dans le cadre des CPER.

**M. Benoist Apparu.** Et à Paris ?

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** En revanche, les municipalités ne sont peut-être pas encore assez mobilisées. J'ai demandé à l'AMF de faire du logement étudiant l'un des thèmes de son groupe sur le logement, mais cela n'est pas sans difficulté car les mal-logés sont si nombreux en France que les étudiants paraissent souvent – à tort – mieux lotis que la plupart des autres jeunes. Je n'en fais pas grief aux collectivités locales, mais il y a là une véritable priorité qui conditionne la confiance que les étudiants ont dans la vie. Les études doivent être une source de promotion sociale et d'épanouissement. Comme le veut le Président de la République, quand on respecte les règles du jeu, qui sont celles du travail et du mérite, on doit être récompensé.

Pour ce qui est de la reconnaissance du doctorat comme première expérience professionnelle, nous y travaillons, mais le problème concerne à la fois sa reconnaissance comme qualification dans les conventions collectives et la reconnaissance par l'administration de la compétence des doctorants. Il est particulièrement choquant que l'administration française ne reconnaisse pas de diplôme supérieur à la licence, ce qui signifie que la source de la compétence y

est essentiellement technocratique et que l'on n'y fait pas droit à la connaissance issue de la recherche. Je suis en train de discuter de cela avec M. Woerth.

Un crédit d'impôt recherche d'un montant aussi élevé est un dispositif unique en Europe. Notre objectif est clairement et radicalement offensif : faire que la France offre l'environnement fiscal le plus favorable pour les entreprises privées qui veulent implanter un centre de recherche en Europe. C'est une façon de lutter contre les délocalisations car, lorsqu'une entreprise française délocalise ses centres de recherche, elle n'a plus aucune raison de maintenir son centre de décision dans notre pays.

Malgré tous les défauts que l'on peut lui trouver, le classement de Shanghai existe et dicte les choix d'implantation des professeurs, des post-doctorants et des étudiants étrangers. Nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte. Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, je mettrai en avant deux thèmes : la rénovation d'Erasmus et l'assurance qualité. Si les étudiants étrangers ne connaissent pas le nom de nos universités, il faut au moins qu'ils sachent, moyennant le dispositif d'assurance qualité, qu'ils recevront une bonne formation en venant dans tel ou tel établissement. De même, tous les étudiants européens pourront organiser leur mobilité s'il existe un dispositif validant la qualité des formations en Europe. C'est une réponse possible au classement de Shanghai.

Comme vous, monsieur Birraux, je suis préoccupée de la méfiance et de la défiance que l'on sent monter dans la société civile à l'égard du progrès scientifique et de ses effets. Le Grenelle de l'environnement a permis de commencer un travail pédagogique à ce sujet, qui se trouvera amplifié si la science est davantage encore mise au service des grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

M. Claeys a soulevé la question fondamentale de la place des grands organismes de recherche et de la vision globale de la politique française de recherche. Cette politique doit reposer sur quatre piliers : des universités puissantes et autonomes, des organismes de recherche d'excellence, une recherche sur projets dynamiques, une recherche privée ambitieuse. Je veux donc rassurer ceux qui, au CNRS, s'inquiètent : ni la stratégie scientifique ni la légitimité de cet organisme – et encore moins son existence – ne sont en cause, non plus que le statut de ses personnels. Simplement, à côté des grands organismes ayant leurs stratégies propres, fondées sur l'indépendance des enseignants-chercheurs – valeur que je chéris car elle est la condition de leur créativité – et évaluées dans des conditions nouvelles par l'AERS, il est nécessaire que des universités puissantes et autonomes puissent développer elles aussi leurs stratégies. Du reste, les grands organismes ont toujours déploré l'absence de stratégie des universités !

Les quatre piliers que j'ai définis fondent la réussite de la recherche dans tous les pays développés. Je connais la défiance des organismes vis-à-vis de l'ANR et de la recherche sur projets, mais il faut savoir que 12 % de la recherche étaient financés par ce biais en 2006 contre 50 % dans la plupart de pays voisins. La recherche sur projets est un outil de pilotage stratégique qui permet à l'État de déterminer les grands enjeux scientifiques prioritaires et de conduire dans une dynamique d'excellence. Elle permet aussi de financer des projets de jeunes chercheurs ou des projets « blancs », c'est-à-dire totalement innovants, qui ne le seraient pas dans un système structuré exclusivement autour des établissements publics.

Cela dit, il est évident qu'il faut que d'autres organismes de recherche aient leur stratégie propre. Lorsque la maladie de la vache folle est apparue en France, tout le monde a été bien content qu'au CEA un chercheur ait continué à travailler sur le prion à l'époque où ce n'était pas une priorité. On ne peut prévoir les crises sanitaires ni les nouvelles découvertes ; c'est bien pourquoi l'existence d'organismes aux stratégies indépendantes, et celle du CNRS au premier chef, est indispensable. Au demeurant, le CNRS, qui absorbe 25 % du budget de la recherche publique, est présent dans 35 % des laboratoires qui emportent les appels à projets de l'ANR. Il gagne donc à l'existence de celle-ci.

S'agissant du préciput versé par l'ANR aux établissements qui accueillent les projets de recherche, le pacte pour la recherche l'a fixé à 6 % alors que la commission des affaires sociales souhaitait le porter à 15 %. J'ai obtenu qu'il passe à 11 % cette année, ce qui, avec les 4 % de frais de gestion, nous met en effet à 15 %. M. Claeys souhaite aller jusqu'à 20 % et je suis favorable à une telle évolution, qui a un effet vertueux car elle incite les organismes et les universités à recruter les meilleures équipes, susceptibles d'attirer des crédits.

Quant au malaise supposé des présidents d'université, il ne me semble pas aussi sensible que M. Claeys veut bien le dire. Les présidents sont au contraire très satisfaits de disposer d'un milliard d'euros de dotation, de 85 millions de dotation globale de fonctionnement supplémentaire, d'une augmentation de 329 millions pour les chantiers immobiliers et de 381 millions et 700 postes d'encadrement supplémentaires pour accompagner le passage à l'autonomie.

S'agissant des bourses et du logement étudiant, j'ai déjà dit ce que j'avais à dire.

M. Claeys considère que les PRES sont en panne pour les petites et moyennes universités. Qu'il se rassure : ce n'est pas le cas. Ainsi, les universités de Nantes, Angers et Le Mans viennent de me saisir de leur décision de créer un nouveau PRES et de passer à l'autonomie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009 dans ce cadre, donc d'être auditées conjointement. J'ai bien entendu accédé avec plaisir à leur demande, tout comme à celle, identique, des deux universités clermontoises.

Nous disposons par ailleurs des conclusions complètes de trois audits : les universités de Tours et de Nancy I ne sont pas prêtes à passer à l'autonomie, tandis que celle de Cergy-Pontoise pourra le faire au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ces audits constituent des outils d'accompagnement réclamés par les universités, qui souhaitent réellement que l'État ne les laisse pas seules faire à ce défi. Nous avons accédé bien volontiers à cette demande.

Les trente autres universités qui ont demandé à passer à l'autonomie au 1<sup>er</sup> janvier 2009 feront l'objet d'un audit d'ici à la fin de l'année, mais il est vrai que nous avons été un peu débordés car nous n'attendions pas plus de vingt candidats. Toutefois, nous avons pu répondre à toutes les demandes.

M. Apparu m'a interrogée sur la traduction budgétaire de la loi sur l'autonomie : il s'agit des 700 emplois, du milliard d'euros et des autres éléments que je viens d'exposer.

Je peux bien évidemment faire le point sur les décrets d'application.

Le décret électoral est sorti et toutes les universités peuvent aujourd'hui élire leur nouveau conseil d'administration, sachant que vingt d'entre elles ont déjà modifié leurs statuts et choisi la composition de leur conseil d'administration d'université autonome.

Le décret sur le recrutement des étudiants à l'université, très attendu, est prêt et passera devant le comité technique paritaire du ministère le 21 novembre. Il sera publié dans la foulée.

La transmission au Conseil d'État du décret sur les fondations est imminente.

Le pré-projet d'ordonnance sur l'université Antilles-Guyane a été présenté à l'ensemble des parlementaires concernés hier. Il a fait l'objet d'un accord et sera modifié en ce qui concerne le siège.

Les dispositions relatives au comité de suivi de la loi seront publiées avant la fin de l'année.

Toutes les mesures réglementaires encore en cours de rédaction paraîtront d'ici au mois de février 2008. Le rapporteur pourra donc réaliser un très beau « Warsmann » qui montrera à quel point le ministère a fait diligence.

Il n'y a pas eu de négociation avec les syndicats mais une concertation intense engagée dès l'origine et qui se poursuit au sujet des décrets d'application. Tous les partenaires ont été fréquemment reçus par mon cabinet et par les directions du ministère. Nous pratiquons, pour ainsi dire, la « concertation permanente ».

Je ne regrette pas le nombre d'universités, monsieur Jung ; j'en prends acte et j'invite les établissements à se regrouper. Je n'impose pas les fusions, mais je les soutiens avec plaisir si elles correspondent à une vraie mise en cohérence et à un vrai projet de site, comme c'est le cas à Strasbourg. Il y a bien un engagement de l'État auprès des universités en cours de fusion. Même si cela est fort lourd pour mes équipes, nous avons fait le choix d'auditer conjointement les trois universités strasbourgeoises, afin d'analyser leur organisation actuelle et de leur faire des propositions pour leur organisation en université fusionnée. La procédure est coûteuse en temps et en argent, mais l'État fera cet effort pour que le projet aboutisse.

En effet, monsieur Fasquelle, l'encadrement pédagogique et le tutorat sont des priorités de ce budget. À votre souhait que les universités puissent proposer des diplômes nouveaux, je me dois d'objecter que les diplômes sont nationaux et que la procédure demeure inchangée.

Il ne m'est pas possible de répondre à toutes les questions de Mme Fioraso, en particulier parce que je n'ai pas assez d'éléments d'information sur les banques et les PME-PMI. Je lui indique toutefois que l'augmentation de 7,8 % du budget de l'INRIA est conforme au contrat signé en 2006. On ne peut nous faire grief de ce que cette dotation comprend de l'argent pour les retraites et la TVA.

**Mme Geneviève Fioraso.** Certes, mais il s'agit ici de dettes de 2007. Ce n'est pas de l'argent pour 2008. Il n'y a pas d'augmentation nette.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** C'est tout de même du vrai argent : il faut bien financer les retraites des salariés.

S'agissant des gels de crédits, je répète que je suis en train de négocier pour qu'ils n'interviennent qu'au cas par cas, en fonction de la situation des organismes.

En ce qui concerne les départs en retraite, j'ose espérer que lorsqu'un organisme envisage le remplacement des départs en retraite, il n'exclut pas un redéploiement en fonction de ses priorités scientifiques. S'il n'est pas capable de le faire, c'est qu'il est mal géré !

Si la priorité en faveur du développement durable ne vous apparaît pas clairement dans ce budget, madame Fioraso, c'est qu'elle figure parmi d'autres priorités telles que la santé, les biotechnologies, l'énergie, les nanotechnologies et les technologies de l'information.

Enfin le CNRS, que vous ne voulez pas voir qualifié d'agence de moyens, en est déjà une. Un organisme de recherche peut avoir trois natures : opérateur de recherche, agence de moyens au service d'une autre entité de recherche ou agence de financement. Aujourd'hui, 80 % des chercheurs du CNRS travaillent dans des unités mixtes, extérieures à l'établissement. Celui-ci est donc pour partie agence de moyens, tandis qu'il est opérateur de recherche dans ses unités propres. C'est une querelle de mots.

**Mme Geneviève Fioraso.** Symboliquement, c'est très important.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** J'en conviens. J'attends les conclusions de la mission que j'ai confiée à M. d'Aubert sur cette question.

Le montant que représente la récupération de la taxe sur les salaires par les établissements d'enseignement supérieur privés est de 85 millions d'euros, monsieur Paul. Je confirme par ailleurs que la fusion AII-Oseo ne cassera pas la dynamique de l'innovation.

Vous m'interrogez, madame Mazetier, sur l'augmentation du nombre des étudiants. Or les inscriptions sont libres et ils peuvent tous s'inscrire.

Je l'ai dit, les bourses bénéficieront de 52 millions supplémentaires en 2008 et de 100 millions en année pleine. Les prêts d'honneur, dont vous déplorez le démantèlement, ne sont consommés qu'à 65 % aujourd'hui.

**Mme Sandrine Mazetier.** C'est tout de même mystérieux !

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Non, c'est qu'il ne s'agit pas du bon outil ou, pour le moins, qu'il ne répond pas à l'attente des étudiants.

**Mme Sandrine Mazetier.** Ah bon ?

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Les étudiants ont des besoins financiers et 35 % de ces crédits ne sont pas consommés : convenez qu'il y a un problème !

**Mme Sandrine Mazetier.** Cela prouve que le dispositif est mal connu.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** En outre, le montant moyen de 2 500 euros par an paraît mal adapté.

Le logement étudiant bénéficie d'une dotation de 117 millions d'euros. Ce n'est pas très loin des 120 millions préconisés par le rapport Anciaux et, si l'on y ajoute les 11 millions de l'amendement parlementaire, on atteindra 128 millions.

En ce qui concerne le retard du chantier de Jussieu, il faut prendre en considération le fait qu'il n'est pas possible de désamianter un site occupé par cinquante mille personnes.

**Mme Sandrine Mazetier.** Ce n'est pas lié à cela.

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Bien sûr que si !

J'ai par ailleurs du mal à comprendre comment vous pouvez proposer que les crédits non consommés de ce chantier soient donnés aux autres universités parisiennes juste après avoir dénoncé le scandale national du logement étudiant.

J'indique à Mme Girardin que l'IFREMER travaille sur la question de l'extension du plateau continental de Saint-Pierre-et-Miquelon et que je n'ai pas d'autre réponse à lui faire que celle de mon collègue chargé des affaires européennes.

**Mme Annick Girardin.** Si vous me le permettez, madame la ministre, serait-il possible d'avoir une réponse écrite très prochainement ? Si la mission ne se fait pas en 2008, ce sera trop tard !

**Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Vous aurez cette réponse.

Oui, monsieur Brottes, les nanotechnologies sont une priorité de la recherche française.

Par ailleurs, je vois mal comment vous pouvez espérer, dans le cadre de la LOLF, « remettre au pot » une dépense fiscale en la transformant en crédits de paiement.

Enfin, je vous rappelle que l'ANR est doté d'un conseil d'administration qui choisit les programmes. Même si l'État y est majoritaire, ce conseil comporte des scientifiques et l'on y confronte les points de vue sur les priorités scientifiques de l'agence.

**M. Didier Migaud, président de la commission des finances.** Nous vous remercions pour ces réponses très précises, madame la ministre.

*(La réunion de la commission élargie s'achève à dix-huit heures cinquante.)*

